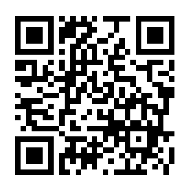
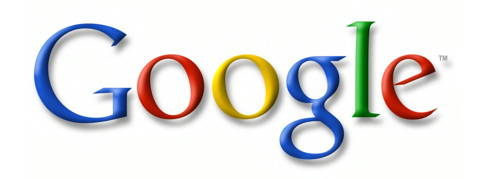
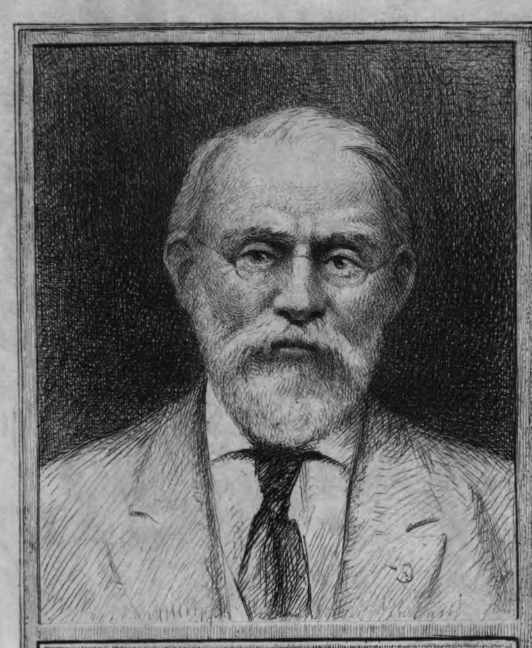
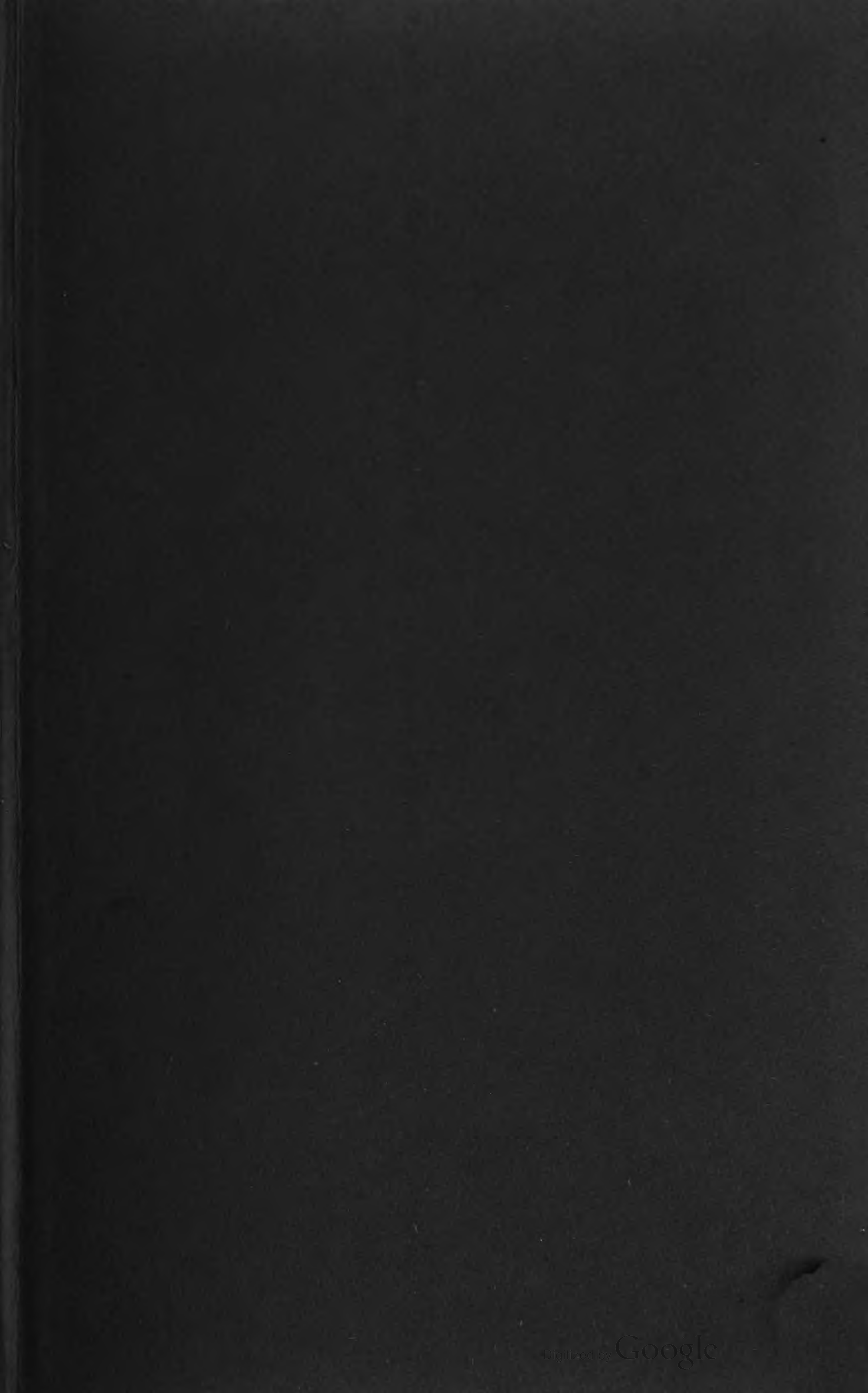
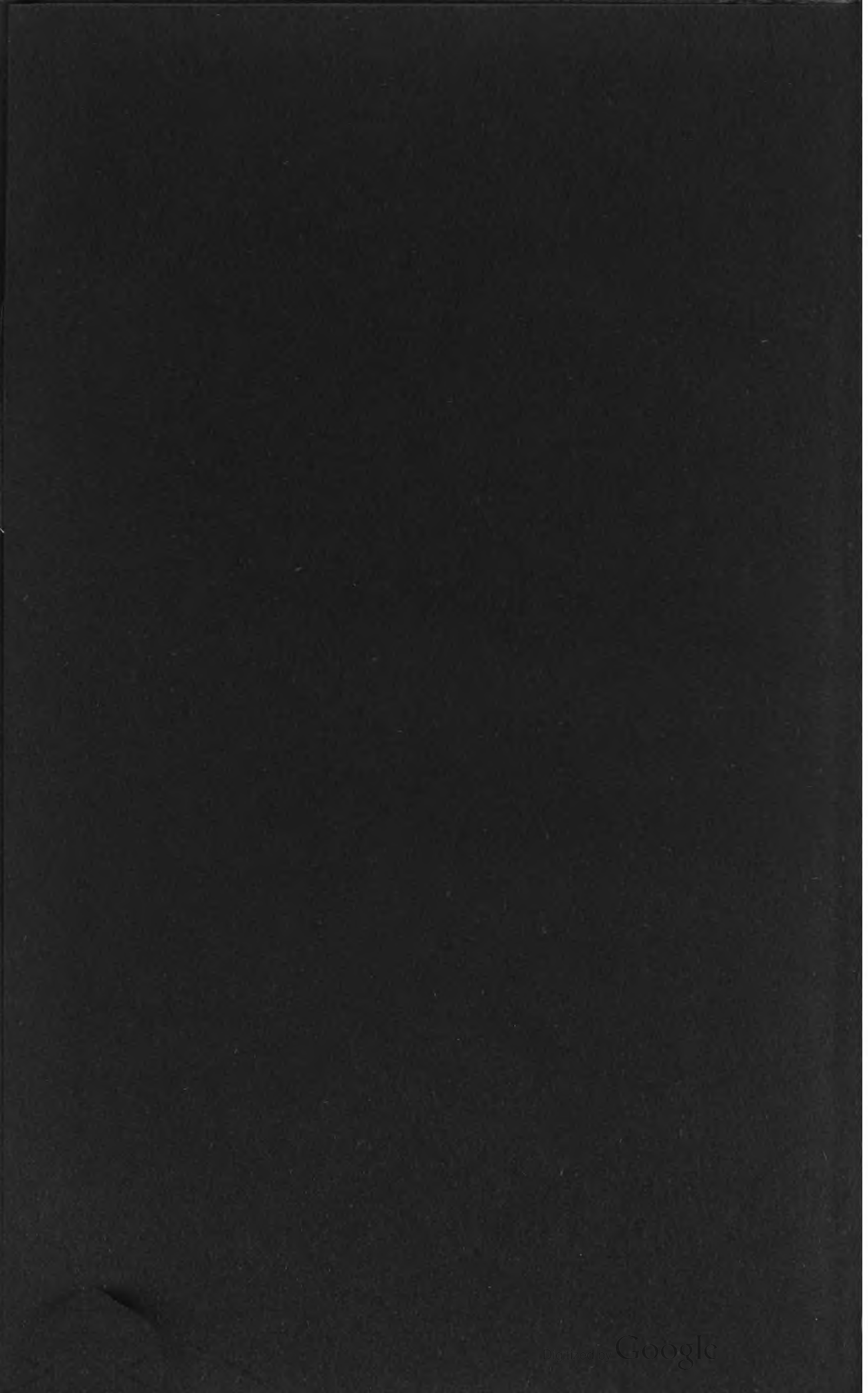










BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

La collection du Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente se compose ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SÉRIE.

Tome 1er, — 1845 (trois livraisons, quelquefois réunies en une seule).
Tome 2e, — 1846 (deux livraisons).
Tome 3e, — 1847, 1848 et 1849 (une livraison contenant la réimpression de *la Vie de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*).
Tome 4e, — 1850 (deux livraisons).
Tome 5e, — 1851 et 1852 (une livraison).

DEUXIÈME SÉRIE.

Tome 1er, — 1856 (un volume).
Tome 2e, — (en préparation).

TROISIÈME SÉRIE.

Tome 1er, — 1859 (quatre livraisons).
Tome 2e, — 1860 (trois livraisons).

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE & HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

—

ANNÉE 1860.

TROISIÈME SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

ANGOULÊME
IMPRIMERIE CHARENTAISE DE A. NADAUD ET Cᵉ
RUE DU MARCHÉ, Nº 4
—
1862

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

POUR L'ANNÉE 1860.

BUREAU.

MM.

Président : CHARLES DE CHANCEL.
Vice-président : MARVAUD.
Secrétaire : Ed. SÉNEMAUD.
Secrétaire adjoint : A. DE JUSSIEU.
Trésorier : AD. SAZERAC DE FORGE.
Conservateur du Musée : TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.

I.

Membres honoraires.

MM.

S. Exc. le ministre de l'instruction publique et des cultes.

S. Exc. le ministre de l'intérieur.

L'inspecteur des monuments historiques de France.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. (Institut impérial de France.)

(En vertu de l'article 5 du règlement.)

Bouillaud, O. ✻, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Caumont (de), O. ✻, membre correspondant de l'Institut, à Caen.

Laferrière (Firmin), C. ✻, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, inspecteur général des Facultés de droit, à Paris.

Mérimée (Prosper), C. ✻, membre de l'Académie française, à Paris.

Martres (de), ✻, chef de bureau des archives départementales au ministère de l'intérieur, à Paris.

Mourier (Athénaïs), ✻, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, à Paris.

Paris (Paulin), ✻, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

Saussaye (de la), O. ✻, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, recteur de l'académie de Lyon.

Vitet (Ludovic), O. ✻, membre de l'Académie française, à Paris.

II.

Membres titulaires.

MM.

Le préfet de la Charente.
L'évêque d'Angoulême.
Le maire de la ville d'Angoulême.
} En vertu de l'article 4 du règlement.

Abadie père, ✻, architecte à Angoulême.

Albert, avocat à Cognac.

Alexandre (l'abbé), aumônier adjoint au lycée impérial.

Babinet de Rencogne (Gustave), ancien archiviste adjoint aux archives départementales.



Bardy-Delisle, ✻, président du tribunal civil.

Basque, chef du bureau de l'agriculture, à la préfecture, à Angoulême.

Bœuf (Alfred), secrétaire de la mairie, à La Vallette.

Bourdin, greffier en chef du tribunal civil, à Angoulême.

Bourrut-Duvivier (Léon), maire de la ville d'Angoulême.

Brunelière (l'abbé), chanoine-archiprêtre de la cathédrale, à Angoulême.

Bujeaud (Victor), à Angoulême.

Castaigne (J.-Fr.-Eusèbe), bibliothécaire de la ville, ancien secrétaire de la Société Archéologique et Historique, à Angoulême.

Chadenet, ✻, maître des requêtes au conseil d'État, préfet de la Charente.

Challe, sous-préfet à Barbezieux.

Chaloupin (H.), avocat à Angoulême.

Chancel (Charles de), ✻, juge au tribunal civil et membre du conseil général, à Angoulême.

Chatenet, lithographe à Angoulême.

Cimetière (Amédée), juge suppléant à Angoulême.

Cousseau (Mgr Antoine-Charles), ✻, évêque d'Angoulême.

Dérivau, avocat à Angoulême.

Dulary (Évariste), à Angoulême.

Dumas-Champvallier (L.-M.-Armand), juge au tribunal civil, à Angoulême.

Flambard, professeur d'histoire au lycée impérial, à Angoulême.

Foucauld (A.), professeur de dessin au lycée impérial, à Angoulême.

Galzain (Benjamin), propriétaire à Angoulême.

Gellibert des Seguins (Ernest), député de la Charente au corps législatif.

Geynet (Charles), à Angoulême.

Gigon (Claude), docteur-médecin à Angoulême.

Godeau (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.

Joly (J.), journaliste à Angoulême.

Jussieu (Alexis de), archiviste départemental, à Angoulême.

Lagarde (Henri), docteur-médecin à Confolens.

Laporte-aux-Loups (le baron de), O. ✻, ancien sous-intendant militaire, à l'Isle-d'Espagnac.

Lefraise (J.), imprimeur à Angoulême.

Leroy (Adolphe), conseiller de préfecture, à Angoulême.

Maroussem, ancien chef de division à la préfecture, à Angoulême.

Marvaud, professeur au lycée impérial, à Angoulême.

Mathé-Dumaine (G.), avoué à Angoulême.

Mestreau (Charles), avocat à Angoulême.

Pignier, membre du conseil général, à Confolens.

Sazerac de Forge (Adhémar), négociant à Angoulême.

Sazerac de Forge (Paul), négociant, adjoint de la mairie, à Angoulême.

Sénemaud (Edmond), professeur au lycée impérial, à Angoulême.

Thiac (Eugène), membre du conseil général, à Puyréaux.

Turcat, employé à la préfecture, à Angoulême.

Trémeau de Rochebrune, à Angoulême.

Watteau (l'abbé), chanoine à Angoulême.

III.

Membres correspondants.

MM.

Ardant (Maurice) archiviste départemental de la Haute-Vienne, à Limoges.

AURIAC (Eugène d'), employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

AVRIL DE LAVERGNÉE, antiquaire à Niort.

BABAUD-LARIBIÈRE (Léonide), ancien représentant, à Paris.

BARBIER DE MONTAULT (l'abbé X.), à Angers.

BOURASSÉ (l'abbé), à Tours.

CHASTEIGNER (le comte Alexis de), à Bordeaux.

DAVIAUD (Marcel), juge de paix à Bordeaux.

DULIGNON, ancien pharmacien, à Langon.

GIRARDOT (le baron de), ✻, secrétaire général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

GUILLEMOT, numismatiste, à La Rochelle.

GALY (E.), ✻, docteur-médecin, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.

LACURIE (l'abbé), à Saintes.

LAPEYRE, sous-bibliothécaire de la ville de Périgueux.

MÊLIER, C. ✻, docteur-médecin, médecin consultant de l'Empereur, membre de l'Académie impériale de médecine et du Comité central d'hygiène publique, inspecteur général des services sanitaires, à Paris.

MICHON (l'abbé J.-H.), à Paris.

RÉDET, archiviste départemental de la Vienne, à Poitiers.

ROUMEGUÈRE (Casimir), secrétaire de la Société Archéologique impériale du Midi de la France, à Toulouse.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires........................	13
Membres titulaires........................	47
Membres correspondants....................	18
TOTAL.....................	78

Sociétés correspondantes.

1. Académie du Gard, à Nîmes.
2. Académie de La Rochelle.
3. Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
4. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
5. Société Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
6. Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
7. Société Archéologique de Touraine, à Tours.
8. Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
9. Société impériale Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
10. Société de la Morale chrétienne, à Paris.
11. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, à Toulon.
12. Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
13. Société de Statistique de Marseille.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MÉMOIRES

ET PRINCIPAUX SUJETS

INSÉRÉS

Dans le Bulletin de la Société Archéologique et Historique de la Charente, depuis sa fondation, en 1844, jusqu'en 1860,

Par M. Ed. SÉNEMAUD, Secrétaire.

---

1. — Accord entre le comte d'Angoulême et les maire et échevins de la ville d'Angoulême, sur leurs différends pour la juridiction, du 1er juin 1466, *document inédit,* publié par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 235.)

2. — Aveu fourni à Jean, évêque d'Angoulême, par P. Mathana, de Dignac, *charte inédite* du mois d'octobre 1233, publiée par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 39.)

3.— Camp de Vœuil, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1845, p. 77.)

4. — Châteauneuf et son église, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1845, p. 138.)

Une Lithographie.

5. — De l'architecture byzantine en France, compte-rendu de l'ouvrage publié sous ce titre par M. Félix de Verneilh, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1851-1852, p. 6.)

6. — Discours prononcé le 20 novembre 1844, à l'installation de la Société, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1845, p. 14.)

7. — Discours prononcé dans la séance publique du 29 août 1845, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1845, p. 176.)

8. — Discours prononcé dans la séance publique du 29 août 1845, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1845, p. 195.)

9. — Discours nouveau sur la mode, pièce anonyme en vers de 1613, réimprimée et annotée par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1850, p. 169.)

10. — Dissertation sur le lieu de naissance et sur la famille du chroniqueur Adémar, faussement surnommé de Chabanais, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1850, p. 80.)

11. — Entrée solennelle de la reine Éléonore dans la ville d'Angoulême, 29 juillet 1530, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1845, p. 124.)

12. — Entrées solennelles dans la ville d'Angoulême, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, recueillies et publiées avec de nombreux éclaircissements par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1856, p. 281.)

13. — Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1845, p. 24.)
— (Bulletin de 1845, p. 157.)
— (Bulletin de 1845, p. 222.)
— (Bulletin de 1846, p. 107.)
— (Bulletin de 1846, p. 186.)

14. — Essai sur l'Angoumois pendant les guerres des Anglais, par M. Paul Sazerac de Forge. (Bulletin de 1845, p. 210.)

15. — Études sur le symbolisme de la façade de la cathédrale d'Angoulême, par M. l'abbé J.-H. Michon. (Bulletin de 1846, p. 149.)

16. — Hommage de la comté de Périgord, mouvante du roy, par le comte d'Angoulesme, du 1er septembre 1461, *document inédit,* publié par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 37.)

17. — Isabelle d'Angoulême, ou la comtesse-reine, par M. Marvaud. (Bulletin de 1856, p. 116.)

Une Lithographie.

18. — La vie de Jean d'Orléans, dit le Bon, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier, par Jean Du Port, nouvelle édition, publiée par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletins de 1847-1849.)

Deux Portraits et un Tableau généalogique.

19. — Le château de la Tour-Blanche, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1850, p. 129.)

20. — Le sculpteur Jacques d'Angoulême, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1846, p. 101.)

Une Lithographie.

21. — Lettre sur les fouilles de Chassenon, par M. l'abbé J.-H. Michon. (Bulletin de 1845, p. 71.)

22. — Lettre sur les députés de l'Angoumois aux états généraux, de 1302 à 1614, par M. Tesnière. (Bulletin de 1845, p. 114.)

23. — Lettre de M. de Montpensier père à la reine mère, du 8 décembre 1575, *document inédit,* publié par M. G. Babinet de Rencogne. (Bulletin de 1859, p. 41.)

24. — Lettre du duc d'Orléans, *document inédit,* publié par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 234.)

25. — Les Valois au château de Cognac, par M. Marvaud. (Bulletin de 1850, p. 40.)

26. — Mémoire de ce qui s'est passé dans la ville de La Rochefoucauld, du temps des troubles de la religion, par Jean Pillard, chanoine de la collégiale de cette ville, publié et annoté par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1851-1852, p. 40.)

27. — Mémoire pour servir à l'histoire des droits seigneuriaux des évêques d'Angoulême (Aquilin, évêque d'Angoulême, et Guy VII de La Rochefoucauld, 1328 - 1329), accompagné de *quatre chartes inédites*, par M. E. Gellibert des Seguins (Bulletin de 1859, p. 59.)

28. — Mémoire sur les franchises de la paroisse de Benays, par M. Alexis de Jussieu. (Bulletin de 1859, p. 83.)

29. — Mémoire pour la conservation du château d'Angoulême, avec plan, par M. le docteur Gigon. (Bulletin de 1859, p. 124.)

30. — Note sur une plaque d'argent trouvée en 1777, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1846, p. 15.)

31. — Note sur un document inédit d'un évêque d'Angoulême, concernant le diocèse d'Alby, par M. Eugène d'Auriac. (Bulletin de 1850, p. 97.)

32. — Notes archéologiques sur les démolitions à faire dans le quartier Saint-Pierre de la ville d'Angoulême, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1856, p. 35.)

33. — Notes biographiques et littéraires sur Jean Bastier de La Péruse, par M. Ath. Mourier. (Bulletin de 1856, p. 87.)

34. — Notes sur les fouilles de Chassenon en août et septembre 1859, par M. l'abbé Arbellot. (Bulletin de 1859, p. 222.)

35. — Notice historique sur la seigneurie de La Tranchade, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1845, p. 89.)

Une Lithographie.

36. — Notice sur les seigneurs et le château de La Roche-Chandry, par M. P. Sazerac de Forge. (Bulletin de 1845, p. 50.)

Une Lithographie.

37. — Notice historique sur le château de l'Oisellerie, par M. Maulde. (Bulletin de 1846, p. 163.)

38. — Notice généalogique sur les seigneurs de Lubersac, établis en Angoumois, par M. Marvaud. (Bulletin de 1846, p. 174.)

39. — Notice sur le bourg de Brillac (arrondissement de Confolens), par M. de Verdillac père. (Bulletin de 1846, p. 85.)

40. — Notice sur la restauration de l'église de Châteauneuf, par M. Z. Rivaud. (Bulletin de 1850, p. 66.)

41. — Notice sur la restauration de l'église de Montmoreau, par M. Z. Rivaud. (Bulletin de 1850, p. 161.)

42. — Notice historique sur la chapelle de Saint-Gelais, par M. J.-A. Bolle. (Bulletin de 1851-1852, p. 59.)

43. — Notice historique sur Antoine d'Estaing, évêque d'Angoulême, et dom d'Aubrac, par M. Eugène d'Auriac. (Bulletin de 1851-1852, p. 129.)

44. Notice historique sur les seigneurs de Montbron, par M. Marvaud. (Bulletin de 1851-1852, p. 72.)

45. — Notice sur les archives départementales de la Charente, par M. Alexis de Jussieu. (Bulletin de 1856, p. 80.)

46. — Notice sur les assemblées de protestants qui eurent lieu en France, à la suite de la conversion de Henri IV à

la religion catholique romaine, jusqu'à la promulgation de l'édit de Nantes, par M. Alexis de Jussieu. (Bulletin de 1856, p. 265.)

47. — Notice biographique sur M. le chevalier Normand de La Tranchade, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1859, p. 209.)

48. — Observations sur l'origine et le caractère de l'architecture romane, par M. Z. Rivaud. (Bulletin de 1850, p. 149.)

49. — Ordonnance de Philippe III, du mois de juillet 1280, qui accorde aux habitants d'Angoulême le droit de faire construire un port sur la Charente, au bas de la ville, *charte inédite,* publiée par M. G. Babinet de Rencogne. (Bulletin de 1859, p. 40)

50. — Partage entre le duc d'Orléans et le comte d'Angoulême, du 29 juin 1445, *document inédit*, publié par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 228.)

51. — Peinture sur verre, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1846, p. 92.)

52. — Pièces relatives à la commanderie de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, établie à Bouthiers, près Cognac. (Bulletin de 1851-1852, p. 119.)

53. — Programme d'une étude sur l'origine, l'état primitif et les institutions successives de la ville et commune d'Angoulême, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1850, p. 6.)

54. — Questionnaire du Comité historique des arts et monuments. (Bulletin de 1846, p. 77.)

55. — Rapport sur les travaux de la Société, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1845, p. 195.)

56. — Recherches sur les anciens établissements de bienfaisance de la ville d'Angoulême, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1846, p. 122.)

57. — Recherches sur la maison où naquit Jean-Louis Guez de Balzac, sur la date de sa naissance, sur celle de sa mort, et sur ses différents legs aux établissements publics, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1846, p. 17.)

Un Portrait et un Tableau généalogique.

58. — Répertoire archéologique de la France, programme publié par le Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes. (Bulletin de 1859, p. 95.)

59. — Requête au roy de la noblesse d'Angoumois, Saintonge et Aunis, lui demandant modération pour le pauvre peuple des taxes mises sur ces provinces ruinées par la guerre, 1590, *document inédit,* publié par M. G. Babinet de Rencogne. (Bulletin de 1859, p. 43.)

60. — Six chansons populaires de l'Angoumois, recueillies et annotées par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1856, p. 253.)

Une Lithographie et une Planche de musique.

61. — Souvenirs historiques du château de La Rochefoucauld, par M. Ch. de Chancel. (Bulletin de 1845, p. 182.)

62. — Un abbé de Baignes musicien, anecdote du XVe siècle, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1851-1852, p. 195.)

63. — Un document inédit sur Ant. Vérard, libraire et imprimeur, par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 91.)

64. — Une bibliothèque de livres introuvables, par M. Eusèbe Castaigne. (Bulletin de 1856, p. 71.)

65. — Une lettre inédite de la princesse des Ursins, par M. Ed. Sénemaud. (Bulletin de 1859, p. 173.)

Fac-simile, planches I, II et III.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Premier Trimestre de 1860

SOMMAIRE

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU VENDREDI 13 JANVIER 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Eus. Castaigne, Ch. de Chancel, Champvallier, Gigon, Al. de Jussieu, Marvaud, Mathé, G. Babinet de Rencogne, de Rochebrune, Adh. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud.

M. le préfet et Mgr l'évêque assistent à la séance.

Le procès-verbal de décembre est lu et adopté. M. Sénemaud communique à la Société un sceau en bronze du XIVe siècle, fort bien conservé et trouvé récemment dans les travaux de déblais exécutés au faubourg Saint-Ausone. — Ce sceau, qui représente un ecclésiastique assis, porte en légende : ✝ S : W. CAPLL : DE : MONTE : AREB'TI ! (*Sceau de Guillaume Chapelain de Montalembert.*)

M. le président dépose sur le bureau une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique relative au répertoire archéologique, divers bulletins envoyés par les Sociétés savantes, et l'*Almanach de Cognac*, quatrième année.

M. de Chancel donne ensuite lecture d'une lettre du trésorier de la Société Archéologique de Touraine, qui adresse trois trimestres de ses mémoires et demande à se mettre en rapport avec la Société Archéologique de la Charente. La compagnie vote l'échange des mémoires demandés.

M. de Chancel lit une notice biographique sur le général Valletaux, né à Hiersac en 1758. Cette biographie est insérée au troisième volume des *Notions histor., géograph., statistiques et agronomiques* sur le littoral du département du Nord, par M. Habasque père. M. le président lit un extrait de l'histoire Mss. d'Angoumois, par Desbrandes, relatif au débordement de la Charente en 1783.

M. E. Castaigne lit un mémoire sur les *Agesinates Pictonibus juncti*, peuples mentionnés par Pline le Naturaliste, dans sa description de l'Aquitaine. Contrairement à l'opinion de Danville, qui les place au pays

d'Aisenay, dans le Bas-Poitou, l'honorable bibliothécaire affirme que les *Agesinates* sont les anciens habitants de l'*Angoumois*, comme plusieurs historiens et géographes l'avaient déjà soupçonné d'une manière instinctive et sans aucune démonstration. Nous n'analyserons pas ici les raisonnements de M. Castaigne; l'honorable membre tient à les faire connaître luimême, et à les corroborer de nouvelles preuves dans le travail développé qu'il va livrer prochainement à l'impression.

M. G. Babinet de Rencogne communique deux lettres du XVI[e] siècle relatives à l'histoire de notre province. Ces deux pièces, que M. de Rencogne fait précéder d'une notice, sont :

1° Une lettre de Ch. de Bony, évêque d'Angoulême, à la reine mère, datée d'Angoulême, le 20 novembre 1575 ;

2° Une lettre de Guy Chabot à la reine mère, adressée de Jarnac, le 8 juin 1561. Des troubles graves avaient été excités en Angoumois par les réformés. Les choses se passaient plus tranquillement à Jarnac, quoique les ministres y prêchassent publiquement en grande assemblée. Tels sont les deux points sur lesquels roule la lettre de Guy Chabot.

La séance est levée à dix heures.

ADDITION AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 1860.

M. G. de Rencogne fournit deux notes intéressantes sur un débordement de la Charente et sur la cherté des vivres en 1481, qu'il a extraites du livre XV[e] du qua-

trième volume des copies et extraits des actes les plus précieux du trésor abbatial du monastère de Saint-Cybard, composé par le sieur Berthé, Ms. — Archives départementales de la Charente, série H.

TITRE XI. — Le 24e jour de janvier en l'an 1481, la rivière de Charente fut si grosse qu'elle passa au milieu du pont de St-Chibard, et rompit ung grant arceau dudit pont devers la maison de Beric, et mit à terre plusieurs maisons, tant maisons qu'appentis, et partie du molin St-Chibard et causa plusieurs autres dommages, et mist en nécessité tout le peuple qui demourait audit bourg de sortir de leurs maisons, car ladite rivière était si merveilleuse et grosse qu'elle monta sur le plus haut plancher qui fut audit bourg.

TITRE XII. — En l'an de grace 1481, l'année fut fort chière de tous biens, et principalement de bled et de vin, et se vendoit la pipe de froment à Angoulesme 23 livres tournois, et 18 livres, et en plusieurs lieurs le monde mouroit de faim, et ne mangeait que racines d'herbes et de choux ; en ce temps on ne trouvoit que pouvres pour les chemins et brigands pour les bois ; le monde pour son argent ne pouvoit trouver de pain à vendre pour la grant cherté qu'estoit ; le pouvre peuple achetoit le bran 8 sols et 6 sols le boisseau, et le faisoit moudre avec de l'avoine qui coustoit 8 sols et 6 sols le boisseau ; les autres mangeant l'avoine toute pure ; encore on n'en pouvoit trouver. Le tonneau de vin se vendoit à Angoulesme 20 livres bon vin vieulh ; la pinte de vin 12 deniers et 10 deniers.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. Sénemaud.

SÉANCE DU VENDREDI 3 FEVRIER 1860.

***Président* : M. Ch. de Chancel.**

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Castaigne, Ch. de Chancel, Gigon, de Jussieu, Mestreau, de Rochebrune, Ad. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud, Turcat.

Mgr l'évêque assiste à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le docteur Gigon entretient la Société des fouilles du château.

M. le président dépose sur le bureau le *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, mois de novembre et décembre, tome XX; le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* et les *Mémoires de l'Académie du Gard* et de la *Société de Seine-et-Oise*.

M. Eusèbe Castaigne présente une statuette trouvée dans le département et dont l'attribution ne peut être encore exactement définie.

M. de Jussieu annonce qu'en vertu d'une décision de M. le ministre de l'intérieur, les minutes des anciens notaires d'Angoumois sont réunies aux archives départementales et placées sous la garde de M. l'archiviste.

La Société est appelée à voter sur l'admission des candidats présentés à la dernière séance. MM. Dérivau, avocat; Maroussem, ancien chef de division à la pré-

fecture ; Évariste Dulary, sont nommés membres titulaires.

La séance est levée à sept heures et demie.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. Sénemaud.

SÉANCE DU VENDREDI 9 MARS 1860.

Présidence de **M. Marvaud**, *Vice-Président.*

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Eus. Castaigne, Dérivau, E. Dulary, Gigon, Maroussem, Marvaud, de Rochebrune, Ed. Sénemaud.

M. le préfet et Mgr l'évêque assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Marvaud rappelle la perte récente que la Société a faite en la personne de M. Prosper Mathé-Dumaine, avocat. Il se fait l'interprète des sentiments de la compagnie en rendant hommage aux qualités qui distinguaient ce collègue si justement regretté.

Sur la proposition de M. Ed. Sénemaud, la Société vote une somme de 200 fr., représentant sa part de contribution pour la souscription organisée dans le but d'ériger une statue équestre de François Ier à Cognac. Cette souscription est complètement indépendante des souscriptions particulières des membres de la Société.

M. le secrétaire est chargé du soin de notifier un extrait du procès-verbal à M. le maire et à M. le président du comité de souscription, à Cognac.

M. Eus. Castaigne, bibliothécaire, communique une pièce sur Henri d'Angoulême, fils naturel d'Henri II, grand prieur de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, mort en 1586. Cette pièce, qui porte la date de 1578, est écrite en entier de la main du poète Malherbe, secrétaire du grand prieur. Elle est signée, en outre, du poète, et l'honorable bibliothécaire fait remarquer l'orthographe du nom, écrit sans H. L'addition de cette lettre fut une modification adoptée beaucoup plus tard par Malherbe.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.

RAPPORT SOMMAIRE

SUR

L'ENSEMBLE DES ARCHIVES DU GREFFE

De la Sénéchaussée et Siége présidial de l'Angoumois, lu à la séance de la Société Archéologique et Historique de la Charente du 27 août 1858

Par M. G. BABINET DE RENCOGNE, Archiviste adjoint (1).

MESSIEURS,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir déjà plusieurs fois des travaux que j'exécutais aux archives du greffe de la sénéchaussée et du siége présidial d'Angoumois. Il m'a paru convenable de ne pas laisser passer la dernière séance de la compagnie pour l'année scolaire 1858 sans vous présenter par écrit un rapport d'ensemble sur les principaux documents que renferme le dépôt dont je suis chargé d'opérer le dépouillement. Vous voudrez bien, Messieurs, regarder cette communication comme un hommage rendu aux lumières de la Société, que je considère comme le juge naturel des travaux historiques et paléographiques accomplis dans la province, et j'aurais atteint complètement mon

(1) M. de Rencogne a depuis donné sa démission, par lettre en date du 1er mai 1860.

but si mes recherches paraissaient de nature à appeler votre intérêt.

Ce n'est que le 15 avril, au moment où la température, convenablement adoucie, m'a permis de demeurer sans feu dans des appartements vastes et exposés à toutes les intempéries, que j'ai pu me donner exclusivement au classement des archives du présidial, après avoir préalablement pris l'autorisation de M. le préfet et l'agrément de M. le président du tribunal, qui a bien voulu me témoigner tout l'intérêt qu'il portait à ce travail.

Le local actuellement occupé par les archives du présidial se trouve placé au palais de justice, latéralement à la bibliothèque publique de la ville et parallèlement à la rue du *Marché ;* il est composé de deux vastes pièces, garnies dans tout leur pourtour, à une hauteur de deux mètres cinquante centimètres, d'une quantité énorme de registres, de liasses et de vieux sacs à procès pendus à des chevilles. Ces deux pièces sont, en outre, situées immédiatement sous les toits et exposées ainsi à l'invasion des rats et à l'infiltration des gouttières, qui, du reste, ont causé de grands ravages ; car une partie notable des papiers, pourris par l'humidité, tombent en poussière lorsqu'on les touche.

J'ai dû, avant tout, Messieurs, m'orienter dans ce vaste dépôt et prendre connaissance des différentes catégories de pièces ou de registres qu'il renferme. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que les pièces y avaient été apportées dans un désordre complet. Ce n'est qu'au bout d'un mois environ que je suis arrivé à reconnaître d'une manière assez précise les différentes collections

dont il se compose. Voici les principales dont j'ai constaté l'existence :

1° Registres manuscrits des *Édits et déclarations du roi* enregistrés au présidial d'Angoulême, de 1648 à 1705, sans interruption, et de 1751 à 1762, formant ensemble quatorze volumes in-folio, couverts en parchemin.

2° Registres imprimés des *Édits et déclarations du roi*, de 1706 à 1770, formant ensemble huit volumes in-folio, reliés en parchemin.

Ces registres ne contiennent pas seulement, comme on pourrait le croire d'après leurs titres, les édits et déclarations du roi ; ils contiennent aussi toutes les lettres de provision des officiers du siége présidial nommés pendant la période d'années qu'ils comprennent, ainsi que le procès-verbal de leur prestation de serment ; des érections de terres seigneuriales en titres de dignités ; un nombre considérable de pièces historiques de toute nature relatives à l'Angoumois, notamment pendant la Fronde, et une grande partie des statuts et règlements des corporations et confréries les plus importantes du pays. J'ai souvent eu occasion de lire, aux réunions de notre Société, des extraits de ces documents, et j'ai annoncé déjà un travail sur les communautés d'arts et métiers de notre province.

3° Il existe, en outre, en feuilles, une certaine quantité d'édits et déclarations du roi, d'ordonnances des sénéchaux et lieutenants généraux, dispersés aux quatre coins des archives, et qui, s'ils étaient réunis, feraient une collection précieuse à consulter. Ce qui donne un intérêt particulier à cette collection, c'est qu'une portion des documents qu'elle renferme, ayant

été imprimés à Angoulême, pourraient servir ainsi, par leurs indications, à une histoire de l'imprimerie dans notre ville, histoire qui n'a pas encore été faite, faute de renseignements suffisants. J'estime que ces feuilles réunies pourraient former sept ou huit volumes in-4°.

3° *bis*. Registres des provisions de MM. du présidial, 5 vol. in-folio.

4° *Plumitifs et registres des audiences sénéchales et présidiales*. — Cette collection, une des plus complètes que nous ayons, ne comprend pas moins de cent volumes énormes et presque cubiques, et s'étend depuis l'année 1599 jusqu'à la révolution. J'ai à signaler cependant une lacune très regrettable au point de vue des études historiques dans notre province, c'est celle de l'année 1688, époque où les grands-jours furent tenus à Angoulême. Je n'ai pas retrouvé d'autre document relatif à cette tenue des grands-jours, qu'une copie manuscrite de la commission donnée aux magistrats nommés par le roi pour la réformation des abus de la justice dans les provinces du Haut et Bas-Limousin, Saintonge, Périgord, Angoumois, Haut et Bas-Poitou, La Rochelle et pays d'Aunis. Cette commission, du reste, a été imprimée, et je l'ai achetée récemment à une vente publique de Paris.

Il est bon de rappeler, à cette occasion, que le célèbre René d'Argenson, plus tard lieutenant général de police, membre de l'Académie française et de celle des sciences, occupait alors le siége de lieutenant général au présidial d'Angoulême, que lui avait légué Hélies Houlier, son grand-père maternel, magistrat distingué, issu d'une famille angoumoisine très an-

cienne dans les charges de l'hôtel de ville et de la sénéchaussée. — C'est à cette époque des grands-jours que M. de Caumartin, un des commissaires désignés, trouvant dans M. d'Argenson un savoir et une intelligence bien au-dessus des fonctions qu'il remplissait, le détermina à abandonner son modeste siége, l'emmena avec lui à Paris, et, après lui avoir donné sa fille, le mit à même de faire preuve des hautes capacités dont il était doué.

5° *Jours nommés.*— Liasses énormes et nombreuses.

6° *Exécutoires de dépens.* — Il existe une quantité assez considérable de liasses appartenant à cette catégorie.

7° *Audiences du criminel.* — Collection fort incomplète, composée en partie de registres in-folio, couverts en parchemin, en partie de liasses.

8° *Informations criminelles.* — Liasses en grand nombre, curieuses à consulter et importantes pour l'étude des familles.

9° *Enquêtes et procès-verbaux faits par autorité de justice.* — Pièces et liasses volumineuses, dans le désordre le plus complet.

10° *Sentences.* — Collection considérable et fort intéressante. J'y ai vainement cherché, comme dans les précédentes, l'année 1688. Évidemment, des familles intéressées à faire disparaître les documents qui les concernaient, sont parvenues à soustraire toutes les pièces qui pouvaient garder trace des peines dont leurs ascendants ou leurs alliés avaient été frappés. — Ce qui le prouve, c'est que partout l'année 1688 est introuvable. Cette collection est à peu près complète depuis le commencement du XVIIe siècle.

11° *Criminel.* — *Sentences d'aliments.* — Registres in-folio peu nombreux et peu importants.

12° *Baux à ferme faits par autorité de justice*, comprenant quarante volumes environ, dont le plus ancien remonte à l'année 1599. — Rien n'est plus intéressant que ces registres pour l'histoire des terres et des familles en Angoumois. Malheureusement, la majeure partie est dans un très mauvais état de conservation et demande les plus grands ménagements.

13° *Registres des insinuations.* — Ces registres, format in-folio, couverts en parchemin, remontent à l'année 1578 et s'arrêtent vers la fin du XVII[e] siècle. Ils contiennent des renseignements précieux sur l'état des familles et la succession des seigneurs des fiefs compris dans l'étendue de la sénéchaussée.

14° *Registres des donations entre vifs.* — Collection complète depuis la fin du XVII[e] siècle jusqu'à la révolution.

15° *Lettres de ratification.* — Liasses volumineuses et en grand nombre.

16° *Affirmations de voyages.* — Registres destinés à recueillir les déclarations de voyage et de séjour de ceux qui venaient au présidial pour faire plaider leurs procès. Ces déclarations, une fois enregistrées, devaient servir à ceux qui gagnaient leurs procès pour se faire allouer leurs frais de voyages. — 25 à 30 registres in-folio, couverts en parchemin.

17° *Registre de la mercuriale de la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois*, contenant le prix commun de toutes les denrées qui se sont vendues au « *minage et marché* » de la ville d'Angoulême, depuis le 29 septembre 1598 jusqu'au 1[er] vendémiaire an VI,

sans interruption, formant ensemble cinq volumes in-folio, couverts en parchemin. Un des registres contient, en outre, l'état des mesures et la réduction des boisseaux de la province d'Angoumois à la mesure et au boisseau de la ville d'Angoulême, et des indications très précises sur la mesure du vin, sur l'unité de mesure employée pour les arpentements et le toisé des murs et pavés, sur le prix des béans et journées, et enfin sur celui des rentes en volailles (chapons, gelines et pou lets).

Ces registres offrent, comme on le voit, les ressources les plus variées pour l'histoire de la valeur des objets de première nécessité en Angoumois, et ils devront être nécessairement consultés par celui qui entreprendra de faire pour notre province les travaux que Dupré de Saint-Maur, le comte Garnier, M. Leber et autres numismatistes ou économistes ont faits, soit à un point de vue général, soit au point de vue particulier d'une contrée spéciale.

18° *Registre de la confrérie du Saint-Sacrement ou de Cibavi, établie dans l'église Saint-André d'Angoulême*, contenant les noms des membres de la confrérie, leurs statuts et les titres de propriété, dont le plus ancien remonte à l'année 1365. Cette institution religieuse devait avoir une grande importance, si j'en juge d'après le nombre et la variété de ses membres, appartenant à toutes les classes de la société. — 2 vol. in-folio.

19° *Prévosté. — Registres des audiences*, formant trente volumes in-folio, couverts en parchemin, qui appartiennent à diverses années non consécutives. Quelques-uns se rapportent à la fin du XVIe siècle ; mais les

années se suivent assez régulièrement, à mesure qu'on approche de 1649, époque de la réunion des prévostés aux présidiaux.

20° *Registres des audiences de l'élection.* — Collection incomplète, et qui ne compte pas plus de dix à douze registres in-folio, couverts en parchemin.

21° *Registres sommaires des pièces apportées des cours subalternes au présidial.* — 3 vol. in-folio.

22° *Registres des audiences du duché-pairie de La Rochefoucauld.* — 5 vol. in-folio.

23° *Procès volumineux relatif aux partages de la famille de La Rochefoucauld.* — 1 vol. in-folio.

24° *Registre des baptêmes de l'église réformée de La Rochefoucauld*, du 2 octobre 1608 au 8 novembre 1663. — 1 vol. in-8°.

J'ai trouvé dans ce volume, du plus haut intérêt pour la connaissance des familles et des pasteurs protestants d'une partie de notre province, un document que j'étais loin de m'attendre à rencontrer : je veux parler de l'indication certaine du lieu et de la date de la naissance du duc de La Rochefoucauld (1), prince de Marsillac, auteur des *Maximes*, sur lesquels les biographes et les commentateurs se sont tous trompés,

---

(1) On lit, en effet, dans une marge de ce registre et de l'écriture du pasteur, à l'année 1613, ce qui suit :

« Le 15e jour de septembre 1613 est né en la ville de Paris monseigneur le prince de Marcillac, fils de monseigneur le comte et de dame Gabrielle du Plessis.

« Sera noté que monseigneur le comte père nacquit le 5 septembre 1588 au lieu de Verteuil, où dame Claude d'Estissac enfanta de lui. »



sans presque jamais être d'accord dans leurs assertions.

25° Registres des audiences du duché-pairie de La Vallette, du comté de Montbron et des baronnies de Blanzac et Montignac-Charente.

Il existe, en outre, sur les tablettes inférieures des étagères qui font le tour des salles, une masse énorme de pièces isolées de natures très diverses, et placées là dans un pêle-mêle fort difficile à débrouiller. Je n'ai pu jusqu'à présent en prendre qu'une connaissance fort imparfaite, et néanmoins le peu que j'en connais me fait espérer que je pourrai y rencontrer des documents importants. Je signalerai notamment un nombre assez considérable de pièces détachées relatives aux protestants sur divers points de la province, des procès importants entre des familles marquantes de l'Angoumois, et une série de monitoires que j'ai recueillis depuis le XVII[e] siècle jusqu'à la révolution, et que je me propose de publier incessamment, en les réunissant à d'autres pièces analogues, relevées aux archives départementales, dans la série H, fonds des abbayes de Saint-Cybard et de La Couronne, depuis la fin du XIII[e] siècle.

Le dépôt des archives du présidial possède encore quinze cents sacs à procès environ, déposés au greffe par les procureurs du ressort de la sénéchaussée. On retrouve souvent dans ces procès des pièces curieuses, et quelquefois des correspondances intéressantes. Je n'en ai consulté qu'une très faible partie, et je suis autorisé déjà à penser que les recherches ne doivent pas être négligées.

Il ne me reste plus maintenant, pour achever l'énu-

mération des richesses que renferment les archives du présidial, qu'à mentionner la suite des liasses qui contiennent les papiers relatifs à l'assemblée des trois ordres en 1789. Ces papiers, dont la plus grande partie a été publiée par notre honorable président de la Société Archéologique, M. Ch. de Chancel, dans son ouvrage intitulé : *l'Angoumois en* 1789, format in-8°, Angoulême, 1847, sont actuellement déposés dans des caisses, au greffe du tribunal civil d'Angoulême, et confiés à la garde de M. le greffier en chef. J'aurai soin, lorsque l'ordre de mon inventaire l'exigera, de les faire réintégrer dans les archives du présidial, afin de les analyser avec toute l'attention que réclame leur importance.

Comme vous le voyez, Messieurs, les archives de la sénéchaussée et siége présidial d'Angoumois forment un dépôt considérable, intéressant, riche en documents de diverses natures, propre enfin à fournir des renseignements, introuvables ailleurs, pour l'histoire des mœurs, des terres et des personnes dans notre province. On peut regretter d'y remarquer quelques lacunes, il est vrai ; mais, malgré ces lacunes, le champ reste encore bien vaste aux explorations des travailleurs. Les plus regrettables, assurément, sont celles de l'année 1688, que j'ai signalées plus haut, et celles de la seconde moitié du XVIe siècle. Le présidial d'Angoulême appartient, en effet, à la première création des présidiaux en 1552, et nous n'avons que fort peu de documents qui remontent à une époque antérieure à 1600. Mais l'absence de ces derniers documents, je ne saurais l'attribuer, comme pour les pièces des grands-jours, à des soustractions intéressées ; elle m'est entièrement

expliquée par une requête présentée en 1717, au lieutenant général J. de Paris, par le sieur Resnier, alors greffier du présidial, qui demande l'autorisation de faire apporter dans son dépôt d'archives vingt-deux registres provenant du greffe, qui ont été trouvés par Mme de Balzac, dans un coin de la maison où est décédée sa mère, Mme de Girard. Selon l'exposé du sieur Resnier, ces disparitions de papiers provenaient de ce qu'avant la création des greffiers en chef, établis par la déclaration du roi du mois d'avril 1689, les engagistes des greffes faisaient des baux à différents particuliers, qui, à l'expiration de ces baux, emportaient chacun les minutes et registres des greffes. — Il ne faut donc accuser que la mauvaise administration du temps.

J'ai cru devoir, Messieurs, entrer dans tous les détails, trop longs peut-être, qui précèdent, afin de vous mettre en état de juger l'étendue, l'intérêt, et la variété du dépôt dont je suis chargé d'opérer le dépouillement. J'ai hâte de vous rendre compte des travaux que j'y ai exécutés.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, les différentes collections qui composent les archives du présidial sont dans l'état de désordre le plus complet. Les pièces les plus hétérogènes se trouvent placées les unes à côté des autres ; de telle sorte qu'il est impossible de prévoir, en examinant les premières pièces d'une liasse, à quelle catégorie appartiennent celles qui suivent. En présence de cette confusion, je n'ai pas pu songer à commencer un inventaire réglementaire. J'ai dû me borner à reconnaître les pièces de même nature, à mesure que je les rencontrais, à en

faire le triage et à les mettre en liasse. Il m'a paru convenable de m'occuper avant tout des registres, masse énorme et encombrante, dont j'ai cru nécessaire de dégager les tablettes pour me faciliter la recherche des pièces isolées. Je suis arrivé ainsi à reconnaître et à munir de leurs étiquettes respectives trois cent cinquante registres, que j'ai classés suivant la collection à laquelle ils appartiennent. J'ai fait imprimer à cet effet des bulletins sur lesquels j'ai indiqué la lettre de série, la désignation du fonds, la nature du registre et les deux dates extrêmes des pièces qu'il contient. J'ai laissé en blanc seulement le numéro d'ordre, qui ne pourra être rempli que lorsque j'aurai reconnu et classé tous les registres ou liasses appartenant à la même catégorie.

Je me propose de faire transporter au dépôt central des archives du département cette collection de registres, après la visite de la commission désignée chaque année par le conseil général. Ce sera à la fois débarrasser les salles d'une masse de papiers assez considérable pour devenir gênante, et préserver ces papiers eux-mêmes du danger des gouttières qui tombent en tous sens pendant la saison d'hiver. Comme il n'est pas possible, à cette époque de l'année, de travailler sans feu dans un local placé dans des conditions aussi désavantageuses, je profiterai de ce temps pour commencer l'inventaire de la collection des *édits et déclarations*, que je considère comme complète dès à présent, et qui demande, par l'importance et la variété des documents qu'elle renferme, les soins les plus minutieux. D'ailleurs, Messieurs, je me ferai un plaisir de vous tenir au courant des découvertes intéressantes que je pourrai faire dans cette collection.

Je ne veux pas terminer ce rapport, Messieurs, sans témoigner devant vous des sentiments de reconnaissance que je dois à M. le préfet pour l'arrêté qui m'attache aux archives de notre département. Je trouve chaque jour, dans les études que je poursuis, un motif nouveau de persévérer dans les travaux historiques qui intéressent mon pays, et j'espère que dans peu d'années j'aurai contribué à faire connaître, avec la collaboration de quelques hommes laborieux et voués comme moi aux recherches des matériaux de notre histoire locale, une partie des richesses inconnues qui sont cachées dans nos divers dépôts d'archives.

Je croirais manquer à ma conscience si je n'adressais pas en même temps, à M. le président du tribunal d'Angoulême, l'expression de mes sentiments de gratitude pour l'empressement et l'exquise urbanité avec laquelle il a bien voulu mettre à ma disposition les archives placées sous sa juridiction.

DISCOURS

SUR LA RUINE ET DÉMOLITION

DU CHATEAU DE LÉSIGNAN

PAR F. DE CORLIEU

Opuscule inédit publié par M. ED. SÉNEMAUD.

Le château de Lusignan, que tenaient les réformés depuis 1569, fut assiégé par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, en septembre 1574. Après quatre mois de résistance, la place, défendue par René II, vicomte de Rohan, fut obligée de capituler le 20 janvier 1575. Le duc de Montpensier fit démolir ce château, que l'on regardait alors comme un des plus beaux et des plus anciens édifices gothiques du royaume. « Le siége (écrit Brantôme) en fut fort long et de grand combat. Il fut pris, et M. de Montpensier, pour éterniser sa mémoire, pressa et importuna tant le roi nouveau venu de Pologne, qui le voulut gratifier en cela, qu'il fit raser de fond en comble ce château; ce château, dis-je, si admirable et si ancien, qu'on pouvoit dire que c'étoit la plus belle marque de forteresse antique, et la plus noble décoration vieille de toute la France. »

Ces regrets de Brantôme sur la ruine du berceau de l'antique famille de Lusignan furent partagés par ses contemporains. Notre annaliste Corlieu, dix jours environ après l'évènement, écrivait à Louis de Saint-Gelais et lui adressait, avec une lettre dans laquelle il déplorait cette catastrophe, un discours, qu'il lui dédiait, sur la ruine et démolition du château de Lusignan.

Ce discours, que nous publions pour la première fois, est extrait du fonds S. Magl., t. 183, de la Bibliothéque impériale

Nous ne possédons que fort peu de détails sur Corlieu et sur sa famille. Ceux que nous reproduisons sont en partie extraits du chapitre X du troisième livre de son *Recueil en forme d'histoire de ce qui se treuve par escrit de la ville et des comtes d'Angoulesme.*

La famille Corlieu, originaire de l'évêché d'York, prouverait sa filiation en France depuis l'an 1414. Une attestation du roi d'armes d'Angleterre, du 6 mars 1547, porte qu'elle est issue de l'ancienne famille de Corleix, dont on trouve des chevaliers dès l'an 1227. Thomas Corlieu, servant dans les guerres que les Anglais firent en Angoumois, s'empara, en 1414, à la tête d'une compagnie d'hommes d'armes qu'il commandait, du château de Gourville, à quatre lieues d'Angoulême, et ne le rendit qu'à la condition qu'on lui en ferait épouser l'héritière, qui s'appelait Renotte ou Penotte du Fresne, dont il écartela ses armes telles que la famille les porte encore de nos jours : *Aux 1 et 4 de sinople, au chevron d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules lampassé, armé et couronné d'or.*

Ce Thomas de Corlieu fut l'aïeul du lieutenant général François de Corlieu, fils de Jean, et François de Corlieu fut l'aïeul de François, procureur du roi au siége présidial d'Angoulême et auteur du *Recueil* en forme d'histoire et du *Discours* sur la ruine du château de Lusignan.

Corlieu publia son histoire des comtes d'Angoulême en 1576 ; quelques jours après l'impression de ce livre, il se noya dans la Charente, qu'il avait voulu traverser à cheval.

Louis de Saint-Gelais, auquel le discours de Corlieu est dédié, était fils d'Alexandre de Saint-Gelais et de Jacquette de Lansac.

Louis, seigneur de Lansac, baron de La Mothe-Saint-Hérave et de Précy, conseiller d'état, chevalier des ordres du roi, prit le nom et les armes de Lusignan, qu'il écartela de celles de Saint-Gelais, en vertu des lettres du roi, après qu'il eut prouvé qu'il descendait de la maison de Lusignan, lorsqu'il fut reçu chevalier du Saint-Esprit, en 1579. Louis de Saint-Gelais mourut en octobre 1589, à l'âge de 76 ans, après avoir été, soit comme général, soit comme ambassadeur, chargé de missions importantes. De sa première femme, Jeanne de Laroche-Chandry, fille de Philippe, baron dudit lieu, il laissa : 1° Claude, femme du baron de Lusse, en Basse-Navarre ; 2° Guy, ambassadeur en Pologne au temps de l'élection du duc d'Anjou. — Sa seconde femme, Gabrielle de Rochechouart, ne lui donna point d'enfants, dit Le Laboureur. La Thaumassière prétend, au contraire, qu'elle lui donna deux fils et deux filles.

Le *Discours* de Corlieu présente peu de faits nouveaux. Ecrit au XVIe siècle, il nous donne nécessairement une généalogie moins complète et moins exacte que celles qui ont été publiées dans ces derniers temps, d'après des documents que notre historien n'avait pu connaître. Nous appellerons toutefois l'attention du lecteur sur les réserves que fait notre historien à propos de certaines familles que des chroniqueurs et des historiens voulaient rattacher, déjà au temps où il vivait, à la noble et puissante maison de Lusignan.

A hault et puissant Seigneur messire Loys de Sainct Gelais, Chevallier de l'ordre du Roy, Conseillier en son conseil privé, Cappitaine des cent gentishommes de sa maison, Seigneur de Lanssac.

MONSEIGNEUR,

M'estant mis ces jours à discourir sur la nouvelle qui nous estoit venue de la prinze et démolition du chasteau de Lésignan, je n'ay peu faire que je ne me sois tristé, non que je fusse marry de l'heur et victoire de mon Roy, mais pour la ruyne d'une si belle et forte maison qui fut jadis la demeure d'une des plus illustres et grandes familles de ce royaulme, de laquelle ne restoit à présent que le nom conservé de par cette seulle place qui autrefois avoit fait teste à deux grands Princes, Loys neufiesme Roy de France et Henry deuxiesme Roy d'Angleterre, et maintenant a sy longtemps résisté à la furie de tant de canons et soustenu l'effort de tant de vaillants hommes qui l'avoyent assiégée. Je disois que c'estoit bien à présent qu'il estoit fait

de Lésignan, mère de tant de Roys et excellans personnages. Car pieça la maison en estoit fondue et la mémoire tellement ensepvellie, que sans la marque du chasteau, il ne fut point aujourd'huy parlé d'elle, et sur ce pansement il me souvient que en recherchant l'histoire de la maison d'Emgolesme que avecque loncque étude j'ay ramascé des restes de la guerre civille, j'avois trouvé et mis à part pour ma mémoire quelques particularités de ceux de Lésignan qui à mon jugement méritoient bien d'estre veues et estoyent pour ce perdre entre mes pappiers sy à ceste occasion elles ne sortoient en lumière : qui me feit quant et quant mettre la main à la plume et en faire comme un sommaire compris en ce petit discours que j'ay pris la hardiesse de publier sous vostre protection, ne scachant à qui micus le dédier que à vous qui estes descendu en droicte ligne de ceste maison, et représentés par les grandes et héroiques vertus qui sont en vous la grandeur et noblesse de vos ancestres.

A Emgolesme ce premier jour de febvrier.

Vostre humble et obéissant serviteur,

F. de Corlieu.

La maison de Lésignan a esté sy grande autrefois que chascun en a voleu parler. Les histoires anciennes en font fréquentes mentions mais par rencontres, et croy que sy au temps de sa plus grande splendeur les hommes se feussent advisés de descripre les gestes particulliers des illustres familles, cette cy n'eut pas esté des derrières. Il est vray que sur le déclin de sa grandeur il se trouva un faiseur de romans qui mit par escript sous le nom de Raymondin et Mellusine, qu'il fait chemiers et pères des Lésignans, quelques fables de ceste maison. Et depuis l'aucteur des Annales d'Aquytaine en a touché quelque chose, mais aucun n'en a

descript la vraie origine ne le progrès de leurs affaires. Quant à moy je ne me vante de le faire non plus, mais bien vous en dire plus que autre avant moy n'a fait, et rapporter icy sommairement ce que plusieurs aages en ont laissé par escript.

Lésignan est une petite ville à cinq lieux de Poictiers, laquelle bailla le nom à ceux qui en feurent Seigneurs, de la descente et origine desquels je n'ay trouvé autre chose fors qu'ils estoient issus des premiers Comtes de Poictou qui furent peu après le règne de Charles le Chauve appellés les Guillaumes, et d'un puisné de leur maison auquel fut donné cette ville avecques autres en appanage, et tenoient ces Seigneurs plus de vingt ou trente que villes et baronnies, et par tout où il est parlé d'eux ils sont nommés Princes de la noblesse poictevyne et plus grands Seigneurs de l'Acquytaine, et portoient burelles d'argent et d'azur. J'ay trouvé mémoire d'eux despuis l'an mil et non plus arrière, et le Seigneur de Lésignan qui estoit lors se nommoit Hugues, qui eut un fils surnommé le Brun dont veint Hugues de Lésignan, surnommé le Grand, auquel je commanceray cette narration.

C'est ce grand Hugues qui fit faire le chasteau de Lésignan tel que nous l'avons vu despuis et eut deux fils et une fille, Hennery ou Henry Hugues dit le Brun et Béatriz.

Hennery de Lésignan fut chef de la noblesse poitevine qui se révolta pour le Roy contre Henry, Roy d'Angleterre, dont s'ourdirent de grandes guerres en la Guienne et fut le chasteau de Lésignan assiégé et prins par le Roy anglois, aucteur l'abbé du mont ès additions à Sigebert, duquel je suis contant de mettre icy les mots parceque aucuns ont escript que ce chasteau estoit beaucoup plus ancien : « Pictavi (inquit) et Aquitani ex maiori parte, id est Comes de Marcha,

Comes Engolismensium, Hennericus de Lesiniaco, Robertus et Hugo frater ejus de Silleio et alii multi voluerunt rebellare contra Regem et incendiis et rapinis pauperum incumbentes circumquaque grassabantur, quod Rex audiens impiger advolat et eorum insaniæ obsistens Lesiniacum novum castrum munitissimum cœpit, captum munivit et villas municipiaque eorum destruxit; » c'est-à-dire la pluspart des Poitevins et de ceux de Guienne scavoir, le Comte de Lamarche, le Comte d'Emgoulesme Hennery de Lésignan, Robert et Hugues de Silli frères et beaucoup d'autres se rebellèrent contre le Roy et tenoient les champs, robbans et pillans les pauvres gens. Ce que le Roy entendant se présenta aussy tost pour leur résister, print le fort chasteau de Lésignan, nouvellement basty, my garnison dedans et saccagea leurs villes et maisons.

Hennery mourut sans hoirs et veint sa succession à Hugues son frère qui espousa Ponce, fille au comte de la Marche aquitanique et son héritière, de par laquelle il fut Seigneur de ce comté. Il est parlé de luy en l'histoire de la guerre saincte de l'Archevesque de Thir en ces mots : « Advenerant illa tempestate quidam Nobiles de partibus Aquitanicis Gaufredus videlicet qui cognominatus est Martel, Domini Comitis Engolismensis frater, et Huguo de Lesiniaco senior qui cognominatus est Brunus orationis gracia; » c'est-à-dire, arrivèrent en ce temps pour prier en la saincte cité des Seigneurs d'Aquitaine, Geoffré surnommé Martel, frère de Monsieur le Comte d'Emgolesme, et Hugues de Lésignan l'aisné dit le Brun. Et compte cet historien qu'ils feurent en Sirye et eurent bataille à Noradin Roy d'Egypte, lequel ils deffirent en l'an mil cent soixante quatre, et que l'année ensuivant Le Brun fut pris en une autre bataille par Noradin et détenu longtemps prisonnié.

3.

Béatriz de Lésignan fut mariée à Messire Ambrois de Vienne.

Cet Hugues le Brun eut cinq fils, Guy, Eymery, Hugues, Geoffré et Gilles.

Guy, Eymery et Geoffré s'enfuirent en Sirye pour crainte du Roy anglois qui vouloit mal à ceux de leur maison, où après que Guy eut fait maint services au Roy de Jérusalem, Baudouin, il en espousa la fille et seulle héritière nommée Sibille et fut Roy de Jérusalem de par elle après la mort de son beau père, environ l'an mil cent quatre vingts. Mais il se gouverna mal en ses guerres car il perdit plusieurs batailles contre les Sarrazeins, fut prins prisonnier et perdit la saincte cité, qui fut cause à Philippe Roy de France et Richard Roy d'Angleterre d'entreprendre le voiage d'outre mer, et adveint que Richard en passant s'empara de l'isle de Chypre et la bailla au Roy Guy délivré de prison pour le royaulme de Jérusalem. Polydore Virgille dit qu'il le lui vendit. Guillaume Neubrigense dit qu'il le lui donna en pur don. Quoy que soit, Guy se retira en Chypre et y finit ses jours.

Eymery avoit espousé Isabel sœur de Beaudoin, par quoy quant Richard fut party de Sirye pour retourner de pardeçà, les barons du pays l'eslurent en Roy de Jérusalem; mais il ne le fut pas longtemps car par les mennées du Pape, Jehan de Brenne comte de Vienne provençalle fut mis en son lieu, et se retira Eymery au royaulme de Chypre, duquel il jouit emprès le décès de son frère qui mourut sans enffans.

Gilles fut congnoistable de France du temps de Sainct Loys, et de luy sont descendus les Seigneurs de Sainct Gellais et de Partenay.

Hugues estoit l'aisné des enffans qui restèrent en France, par ce luy escheut le comté de la Marche qu'il joignit par ma-

riage à celuy d'Angoulesme ayant espousé Isabelle, docrière d'Angleterre, fille unique d'Aymar Taillefer comte d'Emgolesme, l'an mil deux cent dix huict. Il succéda aussy à son frère Geoffré, tellement qu'il fut Comte de ces trois comtés et en jouit sa postérité successivement jusques au temps de Philippe le Bel Roy de France, scavoir : Hugues le Brun troisiesme du nom son fils, Hugues de Lésignan quatriesme fils du Brun, Hugues le Brun quatriesme fils de Hugues aussy quatriesme, et lequel Hugues le Brun mourut sans enffans, laissa héritier Guy de Lésignan son frère qui n'ayant enffans donna par son testament audit Phelippe le Bel et à ses successeurs Roys ces trois comtés de la Marche, Engolesme et Lésignan, l'an mil trois cents sept. La vie desquels comtes d'Emgolesme j'ay particulièrement et au long descripte en mon histoire de la maison d'Angolesme.

Voilà comme et en quel temps le comté de Lusignan parveintèsmains des Rois de France dont despuis il n'est party. Depuis ces Comtes d'Emgolesme il ne se trouve aucun qui ait porté le nom de Lésignan en France, car le nom chemier estoit esteinct et fyny en Guy dernier comte de Lésignan, et les puynais qui estoient descendus de ceste famille avoient prins les noms de leurs appanages. Voilà pourquoy j'ay dit au commancement que le nom de Lésignan estoit seulement resté en ce fort et superbe chasteau que nous avons veu ruiner.

Mais hors de France, scavoir en Chypre le nom et famille en a duré jusques à nous, ayant Henry succedé à Eymery, et à Henry Alexis, qui recueillit le Roy Sainct Loys venant en Chipre à son premier voyage d'outremer. A luy Alexis deuxiesme, et à cesluy ci Henry deuxiesme. A Henry, Pierre qui veint en France au temps du Roy Jehan et est enterré aux Cellestins de Paris. A Pierre, Petrus, tous Rois de Chypre

du nom et armes de Lésignan et de père en fils. A Petrus qui mourut sans enffans succéda Jacques son oncle fils bastard de Henry, duquel veint Janus qui espousa Charlotte de Bourbon fille de Jacques comte de Lamarche l'an mil quatre cent neuf, desquels veint Jehan appellé Fayneant marié avecque Hellène fille à Théodore frère de Jehan Palléologue Empereur de Constantinople l'an mil quatre cens trente deux, de laquelle il eut Charlotte qui espousa en premières nopces Jehan Roy de Portugal et en secondes Loys Duc de Savoye, sur lequel Jacques fils bastard de Jehan Roy de Chipre usurpa le royaulme à l'ayde du Souldan d'Egypte et de Marc Cornaire cappitaine des galaires vénitiennes, duquel il espousa la fille que Cornaire fit adopter à la seigneurie de Venise, donnant par ce moyen aux Vénitiens de investir ce royaulme qui leur estoit fort important, ce qu'ils firent aussy tot par le décès de Jacques, qui laissa sa femme enceinte d'une fille laquelle mourut aussy et après elle sa mère, tellement que voilà la fille héritière du père, la mère de la fille et la seigneurie de la mère par vertu de l'adoption. Ainsy faillit la lignée des Lésignans en Chipre, environ l'an mil quatre cens cinq.

Froissard fait bien mention d'un Hugues de Lésignan qu'il fait Empereur environ l'an mil quatre cens, mais il faut que je confesse que je ne say qui il estoit, say je bien que ceux de Chypre estoient grandement alliés, tant en la maison des Empereurs de Constantinople et Trébizonde, que des Rois de Naples, Sicile et Arménie. Toutesfois je n'ay leu jusques là que de vous savoir dire come et par quel moyen fut cest Hugues Empereur, ne qui il estoit, bien est aisé à juger qu'il fut de l'estat de ceux de Chypre, et est bien certain qu'il ne fut Empereur que de nom comme pour quelque droit qu'il prétendist à l'empire des Grecs.

Or pour revenir à mon propos de ceux qui sont descendus des Lésignan de France qui portent aujourd'huy le nom de leurs appanages sans compter les alliances qui sont sans nombre, nous en recongnoissons aucuns et non pas tous, scavoir ceux de Sainct Gelais, de Sainct Vallier, et de Soubize. Aucuns veullent ajouster ceux de La Rochefoucault et Montberon, meus de ce qu'ils portent les armes de Lésignan, scavoir ceux de Montberon plaines, et ceux de La Rochefoucault à chevrons de gueules sur le tout pour divise. Mais il y a plus de cept cens ans qu'ils portent le nom qu'ils ont de présent. De la descente de tous lesquels je me déporte descripre pour le menu pour estre chose hors mon propos.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE L'ANGOUMOIS

Publiés par M. G. BABINET DE RENCOGNE.

1° LETTRE

DE GUY CHABOT (1)

A LA REINE MÈRE

(Bibl. imp., fonds Béthune, 8,675, f° 138.)

SUJET DE LA LETTRE

Troubles excités dans l'Angoumois par les réformés. — Les choses sont plus tranquilles à Jarnac, quoique les ministres y prêchent publiquement et en grande assemblée.

Jarnac, 8 juin 1561.

Madame, suivant le commandement qu'il a pleu à Votre Majesté me faire de vous advertir de toutes choses qui passeront de par-deçà, je n'ay voullu faillir expressément dépescher ce porteur

(1) Guy Chabot, premier du nom, baron de Jarnac, seigneur de Montlieu, Sainte-Aulaye, de Saint-Gelais, etc., fils de Charles Chabot, premier du nom, baron de Jarnac, seigneur de Montlieu, Sainte-Aulaye, etc., et de Jeanne de Saint-Gelais. C'était un des familiers de François Ier, qui l'avait surnommé *Guichot*. C'est lui qui eut dans le parc de Saint-Germain-en-Laye, le 10 juillet 1547, ce duel si célèbre avec François de Vivonne de la Châtaigneraie. Il était gouverneur et lieutenant général pour le roi en la ville de La Rochelle et pays d'Aunis.



pour vous faire entendre que puis peu de jours, il se fait des assemblées de deçà, èsquelles est intervenu grande mutinerie et sédition pour la diversité des opinions différentes les unes aux autres touchant la religion, et jusques à s'entretuer, où les officiers du roy ne veulent mettre ordre; chose de dangereuse conséquence, et qui ne peult apporter que une grande désobéissance et sédition; à quoi il me semble estre très requis et nécessaire pourveoir. A ceste cause, Madame, pour obvier à telles entreprises, je n'ay voullu faillir vous en advertir, craignant que soubs le manteau de la religion, il y ait sédition et élévation populaire; et que la noblesse y soit meslée, d'autant que des deux partyes il y en a nombre; ne voulant pas aussi faillir vous dire qu'en ma terre de Jarnac, les ministres preschent publiquement : où il y a grosse assemblée, mays sans aucunes contradictions ni émotions, les ungs contre les aultres, ne suivans que la parolle de Dieu; et quand j'auré reçeu les commandemens du roy et de vous, je les suivray et mettré ordre au mieulx qu'il me sera possible de les exécuter; et pour de bien en mieulx conduyre les choses à votre volunté en mon gouvernement, je y seray dans peu de jours, ne voullant faillir vous dire que jusques icy, je y voy ung chacun vivre en union et tranquillité, suivant les commandements du roy et des vostres; ne y pouvant demeurer à la despense que je y faicts sans estre payé de mon estat qu'il pleut au feu roy me donner, dont il m'en est deu deux mille livres, sans mes autres pentions, remettant cela et toutes choses de moy à votre bon plaisir, pour supplier Notre Seigneur,

Madame, vous donner en prospérité très heureuse, très contante et très longue vye.

De Jarnac, ce VIII[e] juing 1561.

Votre très humble, très obéissant et très affectionné fidelle serviteur et naturel subiect

Signé Guy Chabot.

Au dos : *A la Royne.*

2° LETTRE

DE CHARLES DE BONY

ÉVÊQUE D'ANGOULÊME (1)

A LA REINE MÈRE

(Bibl. imp., fonds Colbert, 7e vol., fo 681.)

Voici à quels faits se rapporte cette lettre :

Le roi Henri III ayant conclu une trève de six mois (du 22 novembre 1575 au 25 juin de l'année suivante) avec son frère François, duc d'Alençon (cinquième fils de Henri II) et chef du parti des mécontents, par l'entremise de la reine mère, Catherine de Médicis, avait placé par cette capitulation Angoulême au nombre des places de sûreté qui devaient être remises tant aux protestants qu'à leurs associés catholiques. Le duc de Montpensier fut envoyé par la reine pour prendre possession de la ville. On sait comment il fut reçu. J'ai lu dans une de nos séances de l'année 1859 la relation écrite par Montpensier lui-même de la déconvenue qu'il éprouva, en date du 8 décembre 1575, et l'on a vu le cas qu'on fit des lettres et papiers adressés par la reine au gouverneur et aux habitants. Je présente aujourd'hui la réponse de Ch. de Bony, évêque d'Angoulême, à des lettres de la reine mère, qui avait sans doute jugé prudent d'adresser des ordres au clergé de la ville, et de s'assurer de son adhésion au traité en lui promettant

(1) Charles de Bony, Florentin d'origine et aumônier de Charles IX, succéda à Philibert Babou de la Bourdaisière. Il exerça de 1575 à 1603.

qu'il ne serait point inquiété pendant le séjour des protestants. Voici la réponse de l'évêque :

Angoulême, 20 novembre 1575.

Madame, je receuz avant hier par le sire de la Houe (la Noue) (1), présent porteur, la lettre du seiziesme de ce moys de la quelle il a pleu à Votre Majesté m'honorer, et ayant aussy tost assemblé les ecclésiastics de ce diocèse qui pour lors estoient en ceste ville, je la leur communiquay et leur fis entendre l'intention et volonté de Voz Majestéz suyvant le commandement que m'en faisiez, les exhortans d'y obéir, veu que le tout ne tendoit qu'à pacifier les troubles de ce royaume ainsi que la lettre de Votre ditte Maiesté portoit et à mettre fin par une bonne paix aux guerres qui le travaillent jà long-temps et les asseurant suyvant les promesses de Voz Majestéz, et que Monseignenr avait faictes qu'ils seroient doulcement traictez par ceulx que mondict seigneur mettroit en ceste ville; et par ce, Madame, que la responce qu'ilz me feirent est semblable à la lettre qu'ils escripvent à Votre Majesté, je n'en feray autre redicte ny discours si ce n'est que je vous puis asseurer qu'il ny a celluy de cedict clergé ou autre habitant de ceste ville qui volontairement n'expose sa vie et biens pour le service de Voz Majestez et pour la conservation de ceste coronne et supplient très humblement Vos dittes Majestez de prendre en bonne part s'ilz n'acquiescent aux commandementz que leur faictes; car encores qu'ilz se fient en l'asseurance que Voz Majestéz leur donnent, et à Monseigneur, ils ne pourroient jamais s'asseurer en la plupart de ceux qui l'accompagnent, ayans esté par eulx à la prinse de ceste ville contre la foy promise et capitulation faicte (2),

(1) La copie porte la Houe, mais je crois qu'il faut lire la Noue. Je lis, en effet, dans la défense de Pasquier, prononcée le 4 février 1576 : « La première nouvelle (des promesses et capitulations faites) que nous en recevons est par un nommé la Noüe, mot qui offensa du commencement tout le peuple, soit que par hasard ou discours il nous fut envoyé, et ce pour le lien et degré que tient le sieur de la Noüe envers ceux du parti contraire. »

(2) Voici comment s'exprime Pasquier dans sa défense : « La plaie est encore toute sanglante. Nous avons enduré le siége, rendus par composition, après avoir souffert divers assauts. Depuis nous rachetâmes nos vies, nos biens et nos personnes pour 40,000 livres qui furent promptement payées. Soudain que le paiement en est fait



inhumainement traictez, comme ils désirent de bouche faire entendre à Voz Majestez, lorsqu'ils auront cet heur de se trouver près d'elles, et que Votre Majesté les aura tant honorez que de leur avoir faict obtenir un bon et assuré passe-port de mondict seigneur pour les aller trouver.

Je prie Dieu, Madame, conserver Votre Majesté en très bonne santé et longue vie.

D'Angolesme ce vingtiesme novembre MVLXXV.

CHARLES DE BONY,
Evesque d'Angoulesme.

N. B. Les termes de cette lettre prouvent bien qu'il y avait de la part du clergé d'Angoulême et, comme nous l'avons vu par la lettre du duc de Montpensier, de la part des habitants et manants de la ville, unanimité de crainte et de répulsion à l'égard de ceux de la religion réformée; crainte et répulsion bien légitimées d'ailleurs par le souvenir tout vivant des cruautés commises à l'époque de l'occupation de la cité par les troupes huguenotes. De cette unanimité de sentiments on peut tirer la conséquence que ce n'était point par suite d'une volonté personnelle et de vues particulières, ainsi que l'ont pensé certains historiens, que le baron de Ruffec ne voulut pas ouvrir les portes au duc de Montpensier; mais qu'en agissant ainsi, il ne faisait qu'obéir aux désirs et aux vœux les plus ardents de la population.

CHRONIQUE.

La Société Archéologique de la Charente a perdu, dans ce trimestre, l'un de ses membres fondateurs, M. P. Mathé-Dumaine, avocat à Angoulême, décédé

on se saisit particulièrement des principaux de la ville. Maistre Jean Arnaud lieutenant général de la ville, homme plein d'intégrité, pour n'avoir voulu adhérer à cette faction, se trouve étranglé misérablement dans sa maison; la vefve du feu lieutenant criminel, âgée de soixante ans, traînée honteusement par les cheveux au milieu des rues; deux cordeliers pendus pour avoir prêché la parole de Dieu; le frère bâtard du sieur de Ruffec, qui avait été blessé à la défense d'une brèche, honteusement pendu. Bref, jamais tant de violences, outrages et inhumanités ne furent commises qu'en ce lieu. Non contents de cela, ils s'attachent aux saints-lieux et au tombeau de Saint Jean, quart-aïeul du roi : principale remarque de la maison de Valois. Ils y logent et hébergent leurs chevaux, etc. »

dans cette ville au mois de février. La Société se trouvait représentée aux obsèques de M. Mathé-Dumaine par son bureau tout entier.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 2 février courant, un des prix annuels de 1,500 fr. institués par l'arrêté du 22 février 1858 (art. 16) sera décerné, en 1860, à la société savante qui aura transmis au ministère le meilleur répertoire archéologique d'un département ou même d'un arrondissement.

Ces répertoires devront être rédigés conformément au programme adopté par la section d'archéologie du comité des travaux historiques, publié dans le tome Ier, 2e série, 1859, page 153, de la *Revue des Sociétés savantes*, et au spécimen publié dans la même revue, page 16, tome II, 2e série, 1860, et dont un exemplaire a été envoyé aux Sociétés savantes.

Les travaux imprimés ou manuscrits devront être envoyés au ministère avant le 1er décembre 1860.

On écrit d'Arbanats, le 1er février, au *Mémorial bordelais*, qu'un sieur Jean Dubès a trouvé, le 20 janvier dernier, dans un champ de vigne dit les Places, lui appartenant, une urne en terre cuite, haute d'environ vingt-deux centimètres et large de quinze, contenant une grande quantité de pièces de monnaie et bouchée avec une pierre ronde.

Ces pièces, au nombre d'environ un mille, sont parfaitement conservées; les plus grandes dépassent à peine les dimensions des pièces d'un franc, et les plus

petites sont, en général, plus fortes que celles de cinquante centimes.

Ce trésor a été momentanément déposé chez l'honorable curé d'Arbanats, qui se fait un véritable plaisir de le montrer à toutes les personnes qui s'occupent de la science des antiquités.

Dans une tranchée ouverte à l'entrée de la rue Puy-Vieille-Monnaie, à Limoges, au lieu où fut jadis une tour, des ouvriers ont exhumé un grand bronze de l'empereur romain Antonin le Pieux (138 à 161 de J.-C.); une médaille semblable fut trouvée à l'entrée de la rue du Collége, plus anciennement. Ces découvertes semblent confirmer ce qui est dit dans l'histoire qu'Antonin releva les fortifications de plusieurs villes des Gaules.

Mgr de Salinis, archevêque d'Auch, vient de donner aux études historiques et archéologiques de son diocèse une haute marque d'intérêt et de sollicitude. Par ordonnance synodale du 11 octobre 1859, le savant prélat a créé un comité d'histoire et d'archéologie pour la recherche et la publication des documents qui intéressent les annales de la province de l'ancienne Novempopulanie.

Voici le personnel dont Mgr Ant. de Salinis a composé le bureau du comité :

Président, Mgr l'archevêque d'Auch.

Président honoraire, M. le préfet du Gers.

Secrétaires : MM. Niel, archiviste du département ; Gardères, professeur de théologie au grand séminaire ; Grenier, professeur de rhétorique au lycée d'Auch ;

Larroque, professeur d'humanités au petit séminaire d'Auch. — Archivistes : MM. Monbet, Péyret, Mirande, Espiou et Bougnères. — La commission du *Bulletin* est composée de MM. Canéto, vicaire général; Moet, inspecteur de l'académie de Toulouse; Dumont-Tourret, Lafforgue, Dutiron, Abadie et Fauqué.

NN. SS. les évêques de Bayonne, de Tarbes, d'Aire et de Dax, membres d'honneur du comité, ont promis le plus fervent concours.

On vient de découvrir à Harlem, en Hollande, dans une ancienne bibliothèque de famille, un Monstrelet de Vérard, imprimé sur peau de vélin, 3 volumes in-folio, décorés de près de deux cents petites miniatures.

On annonce la mort à Orléans de M. C. Leber, bibliographe, connu par le catalogue remarquable de sa collection historique, qu'il avait cédée à la ville de Rouen; à Paris, de M. de Montmerqué, l'éditeur de Tallement des Réaux et de la correspondance de Mme de Sévigné; à Nancy, de M. J. Lamoureux, bibliophile distingué; à Bruxelles, de M. le baron de Jonghe, qui possédait une des plus belles collections historiques et généalogiques de la Belgique.

Lord Macaulay, auteur d'une histoire d'Angleterre fort estimée, est mort le 26 décembre 1859.

Macaulay (Thomas Babington), né en 1808, ancien membre de la chambre des communes, secrétaire du bureau des Indes, puis secrétaire de la guerre et membre du conseil privé, avait été créé pair d'Angleterre en 1857.

Le département des manuscrits, à la Bibliothèque impériale, s'est enrichi d'une charte du XIVe siècle, sur vélin, à laquelle la curiosité donne un intérêt tout particulier. C'est un bail consenti par un abbé de Sainte-Marie *in organis*, à Vérone, le 15 mars 1323. Cette pièce a été trouvée, lors de la dernière campagne d'Italie, par un sergent du 73e de ligne, pendant la marche des troupes françaises sur les bords du Mincio. Elle a été transmise à la Bibliothèque par le R. P. Cahier. S. Exc. le ministre de l'instruction publique a fait don au même département d'un manuscrit provençal contenant les vies de saint Elzéar de Sabran et de sainte Delphine.

OBJETS REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE PREMIER TRIMESTRE.

Imprimés:

Almanach de Cognac, pour l'année 1860, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, quatrième trimestre de 1859, in-8°.

Journal de la Société de la Morale chrétienne, tome IX, n° 6, novembre et décembre 1859, in-8°.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1858-1859, 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, tome V, 1859, 1 vol in-8°.

Mémoires de la Société Archéologique de Touraine, tome XX, 1er, 2e et 3e trimestres de 1858, in-8°.

Angoulême, Imp. A. NADAUD et Ce (Lefraise), rue du Marché, 6.

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Deuxième Trimestre de 1860

SOMMAIRE



PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Bardy-Delisle, Ch. de Chancel, Dérivau, E. Dulary, Gigon, de Jussieu, Marvaud, de Rochebrune, Adh. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Mathé-Dumaine est admis en qualité de membre titulaire.

Sur la demande de MM. Marvaud et Sénemaud, la séance mensuelle de la société aura lieu désormais le premier mercredi de chaque mois, à la place du vendredi, adopté jusqu'à ce jour.

M. le président dépose sur le bureau divers ouvrages et brochures adressés par leur auteurs et les sociétés qui procèdent par voie d'échange avec la compagnie.

M. de Chancel donne lecture d'une lettre adressée par la Société des Antiquaires de Picardie, qui sollicite pour l'achèvement du musée Napoléon, à Amiens, une souscription dont le minimum serait de 300 fr. La société, tout en témoignant de ses sympathies pour l'œuvre projetée, ne peut que passer à l'ordre du jour.

M. Bardy-Delisle communique divers objets trouvés dans le département de la Gironde, à quelques lieues de Castillon, sur la Dordogne; ces objets ont été découverts dans des fondements de murailles qui doivent appartenir à l'époque gallo-romaine, d'après les renseignements fournis par l'honorable membre, qui parle, en outre, de vases en poterie et de morceaux antiques recueillis sur les lieux, où il a pu se procurer diverses monnaies, dont une en bronze romain des colonies, qu'il soumet à la société. M. le président, au nom de la compagnie, remercie M. Bardy-Delisle de ses communications.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 23 MAI 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Ch. de Chancel, Gigon, Maroussem, Marvaud, de Rochebrune, Ed. Sénemaud, Turcat.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président donne communication d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui annonce que, par arrêté du 21 avril, divers ouvrages, formant vingt-six volumes, sont mis à la disposition de la Société Archéologique et Historique de la Charente.

M. de Chancel dépose sur le bureau des mémoires et bulletins adressés par l'Académie de La Rochelle, la Société Archéologique du Limousin et la Société des Antiquaires de Picardie.

M. Marvaud présente divers objets, dont un lot de monnaies en bronze de l'époque romaine (IVe siècle), trouvées à Fontgareau, commune de Barret.

M. Ed. Sénemaud lit une notice biographique sur Louis Prévost de Sansac. Après avoir fixé l'époque à laquelle la terre de Sansac est entrée dans la famille Prévost, M. Sénemaud résume la vie de Sansac, et s'attache surtout à rectifier une erreur de la *Biographie universelle*, qui fait mourir notre brave compatriote en 1566, lorsqu'il est constant, d'après les comptes de l'extraordinaire des guerres, qu'il servait encore en 1569, époque à laquelle il assiégea la Charité.

M. Sénemaud communique ensuite plusieurs pièces qu'il a acquises à la vente d'autographes de feu M. Lucas

de Montigny. Ces pièces sont signées de personnages appartenant tous à notre province :

1° Louise de Savoie, mère de François Ier, pièce datée de 1528 ;

2° Jehan de Larochebeaucourt, sieur de Saint-Mesme, commandant de la ville de Saint-Jean-d'Angély, 1580 ;

3° François de Jussac, sieur d'Ambleville, gouverneur de Coignac, 1594 ;

4° Joachim de la Chétardie, commandant à Saverne, 1676 ;

5° Henri-François de Gentils, marquis de Langalerie, lieutenant général de l'armée du roy en Catalogne, 1690 ;

6° Le duc d'Uzez, gouverneur des provinces de Saintonge et d'Angoumois, 1698.

M. Gigon présente un fragment de sabre trouvé dans un tombeau antique mis à jour dans le cimetière de Rouillac, avec diverses pièces de monnaies. Tous ces objets ont été communiqués à M. Gigon par son confrère, M. Leclerc, docteur-médecin à Rouillac.

Nous remarquons parmi les monnaies présentées par M. Gigon : en pièces romaines, un grand bronze de Marc-Aurèle, un bronze de Maximin et un autre bronze, petit module, de Constantin ; — et en monnaies du moyen âge, un denier de Melle, *Carlus-O.*, revers, *Metalo*, en légende bilinéaire (XIIIe siècle), et un denier petit module d'Angoulême, aux quatre besants ou annelets.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUIN 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. Ch. de Chancel, E. Dulary, de Jussieu, Maroussem, Mathé-Dumaine, de Rochebrune, Ed. Sénemaud, Turcat.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 1er juin, relative à la *Description scientifique de la France.* Nous détachons de cette circulaire un extrait qui donnera une idée de la vaste publication nationale à laquelle M. le ministre attache le plus haut prix :

« Décrire la France d'une manière exacte, mais sommaire, sous le rapport géologique, zoologique, botanique, météorologique et statistique, tel est l'objet général de l'ouvrage qui aura pour titre : *Description scientifique de la France.* J'ai décidé de prendre pour base de division de ce livre les départements de l'empire français, cette division géographique répondant aux habitudes géographiques de notre société, aussi bien qu'à l'état politique et administratif du pays. D'après ce système, il y aura donc à décrire successivement chaque département sous les différents rapports énumérés plus haut, c'est-à-dire aux points de vue géologique, botanique, météorologique et statistique.

« Cet ouvrage sera précédé d'une *introduction* dans laquelle on s'appliquera à faire connaître d'une manière générale la France sous le rapport scientifi-

que. Rapprochés des descriptions locales de chaque département, les prolégomènes complèteront l'ensemble de la monographie scientifique de la France. »

A la suite de cette lecture, M. le président communique le programme de la *Description scientifique de la France*. Plusieurs membres de la société se sont livrés avec succès à l'étude de la géologie, de la botanique, de la statistique et des eaux minérales. M. le président les invite à concourir à l'exécution de cet ouvrage. Les instructions composées par la commission, sur la demande du ministre, leur seront communiquées.

M. le président dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais*, premier trimestre de 1860, n° 35; — le *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, tome IXe, 3e livraison, 1859 ; — les *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, tome IIIe, 1er cahier, 1860 ; — le *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, tome X^e, n° 2, et le compte-rendu de la séance publique tenue à Poitiers, le 10 mai 1860, par la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Cette dernière publication contient une erreur que M. de Chancel tient à relever. Jean de La Quintinie est réclamé par la Société des Antiquaires de l'Ouest comme enfant du Poitou. L'Angoumois a plein droit, ainsi que le fait remarquer l'honorable président, à revendiquer cette illustration du siècle de Louis XIV.

M. le secrétaire rappelle qu'au mois de septembre dernier, il a lu à la société quelques notes biographiques sur Jean de La Quintinie, recueillies à Chabanais, localité qu'il regarde comme le véritable berceau de

celui qui rendit, au XVII[e] siècle, de grands et signalés services à l'horticulture. Chabanais, bourg de l'Angoumois, portait, avant 1789, le titre de Principauté et était situé dans le diocèse et l'élection d'Angoulême. Voici la description qu'en donnait, en 1698, l'auteur du Mémoire *(ms.)* sur la généralité de Limoges :

« La ville de Chabanois est scituée sur la frontière de l'Angoumois et du Limousin, à dix lieues d'Angoulesme, du costé du levant, sur la rivière de Vienne, dans l'endroit où celle de Graine vient s'y joindre. Elle contient 300 feux et environ 1,400 personnes. C'est une des plus grosses terres de la province. Elle a le titre de Principauté; la justice s'étend sur douze paroisses et six annexes; elle a environ quarante vassaux, dont les principaux sont les seigneurs de Pressac, de Lage, de Chirac, de Chétardie, des Etangs et de la Chauffie. Elle vaut, de revenu, environ 15,000 livres. »

La séance est levée à neuf heures.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. SÉNEMAUD.

INVENTAIRE

DES MEUBLES DE MARGUERITE DE ROHAN

COMTESSE D'ANGOULÊME (1497)

Publié par M. EDMOND SÉNEMAUD.

Marguerite de Rohan, deuxième fille d'Alain IX, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne, fut mariée à Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, par contrat du 31 août 1449 (1). Cette princesse eut trois enfants de son mariage : 1° Louis, qui mourut à l'âge de trois ans au château de Bouteville; 2° Charles d'Orléans, né en 1459, comte d'Angoulême en 1467, mort à Châteauneuf le 1er janvier 1496; et 3° Jeanne, mariée à Charles de Coetivy, comte de Taillebourg, créée duchesse de Valentinois par François Ier, et morte en 1520.

Marguerite vécut fort longtemps. Elle testa le 14 février 1492 (2), et mourut en 1497, au château de

(1) Un acte du samedi 11 octobre 1455 reconnait que les procureurs du vicomte de Rohan, père de la comtesse d'Angoulême, payèrent au comte Jean la somme de *trente mille royaux d'or* en rabattement de *quarante mille escuz vieulx,* et pour le reste desdits mille écus vieux lui baillèrent la terre et sirie de Noyon, en Normandie.

(2) On connait un codicille daté du 20 novembre 1496.



Cognac. Son corps, apporté à Angoulême, fut inhumé auprès de celui du comte Jean.

Marguerite de Rohan avait fait après la mort du comte Jean plusieurs acquisitions (1). Nous indiquerons comme les plus importantes l'achat des terres et siries de Salles et Genté, moyennant mille écus d'or, et celui de la baronnie de Montbron, le 16 septembre 1471, que lui aliéna François IIe du nom, sire et baron de Montbron. Dans cette même année, la comtesse dut rendre hommage à l'évêque d'Angoulême, de qui relevait partie de la terre de Montbron ; l'hommage fut rendu par son procureur Baud de Saint-Gelais, écuyer et sénéchal d'Angoulême (2).

Les archives départementales de la Charente (fonds de l'évêché, série G., liasse 25) nous fournissent deux pièces du temps relatives aux hommages dus aux évêques d'Angoulême par les seigneurs de Montbron. Nous les reproduisons.

---

(1) L'an 1466, le comte Jean avait acheté de noble homme Pierre Bragier, seigneur de Bourg-Charente, le châtel, châtellenie, terre et sirie de Bourg-Charente, avec ses appartenances, pour le prix de *six mille deux cents écus d'or.*

(2) Baud de Saint-Gelais était seigneur de La Tranchade.

I.

Du 3 novembre 1472.

Lettres patentes de Raoul évêque d'Angoulême au seigneur de Montbron, pour lui notifier qu'il ferait sa solennelle entrée en la cité et église d'Angoulême le 22 dudit mois, avec injonction de s'y trouver pour lui faire les foy, hommage, serment de fidélité et services qu'il devait.

Raoul (1) par la grâce de Dieu evesque d'Angoulesme au seigneur de Montberon salut et dilection. Comme à l'aide de nostre seigneur aurions déliberé nostre première et solempnelle entrée en la cité et nostre espouse l'église d'Angoulesme avecques les sollempnités, choses requises et acoutumées en tel cas à laquelle par le don de vostre fief que tenez de nous devez assister pour nous faire les foy et hommage, serment de féaulté droits et services que nous devez et estes tenu et que ont acoustumé vos prédécesseurs à nos prédécesseurs de faire, sy vous faisons assavoir que icelle entrée avons préfix et assigné faire aux heures formes et manières acoustumées aidant icelluy nostre seigneur au dimanche vingt-deuxième jour de ce présent moys de novembre par quoy vous notiffions faisons assavoir et enjoignons en tant que mestier soit que audit jour vous soiez et comparoissiez pour nous faire les dites foy hommages sermens de féaulté

(1) Raoul du Fou, frère d'Yves, gouverneur d'Angoulême, fut pourvu de l'évêché de cette ville vers 1470. Il passa au siége d'Évreux en 1479.

droitz et services acoustumez et afin que de ce soiez acertené avons fait mettre et apposer notre scel de chambre aux présentes le tiers jour du dit mois de novembre l'an mil quatre cens soixante et douze.

Par commandement GOUMIER.

(Orig. sur parch. Le sceau manque.)

II.

Du 7 octobre 1489.

Acte contenant que Marguerite comtesse d'Angoulême a fait à Robert de Luxembourg évêque de ladite ville les hommage lige, foy, baiser et serment de fidélité qu'elle était tenue pour raison des choses qu'elle tenait dudit évêché à Montbron et ailleurs, et qu'elle a payé et rendu ce devoir, à savoir, que par son procureur elle a fait porter ledit évêque à sa première entrée à Angoulême par le pied senestre de derrière de sa chaire, avec injonction à elle de rendre son dénombrement dans le temps de la coutume à peine de saisie.

Nous Robert de Luxembourg (1) par la grâce de Dieu evesque d'Angoulesme savoir faisons que aujourdhuy date de ces présantes très haute et puissante princesse madame Marguarite contesse d'Angoulesme nous a fait les hommages liges, foy, baisiers et serment

(1) Robert de Luxembourg, fils naturel de Louis, comte de Saint-Pol, prêta serment de fidélité au roi, le 19 janvier 1479. Il reçut, le 14 décembre 1485, pouvoir de Charles, comte d'Angoulême, pour traiter le mariage de ce prince avec Louise de Savoie.

de féaulté quelle nous est tenue de faire à cause de noustre dignité épiscopalle d'Angoulesme des chouses quelle tient de nous en la chastellenie et baronnie de Montberon que ailleurs et tout ainsy et par la forme et manière que elle et ses prédécesseurs ou ceulx dont elle a droict en ceste matière ont faict à nos prédécesseurs evesques d'Angoulesme acoustumé de faire ausquelx hommages liges foy baisiers et serment de féaulté l'avons reçue par ces présentes sauf nostre droit et lautruy et laquelle nous a payé et rendu le devoir qu'elle nous doit à cause des chouses susdites assavoir est qu'elle par son procureur nous a porté ou fait porter en nostre première entrée d'Angoulesme par le pied senestre de nostre chaire en oultre luy avons enjoinct quelle nous rende ou face rendre ses dénombremens par escript dedans le temps de la coustume autrement dès lors comme dès à présent et dès à présent comme dès lors avons mis et mettons par ces présentes les chouses susdites en noustre main. Fait et donné au chastel d'Angoulesme présens ad ce nobles personnes messire François Bouschard (1) seigneur d'Aubeterre senneschal d'Angoulmoys, Jacques de Saint-Gelays (2) escuier seigneur de Maumont, Olivier Guy escuier seigneur de Fontenilles (3), maistre Fran-

(1) La seigneurie d'Aubeterre passa par mariage, au XII[e] siècle, des Géraud à la maison de Castillon, et avant 1279, aux Raimond, par mariage, puis aux Bouchard, encore par mariage. Depuis 1597, les d'Esparbès possédèrent cette terre.

(2) Jacques de Saint-Gelais, seigneur de Maumont, de la branche de Séligny, quatrième fils de Mérigot de Saint-Gelais, était maître d'hôtel du comte d'Angoulême en 1484.

(3) La famille Guy, divisée en plusieurs branches, tenait divers fiefs dans la paroisse de Champniers. On trouve en 1489 Marie

çoys Corlieu lieutenant et Jehan de Lomellet (1) advouet d'Angoulesme licentié en loix et plusieurs aultres soubz nostre scel de chambre le VIIe jour du mois d'octobre l'an mil IIII^C IIII^XX et neuf.

Signé Pougier par le commandement de mondit seigneur.

(Orig. sur parchemin. Le sceau manque.)

L'inventaire des biens meubles délaissés à son décès par Marguerite de Rohan mentionne un seul livre trouvé « en la chambre haulte à parer en ung coffre de cuir ferré » et ainsi désigné :

Unes heures à deux fermailz d'or, estimez, lesdits deux fermailz, *à dix escuz ou environ.*

Ces heures, dont il n'est pas fait plus amplement mention, et que nous pouvons reconnaître aujourd'hui pour une œuvre d'art remarquable, d'après la description minutieuse qu'en a faite le rédacteur du catalogue de feu M. Ch. Sauvageot, se trouvaient naguère faire partie de la belle collection de livres de ce célèbre amateur, mise en vente le 3 décembre 1860. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire la description donnée de ce livre magnifique par M. Potier.

N° 44. — PRÆCES-PIÆ CUM CALENDARIO, in-8°, gothique, mar. vert, filets, tr. dor. (*Rel. anc. fleurdelisée.*)

Manuscrit de la fin du XVe siècle, sur vélin, composé de 122

---

de Rouffignac, veuve de Jeannot Guy, seigneur du Breuil, tutrice d'Antoine et Geoffroy Guy, et en 1494, Antoine Guy, fils de Jean ou Jeannot.

(1) Jean Loumelet fut maire d'Angoulême en 1492. Il est remarqué dans les registres (dit Vigier) qu'il fut le premier maire de la robe.



feuillets; il est orné de lettres initiales peintes en or et en couleur, et de quinze miniatures encadrées de bordures sur fond d'or.

Ces miniatures, fort remarquables pour la composition, la pureté du dessin et la fraicheur du coloris, sont certainement l'œuvre d'un artiste habile et exercé. Nous appellerons particulièrement l'attention sur celles que nous allons indiquer: la 1re, placée en tête de l'évangile selon saint Jean: *Aû commencement était le Verbe;* la 2e, représentant l'*Annonciation;* la 4e, Jésus livré par Judas dans le jardin des Oliviers (scène de nuit); la 6e, Jésus devant Caïphe, dans laquelle on admire l'exécution de la cotte de maille d'un des personnages; la 13e, le jugement d'une âme, qui est représentée de la manière suivante: le corps d'une femme morte, à moitié enveloppé d'un linceul, est couché sur la lame de marbre de son tombeau. Le diable, à côté du corps, sortant d'un trou, tient d'une main la liste des péchés de la défunte, et de l'autre un crochet avec lequel il veut attirer l'âme à lui. Cependant saint Michel, arrêtant le démon avec sa lance, semble attendre le jugement que va prononcer l'Eternel, assis, dans le fond du tableau, sur son trône. Les patrons de la morte intercèdent à genoux pour elle. Des anges complètent la scène. Ajoutons, pour terminer, que ces miniatures sont dans un parfait état de conservation.

Ce précieux manuscrit n'est pas seulement remarquable par la beauté de ses peintures. Il a un autre mérite, celui d'être, en quelque sorte, un monument historique. Il a appartenu à Marguerite de Rohan, fille d'Alain IX, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne, et femme de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, surnommé le Bon, qui resta trente-deux ans prisonnier en Angleterre, comme otage de son frère Charles, duc d'Orléans. Jean était fils de Louis, duc d'Orléans, assassiné rue Barbette, et de Valentine de Milan. C'est le grand-père de François Ier.

Les armes de la princesse (*de gueules à neuf mâcles d'or*), accolées à celles de son mari (*de France, brisé d'un lambel d'argent à trois pendants*, qui est d'Orléans, avec *sous-brisure d'un croissant de gueules sur chacun des pendants,* comme branche d'Angoulême), se trouvent sur la première et la deuxième miniature. Une autre preuve de l'origine de ce manuscrit, c'est le portrait même de Marguerite de Rohan, formant la 14e miniature La princesse est représentée en costume de veuve, à genoux devant son prie-Dieu, et dans un petit oratoire fermé par de riches courtines portant ses armoiries.

Marguerite, mariée en 1449, veuve en 1467, mourut en 1497. C'est donc entre 1467 et 1497 qu'il faut fixer la date de ce manuscrit.

L'inventaire des meubles de Marguerite de Rohan est très complet. Il comprend d'abord des pièces d'or collectionnées par la princesse, la plupart anciennes et d'une valeur de *cinq cent soixante-quatre livres quinze sols dix deniers*.

Viennent ensuite la vaisselle d'argent, riche et nombreuse, la vaisselle d'étain, les bijoux et reliquaires, le linge, le livre d'heures, les robes et vêtements de velours, le vin, les lits et tapisseries, et enfin les papiers de toutes sortes relatifs aux acquisitions faites par le comte Jean et sa veuve. Cette partie de l'inventaire peut fournir des renseignements précieux pour l'histoire de la province à cette époque.

Cet inventaire, publié pour la première fois, est conservé à la Bibliothèque impériale (départem. des manuscrits, fonds des Blancs-Manteaux, vol. 49, fol. 293 et suivants).

L'an de grâce mil C.C.C.C. quatrevingts et dix sept et le xxe jour d'avril, nous, François Corlieu (1), lieutenant général de Monseigneur le sénéchal d'Angoulmoys estant au lieu et chastel de Congnac en besongnant à l'inventoire des biens meubles demourez du décès de feu Monseigneur Charles conte d'Angolesme, avecques maistre Hellies du Tillet, (2) notaire royal, nostre adjoinct et greffier par nous

(1) François Corlieu, lieutenant général d'Angoumois, échevin depuis 1498 jusqu'en 1516, fut l'aïeul de François Corlieu, procureur du roi, auteur de l'histoire de la ville et des comtes d'Angoulême, et mort en 1576.

(2) Hélie du Tillet, notaire royal, appartenait probablement à la famille d'Hélie du Tillet, maire en 1502 et 1503, qui fut d'abord



prins en la matière parce que, en procédant audit inventoire, feue Madame Marguerite de Rohan, jadis contesse d'Angoulesme et mère dudit feu Monseigneur le conte d'Angolesme alla de vie à trespas dellaissé à elle survivant Françoys, à présent conte d'Angolesme, son nepveu (1) et héritier, de la partie de très haulte et puissante princesse, Madame la contesse d'Angolesme, sa mère et tuteresse, nous fut requis que eussions à inventoriser et mectre par un inventoire à part les biens meubles et tiltres demourez ou décés de ladite feue Madame la contesse, à la conservacion du droit dudit feu Monseigneur le conte, sondit héritier, lesqueulx elle nous offroit faire monstrer et exhiber, ce que luy octroyames, et dès ce jour commançames à besongner audit inventaire, à ce présens et appelez, nobles hommes, Hélies de Poulignac, seigneur d'Efléac (2),

secrétaire et contrôleur général des finances de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, puis maître d'hôtel ordinaire de ce prince. (Voir Vigier de la Pile : *De la maison de ville.*) — Nous trouvons encore ce dernier mentionné fréquemment en qualité de contrôleur général des finances de Louise de Savoie dans les comptes de cette princesse.

(1) Nepveu pour petit-fils, du latin *nepos*, petit-fils, qui a signifié *neveu* dans la basse latinité.

(2) Poulignac. — Famille ancienne qui a eu pour berceau la terre de *Poulignac* en Angoumois. Jusqu'en 1587 elle s'est appelée de *Poulignac* dans tous ses actes. Depuis elle a répudié ce nom pour prendre celui de *Polignac*, et changé les armes de son premier auteur connu, *Achard de Poulignac*, qui portait son écu *écartelé aux 1 et 4 d'un lion, aux 2 et 3 d'un filet en barre*, pour porter des *fasces*, par allusion à sa prétention de descendre des anciens vicomtes de Polignac en Velay. Jehan de Poulignac, maître d'hôtel de Louise de Savoie, recevait six vingt treize livres tournois de gages en cette qualité ; Pierre de Poulignac, écuyer, sieur des Cryaulx, quatre-vingt-une livres tournois; Marguerite de Poulignac, demoiselle de Rieux, cent livres tournois comme demoiselle d'honneur ; Jehanne de Poulignac, cinquante-quatre livres tournois.

Droin Galus, trésorier de madite dame, et Georges du Cemetier (1), argentier de ladite dame feue, de la manière qui s'ensuit.

ET PREMIÈREMENT.

En la petite chambre haulte de dessus le portail de l'entrée du chasteau de Congnac, en une bource estant en un petit coffre de cuir ferré, ont esté trouvées les pièces d'or qui s'ensuivent ;

C'est à savoir :

Treize nobles henry (2) bons et de poix, à LXXIIII ſ pièce, vallant . . . . XLVIII lt ts. X ſ ;

Quatorze saluz (3) bons et de poix, à XXXVII ſ pièce, vallant . . . . XXV lt ts. XVIII ſ ;

Six esculz vieulx (4), à XL ſ pièce, vallant. XII lt ts. ;

---

(1) Georges du Cemetier ou du Cimetière fut élu maire d'Angoulême le 17 mars 1498 et continué l'année suivante. Il mourut échevin en 1503. — « A maistre Georges du Cemetier pour huyt mois finis au derenier jour de décembre, la somme de quarante livres tournois. » (Comptes de Louise de Savoie, 1497, — article *gaiges d'officiers et pencions*.)

(2) Nobles-henri. — Monnaie d'or d'Angleterre. Ces *nobles-henri* furent frappés en France de 1420 à 1453, pendant l'occupation anglaise. Ils pesaient quatre grains de moins que les *nobles à la rose*.

(3) Saluts. — Monnaie d'or anglaise, frappée pendant que Henri VI était maître d'une partie de la France. Les *saluts d'or* tiraient leur nom de ce que la salutation angélique y était représentée. On y voyait d'un côté la Vierge recevant d'un ange une bandelette sur laquelle était écrit : *Ave ;* de l'autre une croix latine accostée d'une fleur de lis et d'un léopard. Légende : *Henricus Dei gra. Francoru: et Anglie rex*. Les saluts valaient vingt-cinq sols.

(4) Écus vieux. — Les écus d'or furent frappés pour la première fois en 1336, sous Philippe de Valois, avec une valeur fixée primi-

Douze réaulx et francs à pié (1), de poix, à xxxix s pièce, vallant .... xxiii lt ts. viii s;

Deux lions bons (2) et de poix, à xliii s pièce, vallant .... iiii lt vi s;

Soixante dix huit escuz souleil, à xxxvi s iii d ch. pièce, vallant .... vii$_{xx}$ i lt vii s i d;

Quinze escuz couronne, à xxxv s pièce, vallant xxvi lt v s;

Trois grants chaizes (3);

Dix huit petites chaizes;

Vingt quatre pièces d'or viel, à façon de francs à pié et non si grandes nommées phillipus;

Six alphonse;

Une henricque;

Une aigle;

---

tivement à vingt-cinq sols. Interrompue sous Charles V, la fabrication de cette monnaie fut reprise en 1384 et continuée jusqu'à Louis XIV. L'écu tirait son nom de ce que le roi était représenté assis sur son trône, tenant d'une main une épée et de l'autre un écu semé de fleurs de lis. Les écus sont connus sous divers noms, tels que *écus au soleil* ou *écus-sol*, *écus à la couronne*, *écus-heaume*, etc.

(1) Réaux et francs à pié. — Les *réaux* ou *royaux d'or*, frappés d'abord sous Philippe le Bel, furent continués jusqu'au règne de Charles VII. Ils valaient onze sols parisis.

Les *francs à pied*, qui tiraient leur nom de ce que le roi était représenté à pied sous un portique gothique, avec l'épée et la main de justice et portant la couronne en tête, furent frappés sous Charles V, VI et VII. Ils avaient le même titre et la même valeur que les *francs à cheval*, du poids d'un gros et un grain, frappés sous Jean Ier.

(2) Lions. — Monnaie d'or frappée sous Philippe de Valois.

(3) Chaises. — Monnaie d'or frappée depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à celui de Charles VII inclusivement, et qui tirait son nom de ce que le roi était représenté assis sur son trône, le sceptre en main. Au revers était une croix fleuronnée et entourée de couronnes royales.

Ung lyonceraut ;
Trois moutons (1) ;
Trois testes de more ;
Huit escuz vieulx légiers ;
Vingt deux saluz légiers ;
Seize ducaz (2) légiers ;
Ung escu souleil rompu ;
Une grant pièce d'or du coing d'Espaigne ;
Une autre grant pièce d'or du coing du pape ;
Ung juste ;
Une autre grant pièce d'or à la façon d'un salut.

Toutes les pièces acollées paisent ensemble deux marcs, deux onces ung denier huit grains moins cinq gros, qui à vi^{xx} v^{tt} iii^{s} iv^{d} le marc vallent ii^{c} iiii^{xx} iii^{tt} iv^{s} iii^{d}.

Somme totale cinq cent soixante quatre livres quinze solz dix deniers.

En l'eschansonnerie :

Deux brocz dont l'un est sans couvercle, deux grans potz, trois moyens, quatre pintes et trois choppines, le tout d'estain, paisant ensemble cent deux livres. Deux autres brocz d'estain paisans xiiii livres.

---

(1) Moutons. — Pièces d'or frappées sous saint Louis et qui ont eu cours jusqu'au règne de Charles VII. On les appelait *moutons d'or* à *la grande laine* et quelquefois à *la petite laine* ou *agnelets*, et *deniers d'or à l'aignel*, noms qui venaient de ce que les pièces d'or portaient l'effigie d'un agneau pascal, tel qu'on le représente ordinairement aux pieds de saint Jean-Baptiste, avec l'inscription : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis.* Au revers se trouvait une croix fleurdelisée, avec la légende : *Christus* (XPS) *vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat*.

(2) Ducat. — Monnaie étrangère qui eut cours légal dans le royaume sous François Ier. — Les *alphonse*, *henrique*, *aigles*, etc , étaient encore des monnaies étrangères d'Espagne, Allemagne, etc.

Vaisselle d'argent :

Trois grans potz d'argent plains (1), les deux aux armes de Madame et l'autre aux armes de Monseigneur, paisans ensemble trente trois marcs une once et demye, pour ce.............................. XXXIIIms Io et die ;

Trois autres potz d'argent, dont l'un estoit rompu et les autres ont les couvercles rompuz, paisans ensemble XXVIII marcs trois onces et demye, pour ce..... XXVIIIms IIIo et die ;

Quatre flacons d'argent, paisans ensemble XL marcs I once, pour ce............................ XLms Io ;

Douze tasses aux marguerites, dont l'une à le pié et les armes dessoubzdez, paisans XLVII marcs trois onces, pour ce.............................. XLVIIms IIIo ;

Neuf tasses plaines, aux armes de madite dame, paisans ensemble XXVI marcs V onces, pour ce. XXVIms Vo ;

Trois tasses dorées dedans et dehors, aux armes de mondit seigneur, et à la devise d'un cigne navré (2), paisans dix marcs sept onces, pour ce.......... Xms VIIo ;

Une coulpe, avecques son couvercle, toute plaine, paisant cinq marcs six onces, pour ce, cy...... Vms VIo ;

Trois bacins d'argent, paisans vingt deux marcs VIo, pour ce, cy......................... XXIIms VIo ;

Une nef (3) garnye, paisant treize marcs trois onces, pour ce, cy............................ XIIIms IIIo ;

---

(1) Plain, plaine. — Uni, unie.

(2) Navré. — Blessé.

(3) Nef. — Vase employé dans le service de table. Ce meuble avait la forme d'un navire et contenait la salière, la serviette, les trancheoirs ou grands couteaux. Il n'était guère en usage qu'à la table des princes. Pour lui donner une assiette fixe, on faisait supporter la nef par des lions, des serpents, etc. La nef de la table de Henri III, près d'un siècle plus tard, est ainsi décrite dans la satire des mœurs de ce prince :

Quatre poletz, une esguière (1) couverte et sept cueillers (2), paisans douze marcs une once, pour ce.... XIImes I^o;

Trois chandeliers et une chauffrete, le tout d'argent, paisans ensemble quatorze marcs cinq onces, pour ce, cy.......................... XIVmes V^o;

Deux sallières et ung couvercle pour servir à vert, le tout d'argent doré, paisans deux marcs trois onces, pour ce, cy.......................... IImes III°;

Une coulpe d'or avecques son couvercle, paisant le tout deux marcs deux onces, pour ce, cy... IImes II°.

En la cuisine :

Trois grans platz d'argent, aux armes de Madame, paisans douze marcs une once, pour ce........ XIImes I^o;

« Tout au bout de la table y avait un assez grand vaisseau d'argent doré et tout ciselé, fait en forme de nef, excepté qu'il avoit un pied pour le tenir ferme sur la table; et cela servoit à ce que je pus voir par après à mettre l'esventail et les gants du seigneur-dame du lieu, quand il estoit arrivé, car le vaisseau s'ouvroit et fermoit des deux costés; en l'un estoient les serviettes... Je contemplay la ciselure de cette nef, où il y avoit plusieurs histoires des amours de Pan et de Bacchus. »

Plus tard, le nom de *nef* fut remplacé par celui de *cadenas*.

(1) Esguière. — Vase à anse et à bec où l'on plaçait l'eau pour le service de la table ou pour d'autres usages.

(2) Cueillers. — On remarquera que parmi les nombreuses pièces d'argenterie de cet inventaire il ne s'y rencontre que peu de cuillers et point de fourchettes. Les cuillers dont il s'agit n'étaient point employées alors comme aujourd'hui et devaient servir seulement à manger des confitures. A la fin du siècle suivant, l'usage de cuillers et fourchettes pour le service de table commençait à se répandre. Cette nouveauté parut cependant assez ridicule, ainsi que le prouve ce passage de l'*Isle des Hermaphrodites* : « Aussy apportoient-ils bien autant de façon pour manger comme en tout le reste. Car, premièrement, ils ne touchaient jamais la viande avec les mains; mais, avec des fourchettes, ils la portoient jusque dans leur bouche, en allongeant le col et le corps sur leur assiette. »

Quatorze platz d'argent, aux armes de madite dame et de Monseigneur, paisans quarante marcs une once et demye, pour ce........................ xl^{ms} i^{o} et d^{ie};

Dix neuf escuelles (1) d'argent, paisans trente cinq marcs sept onces et demye, pour ce.......... xxxv^{ms} vii^{o} et d^{ie};

Quatre saulciers d'argent, paisans cinq marcs et demy, pour ce............................ v^{ms} et d^{i}.

Vaisselle d'estaing :

Trente ung platz et quatorze escuelles, ung moutardier, le tout d'estaing, paisans ensemble six vings livres, pour ce................................ vi$^{xx\,tt}$

Plus, certain nombre de vaisselle d'estaing rompu, paisant xxvi^{tt} — estaing;

Une grant poasle, quatre moyennes et trois petites;

Ung grant chaudron;

Ung grant pot de cuyvre rompu;

Trois poasles blanches à queue;

Trois autres poasles à frire;

Une puisée d'estaing;

Deux pots de fer;

Deux routissoires;

Trois broches de fer.

En la petite chambre d'auprès du bout de la gallerie :

Unes pastenostres (2) de geest noir, esquelles y a une croix d'or et cinq marques d'or, le tout estimé à quinze escuz;

Item, ung bauldrier de veloux noir, ferré d'or, estimé à dix escuz;

Item, une verge d'or en laquelle y a ung ruby semé de

---

(1) Écuelles.—Assiettes creuses. Les écuelles avaient des oreilles.

(2) Pastenostres. — Chapelets sur lesquels on dit des *Pater* et des *Ave* (de *Pater noster*).

petits grains de turquoises, estimé à la somme de xx escuz ;

Item, unes pastenostres de cristal, à six quarres, esquelles y a six marques d'or, estimées à six escuz;

Item, unes autres pastenostres d'agathe, esquelles y a cinq marques d'or quarrées, l'or estimé à six escuz ;

Item, unes autres pastenostres de geest, à dix marques d'or, esquelles y a à chacune une teste de more, lesdites marques estimées à cinq escuz;

Item, une bague d'or ronde esquelle y a un crucifiz d'un cousté et de l'autre cousté une Notre Dame, en laquelle bague y a plusieurs relliques;

Item, ung *Agnus Dei* (1) enchassé en or, ouquel est escrit l'*Ave Maria* pendant à une petite chesne d'or, estimé l'or à huit escuz ;

Item, une bague d'or, en laquelle y a des relliques figurant d'une croix de pierreries, l'or estimé à.............

Item, ung petit bracelet d'or, en façon de chesne plate, ouquel y a enchassé une jacinte, estimé à....................

Item, une turquoise enchassée en or, une petite épinelle enchassée en or, une cornaline enchassée en or, ung petit dyament aussi enchassé en or, le tout estimé à xx escuz;

Item, ung petit coffre d'yvoire ferré d'argent doré, auquel y a plusieurs santeurs et oysellets de Chypre ;

Item, unes pastenostres, esquelles y a une petite pomme d'or plaine de santeurs, l'or estimé à trois escuz ;

Deux petites sallières de cristallin, avec leur piez et couvercles d'argent doré ;

---

(1) Agnus Dei. — Petite figure en cire représentant un agneau que le pape bénit à des époques déterminées. Les *Agnus Dei* étaient fort en usage aux XVe et XVIe siècles.

Item, une douzaine cueillers d'argent et ung petit moneillone (1) d'argent, le tout paisant environ deux marcs d'argent, pour ce, cy.................. IImrs d'argent;

Item, en ung petit coffre ferré, treize douzaines de serviettes en fin lin, ouvrées.

Du 23e JOUR D'AVRIL, *en la chappelle, en un coffre ferré :*

Deux pièces de toille de lin, de largeur de aulne et quart, l'une pièce de XXXVIa et l'autre de quarante aulnes;

Quatorze linceulx de toille de lin, de trois toilles et demye de large;

Quatre douzaines serviettes à ouvrage de Venise, neufves, en quatre pièces.

En la chambre haulte à parer, en ung coffre de cuir ferré :

Unes heures (2) à deux fermailz d'or, estimez, lesdits deux fermailz, à dix escuz ou environ;

Quatre tabliers de lin à ouvrage du petit Venise, fort fins, contenant chacun quatre aulnes et demye de long et deux aulnes de large;

Cinq autres tabliers de lin plus gros, de deux aulnes de large et de cinq de long, les ungs à ouvrage de Damas et les autres de Venise.

Deux autres tabliers de lin ouvrez, de deux aulnes de large et quatre aulnes de long chacun;

Cinq autres tabliers ouvrez, de cinq quarts de large et quatre aulnes de long;

---

(1) Moneillone. — Peut-être un collier (*monile?*)

(2) Unes heures, etc. — (Voir plus haut la description de ce remarquable livre, vendu 3,075 fr. à la vente Sauvageot, le 12 décembre 1861.)

Deux autres tabliers de lin ouvrez, contenant chacun quatre aulnes de long et deux de large ;

Deux autres tabliers ouvrez, contenant chacun une aulne et demye de large et quatre de long ;

Deux tabliers ouvrez, vieulx et usez ;

Deux linceulx de lin pour parer, vieulx et usez ;

Huit draps de toille de Hollande, de quatre toilles de large ;

Ung autre drap de parement de fin lin, de cinq toilles ;

Trois draps de parement de toille datour, de cinq toilles de large ;

Un drap de lin de quatre toilles ;

Quatre draps de lin de trois toilles et demye ;

Deux autres de lin neufz, de quatre toilles et demye.

En ung autre coffre de boys :

Onze linceulx de lin neufz, de trois toilles.

En ung petit coffre de cuir ferré :

Cinq linceulx de lin neufz, de trois toilles et demye ;

Huit autres linceulx de lin de trois toilles et demye, dont l'un est fort usé.

En ung autre coffre de boys :

Trante ung linceulx de cherve (1) de deux toilles ;

Trois autres linceulx de lin neufz, de trois toilles ;

Sept autres linceulx de cherve, presque neufz, de deux toilles ;

Quatre linceulx de lin de trois toilles ;

Ung gros linceul de trois toilles ;

Neuf autres linceulx de deux toilles et demye ;

Deux autres linceulx de cherve aussi de trois toilles.

---

(1) Cherve, cherbe et charve. — Chanvre.

En ung grant coffre de cuir ferré de fer blanc :

Une robbe de veloux noir à usage de feue Madame, partie fourrée de letices (1) mouchetées et partie fourrée de menuvers (2), de panne blanche;

Une autre robbe de veloux à usage de madite dame, fourrée d'aignaulx noirs;

Une autre robbe de veloux noir fourrée de gennetes (3);

Une robbe de camelot (4) noir fourrée de recezeux par bas et le corps de chaptz d'Espaigne;

Trois robbes de veloux noir, l'une fourrée de grouguetz de martres, l'autres de chaz d'Espaigne et l'autre d'aignaulx noirs.

En ung autre coffre de cuir ferré :

Deux cottes (5) de veloux et l'une de satin à l'usage de madite dame;

Deux abillemens de teste.

En la chambre haulte appelée Paradis, en ung petit coffre de cuir ferré :

Quatrevings serviettes de lin, ouvrées.

En ung autre coffre de cuir ferré :

Quinze linceulx de lin de trois toilles;

Dix autres linceulx moitié de lin et moitié de cherve de deux toilles et demye.

---

(1) Létices. — Fourrures grises.

(2) Menuvert. — Espèce de fourrure désignée aussi sous le nom de *petit-gris*. Les vêtements des rois et des grands étaient doublés de *menu-vair*. Les dames de qualité en portaient également.

(3) Gennettes. — Espèce de fouine, quadrupède carnivore du genre civette, qui donne un parfum. Sa peau s'emploie en fourrure.

(4) Camelot. — Sorte d'étoffe de poil de chèvre, laine et soie.

(5) Cotte. — Jupe, du latin *crocota*, robe de femme, de couleur safran.

Dans la chambre à parer, en ung petit coffre de cuyr ferré :

Seize cuvrechiefz (1) de fine toille de Rains;

Vingt autres cuvrechiefz de toille de Hollande.

DU 17e JOUR DE MAY L'AN MIL IIIIC IIIIXX ET DIX-SEPT, *en l'eschansonnerie,* oultre les chouses déclairées cy dessus ont esté trouvées les chouses qui s'ensuivent.

PREMIÈREMENT.

Quatre douzaines et une serviettes ouvrées, communes;

Deux douzaines serviettes plaines;

Ung grant tablier de sept quartiers de large;

Quatre autres tabliers moyens qui ont servi et sont demy usez;

Deux tabliers neufz moyens;

Sept autres tabliers gros ouvrez de une aulne de large;

Deux dressoiers (2) ouvrez de mesme lesdits tabliers de peu de valleur;

Six dressoiers plains;

Douze touailles (3) plaines;

Quatorze longières longues et plaines qui sont fort usées et de peu de valeur.

Est demeuré des vins de la provision de feue Madame, cent dix huit pipes (4) et demye, comme en a esté trouvé à

---

(1) Cuvrechiefz. — Couvrechef, coiffure, ornement de tête.

(2) Dressoiers. — Dressoir, espèce de tablier ou de nappe. Ce mot avec cette signification est peu usité. On appelait plus communément dressoir cette espèce de buffet qui est dressé pour le service de la table, et où l'on exposait des vases et de la vaisselle.

(3) Touailles. — Grands essuie-mains montés sur des rouleaux de bois.

(4) Pipe. — On appela d'abord de ce nom le petit tuyau de bois que les oiseleurs mettent dans leur bouche pour contrefaire

Bourg xxii pipes et le surplus à Congnac. Et desquelx vins trouvez à Bourg en a esté employé une pipe pour aouiller les autres, il en a esté mené trois pipes Angoulesme, audit lieu de Bourg en est demeuré une pipe et demye, et le surplus montant à xvi pipes et demye a esté admené à Congnac et mis ou celier de la chappelle.

Es chambres du chastel de Congnac :

A esté trouvé en diverses chambres dix litz et dix couchettes ;

En ung coffre en salle vert, six carreaulx de velours bleu.

Ou galletas :

A esté trouvé six tappiz veluz de Turquie ;

Vingt une pièces de tapicerie de verdure (1) vieille et usée, et ung tappiz velu semé de fleurs de liz ;

Sept carreaulx de tappiz veluz ;

Trois carreaulx de veloux cramoisy vieulx et usez ;

Six carreaulx de tapicerie de fleurs de liz, vieulx et usez ;

Deux carreaulx de tapicerie de verdure vieulx et usez ;

Plus trois cielz de tapicerie de verdure, deux grans et l'autre petit, avecques deux riddeaux my partiz de rouge et vert ;

Cinq pièces de tapicerie de blanc et de bleu aux armes my parties dorées et de feue Madame ;

Sept pièces de tapicerie de verdure avecques ung ciel, le tout vieulx et usé.

---

les *pippis* des oiseaux. Par extension, *pipe* a signifié une canne creuse, un tuyau, une sorte de chalumeau. Ces chalumeaux étant de forme oblongue, on a appelé *pipes* de vin ces tonneaux de forme oblongue qui viennent de l'Anjou.

(1) Verdure. — Tapisserie qui représente des herbes, des feuilles d'arbres verts.

Au chastel de Bourg, en la salle basse :

A esté trouvé quatre litz, garniz de traversiers, savoir : est trois grans, dont l'ung est de duvet et le quatrième est ung lit moyen ;

Item, plus ung traversier de lit.

DU 18e JOUR DE MAY, L'AN MIL IIIIC IIIIXX ET XVII. — *Tiltres trouvez en ung coffre barré de fer estant en la chappelle du chasteau à Congnac.*

PREMIÈREMENT.

Cinq lectres atachées ensemble toutes ficelées, l'une datée du penultième jour de mars mil IIIIC XXXIII après Pasques contenant que Jehanne veufve de feu Guillaume Moreau, bailla à rente à noble homme Hue de Saint-Mars, une maison assise en la ville de Blois, déclairée en ladite letre, avec ses appartenances, pour le prix et la somme de vingt livres tournois de rente, avec faculté de povoir admortir ladite rente, pour deux cens cinquante escuz vieulx, et une autre lectre de mesme date et sustance et l'autre lectre est du VIIe jour de janvier mil IIIIC XLV, signée M. Perrot et S. Drouart, contenant que ledit Hue de Saint-Mars fait son procureur mestre Raoul Gliergext, prêtre, en luy donnant puissance de mectre hors de ses mains ladite maison assise en la ville de Blois. Et l'autre est datée du 5e jour de mars 1445 contenant que le messire Raoul Glegert, comme procureur susdit, vendit à Monseigneur Jehan conte d'Angoulesme, ladite maison assise en la ville de Blois, pour le prix et somme de quatre cens vingt cinq livres tournois et est signée Pregent. Et l'autre lectre est datée de l'an mil IIIIC XLVIII, signée Robillart, par laquelle appert que ledit Monseigneur le conte bailla et paya ou fit bailler et payer aux héritiers de ladite Jehanne veufve

dudit Guillaume Moreau, ladite somme de deux cens cinquante escuz d'or. Et en ce faisant, admortit ladite somme de xx^L tournois de rente, estans sur ladite maison, l'une desdites lectres cottée P.

Item, deux lectres cancellées, l'une datée du xixe jour de février mil IIII^C XL, signée G. Laisné et Odeau, contenant que Bertrand de la Court et Jehanne Tustine, sa femme, vendirent à Monseigneur Jehan conte d'Angolesme, XL s. de rente, quilz assignèrent sur le droit quils avoient au minaige de Coignac. Et l'autre est datée du second jour de may mil IIII^C LXI, signée G. Laisné, contenant que ledit de la Court et sa femme, vendirent audit Monsieur le conte, six livres tournois de rente, lesquelles ilz assignèrent sur ledit droit de minaige, atachées ensemble, cottées au dos p. II.

Item, certaine lettre datée du sixiesme jour d'avril mil IIII^C LXVI avant Pasques, signée Bataille et Chouars, cellées, contenant que Guillaume Bouteiller donna à Monsieur Jehan d'Orléans conte d'Angolesme, la chastellenye, chastel, terre, seigneurie et appartenance de Villedieu, assise en pays de Berry, tenue de Monseigneur de Chauvigny, cottée au dos p. III.

Item, trois lectres atachées ensemble, l'une datée de l'an mil IIII^C XXIII, signée N. Mercier, contenant que Jehan Chapt, pas de Congnac, bailla à rente à Mothin Légier, ung vergier assis en la ville de Congnac, touchant en la rue qui va de la maison de Jehan de Losme envers la basse court du chastel. Et l'autre lectre est datée de l'an mil IIII^C XVII, contenant que Jehan de la Leu curé desservant Capraix a vestu ledit Mothin Légier dudit vergier. Et l'autre lectre est datée de l'an mil IIII^C LIX, signée G. Laisné, touchant que ledit Mothin Légier, vendit ledit

vergier à Monsieur le comte d'Angolesme, pour le prix et somme de huit escuz, cottée l'une d'icelles p. iiii.

Item, deux lectres atachées ensemble cancellées, l'une datée de l'an mil iii^c xlvi, signée N. Texier, l'autre de l'an mil iii^c lxi, signée G. Laisné, faisant mencion de six livres de rente, vendues par Bertheran de la Court et Jehanne Tustine, sa femme, à Pierre de Laraige, et depuys par ledit de Laraige, vendues à Monsieur le comte d'Angolesme, l'une d'icelles cottée au dos p. v.

Item, une autre lectre datée de l'an mil iii^c lxi, signée J. Laisné, contenant que Pierre de Puyrigault vendit à Monsieur le conte d'Angolesme, douze septiers de fourment de rente sur le minaige de Congnac et autres chouses déclairées en ladite lectre, cottée au dos p. vi.

Item, une autre lectre datée de l'an mil iiii^c lx, signée R. Catrip, contenant que Héliot Bodut vendit à Monsieur le conte d'Angolesme, ung vergier ou cheneveau, assis en la ville de Chasteauneuf, sur la rue que l'on va du chastel au pont audit lieu, cottée au dos p. vii.

Item, une autre lectre de l'an mil iiii^c lxi, signée G. Laisné, contenant que Jehan Poignant et Mariote Audoyne, sa femme, demeurant à Congnac, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme, ung douzain trois quarts et demy de douzain que feu Helies d'Angéac, luy et Hélie d'Anjac, clerc, prédécesseurs de ladite Mariote, souloient avoir et prendre par chacun an sur la coustume du port saulnier de Congnac, pour le prix et somme de xxviii^{tt} ii^s i^d, — cottée au dos p. viii.

Item, une autre lectre datée de l'an mil iiii^c lxi, signée N. Lestoris, contenant que Aymé Gentilz de Congnac, vendit à Monsieur le conte d'Angolesme, tout le droit qu'il avoit en certaine maison et au four estant en icelle, assise

en la ville de Congnac en la syrie de mondit sieur le conte ladite lectre cottée au dos p. IX.

Item, deux lectres atachées ensemble, l'une datée du Xe jour de may l'an mil IIII^c^ LXI, signée J. P. Garsonnet, contenant ung adveu par lequel Gilles de Laurens, escuyer, à cause de damoiselle Roulline, sa femme, confesse tenir de Jacques de la Pralie, escuyer, sieur de l'Isle Marin, ung lieu appelé la Robertière, assis en la paroisse de Lassay et plusieurs autres chouses déclarées audit adveu. Et l'autre est datée du XIe jour de juillet l'an mil IIII^c^ LXI, signée J. P. Garsonnet, contenant que Bracherme de la Amardie, dame de l'Isle Marin, femme de Jacques de la Pralie, autre de luy et tous deux ensemble vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme seigneur de Romorantin ledit fié ou lieu de la Robertière assis en ladite paroisse de Lassay et ses appartenances pour le prix et somme de cinquante escuz d'or, cottée l'une desdites lectres au dos p. X.

Item, une autre lectre datée de l'an mil IIII^c^ LXII, signée G. Laisné, contenant que Jehan Pepin et Marguerite Bontande, damoiselle sa femme, comme héritière des Ymons, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme, trente solz quatre deniers et maille de rente qu'ilz avoient sur plusieurs lieux assis à Congnac, déclairez en ladite lectre, cottée au dos p. XI.

Item, trois lettres atachées ensemble cancellées, l'une datée de l'an mil IIII^c^ LX, signée R. de Laleu. Et les autres deux de l'an mil IIII^c^ LX, signée G. Laisné, faisans mencion de certaines rentes acquises par Monsieur le conte d'Angolesme de Bertrand de la Court et Jehanne d'Astingues, sa femme, sur le minaige de Congnac, cottée au dos p. XII.

Item, une lettre datée de l'an mil IIII^c^ LXI, signée A. Tachart, contenant que par Ricou Duchaix et Jehanne

Clémence, sa femme, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme quatre douzains qu'ilz avoient sur la coustume du port saulnier de Congnac, pour le prix et somme de LX l. t., cotée au dos p. XIII.

Item, une autre lectre datée de l'an mil IIIᶜ LIIII, signée R. de la Bonne, contenant que Pierre Pageon, Hugues Pageon, ont vendu à Monsieur le conte d'Angolesme, la quarte partie et tout audit droit qu'ilz avoient en ung moulin qui souloit mouldre blé et lors en ruyne assis en la paroisse de Vernon appelé le moulin de Tichin, cotée au dos p. XIIII.

Item, une autre lectre cancellée datée de l'an mil IIIᶜ LIX, signée N. Testoris, contenant que Bertrand de la Court et Jehanne d'Astingue, sa femme, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme, unze livres tournois de rente, assises sur le droit qu'ilz avoient au minaige de Congnac, pour six vings livres, cotée au dos. p. XV.

Item, une autre lectre datée de l'an mil IIIᶜ LIIII, signée J. P. Garsonnet, contenant que Jehanne, femme de Denis Reseille, bouchier, et Pierre Lambert, son filz, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme la grandeur d'une toise de la maison ou estoient les fours de mondit seigneur en la bassecourt de la ville de Romorantin, cotée au dos p. XVI.

Item, deux lectres atachées ensemble, l'une datée de l'an mil IIIᶜ et VIII, signée Pierre Guy, contenant que Pierre Brémont, pbre, Simon Ronbert et sa femme, donnèrent à Jehan Gorric tout le droit qu'ilz avoient ou droit de la coustume du port saulnier de Congnac. Et l'autre est datée de l'an mil IIIᶜ LXI et du pénultième jour de décembre, signée G. Laisné, contenant que Michau et Jehan Gorric frères, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme, tout le droit que feu Jehan Gorric leur père, souloit avoir en

ladite coustume du port saulnier, par le don et transport à luy fait par lesdits messieurs Pierre Bremont, Joubert et sa femme, cotée au dos l'une desdits lectres p. XVII.

Item, une autre lectre datée de l'an mil quatre cens LXIIII, signée P. Micheau et V. Turquoys, contenant que Naudin Duboys, laboureur, vendit à Monsieur le conte d'Angolesme, tout le droit qu'il avoit en certaines maisons, coustz masures et vergiers assis en la ville d'Angolesme, en la paroisse Saint Marsaulx, plus à plain d'éclairées en ladite lectre pour le prix et somme vingt escuz, cotée au dos p. XVIII.

Item, une autre lectre datée de l'an mil IIII^c LXI, signée N. Texier et Tachart, contenant que Bertrand Delacourt et Jehanne Dastingue, sa femme, baillèrent et délaissèrent à Monsieur le conte d'Angolesme, par eschange soixante treize septiers ung boisseau de blé de rente qu'ilz avoient acoustumé avoir prendre et recevoir sur les esmolumens et prouffiz du minaige de Congnac, et en récompense de ce, Monsieur le conte leur bailla certaines rentes et chouses contenues en ladite lectre, cotée au dos p. XIX.

Item, certaine lectre datée de l'an mil IIII^c LXIIII, signée J. Richart et V. Turquoys, contenant que noble homme, maistre Pierre Bragier, seigneur de Bourg-Charente, vendit à Monsieur Jehan conte d'Angolesme, pour le prix et somme de six mil deux cens escuz d'or, le chastel, chastellenye, terre et syrie de Bourg-Charente avecques ses appartenances auxquelles lectres sont attachez six acquitz en parchemin tous signez et scellez, excepté deux qui ne sont que signez seullement, contenant plusieurs paiemens faiz de ladite somme en particularitez par ledit Monsieur le conte ou son trésorier, pour luy audit Pierre Bragier, cotée p. XX.

Item, certaine lectre datée de l'an mil IIIIc LXV, signée J. P. Garsonnet, contenant que maistre Jehan Dalibert vendit et transporta à Monsieur le conte d'Angolesme, un moulin à blé et la moitié d'une maison assis au lieu de Monseaux, près Romorantin, qui furent Bertrand Decloue et Jacquette Basconne, sa femme, avec huit escuz d'or de rente et autres chouses declairées en ladite lectre, pour le prix et somme de deux cens unze escuz, à laquelle sont atachées cinq autres lectres, par lesquelles appert comme ledit Dalibert et sa femme avoient acquis paravant lesdits moulin et rentes desdits Bertrand Decloue et sa femme, par devant contratz, cotée au dos p. XXI.

Item, certaine lectre datée de l'an mil IIIIc XLIX, signée Delaval, contenant que Guillaume Lebouteillier a donné et octroyé à Monsieur Jehan d'Orléans, conte d'Angolesme, les chastel et chastellenye, terre et syrie de Villedieu et ses appartenances à laquelle est atachée une autre lectre datée du dixième jour de décembre l'an mil IIIIc LI, scellée et non signée, contenant que Guy seigneur de Chauvigny et de Chasteau-Roux, a receu Jehan d'Estampes, escuyer, maistre d'ostel et procureur de mondit seigneur le conte a hommage à cause de ladite syrie de Villedieu, cotée au dos p. XXII.

Item, les lectres du traicté du mariage de feu très hault et puissant prince Monseigneur Jehan, conte d'Angolesme, avec haulte et puissante princesse Madame Marguerite de Rouhan, sa femme, datées du deuxiesme jour d'aoust l'an mil IIIIc XLIX, signée P. Pamitout et Pongier, cotée au dos p. XXIII.

Item, certaine autre grant lectre datée du samedy XIe jour d'octobre l'an mil IIIIc LV, signée Chamirieu, en laquelle est incorporée ladite lectre dudit mariage, dont

mencion est faicte en l'article précédent, contenant entre autres chouses que les procureurs de Monseigneur Alain vicomte de Rouhan, père de madite dame Marguerite, paièrent audit Monseigneur le conte, la somme de trente mil royaulx d'or, en rabatement de XL mil escuz vieulx et pour le reste desdits mil escuz vieulx lui baillèrent la terre et syrie de Noyon, en Normandie, cotée au dos p. XXIIII.

Item, une lectre datée de l'an mil IIIC LIIII, signée J. P. Garsonnet, contenant que Bertrand Decloue et Jaquette Basconne, sa femme, vendirent à Monsieur le conte d'Angolesme tout le droit que eulx de Catherine leur fille avoient eu tout ou en partie ou lieu de Bardineau et en ses apparténances, pour le prix et somme de vingt escuz, cotée au dos; p. XXV.

Item, une autre lectre datée de l'an mil IIIC LVI, signée P. Garsonnet, contenant que Bertrand Decloue et Jaquette, sa femme, vendirent à Monseigneur le conte d'Angolesme ung moulin à blé, assis au lieu de Monseaux, sur la rivière de Sauldre, qui estoit le deuxième moulin en assiette, pour le prix et somme de soixante escuz et quatre muitz de ségle, cotée au dos p. XXVI.

Item, une autre lectre datée de l'an mil IIIC LX, signée P. Garsonnet, contenant que Jaquette Bastonne, veufve de feu Bertrand Decloue, vendit à Monseigneur le conte d'Angolesme, deux escuz d'or de rente qu'elle luy assigna sur les eaux et rivière qu'elle avoit en la rivière de Sauldre, près du chastel de Romorantin, pour le prix et somme de XX escuz, cotée au dos p. XXVII.

Item, une lectre datée de l'an mil IIIC LXI, signée G. Laisné, contenant que Pierre Charpentier et Jehan Moreau, vendirent à Monseigneur le conte d'Angolesme, tous et chacuns les héritages et chouses qui furent des

Ymons et droiz qu'ilz avoient au Coulombier et au Petit Breuil, plus à plain déclairées en ladite lectre à laquelle a une atache contenant que Marion Moutelle et Royne Charpentier, femme dudit Jehan Moreau, ratifièrent ladite vente, cotée au dos p. XXVIII.

Item, ung vidimus du testament de feu Jehan conte d'Angolesme, ledit testament daté de l'an mil IIII^{c} LXVII et ledit vidimus de l'an IIII^{c} LXXII, signé A. Tachart et de Crayon, coté au dos p. XXIX.

Item, certaine lectre d'accord ou appoinctement fait et passé entre Madame Marguerite, contesse d'Angolesme, et Monseigneur Charles, conte dudit lieu, son filz, touchant le douaire de madite dame et les acquestz de feu Monseigneur le conte Jehan et meubles qu'ilz avoyent ensemble datée du XXVIe jour de juillet l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} deux, signée J. Savarit et R. Catrix, cotée au dos p. XXX.

Item, une procuration de madite dame la contesse d'Angolesme, datée de l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et deux, signée Marguerite et G. Ducemetière, que madite dame donne puissance à Jehan Dupuy Rigault, son maistre d'ostel, de prendre possession pour elle des terres, baronnies, chastellenyes et syrie d'Esparnay, de Romorantin, Millensay et autres à elle baillées par doaire, cotée p. XXXI.

Item, certaines lectres patentes datées de l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} deux, signées Charles et de la Magdalenne, par lesquelles Monseigneur le conte d'Angolesme, mande aux sénéchaulx, baillifs, cappitaines et autres officiers desdites terres, syries en bailler la possession à ladite dame, de la laisser joyr comme doairière, cotée au dos p. XXXII.

Item, une lectre datée de l'an mil IIII^{c} IIII^{xx} et ung, signée J. Laisné et Bertau, contenant que madite dame Marguerite contesse d'Angolesme et dame de Bourg acquist

de Bracherme de Saint-Hilaire, veufve de feu Jehan Bragier et de Jehan de Froment dit Lepicard, tant pour luy que pour sa femme, tout le droit qu'ilz avoient ès moulins de Bourg-Charente, pour certains deniers et autres chouses déclairées en ladite lectre, cotée p. xxxiii.

Item, en ung *petit sac de toille* estant audit coffre y a certaines lectres patentes du roy Loys, datées de l'an mil iiic lxix signées Loys et de Serizay, contenant certain traicté et appoinctement fait entre le roy et feu Monseigneur le duc de Guyenne, son frère, touchant les limites de la duché de Guyenne, dont entre autres chouses fut distraicte et exceptée la conté d'Angolesme, cotées au dos p. xxxiv.

Item, il y a plus *audit sac*, un protocolle en papier daté du xviie jour de juillet l'an mil iiic lvii, signé G. Ducemetière et N. Dupré, contenant que Charles de Mortemer, sieur de Corne, Jehan et Guyot de Mortemer, ses frères et Jehan de Peinsse leur curateur, vendirent à Madame la contesse d'Angolesme, leur terres et syries de Salles et Genté avec ses appartenances, pour le prix et somme de mil escuz d'or, cotée p. xxxv.

Auquel sac y a oultre de certaines lectres missives et autres petites pièces en papier de nulle valleur.

Item, plus a esté trouvé *audit coffre* le testament de ladite dame Marguerite de Rouhan, contesse d'Angolesme, signé J. Thibault et Dutillet, daté du xiiie jour de février l'an mil iiic iiixx douze, coté au dos p. xxxvi.

Item, ung codicile de ladite dame du xxe jour de novembre l'an mil iiic iiixx seize, signé Marguerite, A. Tachart et Thibault, coté au dos p. xxxvii.

Item, certaine lectre datée du tiers jour de may l'an mil iiic iiixx treize, signée J. Thibault et scellée du scel du chapitre d'Angolesme, contenant que les doyen et chapitre

d'Angolesme, ont acheplé la fondacion d'une messe fondée en leur église par ladite dame Marguerite, et si elle promist faire dire et continuer perpétuellement selon la teneur de son testement, cotée au dos p. xxxviii.

Item, en ung *autre petit sac de toille* estant audit coffre, ont esté trouvées les pièces qui s'ensuivent premièrement: certaine lectre datée de l'an mil iiiᶜ et xv, signée J. Claveau, J. Guerain, contenant que frère Pierre Poitevin, procureur expressément fondé des relligieux, abbé, et couvent de La Couronne vendit à mestre François de Mont Beron, viconte d'Aulnay, soixante livres de rente que paravant lesdits relligieux avoient acquis de messire Jacques de Montberon, assis sur tous ses biens avec les arrérages qui en estoient escheuz, pour le prix et somme de mil cinquante livres tournois, cotée xxxix.

Item, les lectres originales de la vente et constitucion desdit lx l. t. de rente faicte par ledit mestre Jacques de Montberon, ausdits relligieux, abbé et couvent de La Couronne, datées de l'an mil iiiᶜ et iii, signées J. de Agys, cotées p. xli.

Item, certaines lettres de ratification datées de l'an mil iiiᶜ xvi, signées Johannes Narberti, par lesquelles appert que lesdits relligieux, abbé et couvent de La Couronne, ratiffient ladite vente faicte par ledit sieur Pierre Poitevin, leur procureur, cotées au dos p xli.

Item, certaine lectre datée du xᵉ jour de décembre l'an mil iiiᶜ iiiiˣˣ et ung, signée J. Mesmer et G. Guymelier, contenant que messire Loys de Montberon, chevalier sieur de Fontaines, vendit et transporta à Madame Marguerite, contesse d'Angolesme, trente livres tournois et dix escuz d'or de rente que luy avoit transporté messire Francoys de Montberon son père, et qu'il avoit droit de prendre sur la

syrie de Montberon avecques les arrérages escheuz moyennant neuf cens cinquante escuz d'or que ladite dame luy paya, cotée au dos p. XLII.

Item, une lectre de mesme date et signature que la précédente par laquelle appert que les parties contractans du différant en garentie desdites rentes et autres chouses, se soubzmectoyent à l'ordonnance de maistre Pierre Loubat et Pierre Pastoureau, cotée p. XLIII.

Item, une autre lectre de mesme date et signature, contenant que ledit messire Loys de Montberon se désista et départit ou droit qu'il prétendoit en la cappitainerie de Montberon, au proffit de madite dame, cotée au dos p. XLIIII.

Item, une cédule en papier datée du IIIIe jour de novembre mil IIIIc IIIIxx XI, signée R. Cavilhon, contenant que maistre Remy Cauchon, solliciteur des causes de Madame la contesse à Paris, confessoit avoir receu de madite dame certaines lectres de vendicion de dix escuz d'or de rente, venduz par maistre Francoys, sieur de Montberon et viconte d'Aulnay, à maistre Loys de Montberon chevalier, sieur de Fontaines, datées du VIIIe jour d'aoust mil IIIIc LXI, passées par Jehan Charretier et J. P. Charpentier, coté p. XLV.

Item, ung autre sac où ont esté trouvées les pièces qui s'ensuivent, premièrement : ung vidimus de mariage de Bouzet de la Caussade, escuyer et de Marguerite de Montberon, fille de feu messire Robert de Montberon, sieur dudit lieu, signé ledit vidimus, Langlois et daté du XVIIIe jour de janvier l'an mil IIIIc IIIIxx et dix, coté au dos p. XLVI.

Item, une couppie en papier datée de l'an mil IIIIc LXVIII non signée, contenant certain appoinctement autrefoiz fait entre ledit sieur de Montberon de Mauleurier, viconte d'Aulnay et Francoys de Montberon, sieur de Mastas, Guy-

chart de Montberon, maistre Loys de Montberon et messire Savary de Montberon ses enfants, cotée XLVII.

Item, certaines lectres patentes de Monseigneur Charles conte d'Angolesme, signées de luy et de Galus, du moys de janvier mil IIIC IIIIXX, contenant certaine composition faicte par ledit sieur à Madame Marguerite, contesse d'Angolesme, sa mère et tuteresse auparavant des fruiz et levées de ses terres durant la tutelle à la somme de dix neuf mil escuz d'or avecques payement et assignacions de la dite somme, cotée au dos p. XLVIII.

Item, une recepcion par laquelle appert que Bault de Saint-Gelais, escuyer, sénéchal d'Angolesme, comme procureur de Madame Marguerite contesse d'Angolesme, fut receu à hommage par l'évesque d'Angolesme, pour raison des chouses tenues de luy es baronnye et chastellenye de Montberon, datée de l'an mil IIIIC LXXII, signée J. de la Nurfve et cotée au dos p. XLIX.

Item, la quictance des ventes et honneurs deuz à l'évesque d'Angolesme à cause de l'acquisition de la baronnye, terre, chastellenye de Montberon, datée du XVIIIe jour de juillet l'an mil IIIIC LXXIII, signée R. Dufour et G. Decourt, cotée p. L.

Item, une cédule en parchemin datée du XXVIe jour d'aoust mil quatre cens LXXIII signée J de Seriis, contenant que Jehan de Seriis, escuyer, confesse avoir receu de Pierre de la Combe, maistre de la chambre aux deniers de madite dame la contesse, la somme de cinq cens livres tournois, pour les ventes et hommages dont dessus est faict mencion, coté au dos p. LI.

Item, certain exécutoire d'arrest impetrés de la partie de Monseigneur Loys de Montberon chevalier, contre madite dame la contesse, daté de l'an mil IIIIC IIIIXX

avecques l'atache de maistre Jehan Laidet, lieutenant du sénéchal de Poithou et deux rellacions, cotées p. J. LII.

Item, une cédule en papier, signée J. Deseris, R. Bassart et Briant, datée de l'an mil IIIc LXXIII, contenant que Madame la contesse donna au vicomte d'Aunay, la somme de trois cens livres tournois, pour faire son voyage de Saint Jacques, cotée au dos p. LIII.

Item, ung autre petit sac ouquel y a plusieurs cédules et petiz mémoires en papier qui, autrement n'ont esté inventorisés parce qu'il n'y a chouse de valeur, ou quel sac ont esté aussi mises certaines autres petites cédules, mémoires et brevetz qui ont esté trouvez en certains estuys audit coffre sans en faire autre inventoire, parce que sont chouses de nulle valleur, lequel sac est coté p. LIIII.

Item, a esté trouvé audit coffre une boeste de boys ronde en laquelle estoyent les pièces qui s'ensuivent, premièrement : ung exécutoire et condampnacion de despens ou nom de Jehanne de la Ferte, contre Monseigneur le conte d'Angolesme, de la somme de trente trois livres seize solz, quatre deniers parisis, daté de l'an mil IIIc IIIIxx avecques ung extraict des registres de parlement, signé Amys, contenant l'article par lequel appert que le procureur de mondit sieur le conte, comme appelant du bailly de Blois, fut retenu en amende en la cause de ladite Jehanne de la Ferté, avecques la quictance de ladite amende au dos, signée Riquet. — *Item,* plus une cédulle en parchemin, signée dudit Riquet, de la somme de six escuz pour son voyage, avec la coppie en papier, d'une cédulle ou certification datée de l'an mil IIIc IIIIxx, signée J. Devillebresme, contenant que Monseigneur Jehan conte d'Angolesme, confesse tenir de Monseigneur le duc d'Orleans et de Valloys son frère, en foy et hommage, les chasteaux, villes et chas-

tellenyes de Romorantin, Milledesay, Villebrosse, Lachaize et Villefranche sur Cher, à cause du conté de Blois, — cotée ladite boeste par LV.

Et au dos :

Coppie de l'inventoire des biens meubles demeurez du décès de feue Madame Marguerite de Rohan, contesse d'Angolesme.

CHRONIQUE.

M. Laverdet vient de publier le catalogue de la collection de lettres autographes de feu M. Lucas de Montigny, 1 vol. in-8° de 550 pages. La vente de cette collection considérable, qui renferme près de 12,000 pièces et plus de 3,000 portraits, commencera le lundi 1er avril pour se continuer jusqu'au 18 mai. On remarque dans ce catalogue bien des pièces curieuses et d'un grand intérêt. Nous citerons la correspondance de Henri III, depuis son élection au trône de Pologne jusqu'à sa mort, avec le marquis d'Angennes de Rambouillet, vidame du Mans, le marquis de Pisani et M. de Saint-Goard, ses ambassadeurs à Rome (nos 1356 à 1496); la correspondance de la reine Catherine de Médicis avec la plupart des mêmes hommes politiques, sur les affaires intérieures de la France et ses rapports avec la cour de Rome (nos 516 à 556); plusieurs lettres d'Henri IV, dans lesquelles sont longuement décrits les efforts de ce prince pour éteindre la guerre

civile, les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi son abjuration, ses négociations avec les chefs de la ligue, pour la pacification définitive de la France, l'annonce à son ambassadeur à Rome de son heureuse entrée à Paris, etc. (nos 1499 à 1520).

Tous les règnes, depuis Henri III jusqu'à nos jours, se trouvent représentés dans ce riche catalogue. Toutes nos célébrités y occupent une large place, et la plupart de nos anciennes provinces lui fournissent leur contingent de pièces rares et de nombreux documents historiques. Nous avons relevé avec soin les pièces de tout genre qui se rattachent de près ou de loin à l'histoire de l'Angoumois. Ce travail peut offrir quelque utilité. C'est à ce titre que nous avons cru devoir l'insérer dans le bulletin. — Ed. S.

60. — ANGENNES (Julie-Lucine d'), fille de la marquise de Rambouillet et femme du duc de Montausier.

Sa signature au bas d'un état notarié des bijoux et joyaux destinés par M. et Mme de Montausier à leur fille Marie-Julie, mariée à Emmanuel, duc de Crussol. Cette pièce curieuse est aussi signée par Emmanuel de Crussol, Julie-Marie de Sainte-Maure, Crussol, Catherine de Vivonne, Savelle et Charles de Sainte-Maure. Paris, 23 avril 1664. 3 p. in-folio.

64-66. — ANGOULÊME (Charles de Valois, duc d'), fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, n. 1573, m. 1650.

L. aut. sig. à M. le cardinal de Richelieu. Chaumont, 1er mars 1629. 1 p. in-4o. Cachets et soies, *portrait*.

ANGOULÊME (Charles de Valois, duc d'), *le même*.

1o Acte notarié sig., 1621. 1 page et demie in-fol.

2° Sa signature derrière une quittance (sur parchemin), 1611.

Angoulême (Louis-Emmanuel, comte d'Alais, duc d'), fils du précédent, n. 1596, m. 1653.

L. aut. sig. à M. le cardinal de Richelieu. Saint-Regratien, le 22 septembre 1627. 1 gr. p. pl. in-folio. Cachets, *portrait* de Mellan, in-8°.

Il lui envoie le baron de Sainte-Frèque, cornette blanche de la cavalerie légère du roi, pour le supplier de donner quelque règlement aux rangs des capitaines de chevau-légers et à leurs montres.

113. — AUBETERRE (David Bouchard d'), sénéchal et gouverneur du Périgord, mort en 1593, d'une blessure reçue au siége de l'Isle, en Périgord.

Ami et fidèle serviteur de Henri IV, à qui il rendit de grands services, il avait servi la ligue tant qu'il l'avait crue dirigée contre le calvinisme, et la quitta lorsqu'il la vit formée contre le roi (L. de M.) (1).

Acte notarié, trois fois sig., 23 mars 1587. 3 p. in-fol.

Aubeterre (François d'Esparbès de Lussan, vicomte d'), gendre du précédent, maréchal de France, m. 1628.

Acte notarié, deux fois sig., 1609. 2 p. in-fol.

Aubeterre (Jean d'), gouverneur de Collioure. Quitt. aut. sig. (sur parch.) de 432 *livres en louis d'argent et monnoye pour la solde et entretenement de six hallebardiers pour nostre personne*... 1674.

Aubeterre (d'Esparbès de Lussan, chevalier d'), mestre de camp de cavalerie. Attestation de service, sig., 1713. Cachet.

---

(1) Toutes les notes signées L. de M. sont de feu M. Lucas de Montigny.

155. — BANCHI (frère Séraphin), dominicain, docteur en théologie, m. 1622.

C'est lui qui découvrit le projet régicide de Barrière, et qui en fit avertir Henri IV par Bercaléon.

Quitt. aut. sig. (sur parch.) de la somme de 1,000 écus par an que lui fait S. M. — 1596.

Le dominicain Banchi, nommé à l'évêché d'Angoulême, en 1604, après la mort de Ch. de Bony, décédé le 11 décembre 1603, ne put obtenir ses bulles de la cour de Rome. Le siége demeura vacant jusqu'en 1608.

Banchi mourut à Paris, dans un couvent de son ordre, en 1622. On a de lui : *Hist. prodigieuse d'un détestable parricide sur la personne du roi, et comme il en fut miraculeusement garanti.* Paris, 1598, in-8°. — *Apologie contre ceux qui pensent conserver la religion par le meurtre des rois de France.* Paris, 1596, in-8°. — *Traité du Rosaire*, dédié à la reine, mère de Louis XIII. Paris, 1610, in-12.

418. — BRASSAC (Catherine de Sainte-Maure, femme de Jean de Galard de Béarn, gouverneur de Lorraine, comtesse de), dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche.

Quitt. sig. *C. de Sainte-Maure* (sur parch.), de la somme de 6,000 livres pour sa pension, à cause de sa charge de dame d'honneur de la reine, pour l'année 1640.

584. — CHALAIS (Henri de Tallerand de Grignaux, comte de), maître de la garde-robe du roi Louis XIII. — 1599-1626.

Quitt. aut. sig. (sur parch.) de la somme de 2,886 liv. 18 s., pour l'entretenement de quatre pages de la chambre qui sont sous sa charge, durant les quartiers de janvier et avril 1624.

737. — CONVENTIONNELS. — BRUN. — Lett. aut. sig. 1 p. in-4°, an II.

742. — GUIMBERTEAU. — Lett. aut. sig. 1 p. in-4o, an VIII.

194. — CRUSSOL (Emmanuel, duc de), pair de France, gouverneur d'Angoumois et de Saintonge.

Certificat militaire sig., 1679. 1 p. in-4o. Cachet.

906. — DIANE DE FRANCE, duchesse d'Angoulême, duchesse de Castro, femme de François de Montmorency, fille légitimée d'Henri II, n. 1538, m. 1619.

L. aut. sig. au marquis de Rambouillet. Du bois de Vincennes, 19 août 1579. 1 gr. p. pl. in-folio.

916. — GUERET (Guill.), maître d'hôtel de Mgr le comte d'Angoulême, 1455. Pièce sig.

1048. — ESPERNON (Jean-Louis de Nogaret de La Vallette, duc d'), gouverneur de Metz, de Guyenne, colonel général de l'infanterie française, amiral de France. — 1554-1642.

1o Deux actes notariés signés, 1606 et 1610. 7 p. in-fol., *portr.* Fac-simile d'une lettre aut. sig., 1581. 1 p. in-fol.

2o Récit contemporain et fort curieux du guet-apens dont d'Espernon faillit être victime, quand il fut attaqué par les habitants d'Angoulême, le jour de Saint-Laurent, 1588. Manuscrit du temps. 8 gr. p. pl. et demie in-fol.

1210. — GÉNÉRAUX. — DUPONT-CHAUMONT. — Lett. sig.

1265. — GOUVERNEURS, COMMANDANTS de *villes*, de *forteresses*, etc.

— AMBLEVILLE (François de Jussas d'). *Cognac*, 1594. (J'ai lu, je ne sais où, qu'il se vantait d'être petit-fils du héraut de Jeanne d'Arc.) (L. de M.)

— CHÉTARDYE (Joachim de la). *Saverne*, 1676.

1268. — SAINT-MESME (Jehan de La Rochebeaucourt, sieur de). *Saint-Jean-d'Angély*, 1580.

— UZÈS (le duc d'). *Saintonge et Angoumois*, 1698. *Portr.*

1305. — GUERRIERS FRANÇAIS avant 1789. Quitt. et actes notariés sig.

LANGALERIE (Henri-François de Gentils, marquis de), 1690.

1703. — LA ROCHEFOUCAULD (François, cardinal de), grand aumônier de France, ambassadeur à Rome, etc., oncle de l'auteur des *Maximes*, n. 1558, m. 1645.

1° Acte notarié, sig. comme évêque de Clermont, 1608. 1 p. in-fol., deux *portr.*

2° Deux quitt. sig. (sur parch.), 1632 et 1634.

3° Ordre de paiement du prix du service solennel célébré à Paris, pour l'âme de Mgr l'évêque d'Orléans, décédé à Grenoble, et sig. par le cardinal de La Rochefoucauld, l'archevêque de Bourges, l'archevêque d'Aix, l'évêque d'Auxerre, l'évêque de Digne, Émery, évêque de Luçon, etc. Paris, 28 avril 1630. 1 gr. p. pl. in-fol. A cette pièce est joint le mémoire des frais funéraires pour l'évêque d'Orléans, fait par le sieur Bordier, juré crieur de Paris, avec la quittance desdits frais, montant à 950 livres et payés seulement le 8 mars 1631. Il est approuvé et signé par l'évêque d'Auxerre et plusieurs autres prélats.

1704. — LA ROCHEFOUCAULD (François VI, prince de Marsillac, duc de), n. 1613, m. 1680.

Quitt. de deux lig. aut. sig. (sur parch.). Paris, 15 septembre 1645, deux *portr.*

LA ROCHEFOUCAULD (François V, comte, puis Ier, duc de), prince de Marsillac, grand maître de la garde-robe du roi, père du précédent, m. 1650.

Acte notarié, sig. 1613. 2 p. pl. et demie in-fol.

1705. — LA ROCHEFOUCAULD (François VII, duc de,

prince de Marsillac, duc de La Roche-Guyon, pair et grand veneur de France, fils de l'auteur des *Maximes*, favori de Louis XIV.

1° Quatre quitt. sig. *Marsillac* (sur parch.), 1676, 1680 et 1682.

2° Certificat sig. comme grand veneur (sur papier), 1680.

1708. — LA ROCHEFOUCAULD (famille de), de 1556 à 1766.

LA ROCHEFOUCAULD (Antoine de), sieur de Barbezieux, sénéchal de Guyenne. Quitt. sig. (sur parch.), 1556.

LA ROCHEFOUCAULD (Anne de), femme d'Antoine de La Rochefoucauld. Acte notarié sig., 1579. 1 p. in-fol.

LA ROCHEFOUCAULD (Antoine de), évêque d'Angoulême. Acte notarié sig., signé aussi par Pons-de-Pons, chevalier de Brosses, 1607. 3 p. et demie in-fol.

LA ROCHEFOUCAULD (Jacques de), gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Acte notarié sig., signé aussi par Pons-de-Pons, chevalier de Brosses, 1607.

LA ROCHEFOUCAULD (Claude d'Estissac, femme de François de). Transaction notariée sig., 1605. 8 p. in-fol.

LA ROCHEFOUCAULD (Charlotte de Fayolle de Mellet de), première fille d'honneur de la reine, mère du roi; dame de Neuville, etc. Obligation notariée signée pour un emprunt de 800 livres, 1641. 1 gr. p. in-fol.

LA ROCHEFOUCAULD (vicomte de) L. aut. sig. au baron d'Espagnac, au gouvernement des Invalides. Provins, 4 juin 1766. 1 p. in-4°. Cachet.

1732. — LA VALLETTE (Louis de Nogaret, cardinal de), archevêque de Toulouse), n. 1593, m. 1639.

1° Quitt. de deux lig. aut. (sur parch.), 1622.

2° Acte notarié, sig., 1616. 1 p. in-fol. *Portr.*

1833. — LOMÉNIE (Henri-Auguste de), comte de

Brienne, ministre des affaires étrangères, auteur de mémoires publiés en 1719, n. 1594, m. 1666.

Quitt. sig. (sur parch.) de la somme de 10,000 livres, pour les deux premiers quartiers de ses appointements, à cause de sa charge. *Portr.* gravé avant la lettre, in-4°.

1873. — LOUISE DE SAVOIE, comtesse d'Angoulême, mère de François Ier, n. 1476, m. 1531.

Ordre sig. et contre-sig. *Devercle* (sur parch.), au sieur de la Bourdaisière, trésorier de France, de faire bailler et délivrer aux religieux, prieur et couvent de Notre-Dame des Célestins de Lyon, les trois quartes parties de la disme des bleds de Glésy, près Villefranche... Saint-Germain-en-Laye, le 15 mai 1528. *Portr.*

1946. — MAREUIL (Gabrielle de), femme de Nicoles d'Anjou, marquis de Mézières.

Cette femme illustre avait marié sa fille Renée avec le duc François de Montpensier, dont on stipule les intérêts dans les pièces ci-jointes. De ce mariage naquit Henri de Montpensier, dont la fille épousa Gaston, frère de Louis XIII, et mourut en accouchant de Mlle de Montpensier, *la grande Mademoiselle*.

Mme de Mareuil, dans un mouvement de charité spontanée, sauva la vie à l'enfant qui devint l'immortel historien Jacques-Auguste de Thou, ainsi qu'il le raconte lui-même dans ses mémoires. (L. de M.)

1° Acte notarié sig., signé aussi par Catherine de Lorraine, dans lequel elle agit comme procuratrice générale de très haut et très puissant et très illustre prince Mgr François de Bourbon, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, pair de France, souverain de Dombes et baron de Beaujolais. 1583. 8 p. in-fol.

2° Lettre avec la suscription de deux lign. aut. sig. à

M. de Rambouillet. Paris, 26 octobre 1583. 1 p. gr. in-fol. Cachet brisé.

Elle le prie d'accepter, conjointement avec le duc de Retz, un arbitrage qui intéresse le duc de Montpensier.

1947. — MARGUERITE DE VALOIS, reine de Navarre, sœur de François Ier, n. 1492, m. 1549.

Pièce sig. *Marguerite*, comme duchesse d'Alençon, comtesse d'Armagnac. Paris, 5 mars. 1 p. in-4o. Trois *portr.* et *Marguerite de Valois devant le conseil d'Espagne*, gravure coloriée.

2056. — MINISTRES DE LA GUERRE. — DUPONT. — L. aut. sig., 1 p. in-8o, et lett. sig., an VII., 2 p. in-4o. *Portr.*

2140. — MONTALEMBERT (André), sieur d'Essé, n. 1483, m. 1558. Quitt. sig. (sur parch.) comme capitaine de quarante lances... 1547.

2143. — MONTAUSIER (Charles de Sainte-Maure, duc de), gouverneur du grand Dauphin, époux de Julie d'Angennes, n. 1610, m. 1690. Deux pièces sig. et quitt. congé. 1660 et 1669. *Portr.*

2184. — MORAND (Jean), chirurgien-major de l'hôtel des Invalides, n. 1658, m 1726. Le premier, il tenta l'amputation du bras dans son articulation avec l'omoplate.

1o Certificat médical aut. sig, 1712. in-4o. Cachet.

2o L. aut. sig. à M. de Gontaut Hôtel royal des Invalides, 2 février 1724. 1 p. in-4o Écrite au dos de la lettre de M. de Gontaut.

2218. — NESMOND (François-Théodore de), président au parlement de Paris, m. 1664.

Ce magistrat, membre de la commission qui condamna Fouquet, exprima dans son testament le repentir d'avoir particulièrement et hostilement influencé les juges. (L. de M.)

1° Quitt. sig. (sur parch.), 16 août 1649.

2° Bail notarié sig., 23 sept. 1651. 2 p. in-fol.

NESMOND (Pierre André de), président aux requêtes du parlement de Guyenne. Quitt. aut. sig. (sur parch.), 1684.

NESMOND (Guillaume de), président à mortier au parlement. Deux quitt. sig. (sur parch.), 1686.

2452. — PUY-DU-FOU (François du), *varlet* tranchant du roy.

Un des ancêtres, sans doute, de Marie-Angélique du Puy-du-Fou, seconde femme du comte de Grignan (la troisième fut Mlle de Sévigné, à laquelle il survécut). Telles étaient les orgueilleuses servitudes de cour, que le François du Puy-du-Fou dont il s'agit, et dont la signature (belle et curieuse) est ci-dessous, s'honorait, sans doute, d'être *varlet tranchant* de François Ier. Or, cette famille estimait fort haut sa noblesse, car elle prétendait descendre de Renaud, seigneur du Puy-du-Fou, qui épousa en 1197 Adèle de Thouars, fille d'Emery, vicomte de Thouars, sous Philippe Auguste. (L. de M.)

Quitt. de deux lignes aut. (sur parch.) de 100 livres tournois, pour les gages de varlet tranchant du roi, durant le quartier de janvier, février et mars 1546.

2532. — ROCHECHOUART (dames de la famille de).

ROCHECHOUART (Marie-Sélénia de *La Rochefoucauld*, veuve de Louis de), baron de Chandenier, gentilhomme de la chambre du roi.

Voici un piquant trait de caractère, d'après Tallemant des Réaux, qui n'a guère d'*historiette* d'aussi bon goût : — « Elle disait à son neveu (le premier duc du nom, père de l'auteur des *Maximes*) : « La maison de La Rochefoucauld est une bonne et ancienne maison ; elle étoit plus de 300 ans avant Adam. — Oui, ma tante ; mais que devînmes-nous au

déluge ? — Vraiment voire ! le déluge, disoit-elle, je m'en rapporte. » Elle aimoit mieux douter de la sainte Écriture que de n'être pas d'une race plus ancienne que Noé. » Et cependant sa ferveur était telle, qu'elle se fit carmélite après la mort de son mari. (L. de M.)

Procuration notariée sig. ***M. S. de La Rochefoucauld***, 1609. 2 p. in-folio.

2604. — SAINT-GELAYS (Louis de), sieur de Lansac, chevalier d'honneur de Catherine de Médicis, diplomate, m. 1589.

Conseiller loyal, hardi et courageux de Catherine de Médicis, il s'était fort distingué à la guerre dans les ambassades. Il faiblit plus tard, appuya les projets et tentatives ayant pour objet de changer l'ordre de succession à la couronne, vanta le concile de Trente, favorable à ces projets, le présenta comme recevant ses inspirations d'en haut, et se fit rudement morigéner par l'avocat général d'Eispesses, qui rapporta des dépêches dans lesquelles Saint-Gelays avait précédemment écrit que *chaque semaine les courriers apportaient le Saint-Esprit de Rome à Trente dans leurs valises*. (L. de M.)

Quitt. sig. (sur parch.). Bordeaux, 24 octobre 1542.

Saint-Gelays (Gui de), sieur de Lansac, gouverneur de Blaye, un des huguenots qui, ne partageant point la confiance imprudente de Coligny, s'évadèrent à propos la veille de la Saint-Barthélemy. (L. de M.)

Quitt. sig. (sur parch.). Bordeaux, 17 janvier 1572.

Des fouilles pratiquées dans le terrain sur lequel doit s'élever le nouveau théâtre de Toulon ont mis à jour quelques vestiges d'antiquités, parmi lesquels on distingue des tombeaux gallo-romains et des mosaïques. Les tombes sont

formées de grandes briques à parements, dont les joints sont recouverts de tuiles creuses, assez semblables à celles de notre temps, mais qui s'en distinguent cependant par une courbure plus prononcée. Les ossements, recouverts par ces modestes abris, sont très biens conservés, et la positions des sépultures indique que tous ces corps avaient été placés en terre la face tournée vers l'orient. — Les mosaïques n'offrent, au point de vue de l'art, rien de bien remarquable. Ce sont des cubes blancs, bleus, rouges, tous mal taillés et mal joints, offrant des entrelas et des méandres très imparfaits. — Quelques médailles ont été trouvées, appartenant à Constantin, Constant et Tetricus, toutes de la série des petits bronzes.

Au mois de novembre 1859, un ouvrier occupé à creuser un trou pour éteindre de la chaux, dans la cour d'une maison située près du château de Bussière, canton de Briare (Loiret), a découvert, à un demi-mètre environ sous le sol, un vase en terre commune, contenant *deux cents pièces de monnaies*. Ce sont des pièces baronnales à trois deniers seize grains, argent de roi, du poids de 22 grains. Elles représentent au droit une tête barbare avec la légende *Julius Cesar;* au revers une croix dans le champ, une fleur de lys dans l'un des angles formés par les branches de la croix, une étoile à six rais dans l'angle correspondant, et la légende *Sacrum Cesaris* (Sancerre).

Un bel *Aureus de Faustîne la Jeune* au revers rare de *Matri magnœ*, Cybèle assise entre deux lions, a été trouvé à Limoges, dans la boucherie, et vendu par un orfèvre de la ville à un amateur étranger.

OBJETS REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE DEUXIÈME TRIMESTRE.

Imprimés.

Académie de La Rochelle, section de littérature, choix de pièces lues aux séances, n° 6, 1860, un vol. in-8°.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, tome IXe, 3e et 4e livraisons, 1859, in-8°.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestres de 1859, n° 34, — 1er trimestre de 1860, n° 35, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1860, in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1859, n° 4, et année 1860, n° 1, in-8°.

Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon, vingt-septième année, 1859, 1 vol. in-8°.

Journal de la Société de la Morale chrétienne, tome X, nos 1 et 2, janvier-avril 1860, in-8°.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, nouvelle période, tome IIe, 3e cahier, — tome IIIe, 1er cahier, 1860, in-8°

Société des Antiquaires de l'Ouest, séance publique du 16 mai 1860, in-8°.

ERRATA.

BULLETIN DU PREMIER TRIMESTRE.

Page 6, ligne 3, au lieu de *sept heures et demie*, lisez *neuf heures et demie.*

Page 23, ligne 2, au lieu de *auquel*, lisez *à qui.*

Page 24, lignes 6-10, lisez ainsi la fin du paragraphe :

« Nous appellerons toutefois l'attention sur les réserves que fait l'auteur à propos de quelques familles que des chroniqueurs et des généalogistes voulaient rattacher, déjà au temps où il vivait, à la noble et puissante maison de Lusignan. »

Page 27, ligne 6, au lieu de *cæpit*, lisez *cœpit*. Page 27, ligne 24, au lieu de *gracia* lisez *gratia*.

Angoulême, Imp. A. NADAUD et Cᵉ, rue du Marché, 4.

BULLETIN

DE

LA SOCIETÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

Troisième et quatrième Trimestres de 1860

SOMMAIRE



PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

Membres présents : MM. Chaloupin, de Chancel, Cimetière, Gigon, Maroussem, Marvaud, de Rochebrune, Ed. Sénemaud.

La séance est ouverte à huit heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. C. Roumeguère, de Toulouse, qui fait hommage à la Société de la *Description des médailles grecques et latines du musée de la ville de Toulouse*, 1858, 1 vol. in-12.

M. Ed. Sénemaud communique à la Société une série de chartes sur Montignac, Tourriers et Marcillac. Ces pièces, copiées sur les originaux déposés aux archives départementales, comprennent, pour Montignac et Tourriers, treize chartes latines de 1248 à 1364, et font partie des titres servant à établir que la baronnie de Montignac et autres terres réunies au duché de La Rochefoucauld étaient tenues à hommage de l'évêque d'Angoulême.

Les chartes latines relatives à Marcillac sont au nombre de douze, et s'étendent de l'an 1253 à l'an 1314. A la suite, viennent plusieurs chartes en français qui nous conduisent jusqu'en 1667.

Il serait facile, à l'aide de ces pièces, de reconstruire l'histoire féodale de Marcillac, Tourriers et Montignac pendant près de deux siècles. C'est à la fin du XIVe siècle que ces grandes terres seigneuriales passèrent dans la maison de La Rochefoucauld.

Marcillac, d'origine fort ancienne (voir F. de Corlieu et J. Besly), portait au XVIe siècle le titre de principauté, sans qu'on ait jamais pu produire les lettres-patentes confirmant cette érection. Voici les noms des possesseurs de cette terre, depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1366 :

I. Isabelle de la Marche, qui épousa : 1° Geoffroy de Rancon *(de Ranconio)*, seigneur de Marcillac ;

2° Maurice de Belleville, devenu par elle seigneur de Marcillac, 1267-1304;

II. Isabelle eut une fille du premier lit, N... de Rancon, mariée à Guillaume de Sainte-Maure, 1274-1293. De ce mariage sont issus :

III. 1° Guillaume de Sainte-Maure, qui possédait encore Marcillac en 1296;

IV. 2° Pierre de Sainte-Maure, 1296;

V. Isabelle de Sainte-Maure, devenue dame de Marcillac, et qui épousa Amaury de Craon, 1304-1314;

VI. Amaury de Craon, IIe du nom....;

VII. Guillaume de Craon, fils et successeur, seigneur de Marcillac en 1366, donna sa fille Marguerite en mariage, en 1389, à Guy de La Rochefoucauld, et lui céda Marcillac, dit Corlieu, pour neuf mille écus.

L'une de ces chartes nous permet de rectifier une erreur de chronologie commise par le père Anselme, tomes III et VIII de l'*Hist. généal. et chronol. de la maison royale de France*, etc., erreur reproduite depuis par les auteurs du *Diction. hist. et généal. des familles de l'ancien Poitou*, tome II, et par la plupart des écrivains qui ont traité de l'histoire des Lusignan. Le père Anselme dit, en effet, qu'Isabelle des Lusignan, fille de Hugues X et d'Isabelle Taillefer, la comtesse-reine, veuve en premières noces de Geoffroy de Rancon, mourut le 14 janvier 1299. Or, la charte que nous produisons, et qui porte le nom d'Isabelle, est datée du 16 août 1304. Isabelle de Lusignan, dame de Beauvoir-sur-Mer, déclare à Amaury de Craon qu'elle avait souvent ouï dire à feu Geoffroy de Rancon, son mari, que tout ce qu'il possédait dans le château et la châtellenie de Marcillac était dans la mouvance de

l'évêché d'Angoulême, à l'exception de Verteuil et du fief de Saint-Cybard.

Une copie de cette charte se trouve à la Bibliothèque impériale, manuscrits de Gaignières, et dans le tome Ier des manuscrits de Dom Fonteneau, conservés à la bibliothèque publique de Poitiers. Nous avons retrouvé aux archives de la Charente sinon l'original, du moins une copie du temps et qui paraît authentique. Nous reproduisons cette charte (1).

La seigneurie de Montignac appartint successivement à :

I et II. Guillaume de Valence et Geoffroy de Lusignan, de 1248 à 1276 ;

III. Guillaume de Valence, 1276-1299 ;

IV. Adhémar de Valence, époux de Marie de Saint-Paul, 1299-1331 ;

V. Bureau de La Rivière, 1392 ;

VI. Tristan, vicomte de Thouars, 1392 ;

VII. Pétronille, vicomtesse de Thouars, dame de Montignac et de Tourriers, qui épousa Pierre d'Amboise, 1392-1398 ; à cette dernière date, la seigneurie passe par acquisition dans la maison de La Rochefoucauld.

Tourriers, qui passa par acquisition dans la maison de La Rochefoucauld en même temps que Montignac, eut pour seigneurs :

I. Agnès, dame de Tourriers, fille d'Arnaud Bouchard, mariée : 1° à Jean, vicomte de Brosse, 1295 ; — 2° à Arnaud de Prétigné, chevalier ;

(1) Voir *Documents inédits*, n° 8.

II. Jeanne, vicomtesse de Brosse et dame de Tourriers, femme d'André de Chauvigny, chevalier, seigneur de Châteauroux, 1328;

III. Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux, vicomte de Brosse, 1364;

IV. Pétronille, vicomtesse de Thouars, dame de Montignac et de Tourriers, 1392.

Tourriers avait été acheté avec Laumont, par le vicomte de Thouars, à Guy de Chauvigny.

M. Sénemaud donne ensuite communication par extraits de chartes relatives à l'histoire de nos anciens comtes d'Angoulême, de la maison de Lusignan. Ces pièces, qui renferment presque tout le XIII[e] siècle et le commencement du XIV[e], sont en partie inédites.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 8 AOUT 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

Membres présents : MM. l'abbé Alexandre, Eusèbe Castaigne, Champvallier, Ch. de Chancel, Gigon, Marvaud, de Rochebrune, Ed. Sénemaud, Turcat.

La séance est ouverte à huit heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Jussieu, que de nouvelles fonctions éloignent du

département. M. le président exprime, au nom de la Société, le regret que lui fait éprouver l'éloignement d'un membre titulaire dont le concours n'a jamais fait défaut à la compagnie ; il espère que ce concours sera toujours continué. — Aux termes de l'article 6 du règlement, M. Al. de Jussieu, archiviste du département de la Savoie, est nommé membre correspondant.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, qui annonce l'autorisation obtenue du gouvernement, par cette société, d'ouvrir une loterie au capital de 800,000 fr., dont le produit sera consacré à l'achèvement du musée Napoléon, qu'elle élève à Amiens sous le haut patronage de l'Empereur. M. le secrétaire perpétuel adresse à M. le président soixante-quinze billets, en le priant d'en faciliter le placement parmi les membres de la compagnie.

La Société Archéologique de la Charente souscrit pour vingt billets, et trente-huit autres billets sont immédiatement placés parmi les membres présents.

M. Ch. de Chancel dépose sur le bureau plusieurs mémoires, bulletins et brochures adressés par les sociétés correspondantes ou offerts en don par leurs auteurs.

M. C. Roumeguère, numismatiste et homme de lettres, de Toulouse, présenté à la dernière séance, est admis en qualité de membre correspondant.

Le changement de résidence de M. Al. de Jussieu nécessite la nomination d'un secrétaire adjoint. Cette nomination est renvoyée à la séance du mercredi 5 septembre.

M. le docteur Gigon propose d'adresser à tous les membres de la Société une photographie du château, qui servirait de complément au plan qui accompagne le mémoire publié sur notre ancien château d'Angoulême (3e trimestre de 1859). — La Société charge MM. Gigon et Sénemaud de s'informer auprès de M. Godard, photographe, du prix auquel reviendrait cette vue tirée à deux cents exemplaires, et renvoie à la prochaine séance pour entendre le rapport et statuer.

M. Gigon donne lecture de plusieurs pièces révolutionnaires imprimées, assez rares, concernant le département.

M. Ed. Sénemaud lit une notice biographique sur André de Montalembert d'Essé, né en 1483, tué au siége de Thérouanne, en juin 1553.

M. Sénemaud présente ensuite à la Société quarante-deux notices biographiques insérées par lui, depuis quelques années, dans divers recueils, et qui doivent faire partie d'un ouvrage qu'il intitule : *Biographie militaire de l'Angoumois et de la Charente.* Voici la nomenclature des biographies publiées jusqu'à ce jour :

1° Achard de Joumard, marquis d'Argence, maréchal de camp, mort après 1750 ;

2° Audenham (Arnoul d'), capitaine souverain au comté d'Angoulême, en 1349, maréchal de France, mort en décembre 1370 ;

3° Béon (Bernard de), lieutenant général des gouvernements de Saintonge, Angoumois, Aunis et La Rochelle, maréchal de camp, mort en 1608;

4° Bouchard d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aube-

terre, lieutenant général, né en 1608, mort le 28 février 1683;

5° Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre (Louis), comte de Jonzac, lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois, maréchal de camp, né en 1691, mort à Bordeaux, le 3 juin 1750;

6° Bouchard d'Esparbès de Lussan (P.), comte de Jonzac, lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois, lieutenant général des armées du roi, né le 28 janvier 1714, mort après 1762;

7° Bourgon (Martin de), gouverneur de la Guyane française, maréchal de camp, né en 1742, mort après 1822;

8° Chabot, comte de Jarnac, maréchal de camp, mort en 1666;

9° Chemineau, baron de l'empire, général de division, né le 26 avril 1771, mort en 1852;

10° Delacroix, colonel de cavalerie, né le 27 janvier 1778, mort le 30 juin 1815;

11° Deviau, général de brigade, né le 22 mai 1756, mort le 17 août 1836;

12° Dubois-Labernarde, maréchal de camp, né en 1716, mort en 1802;

13° Dumesny, général de division, né à Angoulême, le 18 janvier 1739, mort en 1800;

14° Dupérat, maréchal de camp, né à Cognac, en ..., mort le 12 octobre 1826;

15° Dupont-Chaumont, comte de l'empire, lieutenant général, né à Chabanais, le 27 décembre 1759, mort à Chaillot, le 16 février 1838;

16° Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connéable, mort le 6 janvier 1354;

17° Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, maréchal de France, mort à Aubeterre, en janvier 1628 ;

18° Galard de Béarn, comte de Brassac, ambassadeur, ministre d'état, maréchal de camp, mort le 14 mars 1645 ;

19° Galard de Béarn, marquis de Brassac, lieutenant général, mort après 1762 ;

20° Garnier de Laboissière, comte de l'empire, général de division, sénateur, né en 1755, mort le 11 avril 1809 ;

21° Cybard Gouguet, général de brigade, né à Angoulême, faubourg L'Houmeau, le 2 mai 1752, mort le 1er janvier 1831 ;

22° Louis d'Hémery, colonel d'artillerie, né à Bioussac, le 28 novembre 1753, mort le 28 juin 1821 ;

23° Le marquis de Langalerie (Philippe de Gentils), lieutenant général, né en 1661, mort prisonnier au château de Raab, en Hongrie, le 20 juin 1717 ;

24° Bertrand Ier de la Laurencie, écuyer, seigneur de Charras, chargé par commission de Marie de Médicis de lever une compagnie de cent hommes de pied ;

25° Bertrand II de la Laurencie, lieutenant des maréchaux de France, né le 22 septembre 1669, mort vers 1740 ;

26° La Rochefoucauld, baron d'Estissac, lieutenant général, mort après 1653 ;

27° Charles de La Rochefoucauld, comte de Randan, colonel général de l'infanterie, mort le 4 novembre 1562, au siége de Rouen ;

28° La Rochefoucauld, comte de Blanzac, lieutenant général, né en 1665, mort le 14 septembre 1732 ;

29° La Rochefoucauld, comte de Champagne-Mouton ; comte et pair d'Irlande ;

30° Charles de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, mort en 1583 ;

31° Le cardinal de Lavalette (Louis de Nogaret d'Épernon), commandant d'armée, né à Angoulême, le 8 février 1593 ; mort le 28 septembre 1639 ;

32° La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, né le 14 juin 1665, mort le 21 mars 1749 ;

33° Lériget de la Faye, mort après 1667 ;

34° Jacques de Montbron, sénéchal d'Angoulême, maréchal de France, né vers 1350, au château de Montbron, mort en 1422 ;

35° Bernard de Nogaret, duc d'Épernon, commandant d'armée, né à Angoulême, en 1592, mort le 25 juillet 1661 ;

36° Jean-Baptiste Rivaud, général de division, né à Angoulême, le 24 décembre 1755, mort en 1803 ;

37° Saint-Martin, baron de l'empire, maréchal de camp, né à Cognac, le 26 janvier 1762, mort en... ;

38° Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois, mort le 22 juin 1671 ;

39° Alexis de Sainte-Maure, comte de Jonzac, lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois, né en 1633, mort en 1677 ;

40° François de Vendôme, prince de Chabanais, vidame de Chartres, colonel général de l'infanterie, né en 1522, mort le 15 décembre 1560 ;

41° Brumauld de Villeneuve, colonel d'artillerie, né le 28 janvier 1766, mort le 26 novembre 1833 ;

42° Le duc d'Uzès (François-Emmanuel de Crussol),

gouverneur et lieutenant général de Saintonge et d'Angoumois, lieutenant général des armées du roi, né le 15 janvier 1728, mort après 1780.

M. Eusèbe Castaigne fait ressortir l'importance que présenterait la réunion de ces biographies et l'intérêt qu'offrirait leur publication dans le *Bulletin*. Sur la proposition de l'honorable membre, la Société adopte l'insertion, et invite M. Sénemaud à continuer ses recherches sur les célébrités et notabilités militaires qui ont pris naissance ou exercé un commandement dans notre pays. — M. Sénemaud annonce qu'il publiera successivement des notices biographiques sur les personnes qui suivent, et sur lesquelles il possède des renseignements à peu près complets :

Les colonels François Dupont, Pierre Ganivet Desgraviers, Dereix ;

Les généraux de brigade et maréchaux de camp Mathieu Lacroix, baron de l'empire ; Berthelot Desgraviers, baron de l'empire ; Josias de Brémont d'Ars, député de la noblesse d'Angoumois aux états généraux de 1614 ; Jacques-Martin de Bourgon ; Saint-Preuil (de Jussac d'Ambleville), décapité à Amiens, en 1641 ; Armand Pinoteau, baron de l'empire ; Laroche ; Thevet de Lessert ; Jean Valletaux, député au corps législatif ;

Les généraux de division et lieutenants généraux Guyot Durepaire ; Pierre Dupont, comte de l'empire, ministre de la guerre, député de la Charente ; Nestor de Chancel, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, le 3 mars 1794 ;

Léchelle, général en chef de l'armée révolutionnaire dans la Vendée ;

Le marquis de Montalembert (Marc-René), mort en

1800, doyen des généraux français et de l'Académie des sciences ;

Trotti de La Chétardie, ambassadeur de Louis XV en Russie ;

Chazeaud, frère du conventionnel ;

Varèges de Puymoreau, couronnal de Saintonge, dans l'insurrection de la gabelle, en 1548 ;

Jean d'Orléans ; Charles d'Orléans, son fils ; François Ier ; Charles, bâtard de Valois ; Louis de Valois, son fils ; le duc de Montausier, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des provinces de Saintonge et d'Angoumois ;

François d'Escoubleau de Sourdis, prince de Chabanais, lieutenant général, mort en 1707 ;

Jean de Montalembert, capitaine de cent hommes d'armes, tué à Coutras, en 1587 ;

Jean de Rechignevoisin, seigneur de Gurat, gouverneur de Marans, ambassadeur en Angleterre, mort en 1635 ;

Louis Régnier, seigneur de la Planche, en Poitou, et de Vaujompe, en Angoumois, mestre de camp, historien, mort en 1598 ;

Jacques-Charles de Goullard, marquis, seigneur de Roullet, Rocheraud, etc., mestre de camp de cavalerie, etc., né le 26 février 1704, mort au mois d'août 1778.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

ED. SÉNEMAUD.



SÉANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

Membres présents : MM. Ch. de Chancel, Gigon, Mathé-Dumaine, de Rochebrune, Ed. Sénemaud, Turcat.

Mgr l'évêque assiste à la séance.

La séance est ouverte à huit heures. Le procès-verbal est lu et adopté. M. le président dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais* et un *Mémoire sur les signes lapidaires des monuments religieux, civils et militaires de la ville de Poitiers*, adressé par M. l'abbé X. Barbier de Montaut, membre correspondant.

M. le président donne communication de quelques passages d'une lettre de notre compatriote M. A. de Chancel, sur de nouvelles découvertes archéologiques faites en Égypte.

M. Gigon, chargé par la Société de s'entendre avec M. Godard pour obtenir cent vues photographiées du château d'Angoulême, rend compte des conditions arrêtées avec cet artiste. La Société adopte.

M. Ed. Sénemaud donne lecture de notes historiques sur la terre de Gourville, fief relevant de l'évêché, et reproduit les noms de la plupart des possesseurs de ce fief important, depuis Arnaud de Gourville, qui vivait dans la première moitié du XIe siècle et dont la maison se fondit dans celle des Chasteigner, à la fin du XIVe siècle, jusqu'à M. Valleteau de Chabrefy, dernier possesseur en 1789.

La terre de Gourville comprenait dans sa mouvance les fiefs d'Aiguechave, de La Brousse et la Folie et des Lentilhes.

M. Sénemaud lit encore une note bibliographique sur un ouvrage manuscrit du capitaine Jean-Alphonse, Saintongeois, conservé à la Bibliothèque impériale et daté de 1545.

M. le docteur Gigon est nommé secrétaire adjoint, en remplacement de M. A. de Jussieu, qui a changé de résidence.

M. de Chancel annonce à la compagnie que le conseil général, dans sa dernière séance, a voté une somme de 1,000 fr. pour l'érection de la statue de François Ier à Cognac, et a continué l'allocation de 300 fr. accordée annuellement à la Société Archéologique.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 1860 (1).

Présidence de **M. Marvaud**, *Vice-Président.*

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. E. Castaigne, E. Dulary, Gigon, Mathé-Dumaine, Maroussem, Marvaud, Mestreau, G. de Rencogne, Ed. Sénemaud.

---

(1) La Société n'a pas tenu de séance dans le mois d'octobre.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président dépose sur le bureau le *Bulletin de la Société Académique de Brest*, tome Ier, 1re et 2e livraisons, in-8°, 1859-1860 ; le *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, tome X, n° 4, in-8° ; une *Notice sur le dolmen de Vauxrezis* (extrait des publications du Comité Archéologique de Soissons), in-4° ; le n° 9 de la *Revue de l'Art chrétien*, septembre 1860, in-8° ; et une brochure intitulée *Vésone et ses monuments sous la domination romaine*, offerte par l'auteur, M. le docteur Galy, membre correspondant.

M. le secrétaire annonce qu'il a reçu, pour la Société, la *Chronique protestante de l'Angoumois*, offerte au nom de l'auteur, M. Victor Bujeaud, membre titulaire.

M. le président communique une lettre de M. Al. Bœuf, de La Vallette, membre titulaire, qui adresse à la Société une *Notice historique sur l'ancien château de Villebois*. L'auteur déclare qu'il a réuni pour la composition de sa notice tous les documents qu'il a pu se procurer à la bibliothèque d'Angoulême et aux archives départementales. M. Bœuf dit avoir consulté également les albums de M. l'abbé Michon et les archives de la mairie de La Vallette, tout en s'appuyant sur l'étude des lieux et sur la tradition locale.

M. Bœuf termine en appelant l'attention de la Société sur l'état déplorable de la chapelle du château, dont il désirerait la réparation et le classement au nombre des monuments historiques.

Cette chapelle, par son caractère architectural, paraît appartenir au style roman primitif. La voûte de la chapelle basse menace de s'écrouler ; il serait facile de prévenir cet accident en réparant la toiture de la cha-

pelle haute. Dans cette dernière existe encore, mais abandonné dans un coin et sans cadre, nous dit M. Bœuf, un grand tableau en bois, sculpté avec art et en très fort relief, représentant la sainte Famille. Ce tableau, malgré quelques mutilations, présente un certain intérêt au point de vue archéologique.

La *Notice historique sur le château de Villebois* sera insérée au *Bulletin*.

M. G. Babinet de Rencogne donne lecture de deux convocations de bans de 1471 et 1689, dont la publication fournira d'utiles indications pour l'histoire des familles nobles de la province.

M. de Rencogne communique une pièce curieuse sur le droit criminel au XVe siècle. Il s'agit d'un procès-verbal et de l'exécution du cadavre d'une femme suicidée dans les limites de la terre de Juillac-le-Coq, relevant du chapitre cathédral d'Angoulême. Cette pièce, datée de 1469, offre un grand intérêt par les détails judiciaires qu'elle reproduit et les renseignements qu'elle renferme sur les droits seigneuriaux de cette époque.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,
Ed. SÉNEMAUD.

SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1860.

Président : **M. Ch. de Chancel.**

La séance est ouverte à huit heures.

Membres présents : MM. Ch. de Chancel, Dérivau, E. Gellibert des Seguins, Gigon, Maroussem, Mar-

vaud, G. Mathé-Dumaine, Mestreau, de Rochebrune, Adh. Sazerac de Forge, Ed. Sénemaud.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le président communique une lettre de M. le président de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, qui adresse le dernier volume publié des Mémoires de cette société et demande à se mettre en rapport avec la compagnie. La Société vote l'échange des Mémoires demandés.

M. Ed. Sénemaud lit une notice biographique sur Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François Ier, né en 1459 et mort le 1er janvier 1496. M. Sénemaud rectifie, relativement au prétendu projet de mariage de notre comte avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire, une erreur commise par nos chroniqueurs Corlieu et Vigier de la Pile, et répétée par l'académicien Gaillard. Il prouve que ce projet de mariage, placé en 1480 par Corlieu, est complètement impossible, attendu que Marie de Bourgogne était à cette époque déjà mariée depuis trois ans (20 août 1477) à Maximilien d'Autriche, et mère depuis deux ans de Philippe le Beau, né en 1478. Il explique l'erreur par une confusion de noms et de dates, contre laquelle ne se sont pas assez mis en garde les écrivains cités plus haut. Il y eut, en effet, projet de mariage, vers 1480 ou 1481, entre le comte Charles et une princesse du sang de Bourgogne, et cette princesse était non point Marie, fille de Charles le Téméraire, mais bien Charlotte, fille de Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et de Nevers, qui prit le titre de duc de Brabant, quoique cette succession fût passée à la mort du dernier duc, décédé en 1430, à la branche aînée de Bourgogne.

Le contrat de mariage de Charles d'Angoulême et de Charlotte, fille du duc de Brabant, porte la date de décembre 1481, et se trouve conservé aux archives impériales. Il ne fut point suivi d'exécution, et Charlotte épousa Jean d'Albret, seigneur d'Orval.

M. Sénemaud lit encore une note sur le livre d'Heures de Marguerite de Rohan. Ce manuscrit, mentionné dans l'inventaire des meubles de cette princesse, morte en 1497, et qui faisait partie de la collection de feu M. Sauvageot, s'est vendu *trois mille soixante-quinze francs*, frais non compris.

M. E. Gellibert des Seguins annonce qu'il a fait l'acquisition, à la vente d'autographes de feu M. Lucas de Montigny, d'un manuscrit contenant le récit de la tentative dirigée par les habitants d'Angoulême contre le duc d'Épernon, logé au château, le jour de la Saint-Laurent, 1588. M. Gellibert se propose de publier cette pièce, qui sera réunie aux pièces imprimées, mais excessivement rares, que possède M. Eus. Castaigne sur la relation de cette affaire.

M. Gellibert présente ensuite à la Société une copie des vies des quatre poètes angoumoisins Octavien et Mellin de Saint-Gelais, Marguerite d'Angoulême et La Péruse, qu'il a fait prendre dans les manuscrits de Colletet. A la suite se trouve un fragment de la vie de François Ier, envisagée au point de vue littéraire. Il est à regretter que l'œuvre de Colletet soit restée inachevée.

M. Gellibert, sur la demande de la compagnie, donne lecture de ce fragment, ainsi que de la notice sur Marguerite. Il annonce la prochaine publication de ces biographies, qui seront accompagnées de portraits et de notes bibliographiques et iconographiques.

La Société, aux termes du règlement, procède au renouvellement de son bureau pour 1861. L'élection donne le résultat suivant :

Président : M. Charles de Chancel, juge au tribunal civil et membre du conseil général de la Charente.

Vice-président : M. Marvaud, professeur au lycée impérial.

Secrétaire : M. Ed. Sénemaud, professeur au lycée impérial.

Secrétaire adjoint : M. C. Gigon, docteur médecin.

Trésorier : M. Adh. Sazerac de Forge, négociant.

Aux termes du règlement, M. Trémeau de Rochebrune, conservateur du musée, n'est pas soumis à la réélection.

La séance est levée à dix heures.

Le Secrétaire de la Société,

Ed. SÉNEMAUD.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN CHATEAU DE VILLEBOIS

PAR M. A. BOEUF.



Pendant leur domination dans les Gaules, les Romains y élevèrent de somptueux monuments pour célébrer leur culte et leurs fêtes, et y ouvrirent des voies importantes pour faciliter les marches de leurs armées.

Une de ces voies, connue de nos jours sous le nom de chemin Boine, unissait l'Océan à la Méditerranée par La Rochelle et Marseille, en passant près ou par Saintes, Châteauneuf, La Vallette-Villebois, Périgueux, Sarlat, Rhodez, Le Vigan, Nîmes et Arles.

La petite ville de Villebois doit son origine au voisinage de cette grande voie et à son site pittoresque d'où l'on découvre d'admirables points de vue.

Il existe près du village de Haute-Faye, commune d'Édon, les restes de l'enceinte d'un camp romain, où depuis fut construit un château du moyen âge, dont les ruines se voient encore.

Près du village de Perrichout, commune de Ronsenac, on voit encore un remarquable dolmen ou autel druidique.

Le plateau de Villebois est un des points les plus élevés de notre département, et fait partie des ramifications de collines dont la ligne de faîte sépare le bassin de la Charente de celui de la Dordogne.

Le régime féodal ayant remplacé le gouvernement militaire de Rome, Villebois de villa gallo-romaine devint castel de suzerain. Sa situation en confins de province et les fiefs importants qui en relevaient en firent une baronnie considérable.

Les Fulcher de Villebois en étaient seigneurs au VIIIe siècle; les Hélie, à dater de l'an 959, et les Ithier, en l'an 1142, époque où l'un d'eux fit un don territorial important aux moines de l'abbaye de Saint-Cybard.

En l'an 1120, le vieux manoir de Villebois fut assiégé et pris par Wulgrin, comte d'Angoulême, qui en fut dépossédé peu de temps après.

Le sceau d'Ithier de Villebois avait l'écusson *de gueules, au lion d'azur, à la bordure vairée de ......*, et pour légende : SIG..... I...II DE VILA (SIGILLVM ITERII VILA BOE). Le contre-sceau porte les mêmes armes, mais la bordure est plus large et les pièces dont elle est chargée sont moins rapprochées. Ce sceau est très mutilé. (Charte du lundi après l'octave de Saint-Nicolas d'hiver. — Archives de la Charente, H 355.)

De Corlieu, historien de l'Angoumois, cite les noms des barons de Villebois à chaque règne des comtes d'Angoulême.

Un ancien cartulaire des archives du département de la Charente (n° 164, folio 99), rapporte le pardon qu'un Hélie de Villebois, avant de partir pour Jérusalem, demanda à saint Cybard, des exactions par lui

commises dans la terre de Chavenac, et où il promet de se mieux conduire.

Plusieurs membres de cette ancienne famille périrent aux croisades. Le lion, principal emblème de leurs armoiries, n'était point un vain symbole, car souvent l'armée chrétienne admira la vaillance de cette illustre race de chevaliers.

La chapelle romane souterraine du vieux château est leur contemporaine. Elle avait une entrée extérieure aux murs d'enceinte les plus rapprochés du manoir primitif. C'était un lieu d'asile nuit et jour ouvert, où les pèlerins et les croisés allant en Palestine ou en revenant s'arrêtaient pour prier.

Lorsque, plus tard, cette chapelle fut renfermée intra-muros par de nouveaux remparts, on en construisit une autre à l'extérieur, simple et de petite dimension, sous une plate-forme où aboutit l'ancien escalier des promenades.

Cette petite chapelle, qui existe encore, est connue vulgairement sous le nom de Grotte.

La longueur de cette chapelle, porche compris, est de 16 mètres 12 centimètres; la largeur est de 5 mètres 18 centimètres (dimensions intérieures). Les chapiteaux des colonnes représentent des damiers en relief (style roman).

Aux époques des invasions et des guerres féodales, l'ancien castel de Villebois servait de refuge aux populations environnantes, qui ont conservé dans leur langage ce vieux nom de Villebois et dans leur souvenir le nom de Jean, le chasseur des Anglais.

Les chroniques locales relatives à la guerre de cent ans font mention du terrible assaut que Jean, duc de

Berry, frère de Charles V, fit subir, en 1376, au château de Villebois, d'où il chassa les garnisaires anglais qui rançonnaient le pays et pillaient le paysan.

Après l'extinction de la race des Villebois, le château et ses vastes dépendances passèrent à la maison de Lusignan.

Des comtes de Lusignan cette belle terre devint propriété des sires de Mareuil, à qui elle a appartenu jusqu'en 1576, époque où Gabrielle de Mareuil l'apporta en dot à Nicolas d'Anjou, marquis de Mézières, qui la vendit plus tard à Jean-Louis de La Vallette, duc d'Épernon, pair et colonel de France, lieutenant général du roi, gouverneur des provinces de Guienne, de Saintonge et d'Angoumois.

Les armes de Nicolas d'Anjou étaient : *semé de France, au lion d'argent mis en franc canton à la barre d'argent, brochant sur le tout, à la bordure de gueules.*

En 1510, Guy de Mareuil fonda à Villebois un couvent d'augustins, où il fut inhumé, conformément aux intentions exprimées dans son testament, dont copie certifiée par le prieur est déposée aux archives du département de la Charente.

En 1568 et 1569, avant et après la bataille de Jarnac, les protestants, exaltés d'une part par les édits contre leur religion, d'autre part par leur défaite, dévastaient et incendiaient les églises et les monastères. Toute la province, en armes, était dans la désolation. C'est alors que le château de Villebois, pris et repris plusieurs fois, fut témoin de l'affreuse fureur des deux partis. Les églises et les couvents de la ville, alternativement sous le feu du château ou protégés par

ce feu, furent tour à tour envahis par de malheureux égarés qu'exaltaient de faux interprètes d'une religion de paix et de charité.

Les abbayes du Peyrat, de Ronsenac, autrefois manse monacale de bénédictins anglais (1); de Charmant, autrefois maison de templiers, et autres circonvoisines, furent entièrement saccagées. Vers cette époque, Villebois existait encore tout autour du château. Il ne reste plus que quelques fondements de murailles des maisons et autres bâtiments qui formaient la partie orientale de la ville.

En 1590, après la bataille d'Ivry, un grand nombre de ligueurs regagnèrent leurs provinces : un corps de ces rebelles se jeta dans le vieux château de Villebois, tant de fois témoin de scènes sanglantes.

Fortifié par une double enceinte flanquée de tours et entouré de fossés profonds, il pouvait faciliter une résistance prolongée. C'était, dans l'ancien système de fortifications, une place très forte que le canon ne pouvait approcher que d'un seul côté, et ce côté était défendu par de l'artillerie.

Le duc d'Épernon, rentré dans son gouvernement d'Angoumois, et désireux de signaler sa valeur et de prouver son dévouement à Henri IV, se mit à la tête de ses meilleurs soldats et s'avança contre les ligueurs.

A son approche, ils sortirent en foule et le reçurent par une fusillade des mieux nourries; vigoureusement repoussés, ils rentrèrent dans les forts et ouvrirent le feu de leurs batteries.

---

(1) Au-dessus d'une des portes de l'ancien bâtiment de l'abbaye de Ronsenac est sculpté le léopard anglais.

D'Épernon, malgré leur résistance, parvint à établir ses pièces de campagne sur le plateau qui est au niveau du château, près du lieu où est aujourd'hui le cimetière. Les coups, dirigés par des artilleurs habiles, battirent en brèche murailles et donjons. Les rebelles, ainsi débusqués, tentèrent une dernière sortie et se ruèrent furieux sur les soldats de d'Épernon.

Ce fut dans cette lutte acharnée que l'on vit tout ce que les guerres civiles ont de hideux.

Peu de temps après, d'Épernon acheta cette terre de Villebois, avec le regret, disent les chroniqueurs, d'avoir fait tant de dommage à ce vieux castel qui était une masse de pierres bien bâtie et fort logeable. Il y fit faire plusieurs reconstructions.

Après Henri IV, dont l'assassinat fut l'œuvre d'un misérable fanatique, le duc d'Épernon contribua à assurer la régence à la reine-mère, et continua ainsi son influence dans les affaires de l'État.

Habile en cour, en finances et dans l'art de la guerre, il procura à Louis XIII des secours considérables contre les princes ligués.

Louis XIII, à son retour de Bordeaux, où il fit son entrée le 19 novembre 1615, et où il était allé épouser Anne d'Autriche, se rendit à Villebois, où le duc d'Épernon l'attendait avec 4,000 hommes et 500 chevaux. (Voir les manuscrits de M. des Brandes, maire d'Angoulême en 1790.)

Le cortége royal arriva le 26 décembre 1615 au soir à Aubeterre, où il fit un court séjour, puis se dirigea vers le château de Villebois, où il arriva le 28 décembre 1615 au soir, par l'ancien chemin qui existe

encore sur le plateau et sur le bord duquel est le cimetière actuel.

Les réjouissances en l'honneur de la cour, la présentation des troupes dévouées que d'Épernon venait de recruter et toutes les autres circonstances de cette visite royale, si mémorable dans le pays, durèrent encore plusieurs jours après le départ du roi.

Ce fut un avantage dont profita l'illustre courtisan, de pouvoir souhaiter ainsi et dans son gouvernement d'Angoumois le bon et nouvel an 1616 à son jeune maître et souverain.

Louis XIII se rendit ensuite à Angoulême, où d'Épernon lui avait fait préparer somptueusement les appartements du château. Après quelques jours passés en fêtes, continuant sa route sur Paris, il coucha au château de Verteuil, le 22 janvier 1616.

En 1619, d'Épernon favorisa l'évasion de la reine-mère enfermée au château de Blois et la conduisit à Angoulême; puis, de concert avec le cardinal de Richelieu, il la réconcilia avec Louis XIII, son fils.

En 1622, par suite et en reconnaissance de cette réconciliation, la terre de Richelieu et celle de Villebois furent érigées le même jour en duchés-pairies.

Ce fut aussi à dater de ce jour que le duc d'Épernon donna à Villebois, sa châtellenie privilégiée, son nom de La Vallette, qui lui est resté.

Il donna son cœur à Angoulême, et son corps fut inhumé à Cadillac, suivant ses intentions.

Ses armes étaient : *parti d'argent au noyer de sinople, au chef de gueules, chargé d'une croisette d'argent patencée par les extrémités, et parti de gueules à la croix pommetée d'or.*

En la même année 1622, il fit fonder à La Vallette un établissement de poste qui, depuis cette époque, s'est maintenu dans la même famille par alliances conjugales.

En 1642, après la mort du duc d'Épernon, la seigneurie de La Vallette passa dans la maison Montault de Navailles. Le maréchal de ce nom, exilé de la cour de Louis XIV, s'y retira en l'an 1665.

Ses armes étaient : *demi et quart d'azur, à deux mortiers de gueules d'argent posés en pal.*

Dame Suzanne de Beaudéant, épouse de Philippe de Montault de Benac, duc et maréchal de Navailles et de La Vallette, fonda à La Vallette, le 17 novembre 1665, un couvent d'ursulines, tant en son nom qu'en celui de son mari. Dans un acte de baptême du 20 août 1671, registre n° 6 de l'état civil de la commune de La Vallette, sont relatés les titres et qualités du maréchal de Navailles, parrain de l'enfant. (1)

Mme Valérie de Mosnier de Planault de Saint-Avit était prieure de ce couvent lorsque eut lieu la révolution de 1789.

Mme la duchesse de Navailles fonda aussi à La Vallette, de concert avec d'autres dames et demoiselles du lieu, le 13 janvier 1670, une société de bienfaisance dite des Dames de Charité. C'est là l'origine du bureau de bienfaisance actuel.

---

(1) Messire Philippe de Montault de Bénac, duc de Navailles et de La Vallette, pair de France, chevalier des ordres du roy, général en chef de ses armées, gouverneur pour la marine, du paiis d'Aunis, La Rochelle, Brouage, isles de Ré et Oleron et adjacentes, gouverneur particulier des villes et châteaux de Niort et Lourde.

M. Dedieu, curé de Ronsenac en 1671, raconte dans une note écrite de sa main sur un ancien registre de baptêmes, mariages et sépultures de sa paroisse, que, le 10 juin 1671, les reliques de saint Vincentin avec la châsse, que Mgr le duc de Navailles avait reçues lors de son voyage pour le secours de Candie, furent exposées devant la grande porte du château à la vénération du peuple, par Mgr Guillaume Le Boux, évêque de Périgueux, puis portées processionnellement et avec la plus grande pompe, par les six plus anciens prêtres de l'archiprêtré, au couvent des ursulines. Il ajoute que jamais La Vallette n'avait vu si belle solennité, et qu'il y eut une affluence de peuple tout à fait incroyable.

Pendant les trois ou quatre années que dura sa disgrâce, le maréchal de Navailles fit bâtir, dans le beau style du XVIIe siècle, le château (qui aujourd'hui n'existe qu'en partie), après avoir, pour l'exécution de ses plans d'ensemble, fait raser presque entièrement le premier, dont plusieurs parties (celles non restaurées par le duc d'Épernon) étaient considérablement endommagées.

On voit encore dans les ruines de l'aile incendiée des troncs d'anciennes tours et des fondements de vieilles murailles. Ces fondements, d'une solidité éprouvée par le temps, servirent d'assises à plusieurs des constructions modernes du maréchal de Navailles. Dans les fouilles et déblais faits à cette époque, on trouva des pièces de monnaies romaines, d'autres à l'effigie de nos anciens rois, des tronçons d'armes antiques et des boulets de divers calibres.

Vers l'an 1695, la seigneurie de La Vallette passa dans la famille Rohan de Soubise; puis, en 1728, dans

celle de Courcillon. Le marquis de Dangeau s'allia à cette maison en épousant Françoise de Pompadour, marquise douairière d'Égon de Courcillon, dame du duché de La Vallette et autres lieux.

Cette dernière famille, après l'avoir possédée jusqu'en 1756, l'abandonna à plusieurs créanciers qui la firent gérer jusqu'à l'époque de la révolution de 1789.

Ce beau domaine, se trouvant alors appartenir à divers particuliers, n'eut à souffrir que des mutilations des armoiries et de quelques sculptures; mais de précieux parchemins qui avaient autrefois été secrètement enfouis avec les plus grandes précautions conservatrices furent brûlés. Ils furent trouvés au fond de la tour dite du Trésor.

Cette tour, qui n'existe aujourd'hui que jusqu'à la hauteur du mur du rempart, a servi de bureau d'économat à M. Michon. Les religieuses en ont fait un oratoire.

L'arrondissement de la ci-devant subdélégation, qui avait La Vallette pour chef-lieu, était borné au nord par celui d'Angoulême; à l'ouest, par la Saintonge; à l'est et au midi, par le Périgord et la Guienne. Il comprenait les villes de La Vallette, Montmoreau, Aubeterre et Saint-Aulaye. (Cette division territoriale est indiquée par M. des Brandes, maire d'Angoulême.)

Après le départ des maisons d'Épernon, de Navailles et de Rohan, La Vallette ne fut plus si peuplée. Les seigneurs des alentours s'isolèrent, le château n'étant plus, comme autrefois, le rendez-vous des brillantes réunions; les couvents des ursulines et des augustins cessèrent d'avoir un aussi grand nombre de pensionnaires; les abbayes et les prieurés voisins perdirent leur ancienne importance.

Depuis 1789 jusqu'en 1837, le château de La Vallette a successivement appartenu à plusieurs propriétaires et a reçu diverses destinations. Lors de la première république, on le transforma en magasin aux vivres et en lieu de détention de prisonniers de guerre. En 1808, il fut indiqué pour servir de maison centrale aux départements du Cher, de l'Indre, de la Haute-Vienne, de la Charente et de la Charente-Inférieure.

En 1816, on y établit la brigade de gendarmerie, qui y fut casernée jusqu'à la nuit du 10 au 11 décembre 1822, où un violent incendie en brûla l'aile gauche et le dôme, dont la forme était la même que celui de l'hôtel des Invalides, à Paris.

Il était si élevé qu'on le voyait à œil nu de Barbezieux et de Piégut, près Nontron.

Lorsque les flammes eurent gagné le faîte de ce superbe monument, l'atmosphère entière parut en feu et semblait au loin une immense aurore boréale. Il s'abattit tout d'un coup; alors on eût dit une éruption du Vésuve. Le plomb dont la toiture était entièrement recouverte, fondu par l'incendie, coulait en laves.

A droite et à gauche de ce dôme et sur la même ligne, à l'extrémité méridionale des deux ailes du château et faisant face à la terrasse, étaient deux pavillons du même style que ceux du palais du Luxembourg, à Paris, et formant saillies symétriques. A l'extrémité septentrionale des deux mêmes ailes étaient deux autres pavillons entièrement égaux aux premiers et pareillement disposés.

On voit encore debout des constructions de l'époque des barons, de celle du duc d'Épernon et du maréchal de Navailles. La chapelle romane et quelques troncs

apparents d'anciennés tours détruites sont du temps des barons ; la porte à créneaux, à double ouverture et double pont-levis, exactement comme celle de la vieille citadelle de Vincennes, fut restaurée par le duc d'Épernon, ainsi que la tour carrée de la vigie. Il ne reste plus de traces d'une ancienne tour connue dans la tradition sous le nom de tour des Poitevins.

Ce qui existe aujourd'hui des constructions du maréchal de Navailles comprend l'aile droite et son pavillon méridional (le seul qui reste), la partie de l'aile gauche communiquant à la chapelle construite sur la voûte de l'ancienne, la terrasse et les voûtes qu'elle couvre, le portail de la première cour, où est sculpté son écusson mutilé, la chapelle extérieure vulgairement appelée la Grotte, les murs d'enceinte des deux cours extérieures, le chemin de ronde et les tourelles.

Ce maréchal fit combler les larges fossés qui circonscrivaient le château, démolir les murs de la deuxième enceinte et planter d'arbres les plates-formes. Le pourtour devint ainsi un superbe lieu de promenade que l'on appelle depuis promenade sur les fossés. Les passages souterrains et les casemates sont aujourd'hui obstrués par des éboulements et des affaissements. On voit encore, à l'ouest du château, l'orifice d'une issue extérieure qui communiquait aux souterrains et aboutissait au haut de la terrasse par un petit escalier situé près de la porte crénelée, et dont l'ouverture est comblée par des éboulements successifs.

L'ensemble des différents massifs de ce vieux castel, y compris les trois cours et les jardins qui en dépendaient, forme un ovale allongé.

Au bout du grand jardin était un arceau sur lequel on passait pour aller dans la tribune seigneuriale de l'église de la paroisse de Saint-Romain. Au-dessous de cette tribune, qui existe encore, était l'ancienne sacristie.

A la partie intérieure du rempart de l'est, en face du corps de bâtiment réparé par l'abbé Michon pour servir de dortoir et de salles d'études, on voit encore adhérents au haut du mur les restes des voûtes des écuries du château. Au-dessus de ces écuries était un vaste grenier, dit de la Recette, et destiné autrefois aux rentes féodales. Ce bâtiment, qui menaçait ruine faute d'entretien, fut démoli en 1830. Les pierres servirent à construire les murs d'enceinte du cimetière.

En 1837, M. l'abbé Michon acheta ce château. Après y avoir fait faire plusieurs réparations et quelques constructions, il y établit une école secondaire dont le maintien eût été d'un très grand avantage pour le pays. Cet établissement eût pu, avec un peu de bonne volonté de la part de quelques personnes, devenir le petit-séminaire diocésain qui fut transféré à Richemont.

Le 11 juillet 1839 fut un jour mémorable destiné à rappeler longtemps le souvenir de cet établissement. Trois vénérables prélats s'y réunirent et en bénirent solennellement la chapelle nouvellement restaurée : Mgr Ferdinand-François-Auguste Donnet, archevêque de Bordeaux, primat d'Aquitaine, aujourd'hui cardinal; Mgr Thomas Gousset, évêque de Périgueux, au-jourd'hui cardinal-archevêque de Reims, et Mgr Guitton, vicaire général du diocèse d'Angoulême, devenu évêque de Poitiers.

Mgr Donnet, remplissant une double mission, remit

à Mgr Gousset les insignes de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Procès-verbal constatant cet acte fut dressé, ledit jour 11 juillet 1839, par M. Pierre-Justin Bourrut-Lagauterie, maire de La Vallette.

L'établissement de M. l'abbé Michon ayant cessé, après cinq ans d'existence, le château revint à son précédent propriétaire, M. le maire de La Vallette, petit-fils de maître Jean Bourrut, sieur des Nauves, juge sénéchal et procureur fiscal au duché-pairie de La Vallette.

Sur décret d'autorisation du 23 mars 1852, et par deux actes reçus par Me Daviaud et Me Boussiron, notaires à La Vallette, en date du 9 avril 1852, la commune et le bureau central de bienfaisance de La Vallette sont devenus propriétaires de ce château, où sont établies des religieuses de l'ordre de Sainte-Anne de la Providence (1), qui y dirigent une école de jeunes filles et une salle d'asile pour les enfants du premier âge.

---

(1) Avant 1856 et depuis 1818, l'école de filles était dirigée, dans un local insuffisant, par des religieuses de l'ordre de Saint-André de la Croix.

LA BIBLIOTHÈQUE
DE
CHARLES D'ORLÉANS
COMTE D'ANGOULÊME
AU CHATEAU DE COGNAC, EN 1496

Par M. Ed. SÉNEMAUD

I

CHARLES d'ORLÉANS, comte d'Angoulême, père de François Ier, mourut à Châteauneuf, le 1er janvier 1496. La bibliothèque laissée par ce prince et conservée au château de Cognac, résidence habituelle des Valois-Angoulême, fut inventoriée les 20 et 21 novembre 1496, par François Corlieu, lieutenant général du sénéchal d'Angoumois, pour très haut et très puissant prince monseigneur le duc d'Orléans (depuis Louis XII), et très haute et excellente princesse madame la comtesse d'Angoulême (Louise de Savoie), tuteurs du jeune comte François et de sa sœur Marguerite. Corlieu s'adjoignit, en qualité de greffier, maître Hélie du Tillet, notaire royal, fit jurer à la comtesse de « bien et loyaument montrer et exhiber tous et chacuns des biens meubles, lettres, titres et enseignements qu'elle avait ou pouvait avoir par devers elle ou autres appartenant à ses

enfants, » et procéda ensuite à l'inventaire de tous les biens meubles en présence de Hélie de Polignac, sieur de Fléac, et Geoffroy du Puy-du-Fou, sieur d'Amailloux, désignés par la veuve du comte Charles pour l'assister.

Le catalogue commence par un manuscrit de Boccace, historié et armorié. Il comprend plus de 180 volumes en 75 articles, les uns manuscrits, les autres imprimés. La bibliothèque du comte d'Angoulême, sans être aussi riche que celle laissée par le comte Jean (1) son père, renferme néanmoins de beaux livres et peut prendre un rang honorable parmi les bibliothèques princières du temps.

Dans l'inventaire de 1496, fort irrégulier du reste, et peu explicite en ce qui concerne les livres (2), nous n'avons pu reconnaître aucun des premiers produits de nos presses angoumoisines. A l'époque de la mort de Charles d'Orléans, Angoulême possédait cependant une imprimerie depuis cinq ans (3), et il est fort pro-

(1) Inventaire des livres trouvez en l'armoire de feu Monseigneur, le premier jour de juing l'an mil IIIIc LXVII. Cet inventaire inédit contient 167 articles; nous le publierons prochainement.

(2) Plusieurs livres manuscrits de la bibliothèque du comte Jean doivent se retrouver dans celle de son fils. L'imperfection de l'inventaire de 1496 permet difficilement de les reconnaître. Nous indiquerons ceux d'entre eux qui nous paraissent avoir cette provenance.

(3) L'imprimerie fut établie à Angoulême en 1491. Le premier livre connu sorti des presses angoumoisines porte cette date. Le *Græcismus* d'Eberhard de Béthune parut deux ans plus tard; mais, comme le premier, il est sans nom d'imprimeur. Cette édition du *Græcismus* de 1493 à Angoulême parut longtemps douteuse à

bable que le comte d'Angoulême avait fait entrer dans sa bibliothèque les quelques ouvrages imprimés au chef-lieu de la province depuis 1491, ouvrages qui se sont perdus ou auront pu se trouver réunis, sans désignation particulière, aux livres qui n'ont pas été l'objet d'un inventaire spécial et détaillé.

La publication du catalogue des librairies de nos comtes d'Angoulême, si elle n'ajoute pas de documents nouveaux à l'histoire littéraire du XV[e] siècle, prouvera du moins que Charles V et Philippe le Hardi de Bourgogne, le duc d'Orléans et le duc de Berry ne furent pas les seuls princes de la famille du roi Jean qui prirent plaisir à rassembler des livres. Cet amour des lettres, qui distingua les Valois-Angoulême, était un précieux héritage qu'ils léguèrent à leurs descendants (1).

---

l'abbé de Saint-Léger, malgré l'assertion de Prosper Marchand; mais Saint-Léger changea d'avis lorsqu'il vit annoncer : *Auctores VIII*, etc., Engolismæ, 1491, in-4°, dans l'*Index librorum* du P. Xavier Laire, part. 2, p. 68, n° 14. Nous reproduisons le titre complet de ces deux ouvrages :

1° *Auctores VIII : nempe Catho, Facetus, Theodulus de contemptu mundi, Floretum, Alanus de parabolis, fabulae Aesopi et Thobias.* — In fine : *felix libellorum finis quos auctores vulgo appellant corrector. impressor. que Engolisme die XVII. mensis maii anno Domini M. CCCC. LXXXXI*, in-4°, sans nom d'imprimeur.

2° *Græcismus de figuris et octo partibus orationis cum expositione Johannis Vincentii Metulini aquitannici in Pictaviensi universitate regentis.* Angolismi, 1493, in-4°.

Le premier de ces ouvrages avait été signalé déjà comme le premier livre imprimé à Angoulême, par notre honorable et savant collègue et ami, M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire, dans son *Indicateur angoumoisin* (p. 62), publié en 1838.

(1) Le comte Jean le Bon composa, pendant sa captivité en Angleterre, un recueil de préceptes latins intitulé le *Caton moralisé*.

Les bibliothèques de Jean et de Charles d'Orléans (1467 et 1496), augmentées par Louise de Savoie, allèrent sans doute plus tard, avec les livres apportés de Naples par Charles VIII et les acquisitions ou les conquêtes de Louis XII à Pavie, se fondre avec la librairie du duc Charles d'Orléans pour former la bibliothèque de Blois sous François I[er], qui en ordonna la translation à Fontainebleau en 1544. Cette collection comptait alors 1,890 articles, dont 110 seulement imprimés. Henri IV la fit transporter à Paris en 1595, chez les jésuites du collége de Clermont. Après de nombreuses vicissitudes, cette bibliothèque fut enfin installée en 1721, par ordre du régent, dans la rue Richelieu.

Le catalogue de la librairie du comte d'Angoulême, dont nous avons fait prendre copie à la Bibliothèque impériale (f. des Bl. Mant., vol. 49, f° 267), est intitulé: *Coppie de l'inventoire des biens meubles demeurez du décès et trespas de feu monseigneur le conte d'Angolesme.*

Un manuscrit des poésies de son frère, Charles d'Orléans, contient également quelques pièces de vers de ce prince.

François I[er], en outre de ballades, épîtres et chansons, écrivit en Espagne une relation en vers de sa campagne d'Italie.

Marguerite est l'auteur de poésies recueillies en 1547 et de contes et nouvelles souvent réimprimés.

Henri II adressa quelques vers à sa maîtresse Diane de Poitiers; Charles IX fut poète et composa la *Chasse royale;* sa sœur Marguerite, première femme d'Henri IV, a laissé des mémoires intéressants.

Nous terminerons en citant encore Louise de Savoie, Jeanne d'Albret, sa petite-fille; Henri de Valois, grand prieur, bâtard d'Henri II; Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

Ce précieux document n'existe donc point à la Bibliothèque à l'état d'original. Nous ne savons si l'on pourrait retrouver ce dernier dans le n° 2529 du tome II du catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursauvault, décrit sous ce titre : *Un volume grand in-4°, dos de maroquin, contenant l'inventaire de la librairie et des meubles du duc d'Orléans* (lisez *comte d'Angoulême) au château de Cognac,* 1496.

Ce catalogue, tout imparfait qu'il est, peut encore, croyons-nous, fournir d'utiles indications. Nous n'hésitons donc pas à le publier. Nous réclamerons seulement quelque indulgence pour les lacunes ou les erreurs que présentera ce travail qui péchera nécessairement en plus d'un point. Nous trouverons notre excuse dans notre éloignement des grands dépôts publics de Paris et dans le peu de ressources qu'offrent nos bibliothèques départementales, difficultés bien grandes contre lesquelles ont à lutter chaque jour les travailleurs de la province.

Après les écrivains et les bibliographes que nous avons soin de citer toutes les fois que des emprunts leur sont faits, nous avons souvent consulté les publications de MM. Barrois, Le Roux de Lincy et Hiver de Beauvoir (1).

---

(1) J. Barrois. — *Bibliothèque protypographique ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens.* Paris, 1830, in-4°.

Le Roux de Lincy. — *La Bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois, en* 1427. Paris, 1843, in-8°.

Hiver de Beauvoir. — *La librairie de Jean, duc de Berry, au château de Mehun-sur-Yèvre*, 1416. Paris, 1860, in-8°.

II.

CHARLES d'ORLÉANS, comte d'ANGOULÊME, fils de Jean d'Orléans et de Marguerite de Rohan, naquit en 1459. Agé de neuf ans à la mort de son père, il resta sous la tutelle de sa mère, à qui le roi Louis XI donna pour coadjuteur honoraire Yves du Fou, gouverneur d'Angoumois. Son mariage fut proposé, si nous en croyons les chroniqueurs François de Corlieu et Vigier de La Pile (1), avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon, qui épousa Maximilien d'Autriche. Cette assertion nous paraît complètement dénuée de fondement. Corlieu et Vigier de La Pile auront fait confusion. Il existe en effet aux archives impériales (2), à la date de décembre 1481, un contrat de mariage de Charles, comte d'Angoulême, et de Charlotte, fille du duc de Brabant, comte de Nevers (3), contrat qui ne fut pas suivi d'exé-

(1) François de Corlieu. — *Recueil en forme d'histoire de ce qui se treuve par escrit de la ville et des comtes d'Angoulesme*, p. 48, col. 2, de la réimpression publiée à Paris en 1846, par M. l'abbé J.-H. Michon, d'après l'édit. d'Angoulême de 1629.

François Vigier de La Pile. — *Histoire de l'Angoumois*, publiée en 1846, par M. l'abbé J.-H. Michon. Paris, in-4°, p. XLIV, col. 2.

(2) Archiv. imp., p. 1403.

(3) Jean de Bourgogne, comte d'Étampes et de Nevers, fils du troisième fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, naquit en 1415, le jour même où son père était tué à la bataille d'Azincourt. — Devenu comte de Nevers et de Rethel en 1464, à la mort de son frère Charles, décédé sans enfants légitimes, ce prince prétendit à la succession de Brabant, qui depuis la mort du dernier duc, en 1430, était passée à la branche aînée de Bourgogne.

cution, nous ne savons pour quel motif. Cette date de 1481 concorde à quelques mois près avec celle de « mil quatre cens octante » fixée par Corlieu, peu exact en chronologie et qui oubliait que Marie de Bourgogne, à cette époque, était mariée depuis au moins trois ans avec Maximilien (20 août 1477) et mère depuis deux ans de Philippe le Beau (né en 1478).

Le comte d'Angoulême épousa, par contrat du 16 février 1487 (vieux style), LOUISE DE SAVOIE, née le 11 septembre 1476 de Philippe II, dit sans Terre, comte de Bugey et seigneur de Bresse, puis duc de Savoie (1), et de Marguerite de Bourbon. Cette princesse lui apporta en dot trente-cinq mille livres (2).

Mort sans héritiers mâles en 1491, Jean avait eu de sa seconde femme Paule de Brosse, dite de Bretagne, morte en 1479, Charlotte, comtesse de Rethel, mariée à Jean d'Albret, seigneur d'Orval, et morte en 1500.

(1) Philippe succéda au duché de Savoie par la mort de Charles II, son petit-neveu, mort enfant en 1496, fils de Charles. Ce Charles et Philippe étaient enfants d'Amédée, beau-frère de Louis XI, frère de Charlotte de Savoie, sa femme, et Amédée et Charlotte étaient enfants de Louis de Savoie, mort en 1465. Philippe, père de la comtesse d'Angoulême, mourut le 7 novembre 1497.

(2) « En faveur et contemplation duquel mariage, iceluy monsieur de Bresse sera tenu, promet et gage payer et bailler au dit monsieur le comte d'Angoulême ou au porteur de ces lettres pour luy la somme de *trente-cinq mille livres tournois.* » La somme devait être payée en trois pactes : 1° 15,000^{tt} le jour des épousailles ; 2° 10,000^{tt} au jour Saint-Jean-Baptiste 1489, et le résidu montant à 10,000^{tt} tournois à la Saint-Jean-Baptiste 1490.

(Contrat passé par-devant Ant. Satin et Pierre Pichon, clercs notaires du roy au châtelet de Paris.)

Les trente-cinq mille livres de 1488 représenteraient de nos jours, au prix du marc actuel, la somme de 840,000 fr.

Le comte Charles eut une vie assez courte et peu remplie de faits militaires. Il fit cause commune avec son cousin Louis d'Orléans et prit les armes en 1485. Ce prince tenait tout le pays autour de la Charente. Comme Dunois à Parthenay, qui avait réuni un grand nombre de gens sans aveu et de vagabonds, Charles avait mis des troupes sur pied et fortifié Cognac, où il résidait, ainsi que la place d'Angoulême. Cependant il inclinait vers la paix et travaillait à rapprocher les partis. Il n'était pas sans inquiétude lorsqu'il apprit que Charles VIII et sa sœur Anne de Beaujeu se préparaient à entrer en Guyenne pour réduire la ligue des seigneurs. Le roi arriva bientôt à Poitiers. Comme il poursuivait son voyage de Poitiers à Blaye, il reçut la soumission du comte d'Angoulême, qui l'avait rejoint à Bourg.

Le duc d'Orléans fut battu et fait prisonnier (1488). Le comte se hâta d'intercéder pour le chef de sa maison. Il dépêcha dans ce but deux de ses gentilshommes auprès du roi pour demander sa délivrance; mais ses lettres restèrent longtemps sans effet, et le duc ne fut délivré qu'après trois ans de captivité.

Le comte Charles, armé chevalier à l'assaut d'Avesnes, reçut de Charles VIII le gouvernement de la Guyenne (1489). A l'époque du mariage du roi avec Anne de Bretagne, il se rendit à Paris pour assister à l'entrée solennelle de la reine. L'expédition de Naples appela bientôt au delà des monts l'élite de la noblesse française. Le comte d'Angoulême se préparait à suivre le duc d'Orléans, qui précédait le roi en Italie, lorsqu'il reçut l'ordre de ne pas quitter le royaume. Des instances fréquemment renouvelées pour obtenir la levée de



cette défense ne furent point couronnées de succès, et Charles dut se résigner et se borna à aider les princes et l'armée de secours en argent. Après la bataille de Fornoue, il envoya quarante mille francs au duc d'Orléans. Charles VIII, qui avait perdu ses bagages et qui manquait de tout à son arrivée à Asti, fut heureux de trouver cette somme (1). Il s'en empara et poursuivit sa route d'Asti à Verceil pour rentrer bientôt en France.

Le comte d'Angoulême mourut à l'âge de trente-sept ans. Son corps fut enterré dans l'église cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême, auprès de celui de son père, et son cœur, porté aux Célestins de Paris, prit place auprès du cœur du comte Jean, dans la chapelle d'Orléans. Ces précieux restes y furent conservés religieusement jusqu'en 1792.

Le comte Charles avait eu deux enfants de Louise de Savoie :

I. **FRANÇOIS**, d'abord comte d'Angoulême et duc de Valois, puis roi de France, né à Cognac, le 12 septembre 1494, mort à Rambouillet, le 31 mars 1547.

II. **MARGUERITE** d'Angoulême, duchesse d'Alençon et de Berry, puis reine de Navarre, née au château d'Angoulême, le 11 avril 1492, morte au château d'Audos, dans le pays de Tarbes, le 21 décembre 1549.

Ce prince laissa encore trois filles naturelles :

---

(1) J. de Saint-Gelais. (*Hist. de Charles VIII*, par Guill. de Jaligny, André de La Vigne et autres.) Paris, 1617, 1 vol. in-4°, p. 186.

I. **JEANNE**, bâtarde d'Angoulême (1), comtesse de Bar-sur-Seine, née d'Antoinette de Polignac, dame de Combronde, et légitimée par lettres de Louis XII au mois d'août 1501. Elle fut mariée en premières noces à Jean Aubin, seigneur de Malicorne et de Surgères, et en secondes noces à Jean de Longwy, seigneur de Givry et de Fontaine-Française; elle en eut trois filles : 1° Françoise, première femme de Philippe Chabot, amiral de France, qui eut postérité; 2° Jacqueline, deuxième femme de Louis de Bourbon II, duc de Montpensier, et 3° Louise, abbesse de Jouarre.

II. **MADELEINE**, bâtarde d'Angoulême (2), née

---

(1) *Extraits des comptes de dépenses* de Louise de Savoie, 1496-1504.

A madamoiselle Jehanne, bastarde de feu monseigneur le conte, la somme de soixante-quatorze livres tournois à elle ordonnée par madite dame pour ses gaiges de l'an de ce présent compte et payée par ledit argentier en vertuz du mandement escript au bout d'un rolle en parchemin, date du xxiiie jour de décembre l'an mil cccc-iiiixx dix-sept, signé de la main de madite dame et contresigné Dutillet, etc., pour cecy comme appert plus applain par ledit rolle et quictance de ladite damoiselle, cy rendu..... ...... lxxiiii ₶.
(Art. *gaiges d'officiers et pencions*)

Audit Galus (trésorier), la somme de trente-sept livres tournois par luy payées à madamoiselle Jehanne, bastarde de feu mond. seigneur le conte, à elle donnée par mad. dame pour payer ses menues nécessitez et affaires qu'il luy a convenu avoir et achepter depuis ung an, en ça comme appert plus applain par led. rolle et quictance dud. Galus, cy rendue, pour ce cy..... .... xxxvii ₶.
(Art. *dons et recompensacions.*)

(2) *Extraits des comptes de dépenses* de Louise de Savoie.

Pour le disner du jour de l'eslection de l'abbesse de Saint-Ozanny. . . . . xxxv ſ.

Pour la despense faicte par messire Ithier, chapellain de madite

d'Antoinette de Polignac. Elle fut abbesse de Saint-Ausone, de 1490 à 1515, puis de Farmoutier et de Jouarre, et mourut le 26 octobre 1543, âgée de soixante-sept ans, après avoir mis la réforme dans différents monastères.

III. **SOUVERAINE**, bâtarde d'Angoulême (1), née de

---

dame, et Verdun Taboys, pallefrenier de madite dame, pour aller guérir madame la Sacretayne qui fut mandée venir à Congnac après le décès de feue madame l'abbesse. . . . . x ſ 6 ₰.

(Art. *despence extraordinaire.)*

La date de 1490 fixée par les auteurs du *Gallia* (t. II, col. 1040), pour l'élection de Madeleine comme abbesse de Saint-Ausone, en remplacement de Pétronille de Gaing, démissionnaire, et celle de 1515 pour sa translation au monastère de Farmoutier, se trouvent en contradiction avec la note extraite des comptes de Louise de Savoie, qui ne sont pas antérieurs au 1er janvier 1496 (n. st.) et mentionnent deux faits accomplis alors ou plus tard, savoir : la mort de l'abbesse de Saint-Ausone et l'élection de Madeleine appelée à lui succéder. La dernière de ces deux époques ne peut s'accorder non plus avec l'épitaphe de cette même Madeleine, décédée à Jouarre, après vingt-neuf ans de gouvernement dans cette dernière abbaye, épitaphe reproduite par les Bénédictins (même vol. col. 1041). Si nous avions à nous prononcer dans cette question de chronologie, nous adopterions 1496 ou 1497 au plus tard pour date de l'élection de l'abbesse de Saint-Ausone, 1505 avec le P. Anselme pour celle de sa translation à Farmoutier, et enfin 1515 pour fixer l'époque de son passage de Farmoutier à Jouarre.

(1) *Extraits des comptes de dépenses* de Louise de Savoie.

A Pierre Gazet, la somme de quatre livres cinq sols tournois par luy payée : à mesdemoiselles de Mareuil. . . . . xxxv ſ.
De Marconnay. . . . . xxv ſ.
De Montlieu. . . . . x ſ.
La Bigote. . . . . x ſ.
Et la petite Souveraine. . . . . v ſ.
Damoiselles de madite dame, pour faire leurs pasques à elles ordonnez par madite dame.

(Art. *despence extraordinaire.)*

Jeanne Comte ou Lecomte. Elle épousa à Amboise, par contrat du 10 février 1512 (v. st.), Michel Gaillard, seigneur de Chilly et de Longjumeau, et mourut le 26 février 1551, laissant postérité.

La veuve du comte Charles, Louise de Savoie, devenue duchesse d'Angoulême en février 1515, deux fois régente du royaume, le 15 juillet 1515 et le 12 août 1524, mourut à Gretz en Gâtinois, le 22 septembre 1531. La protection dont cette princesse honora les savants fut récompensée par les éloges qu'ils publièrent après sa mort. « Il existe encore un recueil d'épitaphes françaises et latines qui lui fait honneur. Les pièces qui composent le recueil sont de Marot, de Saint-Gelais, de Salomon Macrin, de Tuscan, de Bourbon l'aîné et de François Olivier, alors chancelier d'Alençon. La liberté du roi et la paix qu'elle procura à la France font la matière ordinaire des louanges qu'on lui donne. » (Dreux-du-Radier, *Mémoires sur les reines et régentes de France.*)

Louise de Savoie a laissé un journal (éphémérides des évènements de son temps, de 1476 à 1522), inséré par Guichenon dans les preuves de l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie*, réimprimé à la suite des *Mémoires de du Bellay* (édition de l'abbé Lambert), Paris, 1753, t. VI; dans le t. XVI des *Mémoires*

Pour sept aulnes de toille pour faire chemises pour la petite Souveraine, damoiselle de madite damoiselle, au pris de IIII s. VI d. l'aulne, valent. . . . . XXXI s. VI d.

Pour quatre aulnes toille blanche pour faire cueuvrechiefz à ladite Souveraine, du pris de V s. l'aulne, valent. . . . . XX s.

(Art. *achaptz de toilles, fustaines et autres ustencilles d'ostel.*)

particuliers relatifs à l'histoire de France, et dans le t. V de la collection de *Mémoires* publiés par MM. Michaud et Poujoulat.

L'an de grâce mil IIIIc IIIIxx et seize, le 20e jour du moys de novembre, nous Françoys Corlieu licentié en loix, lieutenant général, etc., de noble et puissant seigneur, monsieur le sénéchal d'Angoulmois, pour très hault et puissant prince monseigneur le duc d'Orléans et très haulte et excellente princesse madame la comtesse d'Angolesme, tuteurs et ayant l'administration de monseigneur le *conte d'Angolesme* et mademoiselle sa sœur enffans de madicte dame mineurs d'ans estans au chasteau de Cognac, après l'expédicion des affaires dudit lieu, de la partie de madite dame la contesse nous fut dit et remonstré comme par cy devant par le roy notre seigneur, elle avoit été déclairée tutrice de mesd. srs ses enffans et de leurs biens en la compaignie de mond. sr d'Orléans, qui leur avoit par led. sr esté donné tuteur honnoraire comme appert par les lettres et bail de lad. tutelle et que pour plusieurs grans affaires à elle survenuez, puis le déeez de feu monsr Charles, en son vivant conte d'Angolesme, père desd. mineurs à cause de ses obsèques, exécucion de son testament et autrement en plusieurs manières, elle n'avoit encore peu faire vacquer à l'inventaire des biens meubles appartenant à elle et mesd. srs ses enffans, ce qu'elle désiroit très fort de faire et nous a requis comme juge ordinaire du pays que voulsissions procéder à faire ced. inventaire, et en ce faisant

mectre et rédiger par escript tous et chacuns lesd. biens meubles demeurez du décès et trespas dud. feu s^r^, esquelz elle offroit nous monstrer ou faire monstrer et exiber offrant en oultre de sa part faire garder en ce les sollempnitez requises et tout ce qu'il appartiendra par raison, laquelle requeste par nous ouye avons dit et fait responce à mad. dame que volontiers procéderions au fait dud. inventaire, et que pour cela faire prendrions adjoinct ou greffier avecques nous, et ce que préalablement mad. dame nous ferait le serment en tel cas requis et accoustumé, laquelle se consentie et accorda à ce. Et parce après ce que eusmes esleu et choisy pour greffier et adjoinct maistre Hélie du Tillet, notaire royal, mad. dame nous jura et feist serment de bien et loyaument nous monstrer et faire monstrer et exiber tous et chacuns des biens meubles, lectres, tiltres et enseignemens qu'elle avoit ou pouvoit avoir par devers elle ou autres de son sceu et adveu appartenant à mesd. s^rs^ ses enffans ou esquels ils ont part sans en receller aucuns. Et après ce tout incontinent et en nostre présence, commanda à nobles personnes Hélies de Polignac, s^r^ de Fléac, et Geoffroy Dupuy du Fou, sieur Damailloux, illec présens, de assister avecques nous et nous faire monstrer et exiber lesd. biens et choses pour les mectre et emploier aud. invantoire auquel led. jour, avecques led. du Tillet et en la présence dud. de Polignac et Dupuy du Fou, avons commancé de procéder et continué les jours en suivant en la forme et manière que s'ensuit.

Et premièrement nous transportames en la chambre de librayrie dud. feu m^r^ le conte, et en laquelle ont esté trouvez les libvres et volumes qui s'ensuivent.

1. C'est assavoir le libvre de *Jehan Boucasse*, escript en parchemin et à la main, historié et tourné à or et azur, couvert de veloux cramoysi garny de fermoers, aux armes l'un de monseig[r] et l'autre de madame.

Traduction du livre : ***De claris et nobilibus mulieribus***, — six éditions latines du XV[e] siècle, la première avec date, in-fol. Ulmæ, 1473, goth.

La traduction date de 1401 et pourrait être l'œuvre de Laurent de Premierfait.

Première édition. — ***Livre de Jehan Boccasse, de la louange et vertu des nobles et cleres dames***, etc. Paris, Ant. Vérard, 1493, in-fol. goth.

Paulin Paris. — ***Manuscrits français de la Bibliothèque du roi***, t. II, ms. n° 6882, 1 vol. in-fol., m° vel., 2 col., 1 miniature et initiales. — Ce manuscrit fut exécuté pour le jeune comte d'Angoulême, François. La miniature offre l'écu de France et Milan écartelé de Savoie.

Tom. V, ms. n° 7083, 1 vol. in-4°, de 94 ff., m° vel., min., vignettes et init., exécuté pour Louise de Savoie, dont les armoiries (de France-Angoulême parti de Savoie) décorent la première vignette.

Le ms. n° 7082, décrit par M. P. Paris, 1 vol. in-fol., mediocri de 161 ff., vel., à 2 col., min., vignettes et init., provient de la bibl. du duc de Berry. — Décrit par M. Barrois, ***Bibliothèque protypographique***, n° 563, et par M. Hiver de Beauvoir, ***Librairie*** de Jean, duc de Berry, n° 158.

Bibliothèque de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, au château de Cognac, en 1467, ms., deux exemplaires : n° 1, ung Bocace en françoys, parchemin, et n° 61, Bocace, ***Des Femmes***, en papier et françoys.

Jean Boccace, originaire de Certaldo, en Toscane, né à Paris l'an 1313, mourut le 21 décembre 1375.

2. *Item*, le libvre de *Dan*, escrit en parchemin et à la main et en italien et en françoys, couvert de drap de soye broché d'or, auquel il y a deux fermoers d'argent aux armes de feu mond. s[r], lequel libvre est historié.

Ce livre, ***en italien et en français***, ne saurait être que le livre

de Dante, la *Divina Commedia,* poème fort répandu en Italie dès le XIVe siècle, et dont on trouvait des copies dans toutes les bibliothèques publiques et particulières.

Dante Alighieri naquit à Florence en 1265, et mourut en exil à Ravenne, le 14 septembre 1321. Guido Novello le fit enterrer honorablement. La femme de Dante, *Gemma Donati*, lui donna cinq fils et une fille qu'il nomma Béatrix, en mémoire de son premier amour. Trois de ses fils moururent jeunes. Pietro, l'aîné, devint un jurisconsulte célèbre; il cultiva la poésie et fut le premier commentateur du poème de son père. Jacopo, son autre fils, commenta aussi la première partie de ce poème, et en fit de plus un abrégé en vers de la même mesure que l'ouvrage.

Dante avait commencé la *Divina Commedia* à Florence. Si nous en croyons Boccace, les sept chants écrits par le poète avant son exil se trouvaient parmi les papiers que sa femme avait cachés, quand le peuple, excité contre lui, vint piller sa maison; elle les remit à *Dino Compagni*, poète et historien, intime ami de son mari, et qui les lui fit passer chez le marquis Malespina, où il était réfugié, pour qu'il pût continuer son ouvrage. Ce que Franco Sachetti raconte, dans ses nouvelles 114 et 115, de deux aventures que Dante eut avec un forgeron (1) et avec un ânier, qui, l'un en battant le fer, l'autre en menant ses ânes, chantaient et estropiaient des morceaux de son poème, comme ils auraient fait des chansons des rues, prouve qu'il s'était déjà répandu des copies de ce qu'il en avait fait, et qu'elles couraient même parmi le peuple.

La république de Florence ordonna, par décret du 9 août 1373, qu'il fût nommé un professeur, payé par le trésor public, pour

---

(1) Dante, s'approchant de la boutique du forgeron chanteur, prit son marteau, ses tenailles, tous ses autres outils, et les jeta, l'un après l'autre, dans la rue; puis il dit : « Si tu ne veux pas que je gâte tes affaires, ne gâte pas les miennes. — Que vous ai-je gâté? reprit le forgeron. — Tu chantes mon livre, reprit Dante, et tu ne le dis pas comme je l'ai fait : ce sont mes outils à moi, et tu me les gâtes. » Le forgeron, tout en colère, n'ayant rien à répondre, ramasse ses outils et retourne à son ouvrage; et s'il voulut chanter ensuite, ce fut les aventures de Tristan et de Lancelot.

Une autre fois, se promenant par la ville, le bras armé comme on l'avait alors, Dante rencontra un ânier qui, tout en conduisant devant lui ses ânes, chantait aussi son poème, et quand il en avait chanté quelques vers, il fouettait ses ânes, en disant : *Arri!* Dante lui donna un coup de brassard sur les épaules, et lui dit : « Je ne l'ai pas mis, cet *arri.* »

lire et expliquer ce poème. Boccace fut le premier jugé digne de cet honneur; il ouvrit son cours le 3 octobre de la même année, un dimanche, dans une église. Ce ne fut pas seulement dans sa patrie que de tels honneurs furent rendus à ce poète; à Bologne en 1375, à Pise en 1385, à Venise, à Plaisance en 1398, Dante était expliqué dans les chaires publiques. L'imprimerie, dès sa naissance, s'empara du poème avec une telle ardeur, que dans une seule année, en 1472, il s'en fit presque à la fois trois éditions, à Foligno, à Mantoue et à Vérone. Avant la fin du XVe siècle, on en comptait plus de soixante.

(V. Ginguené, *Histoire littéraire de l'Italie*, 2e édit. Paris, Michaud, libraire-éditeur, 1824, t. Ier, pp. 424-477.)

Dante était d'une taille moyenne; dans ses dernières années, il marchait un peu courbé, mais toujours d'un pas grave et plein de dignité; il avait le visage long, le teint brun, le nez grand et aquilin, les yeux un peu gros mais pleins d'expression et de feu, la lèvre inférieure avancée, la barbe et les cheveux noirs, épais et crépus; habituellement l'air pensif et mélancolique. Tel est le portrait qu'en fait Boccace, *Vita e costumi di Dante*. Il rapporte à ce sujet une anecdote. A Vérone, où son poème et surtout la première partie, intitulée l'*Enfer*, avaient déjà beaucoup de réputation, et où il était lui-même généralement connu, parce qu'il y séjournait souvent depuis son exil, il passait un jour devant une porte où plusieurs femmes étaient assises; l'une d'elles dit aux autres à voix basse, mais pourtant de façon à être entendue de lui et de ceux qui l'accompagnaient: « Voyez-vous cet homme-là? c'est celui qui va en enfer et en revient quand il lui plaît, et rapporte sur la terre des nouvelles de ceux qui sont là-bas. » Une autre femme lui répondit avec simplicité: « Ce que tu dis doit être vrai, ne vois-tu pas comme il a la barbe crépue et le teint brun? C'est sans doute la chaleur et la fumée de là-bas qui en sont la cause. » Dante voyant qu'elle disait cela de bonne foi, et n'étant pas fâché que ces femmes eussent de lui une semblable opinion, sourit et passa son chemin.

3. *Item,* le libvre des *Problemes de l'Aristote,* escript à la main et en françoys, historié, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers de leton doré, l'un aux armes de feu mond. sr et l'autre aux armes de madame.

Traduction de la fin du XIVe siècle, due à Évrard de Conty, médecin du roi Charles V.

P. Paris. — *Mss. fr.*, t. II, pp. 205-208.

Barrois. — *Bibl. protyp.*, nº 519 (livres du duc de Berry).

Le Roux de Lincy. — *Bibliothèque* de Charles d'Orléans, à son château de Blois, en 1427, nº 31.

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, nº 60.

Bibliothèque de Jean d'Orléans.— Nº 3, les *Probleumes d'Aristote*, en françoys. Le nº 148, les *Probleumes*, en papier et lettre ancienne, reproduit la traduction latine.

La traduction française n'aurait pas été imprimée, si nous nous en rapportons à MM. Paulin Paris et Hiver de Beauvoir. Cependant M. Brunet cite une édition de Lyon, Jean de Tournes, 1554, in-8º, et la réimpression de Paris, Th. Belot, 1570, in-16, selon Duverdier. (V. aussi le *Catalogue Libri*, Londres, 1859, nº 199.)

M. Barrois avait déjà cité les *Problematz*, imprimés à Paris en 1570, in-16.

Cet ouvrage n'est pas mentionné dans l'Inventaire de la Bibliothèque de Charles V, en 1373, ce qui justifie ce que nous avons écrit plus haut sur l'époque à laquelle l'acheva le traducteur. Le roi Charles V était mort déjà depuis quelques années.

Les traductions latines d'Aristote les plus remarquables parmi les plus anciennes sont au nombre de trois :

1º Vers 1220, en partie d'après le texte grec, en partie d'après les traductions arabes ;

2º Vers 1270, par Thomas d'Aquin;

3º Dans le XVe siècle, par plusieurs savants, parmi lesquels on remarque : Bruno, G. Valla, Th. Gaza et Bessarion.

Plusieurs de ces traductions ont été imprimées avant le texte grec.

Plusieurs ouvrages attribués à Aristote existent en latin ou en arabe ; la plupart sont apocryphes. Ainsi :

Aristotelis theologia sive mystica philosophia secundum Ægyptios, Romæ, 1519, in-4º; — *De Pomo;* — *Lapidarius;* — *De Physiognomia regia;* — *Secretum secretorum ad Alexandrum discipulum suum.*

4. *Item*, le libvre de *Vallère le Grant*, en françoys, en parchemin, escript à la main, historié, couvert de drap d'argent avecques deux fermoers, l'un aux armes de mond. sr et l'autre aux armes de madame.

Valère Maxime fut traduit et commenté par Simon de Hesdin, maître en théologie, religieux des hospitaliers de Saint-Jean de

Jérusalem, mort en 1377, et Nicolas de Gonesse, qui termina son œuvre en 1401

P. Paris. — *Mss. fr.*, t. I, t. II et t. V. — Le nº 6916 de la Biblioth. Imp. est le manuscrit translaté en français appartenant au duc de Berry. — Barrois, nº 512, et Hiver de Beauvoir, nº 124 (*Librairie* de Jean, duc de Berry.)

Le nº 6911 de la Biblioth. Imp. décrit par M. P. Paris est le manuscrit latin qui a fait partie de la Librairie du duc de Berry. — Barrois, nº 510. — Hiver de Beauvoir, nº 123.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans, nº 76, Valère le Grand en latin ; nº 24 des appendices, Valerius Maximus en français.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — Le nº 26 contient le texte latin.

D'autres manuscrits du Valère-Maxime existaient encore dans la Librairie des ducs de Bourgogne. (Barrois, nºs 872, 876, 1637 et 1682.)

Cet auteur fut imprimé plusieurs fois au XVe siècle. — Édition princeps, Mayence, Schoeffer, 1471, in-fol.

1re édition de la traduction française, Lyon, Mathieu Huss, 1489, 2 tomes en 1 vol. in-fol. goth. à 2 col. de 55 lignes, avec figures sur bois. On connaît une édition de Paris, d'Ant. Vérard, antérieure à 1500.

5. *Item*, le libvre des *Augures*, historié, escript en parchemin à la main, couvert de veloux cramoysi, sans fermoers.

Nous n'avons pas trouvé mention de cet ouvrage dans les catalogues ou inventaires des XIVe et XVe siècles. Ce traité serait-il une copie ou une traduction du *De Divinatione* de Cicéron?

Nous connaissons un traité sur les Augures, mais bien postérieur et imprimé dans le XVIe siècle. Ce livre, œuvre d'Augustin Niphus, né en Calabre en 1473, a pour titre : *De Auguriis libri duo*. Bononiæ, 1531, in-4º; Basileæ, 1534, in-8º; Marpurgi, 1614, in-4º. Inséré au tome V des *Antiquités romaines* de Grœvius, il a été traduit en français par Antoine du Moulin, Maconnais; Lyon, de Tournes, 1546, in-8º, et Paris, Hier. de Marnef, 1566, in-16. (Le P. Niceron, *Mém.* pour servir à l'hist. des hommes illustres, t. XVIII, pp. 68-69.)

6. *Item*, le libvre de l'*Arbre des batailles*, imprimé en parchemin, historié, couvert de veloux cramoysi

à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s[r] et l'autre aux armes de madame.

Ouvrage d'Honoré Bonnet, prieur de Salon, en Provence, qui le dédia à Charles VI.

M. Brunet cite plusieurs éditions : la 1[re] (sans lieu ni date), in-fol. goth. de 175 ff. à 2 col. de 30 lignes; la 2[e] de Lyon, 1481, pet. in-fol. goth. de 123 ff. à longues lignes, au nombre de 35 et 36 sur les pages entières; la 3[e] édition, Paris, Ant. Vérard, 1493, un vol. in-fol. goth. de 155 ff. à longues lignes, au nombre de 32 par page, avec fig. sur bois. La Bibliothèque Impériale possède un exemplaire sur vélin, enrichi de 118 miniatures. (*Manuel*, t. 1[er].)

M. Van Praët, d'après M. Brunet, cite une édition de l'*Arbre des batailles* imprimée à Lyon, par Barth. Buyer, en 1477, qu'il regarde comme la première de cet ouvrage. Peut-être serait-ce, ajoute l'auteur du *Manuel*, celle décrite d'après un exemplaire sans date appartenant à la Bibliothèque Impériale.

7. *Item*, le libvre des *Merveilles du monde*, en françoys, escript en parchemin et à la main, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s[r] et l'autre aux armes de mad. dame.

Jean de Mandeville voyageait, dès l'année 1322, dans le Levant; ses pérégrinations durèrent trente-trois ans. La description qu'il a laissée de son voyage en Égypte, Lybie, Arabie, Syrie, Médie, Perse, Mésopotamie, Chaldée, Illyrie et Tartarie, ne sert aujourd'hui qu'à l'histoire des voyages sans fournir des renseignements d'un très grand intérêt. Le moine Lelong traduisit en français une collection de ces pérégrinations lointaines, qui sont aujourd'hui réunies dans un très beau manuscrit de la Bibliothèque Royale, sous le titre de *Merveilles du monde*. (Aimé Champollion-Figeac. — *Louis et Charles ducs d'Orléans*, etc., p. 225 de la 1[re] et 2[e] parties. Paris, 1844, un vol. in-8°.)

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, Maureville (Guille de), *Merveilles du monde*, n° 47, imprimé sous le nom de Mandeville, in-fol., 1487; — *Librairie* du duc de Berry, n° 603, le *Livre des merveilles du monde* ou recueil des relations de six anciens voyageurs.

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, n° 116. (Mss. n° 8392 de la Biblioth. Imp.)

8. *Item*, le libvre du *Régime du monde*, historié,

escript à la main, en parchemin, couvert de veloux cramoysi, sans fermoers.

Peut-être le même que le ***Gouvernement du monde.*** — Barrois, ***Inventoire*** de Marguerite de Male, veuve de Philippe le Hardi de Bourgogne, n° 659 : le ***Livre de l'espermarche***, autrement dit ***gouvernement du monde;*** — ***Inventoire*** des meubles de Charles le Téméraire, n° 677 : un livre faisant mencion du ***gouvernement du monde*** et des Macabées, et n° 1593 des Librairies de Bourgogne (sur papier).

9. *Item*, ung petit libvre de l'*Ordre*, en papier, escript à la main, couvert d'une peau rouge.

Probablement le ***Livre de l'ordre de très crestien roy de France Loys XI à l'onneur de monsieur saint Michel***, dont on connaît plusieurs manuscrits de la fin du XV[e] siècle.

10. *Item*, les *Paraboles de Salomon*, les *Espistres saint Jehan*, les *Espistres saint Pol* et l'*Apocalypse*, le tout en ung volume, escript en parchemin, à la main et en françoys, couvert de veloux changeant et à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s[r] et l'autre aux armes de madite dame.

Le Nouveau-Testament fut traduit au XIII[e] siècle, par Guyart des Moulins, doyen du chapitre d'Aire, en Artois.

Les ***Paraboles de Salomon*** figurent dans l'Inventaire de Giles Malet, de 1373, et dans les Librairies de Bourgogne inventoriées à Bruges vers 1467, à Gand en 1485, et à Bruxelles en 1487.

Barrois. — ***Biblioth. protyp.***, n[os] 410, 850, 1770 et 1800.

Les ***Espistres saint Pol***, dont on trouve trois manuscrits dans les Librairies de Bourgogne, ont été imprimées à Paris vers 1504, par Ant. Vérard.

11. *Item*, les histoires de *Godefroy de Billion*, escript à la main et en parchemin et historié, à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s[r] et l'autre aux armes de mad. dame.

Sébastien Mamerot, traducteur français du XVe siècle, chapelain de Louis de Laval, gouverneur du Dauphiné, est connu comme auteur du livre les *Passages d'outremer du noble Godefroi de Bouillon, du bon roi saint Louis et de plusieurs vertueux princes.* 1492, 1 vol. in-8o goth. Autre édition, Paris, Lenoir, 1511, in-fol. Mamerot pourrait bien avoir refait, comme le dit M. Hiver de Beauvoir (*Librairie* de Jean, duc de Berry), no 147, ou du moins retouché le livre de *Godefroy de Billion*, fort répandu aux XIVe et XVe siècles sous différents titres, énoncés aux Inventaires de Giles Malet, de la Librairie du duc de Berry et des Libraries de Bourgogne.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, nos 206, 561, 1451, 1452, 1453, 1454, 1455, 1772, 1773, 1774 et 2088.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — No 6, les *Histoires de Godefroy*, en françoys et parchemin et lettres de forme.

M. Brunet (*Manuel*, t. II, p. 421) mentionne une édition de 1504, de la *Généalogie Godefroy de Boulion.* Paris, Jean Petit, in-fol. goth. de 158 ff. à 2 col., avec fig. sur bois.

Catalogue Libri, Londres, 1859. — No 1140, *Godefroy de Bouillon.* Hystorie von der kreuzfahrt nach dem heiligen land von desselben Belagerung und Einnham durch Gottfried von Bouillon. — Folio, Augspurg, Hanns Bämler, 1482.

12. *Item*, les *Ethiques, Politiques et Yconomiques de l'Aristote*, en françoys, escript en parchemin et à la main, à ung fermoer de lecton.

Traduction de Nicolas Oresme, doyen de l'église Notre-Dame de Rouen, 1370 et 1371. La liste des traductions faites par ce précepteur de Charles V se trouve dans l'histoire du collége de Navarre, par Launay. Oresme fut nommé évêque de Lisieux en 1377 et mourut en 1382.

Les *Éthiques* ont été imprimées à Paris en 1488, par Ant. Vérard, 1 vol. in-fol. goth.; — les *Politiques*, en 1489, par le même, 1 vol. in-fol. goth.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, nos 620, 921, 1613, 2067 et 2068.

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, nos 61 et 62.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — No 20, les *Échiques* (sic) en françoys et parchemin. — Ce livre, qui porte la signature de Charles d'Orléans et qui paraît indiqué dans l'Inventaire de des Essars, en 1412, dut être racheté en Angleterre.

13. *Item*, le libvre de *Oroze*, en françoys, escript à la main et en parchemin, illuminé à or et azur, couvert de drap d'argent à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s^r et l'autre aux armes de mad. dame.

Paulus Orosius, Espagnol, vécut en Afrique à partir de 415, auprès de saint Augustin, et à Bethléem, auprès de saint Jérôme. Il écrivit une histoire en sept livres, depuis la création du monde jusqu'en l'an 417 après Jésus-Christ, dans le dessein de combattre le reproche adressé au christianisme par ses ennemis, qui l'accusaient d'être la cause de tous les malheurs qui affligeaient l'empire romain. Edition princeps, *per Joh. Schusszeler florentissime urbis Auguste concivē impressi*, *anno* 1471, in-fol. goth. de 130 ff.

La traduction française, attribuée par Mercier de Saint-Léger à Claude de Saissel, fut imprimée à Paris. Anthoine Vérard, 1491, 2 vol. in-fol.

Plusieurs traductions mss. ou compilations, décrites par M. Paulin Paris (*Mss. fr.*, t. II), existent à la Bibliothèque Impériale.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, n° 1717.

Bibliothèque de Jean d'Orléans, — N° 2, *Orose*, en françoys, en parchemin et lettre brisée.

14. *Item*, la *Légende dorée*, escript en françoys et à la main en parchemin, historié, couvert de drap d'argent à deux fermoers, l'un aux armes de mad. dame et l'autre aux armes de mond. s^r.

Ouvrage de Jacques de Voragine. — Les premières traductions françaises remontent au XIVe siècle et sont dues à Jehan Belet et Jehan de Vignay. (V. Paulin Paris, *Mss. fr.*, t. II et IV.)

La première version française imprimée (traduction de Jehan de Vignay, revue par le P. Buttalier, dominicain) parut à Lyon. Barthélemy Buyer, 1476, 1 vol. in-fol. goth. à 2 col., contenant 342 ff., non compris 3 ff. pour le prologue ni la table des matières, en 14 ff.

La *Légende dorée des saints et saintes*, traduction de J. de Vignay. Paris, Anth. Vérard, 1488, 1 vol. in-fol. goth. — Autre, par le même, 1493, in-fol.

Jacques de Voragine ou Varagine naquit à Varaggio, bourg de la côte de Gênes, vers 1230. Il devint archevêque de Gênes en 1292,

et mourut en 1298. C'est principalement à la compilation de la *Vie des saints* qu'il dut sa célébrité. Intitulé *Historia lombardica seu legenda sancta*, ce recueil reçut des contemporains de l'auteur le nom de *Legenda aurea*, légende dorée, sous lequel il est connu. Il a souvent été réimprimé dans les XVe et XVIe siècles.

Jean Belet, le premier traducteur de la *Légende dorée*, vers le milieu du XIVe siècle, paraphrasa plutôt qu'il ne traduisit le texte latin, car il ajoute à ce texte beaucoup de ses propres réflexions. Sa traduction nous a été conservée dans trois manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque Impériale; le plus beau, le no 6845, est écrit sur trois colonnes.

Jean de Vignay translata la *Légende dorée* à l'instance et requeste de très haulte et noble et puissante madame de Bourgoingne, par la grâce de Dieu, royne de France. Il avait déjà traduit le *Miroir historial* par l'ordre de cette princesse, mariée en 1317 à Philippe de Valois, morte à Clermont en Beauvoisis en 1338. Le translateur Jean de Vignay mit à contribution la traduction de son prédécesseur Jean Belet.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, nos 724, 725, 737, 1509, 1510, 1693, 1712, 1967 (*Librairies* de Bourgogne).

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans. — No 80, une *Légende dorée* en françois.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — No 19, une *Légende dorée*, en papier bien caduque, en lettre commune.

15. *Item*, une autre *Légende dorée* en latin, escript en parchemin et à la main, couvert d'une peau rouge.

L'édition princeps parut vers 1470, avec les caractères de Berthold, à Bâle, 1 vol. in-fol. goth. de 183 ff. à 2 col. de 61 lignes, sans chiffres, récl. ni signatures. (*Manuel.*)

Legenda aurea sive flores sanctorum, impressa Parisius, per Udalricum Gering, Martinum Crantz et Michaelem Friburger, sans date, in-fol. goth. à 2 col., sans chiffres, récl. ni signatures.

Une nouvelle édition, par les mêmes, est datée de 1475.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans. — No 3, une *Légende dorée*, en latin et en lettres de forme.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — No 58, une *Légende dorée* en parchemin, latin et lettre de forme, commençant au second fueillet : *de factis Gordiano*, et finissant au pénultime : *hs qui*, et au derrenier : millesimo cccc (xxx).

16. *Item*, le libvre de *Politicques*, en latin, escript à la main et en parchemin, couvert d'une peau rouge.

Les ouvrages d'Aristote, qui sont presque tous parvenus jusqu'à nous, se divisent en *exotériques* (destinés à l'extérieur) et *esotériques* ou *acroamatiques* (destinés à l'intérieur ou aux auditeurs). On trouve dans la bibliothèque grecque de Fabricius, t. III, 388-408, une liste de ceux qui sont perdus et lui sont attribués (1). Les *Politiques*, en huit livres, traduction latine, ont été souvent réimprimées. (V. Brunet, *Manuel*, t. Ier.)

Traductions françaises du XVe et du XVIe siècle :

Traduction de Nic. Oresme avec les deux livres des *Yconomiques*. Paris, Ant. Vérard, le VIIIe jour d'aoust 1487, 3 part. en 1 vol. pet. in-fol. goth. à 2 col. de 37 lignes.

Les *Politiques*..., traduites du grec par Leroy dict Regius. Paris, Mich. Vascosan, 1568, in-4o ; — 1576, in-fol.; — A. Morel, 1600, in-fol.

Aristotelis opera græce. — Venetiis dexteritate Aldi Manucii, 1495-1498, 5 vol. in-fol. (souvent le 4e en 2 parties, ce qui fait alors 6 vol., comme au *Catalogue Libri*, Londres, 1859, no 185).

Consulter pour les traductions latines : Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote.* Paris, 1819, in-8o (ouvrage couronné).

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — No 11, le livre des *Ethicques*, *pollitiques*, *moraux*, *rhétorique d'Aristote*, tous en latin et parchemin, etc.; signé *Charolus*.

17. *Item*, le tiers volume de *Lancelot du Lac*, historié, imprimé en parchemin, couvert de veloux changeant à deux fermoers, l'un aux armes de mond. sr et l'autre de mad. dame.

Imprimé à Paris, Anth. Vérard, 1494, 3 vol. in-fol. goth. à 2 col., avec fig. sur bois.

La Bibliothèque Impériale possède deux exemplaires complets sur vélin, avec miniatures. (*Manuel*, t. III.)

Ant. Vérard donna encore dans cette même année 1494 deux

(1) La doctrine d'Aristote, réhabilitée en France par la bulle pontificale de 1366, fut enseignée dans l'Université de Paris.

autres éditions, également en 3 vol. in-fol., que l'on distingue par la grosseur des caractères et le nombre des lignes. (A.-F. Didot, art. *typographie* de l'*Encyclopédie moderne*, t. XXVI, col. 742.)

18. *Item*, le tiers volume des *Croniques de France*, historié, imprimé en parchemin, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s^r^ et l'autre aux armes de madame.

Chroniques de France (appelées Chroniques de Saint-Denis) depuis les Troiens jusqu'à la mort de Charles VII en 1461. Fait à Paris, en l'hostel de Pasquier Bonhome, le XVIe jour de janvier, l'an de grâce mil CCCC. LXXVI, 3 vol. in-fol. goth.

Première édition de ces chroniques et en même temps le premier livre français imprimé à Paris avec date. Elle est à deux colonnes de 40 lignes chacune, sans chiffres, réclames ni signatures.

— Les mêmes, imprimées à Paris (par Jehan Maurand) pour Ant. Vérard, le dernier jour d'aoust M. CCCC quatre vingtz et XIII, 3 vol. in-fol. goth. à 2 col. de 46 et 47 lignes.

Deux exemplaires sur vélin sont conservés à la Bibliothèque Impériale. (Brunet, *Manuel*, t. Ier.)

19. *Item*, le libvre du *Chevalier des dames*, escript en françoys, en parchemin et à la main, couvert de satin viollet à deux fermoers d'argent, aux armes de mad. dame.

Bibliothèque de Jean d'Orléans.— N° 66, le *Chevalier des dames*, en papier, rimé, en lettre brisée telle quelle, commançant au second feuillet : *liève toy sus;* et finissant au pénultime : *ceste communaulté.*

20. *Item*, le libvre des *Nobles femmes*, escript à la main et en parchemin, historié, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s^r^ et l'autre aux armes de mad. dame.

21. *Item*, le premier volume de la *Table ronde* de Lancelot du Lac, historié, imprimé en parchemin,

couvert de veloux changeant, à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s^r et l'autre aux armes de mad. dame.

22. *Item,* le second volume de *Cronicques de France,* historié, imprimé en parchemin, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s^r et l'autre de mad. dame.

23. *Item,* le premier volume desd. *Cronicques de France,* historié, en parchemin, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers, l'un aux armes de mond. sr. et l'autre aux armes de mad. dame.

24. *Item,* le libvre de la *Ymitacion Jhus Crist,* et mesprisement du monde, et l'*Eschalle du paradis,* escript à la main et en parchemin, historié, couvert de satin violet sans fermoers.

L'*Imitation de Jésus-Christ*, attribuée d'abord à saint Bernard (*Biblioth.* de Jean d'Orléans, année 1467, nº 95), puis à un moine saxon, enfin à Gersen et à Thomas de Kempis, est aujourd'hui restituée au chancelier Jean Gerson.

25. *Item,* le libvre du *Triomphe de renommée,* historié, escript à la main, en parchemin, couvert de veloux changeant à deux fermoers, l'un aux armes de mond. s^r et l'autre aux armes de mad. dame.

On connaît le livre qui a pour titre les *Triomphes de Pétrarque* et qui renferme six triomphes. Le quatrième est celui de la Renommée. (Trionfi d'amore, della castita, della morte, *della fama,* del tempo, della divinita.)

26. *Item,* le libvre des *Paraboles maistre Alain,* historié, imprimé en parchemin, couvert de drap d'argent à deux fermoers, aux armes de mond. s^r et de mad. dame.

Traduit du latin en vers français.

Imprimé à Paris, le XXe jour de mars mil CCCC quatre vingts et douze, par Ant. Vérard, petit in-fol. goth., fig. sur bois.

Il existe à la Bibliothèque Impériale deux exemplaires de cette édition sur vélin; l'un est orné de 120 miniatures et l'autre de 32 seulement. (Brunet, *Manuel*, t. Ier.)

Alain était de Lille (en Flandre).

27. *Item*, le libvre de la *Dignité et excellence royal*, en françoys, historié, escript à la main, en parchemin, couvert de veloux cramoysi à deux fermoers, aux armes de mesd. sr et dame.

28. *Item*, le libvre de *Boèce, de consolacion*, historié, escript à la main, en françoys et en en parchemin, sans fermoers, couvert de satin noir.

On peut compter jusqu'à cinq traductions faites de cet ouvrage au moyen âge. La première a été publiée par l'abbé Lebœuf et par M. Raynouard, d'après un manuscrit provenant de Saint-Benoît-sur-Loir; la seconde est celle de Jean de Meun, composée sous le règne de Philippe le Bel; la troisième, qui doit appartenir à la première partie du XVe siècle, paraît avoir pour auteur Jean de Sy ou de Cis; la quatrième est anonyme; elle fut composée en Angleterre par l'auteur, prisonnier des Anglais sous Charles VII. Tout le premier livre est disposé en huitaines octosyllabes. Le poète ensuite donne l'avis suivant (fol. 13) :

Cy fine le livre premier
Qu'ay voulu en rimes croisier,
Liquels contient en toutes choses
Sept mettres et aveuc six proses.
Les autres quatre feray en rimes
Ou consonans ou léonimes.

Cette traduction, dit M. Brunet, a été imprimée vers 1480, avec les caractères dont on se servait alors à Lyon. La Bibliothèque Impériale en possède un fort bel exemplaire. Regnaud de Louens (Louhans), auteur de la cinquième traduction antérieure à la précédente, l'acheva, le 31 mars 1336, dans la ville de Poligny, en Franche-Comté; le prologue contient dix-neuf octaves, et la réunion des lettres initiales de ces octaves donne le nom de l'auteur : *frère Renaud de Louens*. (Paulin Paris, *Manuscrits fran-*

çais, t. V, pp. 38-58, description des mss. nos 7071, 7071 2, 7072 et 7072 2, 3.)

Boèce (*Anicius Manlius Torquatus Severinus Boethius*) fut l'un des hommes qui firent le plus d'honneur au VIe siècle. Né à Rome ou à Milan, l'an 470 après J.-C., disciple du néoplatonicien Proclus, dont il joignit la philosophie à l'étude approfondie des écrits d'Aristote, Boèce gagna la faveur de Théodoric, qui l'éleva en 510 au consulat. Boèce était chrétien; les remontrances qu'il osa faire au prince, au sujet de ses violences contre les catholiques, le firent disgracier et condamner comme coupable d'intelligence avec l'empereur Justin. Il fut décapité en 1525. C'est pendant sa captivité que Boèce composa le plus célèbre de ses ouvrages, celui dont nous venons d'indiquer les traductions, le traité *De Consolatione philosophiæ*, de la *Consolation de la philosophie*, en cinq livres, dans lequel il emploie alternativement, comme dans la satyre varronienne, la prose et les vers. C'est un dialogue entre Boèce et la philosophie. Celle-ci lui apparaît dans sa prison, le console par l'idée d'une Providence, lui montre combien sont insensées les plaintes qui de toutes parts retentissent sur l'inconstance du bonheur, et le confirme dans la conviction qu'il n'y a de vrai bonheur et de véritable repos pour l'homme que dans la vertu. Cet écrit, que l'on peut ranger parmi les meilleures productions de l'époque, renferme de belles idées, de beaux sentiments, et se distingue par un style noble et souvent élégant. C'est ce qui explique la grande réputation dont il a joui durant tout le moyen âge.

Nous indiquerons les principales éditions au no 55.

Barrois. — *Biblioth. protyp.* — *Boèce, de consolation*, nos 1534-35-36-37-38. — *Boèce*, en françois et latin, no 270. (Tour du Louvre.) — *Boèce*, en rime, nos 1539, 1540-41-42, 1900-4-5 (en anglois 1088), 1906-7, 1998, 2094.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans. — *Boèce, de consolation*, en françois, no 24. — Les mss. nos 46, 57 et 79 sont en latin.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — No 67, *Boèce, de consolacion*, en françoys, rimé, en papier et lettre commune. — Les mss. no 21, 29 et 85 sont en latin. — No 63, *Boèce*, en françoys et parchemin. — No 132, commentaire sur Boèce, en papier et latin, de frère Guillaume de Cortume.

On connaît encore un *Livre de consolation*, présenté par l'auteur, Vincent de Beauvais, au roi saint Louis. La traduction en fut faite en 1374. Un manuscrit portant ce titre se trouvait dans les Librairies de Bourgogne. (No 1480 de la *Biblioth. protyp.* de Barrois.)

29. *Item*, le libvre de l'*Art de faulconnerie*, historié, imprimé en parchemin, couvert de satin viollet, et sans fermoers.

C'est le liure de lart de faulconnerie et des chiens de chasse. (Au verso du dernier feuillet, en 7 lignes) : *Cy finist le liure des oyseaus et chiens, imprimé à Paris, çe cinquième jour de janvier mil quatre cens quatre vings et douze, pour Anthoine Vérard, libraire, demourant à Paris, à lymage saint-Jehan levangeliste, sur le pont Nostre-Dame ou au palaiz....*, petit in-fol. goth., de 41 ff. non chiffrés, à longues lignes, au nombre de 34 sur les pages entières.

Il existe un exemplaire sur vélin à la Bibliothèque Impériale. (Brunet, *Manuel*, t. IV.)

Le *Livre de la faulconnerie* fut encore imprimé sous le nom de son auteur, Guill. Tardif, avec la *Faulconnerie* de Jean de Franchieres, à Paris, chez Abel l'Angelier, en 1607, in-4°, fig. sur bois. (*Catal. Veinant*, 1860, n° 229.)

Guillaume Tardif, lecteur ordinaire de Charles VIII, naquit au Puy-en-Velay, vers 1440. On ignore l'époque de sa mort.

30. *Item*, le libvre de *Méditacions de l'ymage de vie*, escript à la main, en parchemin, historié, couvert d'une peau rouge à deux fermoers, aux armes de mesd. s^r^ et dame.

31. *Item*, Faretra dumni *Bonnavanture*, ordinis minorum, en ung petit livret, en parchemin, couvert de cuyr rouge.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 49, *Pharetra Bonaventure*, en parchemin et en latin.

32. *Item*, l'*Arboliste*, historié et escript à la main, en parchemin, couvert de satin verbouche, à deux fermoers, aux armes de mesd. s^r^ et dame.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, n° 1653. — Un autre grant volume..., historié de plusieurs fourmes de herbes, intitulé : *Livre d'arboriste.* (Librairies de Bourgogne.)

33. *Item*, la *Loge de sapience*, historié, imprimé en parchemin, couvert de veloux changeant, aux armes de mesd. s^r et dame.

Lorloge de sapience, nouuellement imprime.

Explicit lorloge de sapience, imprimé à Paris, ce diziesme jour de mars mil quatre cens quatre vings et treize, par Anthoine Vérard, libraire, demourant...

Vol. petit in-fol. goth. de 160 ff. à longues lignes, au nombre de 34 sur les pages entières. (Brunet, *Manuel*, t. III.)

On cite deux autres éditions données par Vérard dans le XVe siècle.

Ouvrage traduit du latin de Jean de Souabe, de l'ordre des frères prêcheurs, par un moine lorrain, frère Jean, de l'ordre de Saint-François. La traduction fut faite en 1389. L'auteur est appelé, par quelques biographes, Henry de Suso. (V. Paulin Paris, *Mss. fr.*, t. IV, p. 156.)

34. *Item*, le libvre du *Mozoier?* en françoys, historié, escript à la main, en parchemin, à deux fermoers, aux armes de mond. s^r.

35. *Item*, le libvre du *Songe du verger*, historié, escript en françoys, en parchemin et à la main, couvert de drap d'argent, aux armes de mesd. s^r et dame.

Le *Songe du vergier* existe en latin et en français. Il a été imprimé dans ces deux langues : en latin, in-4°, Galiot Dupré, 1516, et une seconde fois, en 1611, dans la collection de Melchior Goldast, *Monarchia s. romani imperii*, t. Ier.

La première édition française fut imprimée en 1491, in-fol. goth., par Jacques Maillet (1). La seconde, sans date, est attribuée par le père Lelong à l'année 1501, et fut imprimée à Paris par le petit Laurent, in-fol. goth. Ce livre se trouve aussi dans la dernière édition des *Traités des droits et libertés de l'église gallicane*, t. II, 1731, in-fol.

---

(1) Hain cite une édition sans date, antérieure à celle de Jacques Maillet. (*Repertorium bibliographicum*, vol. II, pars II, n° 16004.)

La Bibliothèque Impériale possède deux manuscrits du texte latin. Le premier provient de Colbert. Il porte le n° 3181 c et paraît être de la fin du XVe siècle. Le second, n° 3459 A, porte la date de 1432 et provient également de Colbert. On lit dans l'explicit que l'auteur du *Somnium viridarii* acheva son livre le 16 mai 1376, sous Charles V.

Les manuscrits du texte français sont, dans la Bibliothèque Impériale, au nombre de six, savoir : Fonds de Notre-Dame, n° 117, in-fol., des dernières années du XVe siècle ; — Fonds de Sorbonne, n° 333, in-4°, de la même époque ; — Suppl. français, n° 129, in-fol., de la même époque ; — Suppl. français, n° 632 6, in-4°, plus ancien de quelques années ; — Fonds de Colbert, n° 7543 5, in-4°, même époque ; — et enfin, le n° 7058, qui provient de la Bibliothèque de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême. Il fut composé en 1452 (1). L'auteur du *Songe du vergier* Philippe de Maizières (2), fut conseiller de Charles V et chancelier du royaume de Chypre. Il mourut en 1405.

Ce *Songe du vergier* n'est autre chose qu'un livre de jurisprudence, ou, si l'on veut, de droit public en faveur de la juridiction séculière contre les entreprises de la juridiction ecclésiastique.

L'auteur, pour mettre cette matière à la portée de tout le monde, imagine le cadre d'un *songe*, à l'imitation du *Roman de la rose*, qui alors était dans la fleur de sa réputation.

Endormi au milieu d'un *verger*, l'auteur est témoin, en songe, d'une dispute entre un *chevalier* attaché au roi et aux prérogatives de la couronne, et un *clerc* dévoué au pape et grand partisan de la juridiction ecclésiastique.

Tous les deux se livrent des assauts et s'attaquent par des arguments pour défendre leur système ; mais le chevalier l'emporte sur son adversaire, qui finit par s'avouer vaincu.

Sous cette enveloppe légère, le *Songe du vergier* fut toujours considéré comme un ouvrage profond, qui a le mieux exposé et développé les principes de la matière.

---

(1) L'écrivain reçut 15 *escus d'or neufs* pour ce volume. (Cédule du comte Jean. — A. Champollion-Figeac.)

(2) Le *Songe du vergier* fut attribué à Jean de Vertus, qui paraît n'avoir jamais existé, à Ch. Jacques de Louviers, à Raoul de Presles. D'après les nouvelles recherches de M. P. Paris, consignées dans le recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (t. XV, nouvelle série), on doit reconnaître aujourd'hui Philippe de Maizières comme le véritable auteur de cet ouvrage.

Il est souvent cité dans le savant traité qui a pour titre *Maximes du droit public français*, et cela n'est pas étonnant, car, ainsi que le remarque Camus, *Biblioth.*, nº 1261, « l'auteur du *Songe du vergier* ne s'élève pas seulement contre le despotisme de la cour de Rome, il s'élève avec une force égale contre celui des princes » (1).

Le *Songe du vergier* est inscrit dans le *Catalogue des ouvrages mis à l'index*. (V. éd. de Paris, 1825, in-8º, p. 192.)

P. Paris, *Manuscrits français* de la Bibliothèque du Roi, t. IV, pp. 299-328. — Dupin, *No ices historiques, critiques et bibliographiques*. Paris, 1820, broch. in-8º, pp. 34-37.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, nº 1674, un autre grant volume, le *Songe du vergier*. (Librairies de Bourgogne.)

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — Nº 8, le *Songe du vergier*, en françoys, en papier et parchemin et lettre commune.

— Nº 14, le *Songe du vergier*, en françoys et parchemin et lettre commune, commençant au quart fueillet : *audite somnum meum*, et finissant au pénultime : *que plusieurs;* et en la fin du derrenier, en lettre rouge : *Baill.*

Ce livre, qui fait partie de la Biblioth. Impér., est le manuscrit décrit par M. P. Paris sous le nº 7058.

36. *Item*, le libvre de la *Bible des poetes de métamorfoze*, historié, imprimé en parchemin, couvert de

(1) On place à l'an 1305 (dit M. Dupin, *Notices hist., crit. et bibliogr.*) et l'on attribue à Guillaume Occam la publication d'un *Dialogue entre un chevalier et un clerc*, qui a peut-être donné l'idée de faire le *Songe du vergier en France*. Cet écrit est en vieux anglais : *A dialogue betvveen a knight and a clerck, concerning the povver spiritual and temporal*, in-8º, London, 52 pages, sans date et sans nom d'auteur. Il a été réimprimé dans *The Librarian*, *by James Savoye*, in-8º, London, 1818, t. I, p. 167. — Il est en latin dans Goldast. Ce petit traité a aussi été réimprimé à Paris. (V. Richard, *Dictionn. des sciences ecclésiastiques*, art. *Occam*.

L'objet de ce dialogue est de démontrer que les biens ecclésiastiques doivent être considérés comme ceux des laïcs, soumis aux impôts, et que le pape n'a aucune juridiction sur le temporel.

Le livre de Guillaume d'Occam parut pour la première fois, in-4º, avec son nom, à Paris en 1498, *per Guidonem Mercatoris*, sous ce titre : *Disputatio inter clericum et militem super potestate prelatis ecclesie atqu· principibus terrarum commissa in forma dialogi*. Hain cite plusieurs éditions antérieures. (Vol. Ier, pars II du *Repertorium bibliographicum*, nºs 6111-6120.)

veloux viollet, figure, à deux fermoers, aux armes de mesd. s^r et dame.

La Bible des poetes métamorphoze. — ***Cy finist la Bible des poetes de métamorphose, imprimé à Paris ce premier jour de mars mil quatre cens quatre vings et treze par Anthoine Vérard.*** — Gr. in-fol. goth. à 2 col. de 47 lign., fig. sur bois, 24 et CLXXX iiij ff.

Ce livre est la traduction de l'ouvrage de Thomas Walleys, faite par Colard Mansion et déjà imprimée par lui, à Bruges, en 1484, in-fol.

La Bibliothèque Impériale possède deux exemplaires de cette édition de 1493, imprimés sur vélin et enrichis de miniatures. (Brunet, ***Manuel***, t. III, à l'art. ***Ovidius.***)

— ***La Bible des poetes de Ovide métamorphose trãslatée de latin en frãcoys*** (par Colard Mansion). Paris, Philippe le Noir, 1523, in-fol. (*Catal. Libri*, Londres, 1860, n° 1901.)

La traduction en vers faite au XIVe siècle par Philippe de Vitry, pour la reine Jeanne, femme de Philippe le Long, n'a pas été imprimée.

Le texte des ***Métamorphoses*** fut imprimé pour la première fois à Rome, en 1471, et tiré à 550 exemplaires par les imprimeurs Sweynheim et Pannartz, 2 vol. La même année, à Bologne, Balthazar Azoguidus imprimait un Ovide complet, in-fol.

37. *Item*, six petits libvres, trois couverts de cuyr vert, ung de satin noir, ung autre de satin tanné et l'autre de veloux noir, tous escripts en parchemin et à la main.

38. *Item*, le libvre du *Myroir des dames*, escript à la main, en parchemin et en latin, couvert de cuyr rouge.

Cet ouvrage fut translaté de latin en français par un moine franciscain, pour Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, morte en 1304.

Le ms. français de la Biblioth. Imp. n° 7092 est décrit par M. P. Paris. (***Mss. fr.***, t. V, p. 185.)

Barrois. — ***Biblioth. protyp.*** — N° 53, le ***Miroer aux dames***, de Vatquet (tour du Louvre); — ***Miroir aux dames***, n°s 949 (français), 950 (*id.*), 2131 (*id.*), 2132 (*id.*).

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 31, le ***Miroir des dames***,

en françoys et parchemin; — n° 51, le ***Mirouer des dames***, en latin et parchemin.

39. *Item*, les cinq libvres de Vincent Listorial, *Speculum doctrinale morale ystoriale et naturale*, en deux volumes imprimez en papier, et couverts, trois de cuyr rouge et deux de cuyr tanné.

Voir la description donnée par M. Brunet (***Manuel***, t. IV, pp. 638-40) pour les différentes éditions. Peut-être les deux volumes mentionnés dans cet inventaire ne forment-ils que la première partie de l'édition donnée par Ant. Vérard, en 1495-1496, en 5 vol. in-fol. goth., fig. sur bois. Le comte était mort depuis quelque temps (1er janvier 1495, v. st.) quand l'édition fut achevée.

On lit dans l'un des manuscrits de la Biblioth. Impér. décrits par M. P. Paris (t. II, p. 325) : « Cy commence le premier volume du Miroir historial, translaté de latin en françois par la main de Jehan de Vignay, selon l'opinion frère Vincent, qui en latin le compila, à la requête de mons. saint Loys, roy de France. »

Vincent de Beauvais, moine dominicain, mourut vers 1264. Son ouvrage fut traduit en 1327 (1).

40. *Item*, ung petit libvre des *Cronicques de France*, escript en parchemin et à la main, couvert de cuyr noir.

Sans doute le livre de ***Croniques abrégiées***

41. *Item*, le libvre appelé *Faciculum temporis*, en françoys, imprimé en papier.

Traduction du livre latin ***Fasciculus temporum*** (auctore Wernero Rolewinck Carthusiensi), imprimé pour la première fois avec date, à Cologne, en 1474, in-fol. goth. de 73 ff., fig. sur bois, et très souvent réimprimé jusqu'à la fin du siècle (2).

---

(1) V. l'abbé Bourgeat (J.-B.), *Etudes sur Vincent de Beauvais*, théologien, philosophe, encyclopédiste, in-8°, 1856.

(2) Hain cite plusieurs éditions sans date antérieures. (*Repertorium bibliographicum*, vol. Ier, pars I, nos 6914-6917.)

Cet ouvrage fut traduit en flamand, en allemand et en français. La plus ancienne des traductions françaises a été imprimée pour la première fois à Lyon, en 1483, in-fol., puis reproduite dans le même format, à Paris, 1505 et 1513, sous le titre de ***Fleurs des temps passés***. Le ***Fasciculus temporum*** fut continué de 1484 à 1514, par Jean Linturius. Après 1542, cette chronique fut remplacée par celle de J. Carion ou de Mélanchton, et par celle de Sleidan (1).

C'est dans cette chronique, si nous en croyons le ***Ménagiana*** (cartons du t. Ier de l'éd. de 1729), que le chartreux dit un mot du singulier châtiment infligé à l'incrédulité de la veuve de S. Gengou, vers l'an 764. « ***Gengulphus fuit separatus ab uxore sua adultera, cujus anus cantavit, eo quod derideret miracula ejus.*** » Cette histoire est racontée tout au long dans le ***Ménagiana***, d'après un ms. intitulé le ***Renard contrefait***. On la retrouve également au folio 155 du ms. no 7026 de la Biblioth. Imp., ***les ci nous dit***. (P. Paris, ***Mss. fr.***, t. IV.) C'est dans ce dernier livre que nous prendrons la citation :

« Ci nous dist comment S. Jangon de Varennes en Bassin, de l'eveschié de Lengres, en Bourgoigne, acheta une fontaine à un preudomme... et la fist porter par son varlet à un baston, aussi comme on porteroit un glaçon, et l'emporta bien xxx lieues loing de ce lieu, et a nom la ville où il l'acheta, ***Fontaines***, entre Troyes et Méry sur Saine, et la mist en son jardin et encore y est. Et pour ce qu'il mescréoit sa femme, pour li purgier ou encoupier, li fist bouter le bras en la fontaine et en l'eure le feu s'i prist, et par là fut trouvée coupable. Quand li saint chevalier fu alé à N.-S., si oy dire sa femme qu'il estoit saint, et par despit elle respondit : Il est aussi bien saint comme mon cul poit; et oncques puis son cul ne fina de poirre (*crepitare*) jusques à la mort, et gresilloit adès comme une raine. Et appelle-on ce saint saint Jangon de Thou en Lorraine. »

L'auteur du ***Fasciculus temporum***, Werner Rolewinck, né en 1425, à Laer, en Westphalie, se fit chartreux à vingt-deux ans, travailla avec ardeur, composa un très grand nombre d'écrits, dont Trithème a recueilli les titres, et mourut en 1502.

42. *Item,* le libvre de Boucasse des *Femmes*, escript en papier et à la main, couvert de cuyr.

---

(1) V. Hain, ***Repert. bibliogr.*** pour les éditions françaises de Lyon et Genève, de 1483 à 1498, nos 6941-6945.

43. *Item*, le *Régime des princes*, escript en papier et à la main, couvert de cuyr blanc et tanné.

Traduction de l'ouvrage d'Ægidius Colonna, ***De Regimine principum***, imprimé en 1517, à Paris, par Guillaume Eustace; in-fol. goth., sous le titre de ***Miroir exemplaire***, ***selon la compilation de Gilles de Rome***, ***du Régime et gouvernement des rois***.

L'auteur de cette traduction, Henry de Gauchy, l'entreprit sur l'ordre de Philippe le Bel (1), pour lequel il avait été écrit par son précepteur, Gilles Colonna.

Gilles Colonna (***Ægidius a Columna*** ou ***Ægidius Romanus***), né dans le XIII[e] siècle, professeur à l'université de Paris, devint général de l'ordre des Augustins en 1292, archevêque de Bourges, et mourut à Avignon, le 20 décembre 1316. Son corps fut rapporté à Paris et inhumé près du grand autel, dans l'église des Augustins auxquels il avait laissé sa bibliothèque. Sa chapelle fut léguée aux églises de son ordre à Rome et à Bourges.

Barrois. — ***Biblioth. protyp.*** — ***Gouvernement des roys et des princes***, n[os] 111, 924-26-29-31, 1639, 18‹›6-27-28.

N° 402. — ***De Regimine principum***, en latin, signé Charles.

Hiver de Beauvoir. — ***Librairie*** de Jean, duc de Berry. — N° 75, un livre du ***Gouvernement des roys***, en françois.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 62, du ***Régime des princes***, en françoys, parchemin et lettre de fourme, etc., signé *Charles*; — n° 79, ***De Regimine principum***, en françoys, en parchemin et lettre commune, et en fin du tout : ***Dangoulesme Jehan***; — n° 104, Egide, du ***Régime des princes***, en latin et parchemin.

44. — *Item*, le libvre de la *Mer des histoires*, imprimé en papier et couvert de cuyr rouge.

La Mer des histoires. — ***acheve ou mois de feurier pour Vincent Cômin marchant demourant à l'enseigne de la rose en la rue nœufve de Nostre Dame de Paris, et imprime par maistre Pierre le Rouge***,

(1) M. A. Champollion-Figeac (*Louis et Charles*, *ducs d'Orléans*, 1[re] et 2[e] parties, p. 147) indique Jean Goulain comme traducteur du *De Regimine principum*. On cite encore une traduction française de Simon de Hesdin, imprimée à Paris, en 1497, in-fol. Le texte latin parut, pour la première fois, en 1473. — Les autres écrits d'Ægidius Colonna dont Trithème donne la liste (au nombre de 32) roulaient tous sur des matières de théologie ou de philosophie scolastique. Il n'en reste qu'un petit nombre, recueilli par le P. Paulin Berti. Venise, 1647, in-fol.

libraire et imprimeur du Roy Nostre Sire, l'an mil CCCC. iiij XX et Viij (Paris, 1488). 2 vol. gr. in-fol. goth. à 2 col. de 50 lignes, fig. sur bois.

Cette traduction des ***Rudimenta novitiorum***, de Jean Colonne ou Columna, a été faite par un chanoine de Mello en Beauvoisis, qui a continué cette chronique jusqu'au règne de Louis XI, mais qui ne s'est pas nommé.

On connaît une autre édition de Lyon, pour Jehan Dupré, l'an 1491, le 20e jour du mois d'aoust pour le premier volume, et le 23e pour le second. (Brunet, ***Manuel***, t. III.)

La troisième édition, donnée par Antoine Vérard, est postérieure à la mort du comte d'Angoulême.

L'auteur de cette chronique, Jean Colonna, archevêque de Messine, mourut vers 1285.

45. *Item*, le libvre de *Metamorfozo*, en françoys, imprimé en papier, couvert de cuyr vert.

46. *Item*, les *Facecyes* de Pouge, imprimées en papier et en françoys, couvert de cuyr vert.

Première édition française. — Les ***Facéties*** de Pogge, Florentin, in-4° goth. de 46 ff., sans chiff. ni récl., imprimé à Lyon vers 1484.

Deux autres éditions de la fin du XVe siècle ont été données à Paris par Jehan Trepperel, pet. in-fol. goth. de 58 ff. à 2 col., avec fig. sur bois, et par la veuve Trepperel, pet. in-4° goth., fig. sur bois. (Brunet, ***Manuel***, t. III.)

On connaît une édition latine fort rare, in-fol. goth., 33 lignes par page, ***Norimbergæ, Ant. Koberger***, 1472. — Hain (***Repert. bibliogr.***, vol. II., pars II) cite plusieurs éditions sans date.

Poggio Bracciolini, connu en France sous le nom de Pogge, naquit en 1380, à Terra-Nuova, dans le territoire de Florence. Il étudia dans cette ville et obtint à vingt-deux ans, de Boniface IX, un emploi de secrétaire apostolique, qu'il continua sous sept autres papes; il accepta, en 1435, après la mort de Charles Arétin, la charge de secrétaire de la république de Florence, et mourut le 30 octobre 1459, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Croix, et les Florentins lui élevèrent une statue.

47. *Item*, le libvre des *Cent nouvelles nouvelles*, imprimé en papier, couvert de cuyr noir.

Les Cent nouvelles nouvelles. — *Cy finissent les cent nouvelles nouvelles, composées et récitées par nouvelles gens depuis naguerres, et imprimées à Paris, le XXIIIe jour de décembre mil CCCC LXXX et VI, p. Athoine Verard, libraire*, pet. in-fol. goth. 1re édition très rare et dont chaque nouvelle est accompagnée d'une figure sur bois. (Brunet, *Manuel*, t. Ier.)

Ant. Vérard publia encore une autre édition.

Deux mss. des *Cent nouvelles nouvelles* existaient dans les librairies de Bourgogne. (Barrois, nos 1261 et 1689.)

Le livre des *Cent nouvelles nouvelles* fut composé à la cour de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, par ce prince, le dauphin (Louis XI), qui s'y était retiré, le maréchal de Chatelleux, le sire de Créqui, Pierre de Luxembourg et Pierre Michault, secrétaire du comte de Charolais. La coopération du duc de Bourgogne, regardée longtemps comme peu certaine, ne peut plus être révoquée en doute depuis la publication de l'inventaire rédigé par un de ses officiers, immédiatement après sa mort, et qui indique positivement Monseigneur comme le principal collaborateur du recueil.

Le no 1261 (*Librairies* de Bourgogne) de l'ouvrage de M. Barrois, *Biblioth. protyp.*, est ainsi conçu : *Ung livre tout neuf, escript en parchemin, à deux coulombes* (1), *couvert de cuir blanc de chamois, historié en plusieurs lieux de riches histoires, contenant* cent nouvelles, *tant de Monseigneur*, que Dieu *pardonne, que de plusieurs autres de son hostel;* quemenchant le second *feuillet après la table en rouge lettre:* celle qui se baignoit; et le dernier : lit demanda.

48. *Item*, le *Plaidoyé de la mort de M. le duc Loys d'Orléans*, escript en papier et à la main.

Le duc Louis d'Orléans fut assassiné le 23 novembre 1407, en revenant de l'hôtel Barbette, où demeurait la reine, par des hommes cachés dans une maison de la Vieille-rue-du-Temple.

Martial de Paris, dans ses *Vigilles du roi Charles VII*, raconte en ces termes le guet-apens dont le duc fut victime :

Ce an (1407), la veille Saint-Clément,
Sur la nuyt qu'on ne voyait goutte,
Le duc d'Orléans chaudement
Eut quatre coups mortelz de routte,

(1) Colonnes.

Auprès de la porte Barbette,
Qu'il ne s'en doubtoit nullement;
Si fut sa sépulture faitte,
Et mourut bien piteusement.
Le lendemain y eut grand dueil,
Et fut à Paris inhumé,
En grant service et appareil,
Ainsi qu'il est accoustumé.

Le docteur Jean Petit s'était fait l'apologiste du duc de Bourgogne. Cette justification fut condamnée par arrêt du parlement, et, malgré l'appel du duc de Bourgogne, la condamnation fut confirmée en 1415, par une sentence du concile de Constance. Jean Petit mourut à Hesdin, en 1411.

On trouve dans les Librairies de Bourgogne (Barrois, nº 1488) un livre intitulé : *Ce livre-cy parle de la mort et occision de feu Loys, qui se disoit noguères ducq d'Orléans.*

Le *plaidoyer* de Jean Petit, inséré par Monstrelet au livre Ier, chap. 39, de sa chronique, est reproduit par Dupin à la suite des œuvres de Gerson.

49. *Item*, le *Miroir de la rédempcion humaine*, imprimé en papier, couvert de cuyr vert.

Traduction du *Speculum humanæ salvationis,* qui a eu plusieurs éditions : 1478, gr. in-fol. goth. à 2 col., fig. sur bois ; — 1479, 1482, 1483 (Lyon), et autres de 1488 et 1493 (Lyon); — Paris, fin du XVe siècle, Nicolas Desprez. — (Brunet, *Manuel*, t. IV, pp. 325-27.)

50. *Item*, le libvre *De Vita Christi*, en deux volumes, imprimés en papier, couvert de cuyr vert.

On connaît plusieurs traités de ce nom. Le premier a pour auteur le moine Ludolphe, de Saxe, qui vivait dans la première moitié du XIVe siècle; il fut mis deux fois en français au XVe siècle par Jean Mansel et Guillaume Lemenand. Cette traduction a été imprimée.

Le second traité *De Vita Christi* fut composé par François Eximénès.

Le troisième est anonyme et ne peut être attribué, dit M. P. Paris (*Mss. fr.*, t. II., p. 85), ni à Ludolphe et Eximénès pour le texte, ni à Mansel pour la traduction.

La première édition connue avec date du traité *De Vita Christi*, de Ludolphe, est de 1474. Cologne, in-fol. — Ce livre fut souvent réimprimé.

La traduction de G. Lemenand, cordelier, fut deux fois imprimée avant 1500, d'abord à Paris, Ant. Vérard, vers 1490, in-fol.; ensuite à Lyon, Mathieu Husz, 1493, in-fol.

L'ouvrage d'Eximénès parut à Valence, en Espagne, en 1484, sous ce titre : *De Vita Domini Nostri Jesu Christi*, *libb. octo.*, in-fol. M. P. Paris (*Mss. fr.*, t. II, p. 93) nous paraît avoir commis une erreur lorsqu'il écrit : « Les bénédictins (*Gallia christ.*, t. VI) ont manqué à leur exactitude ordinaire quand ils ont dit, dans leur notice sur ce prélat, qu'il avait composé *De Vita christiana*, *libri IV*. Il fallait dire : *De Vita Christi*, dont la division comprenait plus de quatre livres. »

Eximénès, en outre du *De Vita Christi* en huit livres, avait écrit le *De Vita christiana in quatuor partes distinctum opus*, imprimé in-fol. à Valence, en 1484.

51. *Item*, le libvre de la *Pérégrinacion d'oultre-mer et de la terre sainte*, imprimé en papier, en françoys, couvert de cuyr rouge.

Nous n'avons su trouver sous ce titre cet ouvrage dans le Manuel du libraire. M. Brunet cite seulement le livre latin : *Peregrinationes civitatis sancte Jerusalem et totius terre sante*, etc. Angers, Jean de la Tour, 1493, petit in-8° goth. de 40 ff., sign. a-e. (*Manuel*, t. III.)

Hain (*Repertor. bibliograph.*), n° 12579, cite une édition de Venise, per Baptistam de Sessa Mediolanensem, 1491, in-8°.

Le livre de la *Peregrination d'oultremer* pourrait être l'un des deux ouvrages suivants imprimés en français dans le XVe siècle :

— *Voyage et Pélerinage d'Outremer au sainct Sepulcre de la Cité sainte de Hierusalem et de Madame Sainte Catherine au mont Synai*, traduit du latin de Bernard de Breydenbach, par frère Jean de Hersin. *In fine.*, imprimes le XVIII, jour de frenier (*sic*) l'an mil CCCC LXXX IX, s. l. f. (*probablement* à *Lyon*). — (Hain, *Repertor. bibliograph.*, n° 3961.)

— *Le Voyage et Itinéraire de Oultremer*, par frère Jehan Thenauld, s. a., Paris, in-8°.

Le frère Jean Thenaud, auteur de la *Cabale chrétienne*, poème dédié au jeune comte d'Angoulême François, et conservé manuscrit à la Biblioth. Imp., était gardien du couvent des Cordeliers d'Angoulême.

On connaît encore : *Le grand Voyage de Jérusalem*, ou traité des pérégrinations de la sainte cité de Jérusalem, du mont Sinaï

et autres lieux saints, par F. Nicole le Huen, carme; mais les deux éditions in-4° de cet ouvrage, imprimé à Paris, sont postérieures au XVe siècle et parurent en 1517 et 1522. (Lenglet du Fresnoy, *Méthode* pour étudier l'histoire. Paris, 1772, t. XIV, p. 88, paragr. III.)

52. *Item*, soixante-trois petis libvres et traictez de diverses choses, les aucuns en papier, les autres en parchemin, les aucuns en latin, les autres en françoys, les aucuns reliez à table, les autres couverts à simples couvertures, desquels n'a esté fait inventoire plus ample parce qu'on les reppute de peu de valleur.

53. *Item*, les *Oraisons et méditacions saint Anciaume*, en latin, escriptes en parchemin et à la main, couvertes de cuyr rouge, à deux fermoers d'argent dorez à deux ymages.

Saint Anselme, né en 1033, à Aost, abbé du Bec en France, archevêque de Cantorbéry en Angleterre, est mort en 1099.

Barrois. — *Biblioth. protyp.* — N° 529, *De Meditationibus editis ab Ancelmo, Cantuariensi archiepiscopo.*

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, n° 51.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 43, les *Méditations d'Ancelme*, en latin et parchemin et lettre de forme.

54. *Item*, la *Summe rural*, imprimé en papier, couvert de cuyr vert.

Ouvrage de Jean Bouteiller, originaire d'Artois, conseiller du roi à Paris (1).

Le testament de l'auteur, daté du 16 septembre 1395 d'après M. P. Paris (2), du 16 septembre 1402 d'après M. Dupin (3), est

(1) M. P. Paris dit conseiller du roi à *Tournay* au lieu de *Paris*, adopté par La Croix du Maine et la Biographie universelle. Nous croyons que l'indication *Paris* énoncée dans les éditions de la *Somme rurale* de Bruges et d'Abbeville est préférable.

(2) *Manuscrits français*, t. II, p. 189.

(3) *Notices historiques, critiques et bibliographiques sur plusieurs livres de jurisprudence française*, p. 58.

imprimé à la page 873 des éditions de 1603 et 1611. Entre autres dispositions, il lègue par préciput (devant part) à son fils, ***toutes ses armures, et XX livres parisis pour un cheval, comme à noble homme doit appartenir.*** Il y nomme, outre son fils Jacques, sa fille Belette; il y parle longuement de ses frères et de sa chère épouse.

Charondas le Caron avait fait sur la ***Somme rurale*** des ***notes*** que son fils a fait imprimer après sa mort et qui se trouvent dans les dernières éditions. Dans l'épître dédicatoire au président Jeannin, Charondas le Caron vante le mérite de la *Somme rurale* « pour l'autorité qu'elle aurait justement acquise, tant pour la « doctrine mêlée qui s'en peut recueillir, que pour les marques « de l'antiquité française qu'on y peut observer en diverses « manières, non seulement pour les coustumes des pays, et prin- « cipalement de la Gaule Belgique, ains (mais) aussi pour les « anciens droits et prérogatives de la couronne de France. »

A la page suivante est une ***préface*** que Denys Godefroy avait faite sur la *Somme rurale.*

Il dit que c'est avec raison que Bouteiller a donné à son ouvrage le titre de ***Somme,*** parce qu'en effet, dit-il, les principes de chaque matière y sont ***sommairement*** et très bien exposés. ***Non immerito quidem hæc*** SUMMA ***appellata est, ut pote quæ de omnibus*** SUMMATIM ***et optime tractet.***

Il exprime la même idée dans le distique que voici :

Quæ tibi dat Codex, quæ dant Digesta, quod usus,
Ruralis paucis hæc tibi summa dabit.

Mais il trouve que l'auteur eût mieux fait de dire Somme ***civile*** que Somme *rurale.* En effet, ce dernier titre ferait croire que l'ouvrage concerne principalement la jurisprudence agraire et la ***pratique des campagnes***, et il n'en est rien. Les *lois rurales* ne s'y trouvent qu'accessoirement, et forment la moindre partie de l'ouvrage.

Il y a apparence que Bouteiller a donné à sa Somme, l'épithète de ***rurale***, parce qu'il l'a composée à la ***campagne***, dans le temps des vacances.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage donne des notions très exactes sur l'***ordre judiciaire*** de ce temps-là.

Ducange le mettait, il est vrai, au-dessous de Beaumanoir; mais s'il est moins précieux que ce dernier sous le rapport des ***antiquités du droit***, cela vient de ce qu'il est plus moderne, et qu'à l'époque où il écrivait, la procédure avait éprouvé de grands changements.

Mais, par là même, il est plus près de nos usages, et peut, encore aujourd'hui, suggérer de très bonnes règles à ceux qui se donneront la peine de le consulter.

Il traite à la fois du *droit* et de la *procédure;* il embrasse un grand nombre d'objets et cite fréquemment le droit romain.

Aussi son ouvrage a toujours été en grande estime parmi nos meilleurs jurisconsultes.

Cujas l'appelle *optimus liber.*

Mornac, dans son commentaire sur le premier titre du code, en parle ainsi : *Summa ruralis Joannis Butillarii*, *sub Carolo VI. Consuetudines varias*, *legesque franciæ in codicem titulosque idoneos redegit.*

Charondas (Pandectes, *liv. 1er*, *chap. II*, *in fine*) dit qu'il *estime grandement la Somme rurale de Jean le Bouteillier*, *qui estait environ l'an 1402.*

Voici les titres des principales matières qui y sont traitées :

Le premier livre traite des *juridictions*, des *défauts*, *défenses* et en général des *procédures.* Il y a beaucoup de choses sur les *procureurs*, les *tutelles* et *curatelles*, les *exceptions de toute nature.* Il traite des *obligations*, des *actions civiles*, au nombre de plus de 80; des *actions criminelles*, en assez grand nombre aussi; des *peines* pour crimes et délits, suivant les temps, les lieux, les personnes et leur qualité; des *transactions*, *donations*, *prescriptions*, *libérations;* il parle ensuite de l'*usufruit*, du *dépôt* volontaire ou nécessaire; des *condictions*, du *louage*, des *ventes;* le titre 74 contient des notions fort détaillées sur les distinctions des *meubles* et des *immeubles* et sur les *fruits* pendants par branches ou par racines. Viennent ensuite les *successions*, les *testamens*, les *fiefs*, les règles concernant la *preuve* par titres et par témoins.

Le second livre est consacré à l'explication des *cas royaux;* on y trouve des notions curieuses sur les *juges* et les *advocats.* Le titre des *arbitrages* suit immédiatement après. Viennent ensuite les *sermens*, les *mariages*, les *cas d'église*, les *exécutions*, les *appels;* un long titre sur les *amendes;* un autre titre où se trouvent un grand nombre de *règles ou brocards de droit*, en latin et en français.

En un mot, il y a beaucoup à trouver dans ce livre, pour qui voudra se donner la peine d'y chercher.

M. Dupin, à qui nous empruntons ce qui précède sur l'ouvrage de Jean Bouteiller, dit que la *Somme rurale* a eu trois éditions : en 1603, 1611 et 1612, 1 vol. in-4°.

M. Dupin oublie les sept éditions qui furent faites de ce livre

au XVe siècle, en France et à l'étranger. Nous les indiquerons d'après le manuel de Hain (1).

La Somme rurale. — Cy finent les rubrices et distinctions des chappitres de la première partie de ce present volume intitule Somme rural, compose *p.* maistre Johan Bouteillier, licencie es drois canon et civil, et imprime *p.* moy Colard Mansion, en la ville de Bruges. Laudetur omnipotens *ult. f. a col.* 2. : Cy fine la Somme rural, compillée par Jehan Boutillier, conseiller du roy à Paris, et imprimee à Bruges par Colard Mansion, lan mil. cccc. LXXIX. Sigillum. f. g. g. ch. min. s. f. c. et pp. n. 2 col., 47 l., 253 ff.

— *La Somme rurale*, autrement *Somme le roy*, etc. — Imprime en la ville d'Abbeville, par Pierre Gerard, l'an mil. cccc et VI (? 1486), *f. g. ch. c. f. et ff. n.*

— — à Paris, 1488, *f. g. ch.*

— (Anglice.) *The royal book*, entituled in french le *Livre royal*, etc., 1484, *f.*

— (Belgice.) *Somme ruijrael*, etc. *Delf.*, 1488, *f.*

— *Id.* autre édition, *Anvers*, 1500, *f.*

— *Id.* autre édition, *Bruxelles*, 1500, *f.*

55. *Item*, un *Boëce, de consolacion*, en latin, escript en parchemin et à la main, historié, couvert de cuyr vert.

1re édition latine (absque loco et anno), Hans Glim, in-fol. de 36 ff. à 31 lignes par page.

On cite une édition in-fol. sortie des presses de Michel Wenzler et Frédéric Biel, vers 1470.

Plusieurs éditions ont été publiées dans le XVe siècle *cum commentario Thomae de Aquino*. Il paraîtrait, d'après Ch. Nodier (*Biblioth. sacrée*, *grecque-latine*), que ces commentaires ne sont point de saint Thomas d'Aquin, mais d'un cardinal nommé Thomas.

Barrois. — *Biblioth. protyp.* - No 1540, *Boecius de consolacione.*

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Ch. d'Orléans. — No 46, ung livre de *Boesce*, en latin.

Biblioth. de Jean d'Orléans. — No 21, *Boece, de consolacion*, en latin et parchemin avec l'apparat de Travet; — no 29, le livre de *Boece, de consolacion*, en texte et parchemin.

---

(1) *Repertorium bibliographicum*, vol. Ier, pars I, nos 3688-3694.

56. *Item*, le libvre de la *Ressource de chrestienté* sur l'entreprinse de Napples, en latin, escript à la main en papier historié, couvert de cuyr rouge.

Ce livre nous est entièrement inconnu.

57. *Item*, le libvre des *Trois pellerinages*, en parchemin escript à la main, couvert de cuyr jaulne.

Ouvrage célèbre au moyen âge (XIVe siècle), versifié par Guillaume de Deguilleville, religieux de l'abbaye de Chalis.

Deguilleville, né à Paris vers 1290, mourut près de Senlis en 1360. Le *Romant des trois pèlerinages* comprend le pèlerinage de l'*homme durant qu'est en vie*, celui de l'*âme séparée du corps* et celui de *N.-S. Jésus-Christ*, imprimé chez Barthole et Jehan Petit, s. l. et a, in-4o, 2 col., 216 ff. Cet ouvrage a été traduit, la première partie en prose française, Lyon, Matthis Husz, 1485, in-4o, par Jean Galoppes, clerc d'Angers, et en espagnol, par Vincent Mazuello, Toulouse, 1480, in-fol., etc. (1). La deuxième partie, en anglais, par W. Caxton, Westm., 1483, in-fol., 116 ff. — On connaît deux autres éditions de Lyon, de 1486 et 1499, in-fol.

Le *Pèlerinage de l'âme* fut imprimé à Paris, par Ant. Vérard, XXVII d'avril M. CCCC. IIIIXX. XIX, in-fol., 86 ff. (2e partie).

On cite des éditions de Paris, 1500, in-4o goth., et 1511 in-fol.

Barrois. — *Biblioth. protyp.* — Pour les diverses parties : nos 100, 213 et 560, 795, 1740 et 2129.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans. — No 8, les *Trois Pélerinages*.

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, nos 89 et 90.

58. *Item*, plus quarante-trois petits libvres, les aucuns reliez, les autres coulzus, les aucuns en papier, les autres en parchemin, contenant divers traictez dont ne est fait plus ample inventoire parce qu'ils sont repputez de petite valleur.

---

(1) *El Peregrinage de la vida humana*, compuesto por Fray Guillermo de Gralleville, abad de Senlis, traduzido en vulgar castellano, por fray Vincentio Mazuello; en Tolosa, por Henrique (*Meyer*) Aleman. M CCCC LXXX, in-fol.



DU XXIe JOUR DE NOVEMBRE, L'AN SUSD., ***en ung coffre en salle vert.***

59. Ung grant *libvre de muzicque*, en parchemin, en grant volume, couvert de drap d'or.

60. *Item*, ung livre appelé les *Mystères du monde*, escript à la main en parchemin, historié, couvert de veloux cramoysi.

61. *Item*, ung libvre appelé le *Racionnnal du divin office*, en parchemin escript à la main, en françoys, couvert de veloux tanné, à deux fermoers, aux armes de mond. seign[r] et de mad. dame.

L'auteur, Guillaume Durant, provençal d'origine, fut nommé, en 1286, à l'évêché de Mende, et mourut à Rome en 1294.

La traduction est de Jean Golein, de l'ordre de Notre-Dame-des-Carmes, maître en théologie de l'Université de Paris. Elle date de 1364.

La première édition latine avec date du ***Rationale*** parut à Mayence en 1459, in-fol. goth. à 2 col. de 63 lignes. Hain décrit dans son ***Manuel*** (n[os] 6461 à 6503) quarante-trois éditions du ***Rationale*** appartenant au XV[e] siècle, et dont dix ne portent ni nom de ville ni nom d'imprimeur.

La traduction de Jean Golein fut imprimée pour la première fois à Paris, en 1504, par Antoine Vérard, in-fol. goth. de cccxv ff. chiffrés, plus le titre et 3 ff. pour la table, à 2 col. de 43 lignes.

Barrois. — ***Biblioth. protyp.***, n[os] 85, 491 et 595.

Le Roux de Lincy. — ***Biblioth.*** de Charles d'Orléans, p. 33; — n[o] 8 des appendices.

Hiver de Beauvoir. — ***Librairie*** de Jean, duc de Berry, n[o] 24.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N[o] 5, ***Racional*** de divins offices, en parchemin et lettre de forme, autentique histoire partout commençant au second fueillet : *appert-il de Ptholomée;* et au penultime : ***commant qu'il soit;*** et finissant : ***des livres***, signé : ***Charles.***

Volume exécuté pour Charles V et qui fit partie de la Bibliothèque du Louvre; transporté en Angleterre par le duc de Bedford, il fut racheté à Londres, en 1444, par Jean, comte d'An-

goulême. — *Ms.* de la Biblioth. Imp., n° 7031. (V. P. Paris, *Manuscrits français*, t. IV.)

62. *Item*, ung libvre nommé l'*Ordre des Crestiens*, imprimé en parchemin, couvert de veloux tanné, historié, à deux fermoers, aux armes de mesd. sieur et dame.

Ouvrage fourni au comte d'Angoulême par le libraire Ant. Vérard. (V. notre publication : *Un Document inédit* sur Ant. Vérard.)

L'Ordinaire des crestiens... *A loncur et louége de Dieu... A este acheve de imprimer a Paris, ce present ordinaire des crestiens, le VI jour doctobre lan mil CCCC nonante deux, pour Anthoine Verard*, in-fol. goth. (Brunet, *Manuel*, t. III.)

Deux autres éditions furent données par Vérard en 1494 et 1495.

On connaît encore deux éditions de Rouen, Noel de Harsy, in-fol., s. a., fig., et Jean Richard, in-fol., s. a., fig. (circa a. 1490).

Enfin, une autre, in-4°, goth., sans date, mais que l'on pense être de l'année 1471, fut imprimée à Rouen, pour Jacques le Forestier. (V. *Catalogue Libri*, Londres, 1859, n° 1880, et Colomiès, *Rome protestante*, p. 749 de l'édition de Hambourg, 1709.)

63. *Item*, ung autre petit libvre, nommé le *Chemin de paradis*, escript à la main en parchemin, historié, couvert de drap d'or, sans fermoers.

Nous ignorons si ce livre a été imprimé. Nous ne connaissons que le *Paradisus conscientiæ*, Cologne, 1475, in-fol., écrit en latin.

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 53, le *Chemin de paradis* avec ung autre traictie en prose et rime, en lettre de forme et parchemin, commançant au second fueillet : *vostre saulvement;* finissant au penultime : *qui tous perilz passoit;* et à la fin du tout : *explicit de qualitate.*

64. *Item*, ung libvre appelé *Vergès des establissemens de chevalerie et aussi le testament de Jehan de Meung*, couvert de drap d'or, sans fermoers, escript à la main en parchemin.

Le *Testament maistre Jehan de Meun,* rimé, fut imprimé à Paris par Antoine Vérard, 1503.

Jean de Meung, surnommé Clopinel, naquit à Meung-sur-Loire, près d'Orléans, et mourut à Paris dans l'intervalle de 1310 à 1322.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, n° 48.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans, p. 36, n° 17 des appendices.

65. *Item*, ung autre petit libvre en parchemin, *Decacournon*, escript à la main en françoys, historié, couvert de veloux tanné, sans fermoers.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, n° 87 (*inventaire* des livres de Charles V), un livre appelé *Decacornum*, couvert de cuir vermeil à empraintes; petit volume.

66. *Item*, le libvre appelé le *Libvre des anciens pères*, en parchemin escript à la main, historié, couvert de veloux tanné.

Barrois. — *Biblioth. protyp.* — N°s 763, 1508 et 1971, *Vie de plusieurs anciens pères.*

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry. — N° 138, *Vie des pères.*

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 10, la *Vie des anciens pères*, en rime françoys et parchemin, commançant au second fueillet en lettre rouge : *li endroit commance;* et finissant au pénultime : *le langaige de*; signé : *Estampes.*

67. *Item*, ung libvre appelé du *Libvre du corps de police*, escript à la main, en parchemin, couvert de veloux tanné.

Ouvrage de Christine de Pisan. (Voir à ce sujet la notice publiée sur cette femme célèbre par M. R. Thomassy, in-8°, 1838, p. 127.)

Barrois. — *Biblioth. protyp.* — Livre du *Corps de policie*, n°s 983, 995, 1830, 1831. — *Politie*, n° 2251.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans, n° 23

Bibliothèque de Jean d'Orléans. — N° 13, le livre du *Corps de police*, en françoys et parchemin, commançant au second fueillet :

jambes et piez; et finissant au penultime : *la souffisance*; et au derrenier, en lettre rouge : *de la policie*, *amen.*

68. *Item*, le grant *Libvre de consolacion* en françoys, imprimé en parchemin, historié, couvert de veloux tanné.

Ouvrage fourni au comte d'Angoulême par le libraire Ant. Vérard. (V. notre publication : *Un Document inédit* sur Ant. Vérard).

Le *Grant Boece de Consolation* fut imprimé à Paris pour Anthoine Vérard, le XIX jour du moys daoust mil CCCC IIIIXX et XIIII (1494), in-fol. goth.

Un exemplaire sur vélin avec miniatures est conservé à la Bibliothèque Impériale. Pour les autres éditions du traité de Boece en françoys, voir Hain, nos 3360 à 3363.

69. *Item*, le libvre de *Mandeville*, en françoys, historié, escript en parchemin à la main, couvert de veloux tanné.

Jean de Mandeville, né à Saint-Albans, sortit de son pays en 1322 et voyagea pendant trente-trois ans. Il rentra en Angleterre en 1355, et mourut à Liége le 17 novembre 1372. Il avait publié une relation de ses voyages en latin, en anglais et en français; cette relation fut souvent imprimée au XVe siècle.

On connaît trois éditions latines, six allemandes, sept italiennes, deux traductions françaises qui parurent à Lyon, chez Buyer, en 1480, et Pierre Bouteiller, in-4o, en 1487.

Voici le titre de la première édition :

Mandeville (Jean de). — *Voyage à Jérusalem.* — Ce livre est appelé Mandeville et fut fait et composé par M. Jehan de Mandeville, chevalier, natif de la ville de Saint Abein, et parle de la terre de promission, c'est à savoir de Jérusalem et de plusieurs autres isles de mer, et les diverses et étranges choses qui sont esdites isles. *In fine :* cy finist ce très playsant livre nôme Mandeville parlât moult autêtiquement du pays et tré doultremer imprime a Lyô sur le Rosne l'an mil CCCC. LXXX le VIII. jour de freuier a la requeste de maistre Bartholomieu Buyer Bourgoys dudit Lyon, f. min. g. ch. c. s. a.-p. 2 col.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, nos 553, 1565 et 2251.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans, p. 46, no 44 des appendices.

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, nº 116.
Bibliothèque de Jean d'Orléans. — Nº 115, *Mandeville*, en françoys et parchemin, avec un traictié de médecine en lettre de forme et parchemin, commançant en noir au premier fueillet : *comme il soit ainsi;* au second fueillet : *saincte terre;* au commancement du final : *moins de ce qu'il en vit;* et fin d'icellui, mil CCCLXV.

70. *Item*, le libvre des *Croniques de France*, en parchemin, escript à la main, couvert de drap d'or.

Les chroniques de France, rédigées primitivement par les religieux de Saint-Denis, s'étendaient jusqu'à l'an 1340. Elles furent écrites en latin, et plus tard translatées en français. Pierre d'Orgement, chancelier de France, fut chargé par le roi de continuer les chroniques de Saint-Denis. Il écrivit cette partie qui comprend les règnes de Jean et de Charles V, de 1350 à 1380.

Les chroniques de France, dites chroniques de Saint-Denis, depuis les Troyens jusques à la mort de Charles VII, furent imprimées pour la première fois à Paris pour Pasquier Bonhomme, l'un des quatre principaux libraires jurés de l'Université, le XV[e] jour de janvier, l'an de grâce mil CCCC. LXXVI, 3 vol. in-fol. goth.

Barrois. — *Biblioth. protyp.*, nºs 533-43-72, 605, 1410-14, 1417, 1421-22, 1638, 1929, 1932; — *Chroniques de France* anchiennes, nº 1721.

Le Roux de Lincy. — *Biblioth.* de Charles d'Orléans, p. 34, nº 11 de l'inventaire.

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, nºs 143, 144 et 145.

71. *Item*, un libvre appelé le *Libvre d'Ynde*, autrement libvre du grant Kan, escript à la main, en parchemin, couvert de drap d'or.

Barrois. — *Biblioth. protyp.* — Nº 1047, *Libri de Indicus.*

Hiver de Beauvoir. — *Librairie* de Jean, duc de Berry, nº 116. Livre appelé *Mar Pol*, vol. nº 8392 de la Bibliothèque Impériale, qui contient entre autres traités : *Du grant Kaan, empereur des Tartares*, et du pays d'Ynde.

Bibliothèque de Jean d'Orléans, nº 38, le romant du *Grant Chian,* en parchemin et lettre commune, commançant au tiers fueillet : *cy nous devise;* et finissant au derrenier en lettre rouge : *scripsit hoc.*

72. *Item*, le premier volume du libvre de *Tristan*, chevalier de la Table ronde, imprimé en parchemin, couvert de veloux tanné.

Ouvrage fourni au comte d'Angoulême par Antoine Vérard. (V. notre publication : *Un Document inédit* sur Antoine Vérard.)

Édition de Paris (sans date), 2 tomes en un volume, petit in-fol. goth. (Brunet, *Manuel*, t. IV.)

Le Tristan de Vérard dut être imprimé au plus tard en 1495. Le comte d'Angoulême, Charles d'Orléans, mourut le 1er janvier 1496 (n. st.)

L'édition originale de ce roman parut à Rouen, en 1489, en l'hôtel de Jehan Bourgeois, in-fol. à 2 col.

73. *Item*, le libvre de *Charles le Grand*, escript en parchemin, couvert de drap d'or.

74. *Item*, le second volume du libvre de *Tristan*, chevalier de la Table ronde, imprimé en papier historié, couvert de veloux tanné.

Nous pensons qu'il faut lire *parchemin* au lieu de papier. Les 2 vol. du Tristan fournis par Vérard au comte d'Angoulême étaient sur vélin. (V. notre publication : *Un Document inédit* sur Ant. Vérard.)

75. *Item*, un grant libvre de *Lancellot du Lac*, ancien et caduc en plusieurs lieus, historié, escript à la main en parchemin, couvert de cuyr blanc.

Ici finit le catalogue de la librairie de Charles d'Orléans au château de Cognac. Il est probable que plusieurs livres avaient disparu dans l'intervalle qui s'écoula depuis la mort du comte jusqu'au temps où fut fait l'inventaire de ses biens meubles. Nous pouvons signaler l'absence de deux ouvrages dont nous avons déjà donné la description dans notre *Document inédit* sur Vérard, et qui avaient été vendus par cet

imprimeur : 1° un livre d'*Heures* en français ; 2° l'*Orloge de dévocion*. — Ce dernier livre n'a point été imprimé par Vérard, qui fournit au comte d'Angoulême l'ouvrage imprimé par un de ses confrères, Étienne Janot. En voici le titre complet : « L'Oreloge de Devocion, composé en francoys, par maistre Jehan Quentin, docteur en théologie, penitencier de Paris. — M. E. Jehannot. » Deux exemplaires sur vélin existent à la Bibliothèque Impériale (n°s 461 et 462 du catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi, t. Ier, pp. 340-341). Le n° 462, renfermant 25 miniatures, paraît être le volume vendu par Vérard au comte d'Angoulême. L'impression daterait alors au plus tard de 1495 et non de 1500, comme l'ont supposé messieurs Van Praët et Brunet.

APPENDICES

I.

NOTES EXTRAITES DU LIVRE DE DÉPENSES

DE

LOUISE DE SAVOIE

VEUVE DU COMTE D'ANGOULÊME

Ces notes, toutes inédites, se rapportent à des sommes payées pour achat de livres, de vélin, pour gages d'écrivains et d'enlumineurs; elles nous ont paru présenter assez d'intérêt pour mériter d'être publiées à la suite de l'inventaire des livres de Charles d'Orléans.

1.

A maistre Droyn Galus, trésorier et receveur général des finances de madite dame, la somme de trente-cinq sols tournois par lui payée à Johannes, escripvain de madite dame, pour sa despence d'avoir esté à Xaintes et illec achapter une douzaine de peaux de vellin pour faire unes heures pour Madamoiselle, comme appert plus applain par le rolle des moys de janvier,

février, mars et avril, l'an de ce compte rendu cy-devant au chapitre d'orfaverie, — pour ce cy. xxxv^{s}.

(Art. *despence extraordinaire.*)

2.

A Anthoine Bérard, libraire de Paris, la somme de deux cens sept livres dix sols dix deniers tournois, pour les parties qui s'ensuivent par lui baillées à feu Monseigneur le conte. (*Id.*)

(V. notre *Document inédit* sur Antoine Vérard, libraire imprimeur; *Archives du Bibliophile*, n° 17, année 1859.)

3.

A Johannes Michel, escripvain de madite dame, la somme de cent cinq sols tournois pour avoir trois douzaines et demye de parchemin pour faire le livre des espitres d'Ovyde que madite dame lui fait de présent faire, comme appert plus applain par ledit rolle et quictance dudit Michel cy rendue, — pour ce cy. cv^{s}.

4.

A Anthoine Quarré, libraire d'Angoulême, la somme de dix sols tournois pour ung livre nommé les Croniques des Roys de France abréviées, de lui achaptées par madite dame et par son commandement, — pour ce cy .... x^{s}.

(*Id.*)

5.

A Johannes, escripvain de madite dame, la somme de quarante-cinq sols tournois tant pour une douzaine

et demie de vellin que pour la despence et louaige du cheval pour aller querir ledit vellin à Angoulesme, lequel madite dame lui a ordonné achapter pour faire heures et autres choses, comme appert par ledit rolle, — pour ce cy.................................... XLV s.

(Art. *despence extraordinaire.*)

6.

A Victor Cochon, marchand, demeurant à Tours, la somme de quatre-vingt-quatre livres tournois pour les parties qui s'ensuivent, c'est assavoir :

Pour demye once de muscq par lui achapté pour madite dame.................................... VII lt.

Pour une espinete par lui payée et achaptée à Tours pour madite dame.................. X lt X s.

Pour ung coffre à mectre ladite espinete et pour une serreure pour ledit coffre........... XX s.

Pour avoir fait apporter ladite espinete de Tours à Congnac avecques cinq volumes de livres de Vincent l'Historial pour madite dame LX s.

Pour unes Vigilles en françoys, en parchemin, toutes ystoriées, pour madite dame, la somme de dix-sept livres dix sols.............. XVII lt X s.

Pour deux grants coffres pour mectre les habillemens de Monseigneur et de Madamoiselle, garniz de courroyes................. XII lt.

Pour une espinete moienne avec ung coffre pour la mectre, par lui achaptée audit Tours pour madite dame....................... VIII lt.

Pour trois reliques, deux grandes et une moienne, par lui baillées à madite dame pour Madamoiselle, le VIIIe jour de novembre... VI lt VI s.

Pour dix aulnes ruban large de deux tiers pour faire sainctures pour madite dame, au pris de vii^{s} vi^{d} l'aulne valent.................. xlv^{s}.

Pour xviii aulnes de ruban large, à iii^{s} iv^{d} l'aulne.. lx^{s}.

Pour xxxvi aulnes ruban noir et cramoysi pour faire lacetz pour madite dame, mesdits Seig^{r} et Madamoiselle, à xx^{d} l'aulne valent... lx^{s}.

Pour xvi pommes de chaere dorées et armoiées aux armes de madite dame, au pris de xvii^{s} vi^{d} la pièce valent...................... xiv^{lt}.

Pour vi m. d'espingles et petiz gamyons blancs pour madite dame, au pris de v^{s} le milier l'ung portant l'autre..................... xxx^{s}.

Lesquelles parties font ensemble ladite somme, comme appert plus applain par ledit rolle et quictance dudit Cochon cy rendue.

(Art. *despence extraordinaire*.)

7

A Robinet Testart, enlumineur, la somme de trente-cinq livres tournois pour ses gaiges dudit an, — pour ce cy... xxxv^{lt}.

(Art. *gaiges d'officiers et pensions, année* 1497.)

8.

A Jehan Michel, escripvain, la somme de vingt-quatre livres tournois pour ses gaiges dudit an, — pour ce cy.. xxiiii^{lt}.

(*Id.*)

II.

NOTICES SUR QUELQUES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

QUI ONT APPARTENU

A LOUISE DE SAVOIE

ET A SON FILS FRANÇOIS I[er] (1)

1. Commentaire sur le livre des *Echecs amoureux*. — Archiloge Sophie.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, superbes miniatures, grandes et petites vignettes autour des grandes miniatures et initiales; premières années du XVI[e] siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — N° 6808 (anc. n° 84).

Manuscrit sans doute exécuté par le jeune comte d'Angoulême, depuis le roi François I[er]. 1° Dans la première vignette, on voit l'écu d'Orléans (de France, au lambel d'argent, dont chaque pendant est chargé d'un croissant de gueules) parti de Savoie (de gueules à la croix d'argent), surmonté d'un diadème ou cercle de couronne royale. 2° Dans la dernière miniature des *Échecs amoureux*, une fenêtre présente les armes d'*Orléans demi-écartelées de Milan et parties de Savoie*. 3° Enfin, dans la première miniature du volume, on voit, autour d'un échiquier aux armes d'*Orléans*, le dos d'un jouvenceau jouant avec une dame jeune encore, et derrière cette dame, un homme d'un âge mûr, décoré de l'ordre du roi, et tenant un chien en laisse. Or, tout porte à croire que cette première miniature représente le jeune François, Marguerite sa

(1) Ces notices sont extraites de l'ouvrage de M. P. Paris : *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1836-1844, 7 vol. in-8°.

sœur, depuis reine de Navarre, et enfin Artus de Gouffier, chevalier de l'ordre du roi et gouverneur des enfants du comte d'Angoulême. (*Manuscrits français*, t. Ier.)

2. *Les Triumphes des vertus* (2e partie).

Un volume in-folio magno, vélin, lignes longues, très belles miniatures et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — N° 6809 (anc. n° 248).

Cet ouvrage est dédié à Louise de Savoie. (V. le no suivant.) (*Manuscrits français*, t. Ier.)

3. *Les Triumphes des vertus* (1re partie).

Un volume in-folio magno de 194 feuillets, lignes longues; XVIe siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur les plats. — N° 7032[3] (fonds Lancelot, anc. cat., n° 148.; — nouv., n° 10).

L'épître préliminaire est adressée à Louise de Savoie, sous le titre de : « L'épistole et prologue de l'explorateur qui quiert par les quatre fleuves, Paradis terrestre ouquel triumphent les vertus qui font triumpher la très sacrée et royale maison de France. » L'ouvrage fut composé en 1518. (*Manuscrits français*, t. IV.)

4. *Chants royaux en l'honneur de la Sainte Vierge*, prononcés au pui d'Amiens.

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues, très riches et belles miniatures, très belles initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, à bordures ornées de feuillages entrelacés, au double écu de France et de Navarre sur les plats, et au chiffre L (Louis XIV) sur le dos. — N° 6811.

Ce manuscrit, exécuté à Amiens, contient un très beau portrait de Louise de Savoie, vêtue de noir, assise sur une espèce de trône dont le faîte est chargé de l'écu de France parti de Savoie. Autour de la princesse sont les dames et demoiselles de sa maison, et plus bas deux bourgeois d'Amiens, dont l'un à genoux lui présente ce volume couvert de velours bleu. Les chants royaux transcrits dans ce volume sont au nombre de quarante-huit, et chacun d'eux est accompagné d'une grande miniature. Ce fut en 1517 ou en 1518 que ce manuscrit fut offert à la mère de François Ier. M. Gilbert, auteur d'une description de la cathédrale d'Amiens et qui avait déjà décrit le volume, ajoute de curieux détails que nous nous empressons de reproduire.

Ce recueil de pièces couronnées fut peint en grisaille par

Jacques Plastel, qui reçut pour l'exécution des quarante-huit tableaux. . . . . 45 liv.

Jean de Béguines, prêtre, pour avoir écrit les ballades eut. . . . . 12 liv.

Prix du vélin. . . . . 3 liv. 12 s.

Guy-le-Flameng, pour avoir enluminé les grandes lettres. . . . . 13 liv. 14 s.

Nicolas de la Motte, rhétoricien, pour avoir ajouté quelques ballades manquant à plusieurs tableaux. . . . . 40 s.

Jean Pinchon, enlumineur et *historien* (c. à. d. faisant des livres *historiés*) à Paris, pour l'application des couleurs. . . . . 80 liv.

Pierre Faveryn, pour avoir nettoyé, timpané, scellé d'or, relié et couvert le volume. . . . . 6 liv.

Les ouvriers de Jean Pinchon. . . . . 50 s.

Pour un grand étui de cuir noir avec les cordons. 38 liv.

Pour la couverture en velours *pers*. . . . . 6 liv. 12 s.

Pour l'emballage. . . . . 12 s.

Pour le vin du marché avec l'enlumineur. . . . . 24 s.

Pour les frais du voyage des deux échevins Andrieu de Monsures et Pierre Louvel, échevins en charge, députés par la ville pour porter à Amboise le livre à Louise de Savoie, à raison de 1 livre 16 sols par jour, en tout trente-six jours. . . 68 liv. 8 s.

Enfin, en tout, les frais de ce volume montèrent à la somme de 366 livres.

La miniature de présentation de ce volume a été déjà deux fois reproduite, la première fois dans les *Monuments françois inédits, pour servir à l'histoire des arts*, par M. X. Willemain; la seconde, dans la bonne *Histoire d'Amiens* de M. Dusevel. (*Manuscrits français*, t. II.)

5. *Cosmographie* ou cartes géographiques et hydrographiques présentées par Jean de Clamorgan à François Ier.

Ce volume n'existe plus à la Bibliothèque. Il a disparu dans les premières années de la révolution. (*Manuscrits français*, t. Ier.)

6. *Les Remèdes de l'une et l'autre fortune*, traduction anonyme du latin de Pétrarque.

Un volume in-folio, vélin, longues lignes, quatre miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe si cle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — No 6876 (anc. no 399).

Ce beau volume fut exécuté pour Louise de Savoie. L'écu de cette princesse est la pièce principale de la première grande miniature. Cette traduction fut d'abord dédiée au roi Louis XII. (*Manuscrits français*, t. II.)

7. Le livre de Boccace *De Casu nobilium virorum et feminarum*, seconde traduction de Laurent de Premierfait.

Un volume in-folio maximo, vélin, deux colonnes, une miniature et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, et auparavant en bois couvert de velours cramoisi, garni de plaques et de fermoirs. — No 6882 (anc. no 379).

Manuscrit exécuté pour le jeune François d'Angoulême, depuis François Ier. La miniature offre l'écu de France et Milan, écartelé de Savoie. (*Manuscrits français*, t. II.)

8. *Les Histoires de Troyes*, par Raoul Lefèvre.

Un volume in-folio maximo, vélin, lignes longues, quatre miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — No 6896 (anc. no 122).

Sur les tranches on devine encore l'écu du jeune François, comte d'Angoulême, écartelé 1 de France-Orléans, 2 et 4 de Savoie, 3 de Milan. Ce volume fut probablement exécuté pour Louise de Savoie ou pour ses enfants. (*Manuscrits français*, t. II.)

9. Le livre *De Vita Christi*, par Ludolphe de Saxe, traduction anonyme (1re et 2e parties).

Deux volumes in-folio mediocri, vélin, deux colonnes, deux miniatures, vignettes et initiales; XVe siècle. Reliés en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — Nos 7017-7018 (1er catal., nos 896 et 889; — 2e catal., nos 520 et 481).

Cet exemplaire faisait partie de la bibliothèque de Louise de Savoie, dont on voit les armoiries dans la vignette du premier volume. L'ouvrage devait former quatre tomes. (*Manuscrits français*, t. III.)

10. *Le Trespassement de Saint-Jérosme.*

Un volume in-folio parvo, vélin, lignes longues, trois miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — No 7022 (Fontainebleau, no 662; — anc. catal., no 775).

Le préambule nous apprend, sinon le nom de l'auteur, du moins sa profession religieuse, et le nom de la princesse à laquelle il présenta son ouvrage. « Et pour ce, madame, que je sçay véritablement que vous estes du nombre des trés illustres et trés nobles dames qui de vostre enfance avez toujours amé vertus... et aussi que vous aimez trés affectueusement entre aultres saincts bienheureus le glorieux Jheronime... je, comme vostre trés humble serviteur prestre indigne, considérant que mes parens, père, mère et frères ont esté nourriz en la noble maison d'Orléans et d'Angoulesme, qui est une maison la plus noble de tout le royaulme de France, après la maison de la royale majesté, qui est la principale, et aussi que vous estes yssue de la trés haulte et trés noble maison de Savoie, de laquelle sont sortis tant et en si grant nombre de grans et vertueux princes et princesses et alliez en si haults lieux que les nombres et leurs vertus seroit à moy très difficile... j'ai translaté ce petit livre de langue latine en vulgaire... » La première miniature nous offre la figure entière de Louise de Savoie, vêtue d'une robe noire fourrée et la tête couverte d'un voile noir. Elle est à genoux devant une femme vêtue d'une roble blanche dont les avant-bras sont gonflés. Cette dame, allégorie de la Foi, prend un livre que lui tend une main sortant des nuages. Derrière la Foi se tient debout saint Jérôme en chapeau et manteau de cardinal, ayant un lion à ses pieds et dans ses mains un livre et une croix. (*Manuscrits français*, t. IV.)

11. Livre des *Douze périls d'enfer*, par Pierre de Caillemesnil.

Un volume in-folio parvo de 111 feuillets, vélin, lignes longues, miniatures, vignettes et initiales; commencement du XVIe siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats. — Nr 7037 (Fontainebleau, n° 816; — anc. catal., n° 510).

Au bas de la première miniature, dans la vignette, est l'écu de Louise de Savoie, pour laquelle fut exécuté ce beau volume. Les miniatures sont au nombre de treize. (*Manuscrits français*, t. IV.)

12. *Réponse du comte de Carpi à Erasme*, traduction anonyme.

Un volume in-folio parvo de 220 feuillets, vélin, lignes longues, miniatures, vignettes et initiales; XVIe siècle. Relié en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos. — N° 7045 (Fontainebleau, n° 618; — anc. catal., n° 192).

Volume offert par le traducteur à François Ier, qui, dans la miniature-frontispice, est représenté sur son trône, ayant à sa droite

Érasme en manteau noir, et à sa gauche le comte de Carpi en manteau fourré d'écarlate. La date de l'épître originale est du 15 mars 1526. Son auteur, Alberto Pio, comte de Carpi, mourut en 1530. (*Manuscrits français*, t. IV.)

13. *Les Hardiesses des rois*, par Pierre Sala.

Volume in-folio parvo de 90 feuillets, vélin, lignes longues, deux miniatures, initiales ; commencement du XVIe siècle. Relié autrefois en veau sur bois, aujourd'hui en veau racine, au chiffre de Charles X sur le dos. — No 7075 (Fontainebleau, no 927 ; — anc. catal., no 180).

Pierre Sala écrivit le livre des *Hardiesses des rois* dans la maison de l'Antiquaille, à Lyon, que François Ier lui avait permis d'habiter. La Bibliothèque en possède deux exemplaires. L'un, qui fut sans doute donné à François Ier, porte le no 191, supplément français. L'autre manuscrit, celui décrit sous ce numéro, présente avec l'autre d'assez grandes différences. L'épître dédicatoire à François Ier est en vers hexamètres léonins. Les *Hardiesses* de Pierre Sala sont au nombre de vingt-huit. A la suite de la *Hardiesse* de Charles VIII, est l'épitaphe faite à ce prince par Octavien de Saint Gelais, évêque d'Angoulême, commençant par ces mots :

Le hault seigneur qui en tous siecles regne,
Quant il lui pleust faire faillir au regne.

La *Hardiesse* de François Ier contre un sanglier, dans la cour du château d'Amboise, a paru dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. II. (*Manuscrits français*, t. V.)

L'auteur, que nous trouvons ailleurs appelé Nicole Sala (1), avait été valet de Louis XI et de Charles VIII, pannetier du dauphin Orland, puis maître d'hôtel de Louis XII. A son avènement au trône, François Ier lui avait donné sa retraite et l'avait envoyé finir ses jours dans son hôtel de l'Antiquaille, à Lyon. Sala écrivit alors pour l'amusement et la glorification de son souverain son livre des *Hardiesses* dont nous citerons le quatrain dédicatoire :

Votre loyal serviteur et subget,
Obéissant, vous envoye ce get;
Dont nul avoir il ne quiert ne pourchasse,
Fors ung petit de vostre bonne grace.

---

(1) Eysenbach, *Histoire du blason*. Tours, 1848, in-8°.

Voici le récit du combat de François Ier contre un sanglier, livré le 2 mai 1515 :

« Ce fut au temps que le beau roi François fit le mariage du gentil duc de Lorraine et de Mlle Renée de Bourbon. En ces noces il ne vous faut demander quelle compagnie y fut, car je vous peux bien dire qu'elle pouvoit être comparée aux assemblées qui jadis se réunissaient en l'hôtel du bon roi Artus, car tant y eut à cette fois de princes, de princesses, dames et demoiselles, chevaliers et gentilshommes que tout le château d'Amboise en fut plein. Le roi, qui sans cesse ne faisait que penser comment il pourrait de jour en jour donner plaisir à cette brillante société, s'avisa, entre autres passe-temps, d'envoyer ses veneurs en la forêt d'Amboise, pour là trouver le moyen de prendre, à force de cordes, quelque vert sanglier de quatre ans et le lui amener tout vif. Ce qu'il commanda fut fait; car un sanglier tel qu'il avait devisé fut pris et mis dedans un grand coffre fait de gros barreaux de chêne, bien bandé de fer, propice à ce métier : et après avoir le trappon du coffre bien fermé, fut mis sur un char et traîné jusque dans la cour dudit château.

« Le roy qui moult désirait de le combattre en ce lieu corps à corps devant les dames, en fut détourné par les prières de la reine et de madame la régente sa mère. Si s'en départit par amour d'elle, et pensa alors qu'il ferait attacher des fantômes à cordes au milieu de cette cour, pour voir comme cette furieuse bête les assisterait de prime vue. Sa bauge était faite en un coin, toute couverte de branches et feuilles.

« Or, il y avait à l'entour de la cour du château des galeries basses et hautes, et quatre escaliers par où on entrait et montait aux galeries. Tous ces passages très bien bouchés de gros bahuts, coffres et autres choses pour empêcher le sanglier d'entrer dans les galeries, qui étaient si pleines de gens que les uns montaient sur les autres. Le roi, qui s'était placé sur la galerie située entre le portail et les chambres de la reine, qui étaient presque devant le puits, devisant avec ses gentilshommes, attendait que les dames fussent placées et arrangées de manière à voir tout à leur aise, et que le moment propice fût venu de commander que la trappe fût haussée et qu'on jetât le sanglier hors, pour s'amuser de ses escarmouches.

« Le roi donc, voyant son point, fit signe à ceux qui en étaient chargés de hausser la trappe pour livrer passage à la méchante bête, ce qui fut aussitôt exécuté. Si en sortit hors très furieusement le sanglier hérissé, et faisant claquer des défenses comme

un forgeron son marteau sur l'enclume. Aux fantômes s'en vint de course, et avec sa grande dent les commença à déchirer, et les faisant tournoyer çà et là autour des cordes, qu'il semblait que ce fussent saltimbanques, joueurs de souplesse. Cette mauvaise bête s'amusa quelque temps après ces fantômes.

« Ceux qui étaient aux galeries basses lui criaient après, l'excitaient, et il revenait à eux de course, mais il ne pouvait jaillir si haut. Il allait tournoyant tout autour, une fois au trot, autrefois au cours, et tant vira par céans, qu'il vit à l'entrée de l'escalier qui était auprès du portail une brèche mal bouchée pour il lui fut bien avis qu'il passerait. Si vint heurter d'un grand élan à cette entrée, si fort qu'il renversa les deux coffres qui bouchaient le passage : tellement qu'il entra aux premières galeries.

« Il ne faut demander si ceux furent épouvantés qui céans étaient. Ils se essaient de reculer, mais ils ne peuvent pour la presse qui était si grande. Les uns se prirent à monter sur la balustrade des galeries et embrassaient les piliers pour se jeter en la cour, si besoin eût été, et ne se faut point émerveiller si l'on y devait avoir peur, car ils n'avaient nuls bâtons propices à eux deffendre d'une si cruelle bête, avec cela que l'un eût empêché l'autre. Toutefois le sanglier ne vint point à eux, ainsi s'en vint monter l'escalier dudit portail. Si prend son chemin droit où était le roi, lequel se fût bien jeté dedans la chambre de la reine, s'il lui eût plu; mais il ne daigna, ains fit reculer à son dos tous ceux qui en sa compagnie étaient, et voulut attendre le sanglier tout seul pour voir ce qu'il allait faire; mais ce fut avec une aussi grande assurance que s'il eût vu venir à lui une demoiselle. Ne demandez pas en quelle frayeur fut lors la reine et madame la régente, voire toute la compagnie, qui en tel péril voyaient le roi. Nul n'osait enfreindre son commandement de se mettre entre deux, combien que cinq ou six de ses gentilshommes le voulussent faire; mais il ne le souffrit. Le sanglier d'entrée venait à lui tout le pas. Le roi, qui jamais n'était sans une bonne forte épée tranchante et poignante ceinte à son côté, y mit la main, si la tire. Quand le sanglier se voit approché de lui environ la longueur de deux toises, si s'empreint de grant viveté pour lui cuider (donner) de sa dent parmi la cuisse et lui faire une plaie mortelle. Mais le roi, qui est hardi et assuré, s'avance un demi-pas, et de cette bonne épée qu'il tient au poing, lui donne de pointe en l'escu (*poitrail*) par une si grande force, qu'il la lui passa toute au travers du corps. Le sanglier se voyant atteint, laissa le roi et s'en va descendre par l'autre escalier qui était devant le puits,

et marcha dans la cour environ cinq ou six pas, puis tomba mort. Vous ne sauriez pas croire la joie que la reine et Madame eurent quand elles virent le roi eschappé de ce péril.

« Soyez sûres, mes dames, que de toutes les contenances hardies que je vis oncques, ce fut celle du gentil roi François; et ce que je vous ai dit, je vis à l'œil, et ne croi point que oncques hardiesse de roi fut plus gaillardement éprouvée que celle fut. »

14. Traduction du livre latin de Boccace, *De claris et nobilibus mulieribus.*

Volume in-quarto maximo de 94 feuillets vélin, lignes longues, miniatures, vignettes et initiales; fin du XV° siècle. Relié sur bois en velours cramoisi. — N° 7083 (Fontainebleau, n° 978; — anc. catal., 653).

Ouvrage exécuté pour Louise de Savoie, dont les armoiries décorent la première vignette. Les ornements sont de la main à laquelle nous devons le volume des *Echecs amoureux. (Manuscrits français*, t. V.)

15. *Le Miroir des armes militaires*, par Jacques Chantereau.

Volume in-folio mediocri de 41 feuillets papier, lignes longues, dessins et ornements à la plume; XVI° siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XV sur le dos. — N° 7112 33 (fonds Colbert, anc. n° 2687).

Sur le verso du titre on voit, dans un grand dessin, François I[er] assis sur son trône, recevant le livre des mains de l'auteur à demi agenouillé. Au haut du dais royal est l'écu de France surmontant la salamandre. (*Manuscrits français*, t. V.)

16. *Cosmographie de Jean Alphonse*, achevée par Raulin Secalart.

Volume in-folio parvo de 194 feuillets papier, lignes longues, cartes et figures coloriées; XVI° siècle. Relié en veau fauve marbré, à l'aigle de France sur les plats et au chiffre de Napoléon sur le dos. — N° 7125, A. A. (fonds de Baluze, anc. n° 503).

Ce manuscrit porte la date de 1545 et deux signatures, celle de *Jehan Alphonse* et celle de *Raulin Secalart*, cosmographe de Honnefleur. Le texte se termine ainsi, folio 192 : « Fin de la Cosmographe avec l'espère et régime de soleil et de nord, en notre langue françoyse... faicte et composée par nous Jehan Allefonsce et Raulin Secalart, cappitaines et pillotes de navires, demou-

rant en la ville de La Rochelle, en la rue Saint Jehan-de-Prat, devant l'église dudit Saint-Jehan, le vingt-qua riesme jour du mois de novembre l'an mil cinq cens quarante-cinq. — Achevay de par moy Raulin Secalart, cosmographe de Honnefleur, désirant faire servisces à vostre maigestay reaille qui sera fin de se présent livre. 1545. »

Dans le catalogue de Baluze (page 77), Jean Alphonse est désigné comme *pilote Saintongeois*. (*Manuscrits françois*, t. V.)

Le capitaine Alphonse naquit, croit-on, dans les environs de Cognac. D'un caractère hardi et entreprenant, il se voua de bonne heure à la navigation, et dans ses longs voyages visita les côtes de l'Océan et de la Méditerranée et celles de l'Afrique. La relation de ses *Voyages aventureux* parut pour la première fois à *Poitiers, Jean de Marnef* (sans date), en un petit in-4° de 4 ff. préliminaires et 68 ff. chiffrés. Cet ouvrage fut rédigé après la mort de l'auteur par Mellin de Saint-Gelais ainsi que nous l'apprend Jean de Marnef dans un avis au lecteur. Il existe des exemplaires de l'édition de Poitiers avec des différences dans les pièces préliminaires. M. Brunet, dans son *Manuel du libraire*, 5e édition, tome Ier, déclare avoir vu deux exemplaires, dont le premier avec le titre ci-dessus, non daté, et le second avec un frontispice de 1559 et portant ces mots : *Contenant les reigles et enseignemens necessaires a la bonne et seure navigation*. Derrière le frontispice se lit le privilége en date du 7 mars 1547, suivi des mots *acheve d'imprimer le* 2 *mai* 1559.

On connaît des éditions de *Rouen, Mallard*, 1578, petit in-4°; de *Paris*, 1598, in-8°, et de *La Rochelle, héritiers de Hierosme Haultin*, 1605, in-4° de 2 ff. préliminaires, 93 pages, plus 18 ff. non chiffrés pour la table.

Ce livre, qui est fort rare, s'est vendu 62 francs à la vente de feu M. Pressac, à Poitiers, et sous la date de 1559, relié en cuir de Russie, 4 liv. 9 sh. (*Catalogue Libri*, n° 72, Londres, 1859.) La note consacrée à la description de l'ouvrage du capitaine Jean Alphonse se termine ainsi : « The description of the British Islands is very curious, and the mistakes in the names (such as Hulin for Dublin) most amusing. The captain mentions in the Isle de Main *« que naissent des hommes queuez. »*

17. *Vies de huit personnages grecs et romains*, traduites de Plutarque par Georges de Selves.

Volume in-folio mediocri papier, lignes longues ; XVIe siècle. Relié en veau noir à compartiments dorés formant des espèces de carquois, avec une figure de

la Nuit (Diane?) sur l'un des plats. — N° 7165 (Fontainebleau, n° 1830; — anc. catal., n° 170).

Volume contenant « les vies de huit excellens et renommez personnages grecs et rommains, mises au parangon l'une de l'autre, escriptes premierement en langue grecque par le tres veritable historien et grant philozophe Plutarque de Cheronée, et despuis translatées en françoys par le commandement du tres chrestien roy François premier de ce nom. »

Ce manuscrit paraît avoir été relié pour Diane de Poitiers, avant l'avénement d'Henri II à la couronne. L'ouvrage a été imprimé à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1541. Le traducteur, Georges de Selves, évêque de Lavaur, mourut dans la même année. (*Manuscrits français*, t. V.)

18. *Les Epistres d'Ovide*, traduites par Octavien de Saint-Gelais.

Volume in-folio parvo, vélin, de 137 feuillets à lignes longues, miniatures, initiales; commencement du XVI° siècle. Relié en maroquin citron, aux armes de France sur les plats et au chiffre de Louis XIV sur le dos. — N° 7232 (Fontainebleau, n° 267; — anc. n° 357).

Ce volume contient vingt et un portraits en buste. Dans plusieurs des miniatures, on a tracé les armes de France-Angoulême parti de Savoie, qui attestent l'ancienne propriété de Louise de Savoie. Au folio 6, curieuse coiffure, couteau, plume, encrier, fenêtre dans laquelle le chiffre de Louise est tracé.

La Bibliothèque Impériale possède encore sous les numéros 7231, 7231 ² et 7233, 7234, trois autres manuscrits de la traduction de Saint-Gelais. (*Manuscrits français*, t. VII.)

19. *La Cabale chrétienne*, par Jean Thenaud. — Tableaux encyclopédiques, par Guillaume Postel. — Opérations cabalistiques.

Volume in-folio mediocri, vélin, de 58 feuillets manuscrits, lignes longues, et de 10 feuillets imprimés, miniatures; XVI° siècle. Relié autrefois sur bois en velours, couleur de feu, aujourd'hui en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, aux fleurs de lis de Louis XVI sur le dos. — N° 7236 (Fontainebleau, n° 526; — anc. n° 526).

On doit cet ouvrage au frère Jean Thénaud, gardien des frères Mineurs ou Cordeliers d'Angoulême, auteur du traité de la *Lignée de Saturne*, composé pour Louis XII, au moment de la

conquête du Milanais (ms. 7488); de *La Marguerite de France;* du *Traité des Divinités poétiques*, et du *Voyage d'outre-mer.*

Dans le prologue de la *Cabale chrétienne*, Jean Thénaud, nous apprend qu'il fut consacré prêtre en Angoumois.

.... de relligion
Et ordres saincts j'ay eu susception
En Angoulmois vostre pays natif
Qui m'a induit tousjours estre ententif
Des paravant vostre nativité
Prier pour vous.......

Thénaud a dédié sa *Cabale chrétienne* à François Ier. Grâce à la protection de Louise de Savoie, il a pu, ainsi qu'il nous l'apprend, étudier, composer des ouvrages et visiter des terres lointaines; et le roi, après son sacre, lui avait ordonné

De s'occuper aux livres visiter
Et à studieux exercice usiter.

Jean Thénaud suppose que l'esprit de Charles d'Angoulême, père du roi, apparaît à son fils; qu'il lui explique la façon d'exister dans l'autre monde, le système des hiérarchies célestes, et enfin la filière des rapports qui se sont établis entre les dominations angéliques et les hommes. Telle est la *Cabale chrétienne.*

La miniature du frontispice représente le lit royal dans lequel repose François Ier. Jean Thénaud, en costume de cordelier, paraît recueillir les paroles qui sortent de la bouche d'une figure radiée, celle de Charles d'Angoulême. Les dix autres miniatures représentent des dessins cabalistiques. (*Manuscrits francais*, t. VII.)

20. *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ et de l'Échelle de Paradis.*

Volume in-quarto parvo, vélin, de 101 feuillets à lignes longues, deux miniatures, initiales; premières années du XVI• siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats, à la fleur de lis du Régent sur le dos. — N° 7276 (Fontainebleau, n° 772.; — anc. catal., n° 602).

Manuscrit dont l'exécution rappelle celle du livre des *Échecs amoureux* et qui fut écrit, soit pour François, duc d'Angoulême, soit pour sa sœur Marguerite, sous le règne de Louis XII. Dans la première vignette est l'écu des ducs d'Orléans. La miniature du frontispice représente Jésus portant sa croix, et derrière, un personnage en manteau et chaperon rouge fourré d'hermine, agenouillé. Le même personnage est encore agenouillé près de

Jésus-Christ dans la seconde miniature placée au-devant de l'Échelle de Paradis.

I. « Cy commence le livre tres salutaire de la Ymitacion Jhesu-Crist et mesprisement de ce monde. Premierement compose en latin par saint Bernard ou par autre devote personne, actribue à maistre Jehan Gerson, chancelier de Paris, et apres translate en françoys en la cite de Tholouse. »

Cette traduction, faite à Toulouse, avait été imprimée dans cette ville, peu de temps avant l'exécution de notre manuscrit, c'est-à-dire en 1488; elle le fut encore en 1500, sous le même nom de saint Bernard (1).

II. F° 95. « Sensuyt un petit et singulier traictié de sainct Augustin appele l'Eschelle de Paradis, ou est contenu l'office de leçon, meditacion, oraison et contemplacion. Cy après commence le prologue: — Ainsi que ung jour j'estoys occupe au labeur corporel. » (*Manuscrits français*, t. VII.)

21. *Du zèle que les princes doivent avoir à la disposition de l'état de l'Eglise.*

Volume in-quarto magno, vélin, de — feuillets, lignes longues, initiales; commencement du XVI° siècle. Demi-reliure au dos de maroquin bleu. — N° 7288 (Fontainebleau, n° 807; — anc. catal., n° 791).

L'auteur a dédié son livre à la mère du roi François Ier, Louise de Savoie, qu'il supplie d'être auprès de son fils l'avocate du peuple. (*Manuscrits français*, t. VII.)

22. *La Vie de Notre-Dame* en quatrains.

Volume in-quarto oblong parvo, de 137 feuillets vélin, à lignes longues, nombreuses miniatures et initiales; commencement du XVI° siècle. Relié en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats, à la fleur de lis de Louis XV sur le dos. — N° 7306 (Fontainebleau, n° 2344; — anc. n° 1260).

Ce manuscrit est sans doute celui que l'auteur présenta à Louise de Savoie, mère de François Ier, avant la mort de Louis XII.

---

(1) Cy comance le liure tres salutaire, la Ymitation Ihesu Christ et mesprisement de ce monde, premierement compoes en latin par sainct Bernard ou par autre devote personne, attribue a maistre Jehan Gerson — et apres translate en françoys en la cite de Tholouse. Tholose, H. Mayer Alaman, 28 may 1488. In-4° goth.

— Le Liure de l'Imitation de Nostre Seigneur, attribue a S' Bernard ou a Jean Gerson, translate de latin en françois. Paris de l'imprimerie de le Noir. 1500.



L'hommage est un chant royal, dont le refrain est : *Tandis que le temps dure*. Le frontispice présente deux grandes miniatures. Dans la première, Louise de Savoie assise et le petit François d'Angoulême à ses côtés reçoivent le livre des mains de l'auteur agenouillé. Dans le fond on voit un jardin devant un château. Dans la seconde on voit la cour céleste. En bas les anges, au milieu la Vierge et son fils, en haut la sainte Trinité représentée par trois personnes de même âge et de même physionomie. Les miniatures comprennent quatre-vingt-dix sujets. (*Manuscrits français*, t. VII.)

III.

INVENTAIRE

DES BIENS MEUBLES

DE CHARLES D'ORLÉANS (1)

VAISSELLE D'ARGENT.

Item, en ung autre coffre en salle vert, une grant nef dorée (2) ;

Item, deux grans pots neufs godronnez (3), dorez ;

Item, deux grans pots vieulx godronnez, dorez et à marguerites ;

Item, ung grant broc neuf plain (4) ;

Item, deux flacons godronnez, dorez ;

Item, deux drageoers (5), l'un neuf et l'autre vieil, godronnez, dorez ;

(1) Cet inventaire fait suite à celui de la librairie.

(2) Nef. — Pièce d'argenterie employée dans le service de la table au moyen âge et qui servait à contenir les épices, les conserves, la salière, la serviette, les grands couteaux, etc. Sa forme primitive avait dû être celle d'un petit vaisseau, d'où lui est venu son nom; les petites s'appelaient *navettes*

(3) Godronués. — Bosselés. — On appelait godronnoir le ciselet creux de l'orfèvre pour bosseler.

(4) Broc. — Vase à anse uni.

(5) Drageoers. — Drageoirs, petites boîtes en forme de montre, que les femmes portaient à la ceinture et qui renfermaient des

Item, deux petitz, godronnez, dorez ;
Item, une esguière (1) godronnée, dorée ;
Item, une esguière planne ;
Item, une eschauffrette ;
Item, six tasses, godronnées, dorées, neufves ;
Item, trois tasses neufves, plannes ;
Item, cinq tasses plannes, vieilles ;
Item, trois tasses martellées, dont l'une est sans pié ;
Item, deux piez de tasses rompues ;
Item, seize cuillers ;
Item, deux tranchants (2) dorez d'un costé.

Le tout d'argent poisant ensemble deux cens trente six marcs (3) une once six gros, — cy. II^{c} XXXVI^{ms} I^{o} VI^{g}.

Item, une couppe azzurée avecque le couvercle, d'argent doré le pié et les bords.

En la cuysine.

Trente sept platz d'argent dont en y a quatre grans ;
Item, trente escuelles aussi d'argent.

Le tout desd. platz et escuelles poisant neuf vings seize marcs..... .... IX^{xx} XVI^{ms}.

---

dragées. Autrefois, à la table des grands, il était d'usage de présenter dans un drageoir les épices les plus délicates ; aux noces et aux baptêmes on présentait encore des dragées dans une coupe de vermeil appelée *drageoir*, d'où est restée la coutume d'offrir des dragées aux baptêmes.

(1) Esguière. — Vase de table destiné à contenir l'eau ; il y en avait d'or et d'argent, souvent même les aiguières étaient émaillées.

(2) Tranchoers et tranchants. — Tranchoirs ou grands couteaux.

(3) Marc. — Poids employé pour peser l'or et l'argent ; le poids de marc, évalué à la moitié de la livre, se divisait en huit onces, ou en soixante-quatre gros, cent quatre-vingt-douze deniers, quatre mille six cent huit grains.

Item, trente platz et six escuelles d'estaing poisant soixante sept livres;

Item, certain nombre de vaisselle d'estaing rompue, poisant cinquante une livres;

Item, neuf grans broches de fer, savoir huit grandes, une petite;

Item, quatorze poesles à queues, sept blanches et une noire;

Item, onze poisles rondes tant grandes que petites et une chaudière;

Item, six potz de fer de fonte;

Item, trois paires de rotissoirs;

Item, six landiers (1);

Item, quatre grilles.

En leschançonnerie.

Une grant nef dorée;

Item, deux bassins;

Item, deux grans potz plains;

Item, trois flacons;

Item, cinq grans tasses godronnées;

Item, dix sept autres tasses tant plaines que martellées;

Item, deux couppes avec leurs couvercles, l'une martellée et l'autre plaine dorée;

Item, deux ayguières couvertes godronnées, l'une dorée;

Item, trois saillières;

Item, trois potetz;

Item, deux chandeliers haulx;

---

(1) Landiers. — Grands et gros chenets en fer servant de jambes pour les broches.



Item, trois cuvettes;

Item, quatre tranchoirs dont les deux sont dorez;

Item, deux fourchetes;

Item, huit cuillers.

Le tout d'argent poisant ensemble deux cens quatorze marcs deux onces, — pour ce cy..... IIc XIIIIms IIo.

Item, treize potz, savoir est quatre grans, quatre moiens et cinq petis, et six potz, le tout d'estain, poisant neuf vings quatre livres;

Item, dix sept tabliers euvrez;

Item, soixante sept touailles grosses plannes;

Item, dix neuf longères longues;

Item, quatre douzaines et demye de serviettes ouvrées telles quelles;

Item, quinze douzaines grousses serviettes plannes.

DU 21 NOVEMBRE L'AN SUSD., *en ung coffre en salle vert :*

Quatre couvertures de taffetas rouge;

Item, la couverture du chariot qui est de drap d'or;

Item, ung pavillon de drap d'or, garny comme il appartient.

En ung autre coffre :

Trois flacons vielz rompus dont s'en fault ung bouchon et deux chaynettes;

Item, un plat et la moyctié d'ung autre plat rompus avec dix huit cueillers, le tout d'argent, poisant trente six marcs, — pour ce cy.......................... XXXVIms.

Et l'autre moyctié dudit plat a esté emploié comme lon dit à faire un couvercle pour la tasse de madame l'abesse de Saint Ozanny (1) que mad. dame lui a donné.

---

(1) L'abbesse de Saint Ozanny. — Madeleine, bâtarde d'Angoulême, fille du comte Charles et d'Antoinette de Polignac.

En ung autre coffre :

Item, ung dez de veloux bleu semé de fleurs de liz d'or, duquel madame Laisnée (1) a la moyetié parce qu'il est du temps de feu Monsg. le conte Jehan ;

Item, troys rideaux de damas cramoysi ;

Item, deux pavyllons de taffetas, l'un blanc et l'autre gris ;

Item, une crestepoincte (2) de taffetas cramoysi ;

Item, quatre quareaulx de drap d'or ;

Item, quatre quareaulx de drap d'argent ;

Item, deux quareaulx de satin rouge ;

Item, ung ciel et douxciel (3) de damas cramoysi.

En la chapelle du chasteau, en ung grand coffre :

Huit piéces de drap d'or de poulpre à personnaiges ;

Item, dix piéces de drap d'or cramoysi, en ce comprins le ciel et la couverture de drap d'or semé de drap d'or.

Au galetas :

Sept piéces de tappicerie de verdure appelée la bergerie, en ce comprins ung banchier ;

Item, neuf piéces de tappicerie de verdure appelée la chasse, en ce comprins ung banchier (4) ;

---

(1) Mme Laisnée. — Marguerite de Rohan, veuve du comte Jean le Bon, mère de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, morte en 1497.

(2) Crestepointe. — On trouve aussi *coustepointe*. — Les courtepointes étaient des couvertures de lit faites d'étoffe mise en double et rembourrée de coton, laquelle était *pointe* ou cousue.

(3) Ciel. — Nom ordinairement donné à la tenture dressée sur le haut d'un lit. C'en était avec la coutepointe et le cheveciel la partie intégrante. Il y avait des ciels adaptés à d'autres usages.

(4) Beanchiers. — Banquiers. — On appelait ainsi des pièces d'étoffe ou de tapisserie que l'on tendait avec des coussins nommés carreaux sur le dossier et le siége des bancs à dais sculptés.

Item, plus trois piéces de tappicerie de layne de verdure ;

Item, deux grans piéces de tappicerie de layne appellée Alixandre ;

Item, deux grans tappiz veluz ;

Item, douze autres tappiz veluz, tant grans que petis ;

Item, neuf quareaulx de tappicerie, tant des bucherons que de Alixandre ;

Les pièces de tappiceries accollées estant communes et par moitié entre feu mond. sr et mad. la contesse sa mère.

Item, plus neuf piéces de tappicerie de layne nommée Thereux (1) ;

Item, dix piéces de tappicerie de sarge rouge, comprins le ciel et doulciel, nommée la Morisque ;

Item, plus six pièces de muraille de tappicerie de sarge de Can, semées de serfz de broderies, le ciel, doulciel et couverture davantaige qui soit de satin cramoysi aussi semetz de serfz ;

Item, le ciel et doulciel d'une chambre qui s'appelle les pauvres, qui est dé sarge rouge ;

Item, le ciel et doulciel de sarge rouge semée d'oiseaux appelé le gibier ;

Item, ung ciel, doulciel et une grant couverture de taffetas blanc et rouge fort uzez ;

Item, ung ciel, doulciel et une couverte de damas blanc semé de marguerites, fort uzé ;

Item, un petit ciel, doulciel et la couverte de damas blanc fort uzé ;

Item, quatre grans tappiz velus vieulx fort uzez ;

Item, seize quareaulx, savoir est : huit de veloux cramoysi, quatre de veloux noir et quatre de satin tanne ;

---

(1) Thereux. — Probablement *Theseus*.

Item, deux quareaulx de veloux sur veloux noir, figure;

Item, deux chaères de fer garnies et couvertes de veloux noir avecques les poinctes de lecton doré;

Item, ou chastel de Coignac, y a six chambres garnies chacune de lit et couchete.

Linge baillé en garde à la femme de Jarnac, en ung coffre, en la petite salle :

Premièrement, dix-neuf draps de lit de toille de Ollande, de quatre toilles chacun;

Item, huit draps de trois toilles chacun, aussi de fine Ollande;

Item, vingt draps de trois toilles de fin lin;

Item, deux grans draps de toille crespe;

Item, trois douzaines de tabliers, moictié grans et moictié petis, de fin lin ouvrez;

Item, vingt trois douzaines de serviettes de fin lin;

Item, trois orilliers de duvet en toilles de futaine.

Linge estant ès mains de la nourisse de Mademoyselle (1) *en ung coffre au galetas.*

---

(1) Mademoiselle. — Marguerite d'Angoulême, née à Angoulême le 11 avril 1492, morte au château d'Audos le 21 décembre 1549.

Marguerite Texier ou Texierre, nourrice de Marguerite d'Angoulême, est inscrite dans les comptes de Louise de Savoie, en 1497 (art. *gaiges d'officiers et pencions*), pour la somme de vingt-cinq livres tournois représentant ses gages de l'année. Cette Marguerite Texier vivait encore le 17 mars 1519 (v. st.), époque à laquelle elle rendait foi et hommage à la duchesse d'Angoulême pour la prévôté de Mainxe, ainsi que le constate l'extrait suivant d'une pièce conservée aux Arch. Imp., (section domaniale, P. 514, cot. 144) : « Loyse, mère du roy, duchesse d'Angoulmois et d'Anjou, contesse du Mayne, au sénéchal de nostre duché d'Angoulmois, à son lieutenant ou accesseurs, à noz advocat, procureur et

Premièrement, quarante huit draps de lit de lin de trois toilles;

Item, dix sept autres draps de lin de deux toilles et demye;

Item, deux draps de lin de quatre toilles;

Item, dix sept draps de lin de quatre toilles;

Item, quatre draps de toille Hollande de trois toilles et demye;

Item, seize draps de chanvre de deux toilles et demye;

Item, seize draps de chanvre de deux toilles;

Item, douze draps de toille Hollande de trois toilles.

LINGE DE TABLE.

Dix grans tabliers ouvrez de fin lin, chacun de quatre aulnes de long et de deux aulnes de large.

Item, quatre autres tabliers ouvrez de fin lin, chacun de quatre aulnes de long et une aulne et demye de large;

Item, sept tabliers de fin lin;

Item, deux tabliers presque usez;

---

receveur d'Angoulmois, salut et dilection. Savoir vous faisons que nostre chère et bien aymée Marguerite Texier, une de noz femmes de chambre et norrice de nostre trés chère et trés amée fille, la duchesse d'Alençon et de Berry, nous a aujourd'huy fait les foy et hommage lige que tenue nous estoit faire, pour raison de la prévosté de Mainxe, ses appartenances et deppendances, acquise puis nagueres par ladite Marguerite Texier, pour elle et pour Charles Lebon, son filz, et Marie Bellye, sa femme, de maistre Hélies du Tillet, vice-président des comptes du roy, nostre dit trés cher seigneur et filz; tenue et mouvant de nous, à cause de nostre chastel et chastellenie de Boutheville, etc....... Donné à Angoulesme, le dix septiesme jour de mars, l'an de grâce mil cinq cens et dix neuf. Ainsi signé : par Madame. Babou. »

Item, trois nappes de chanvre toutes neufves, qui sont encore à orler.

En la petite chambre de Madame, en ung coffre de cuyr ferré,

A esté trouvé une croix d'or en laquelle y a ung gros dyament, un ruby caboche (1) et deux émerauldes, qu'on dit avoir cousté le tout quatre mil cens escuz;

Item, ung ruby enchassé en une bague d'or, qu'on dit avoir costé six cens ducatz;

Item, ung autre ruby caboche enchassé en une autre bague d'or, que on dit avoir costé trois cens escuz;

Item, ung dyament en cueur à faces enchassé en une bague d'or, que on dit avoir costé quatre cens cinquante escuz;

Item, une turquoyse enchassée en une bague d'or, que on dit avoir costé la somme de huit vings escuz;

Item, ung quarquan (2) d'or auquel y a ataché ung gros dyament en cueur, qui cousta la somme de mil escuz;

Item, une grosse perle ronde, qui fut achaptée mil escuz;

Item, ung dyament en poincte qui fut, comme l'on dit, achapté trois cens escuz.

En une boeste estant en ung petit coffre en l'estude de feu Monseigneur le conte, en la petite chambre de darrière,

---

(1) Rubis caboche. — Demi sphérique ou rond, parce qu'on n'a fait que polir sans tailler.

(2) Quarquan. — Sorte de chaîne ou de collier de pierres précieuses, du grec *karkinos*, dont on a fait *carkannus*, cancre, à cause de la ressemblance du carcan avec les serres d'un cancre.

Ont esté trouvées les pièces et espèces d'or et monnoyes (1) qui s'ensuivent :

Premièrement, trois cens ung noble trois quars de henry ;

Item, cent douze nobles ung quart à la roze ;

Item, huit cens cinquante escuz vieulx ryaulx francs a pié que a cheval ;

Item, neuf vings lyons ;

Item, quarante huit angeloz et demye ;

Item, soixante six henricques et demye ;

Item, dix neuf alphoncins ;

Item, cent deux rides et demye ;

Item, deux moustons ;

Item, quatre magdaléves ;

Et en une poche en plusieurs monnoyes la somme de vingt livres tournois.

AUTRES BIENS MEUBLES TROUVEZ EN ANGOLESME, *desquelz Charles Boucheron taillandier varlet de chambre de feu mond. s*[r] *a la garde et gouvernement, et mis par inventoire le* XXIII[e] *jour de novembre l'an susd.*

---

(1) Monnaies. — Les monnaies d'or et d'argent frappées en France au XV[e] siècle furent les suivantes : 1° Sous Charles VI (1380-1422). *Monnaies d'or :* royaux, écus heaume, écus à la couronne, moutons, chaises et saluts ; *monnaies d'argent :* gros tournois. — 2° Sous Charles VII (1422-1461). *Monnaies d'or :* écus à la couronne, francs, royaux, moutons et chaises ; *monnaies d'argent :* gros d'argent. — 3° Sous Louis XI (1461-1483). *Monnaies d'or :* écus à la couronne, écus au soleil ; *monnaies d'argent :* gros. — 4° Sous Charles VIII (1483-1498). *Monnaies d'or :* écus au soleil, écus à la couronne ; *monnaies d'argent :* gros. Les rois d'Angleterre Henri V et Henri VI firent frapper en France, sous le règne de Charles VI, pour l'*or :* des saluts, des francs, des angelots et des nobles ; en *argent* et *billon :* des grands blancs, des petits blancs, des doubles parisis, des deniers parisis, des deniers tournois, des oboles.

Et premièrement, au chasteau dudit Angolesme, au coffre de la salle basse, la tappicerie de la mesme verdure qui fut achaptée à Lyon, comprins le ciel des presses, treize pièces ;

Item, plus cinq pièces verdure mesme achaptée à Lyon semée de vollerie, et le reste qui sont six pièces mis en ung coffre en la grant salle et avecques les autres tappiceries, comprins le ciel, — pour ce cy unze pièces pour le tout.

Item, la tappicerie des bucherons, unze pièces en la grante salle aud. coffret ;

Item, neuf pièces dorseoie, comprins le ciel ;

Item, d'Alexandre cinq pièces ;

Item, sept pièces de verdure de Flandres avecques deux banchiers assemblez en ung ;

Item, sept autres pièces de verdure plus vieille de Flandres et autre feuillage ;

Item, deux banchiers de verdure assemblez en ung dymagerie ;

Item, ung autre banchier de saincte Suzanne ;

Item, ung autre banchier dymagerie assemblé ;

Item, ung ciel semé de vollerie de sarge rouge ;

Item, ung pavillon à deux riddeaux de sarge rouge et vert ;

Item, ung petit pavillon de taffetas noir et jaulne ;

Item, deux riddeaux de taffetas blanc et tanne ;

Item, deux riddeaux de taffetas vert et jaulne ;

Item, deux tappis veluz ;

Item, trois mentes et trois coestes poinctes blanches ;

Item, une mente blanche fourrée de regnards ;

Item, deux vielz riddeaux rouges ;

Item, deux couvertures vertes fort useéz ;

Item, trois riddeaux bleuz et blanc vieulx ;

Item, ung ciel de drap d'or de bassin avecques les pendans ;

Item, cinq chaères (1) de fer, garnies de poinctes de lecton doré, l'une couverte de drap d'or, l'autre de drap d'argent, l'autre de veloux cramoysi et deux de satin figure ;

Item. douze litz et couchetes garny de unze traversins seulement ;

Item, quatre poesles rondes ;

Item, quatre poesles à queue, deux noires et deux blanches ;

Item, deux grisles et ung fricquet (2) ;

Item, trois grans potz de fer ;

Item, deux rotissoirs ;

Item, dix grans broches de fer ;

Item, dix pièces d'artillerie, faulcons (3) gros et menuz avecque leurs montures garnies de rouhes et chevaletz ;

Item, ung gros canon monté sur rouhes et chevalets ;

Item, vingt une paire et demye de landiers de fer ;

Item, cinquante sept platz, dix sept escuelles et

---

(1) Chaère. — Chaire, sorte de chaise. Chaière ou chaère pour atourner (pour la toilette) ; chaières nécessaires (chaises percées); ces dernières étaient aussi appelées *chaières du retrait*. — Dans un compte de 1468, on lit : *Pour une aulne de toille... livré à Pierre Malebeste, valet de fourrière du Roi, nostre sire, pour servir à la chaère du retrait dudit seigneur. — Pour deux aulnes velloux vert pour faire bourletz à chaize percée pour les affaires.* (Compte de 1541.) — (Douët-D'Arq, *comptes de l'argenterie des rois de France.*)

(2) Fricquet. — Écumoire pour retirer la friture de la poêle.

(3) Faucons. — Sorte de petits canons ainsi appelés de ce qu'ils fauchent les hommes.

quatre grans pots, le tout d'estaing, poisant deux cens quatre vings huit livres.

En la maison de Jehan Bouscheron (1) *tailleur et varlet de chambre de feu mond. seig*[r], *en Angolesme*,

A esté trouvé une fourreure de martres et rouzeulx ;

Item, une fourreure de vaultours ;

Item, une autre fourreure de queues de martres ;

Item, une fourreure de bonnes martres subelines d'une robe longue ;

Item, deux manteaulx de gris dammassé et deux boetes de gris, vallant un cent de gris.

Le tout desd. fourreures estimé par plusieurs maistres pelletiers qui les ont veues à la somme de cinqcens escuz, vallant la somme de VIII^{c} LXXV^{l} I^{s}, — pour ce cy. VIII^{c}LXXV^{l} I^{s}.

Et est à noter que en ce présent inventoire n'est rien comprins des lettres et tiltres, mais sont déclairez en autre inventoire appart, qui est long et prolixe. Aussi est a notté que des debtes deuz aud. feu seigneur et de ce qu'il devoit, et pareillement des blez, vins et autres provisions qui estoient au temps de son décès, n'a esté riens mis ne couché par inventoire parceque le tout porra estre veu par les comptes des tresorier, argentier et autres officiers comptables de la maison.

Ainsi signé : F. Corlieu et Dutillet.

Et au dos : Inventoire de Monseig. d'Angolesme.

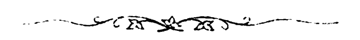
---

(1) **Jehan Bouscheron. — Ce tailleur et varlet de chambre du comte d'Angoulême se trouvait encore au service de sa veuve en 1497. On trouve, en effet, la note suivante dans les comptes de cette princesse : « A Jehan Bouscheron, varlet de chambre, la somme de vingt livres tournois pour ses gages dudit an. » (Art. *gaiges d'officiers et pencions*.)**

TABLE

. BIOGRAPHIE MILITAIRE
DE L'ANGOUMOIS ET DE LA CHARENTE

PAR M. ED. SÉNEMAUD.



I.

ARNOUL D'AUDENHAM,

CAPITAINE SOUVERAIN AU COMTÉ D'ANGOULÊME,
MARÉCHAL DE FRANCE.

AUDENHAM (ARNOUL D') était capitaine souverain au comté d'Angoulême en 1349 ; il fut pris en Gascogne, en 1351, dans une rencontre avec les Anglais, et devint maréchal après son retour en France. Nommé lieutenant-général en Saintonge, Poitou, Limousin, Angoumois et Périgord, par lettres du 6 mars 1352, il accompagna le roi à Rouen en 1356, apaisa l'Artois agité par l'esprit de révolte et se trouva, le 19 septembre, à la bataille de Poitiers; il conduisait trois cents gendarmes par un défilé qu'il fallait passer avant d'attaquer les archers du front de l'armée anglaise. Comme il était à la portée du trait de ces archers, un escadron anglais fondit sur lui, le renversa de cheval et le fit prisonnier. Pendant sa captivité, le Dauphin, régent du royaume, commit, par lettres du 21 octobre, Jean de Neufville, son neveu, pour exercer la charge de maréchal jusqu'à sa délivrance. Cette commission

a occasionné la méprise de plusieurs historiens et biographes, qui ont confondu l'exercice avec la charge et fait prendre rang à Jean de Neufville parmi les maréchaux de France.

En 1360, Audenham fut admis au grand conseil du roi. Il servit en Languedoc, suivit Duguesclin en Espagne dans ses deux expéditions, et fut fait prisonnier à la bataille de Navarette, le 3 avril 1367 ; il s'était rendu au prince de Galles. Sorti de prison en 1368, Audenham suivit Duguesclin en Provence ; il se démit de sa charge de maréchal et fut fait porte-oriflamme. On place sa mort au mois de décembre 1370.

Pinard, *Chronologie militaire*. — Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne*.

II.

JACQUES DE MONTBRON,

SÉNÉCHAL D'ANGOULÊME, MARÉCHAL DE FRANCE.

JACQUES, sire de Montbron, né vers 1350 au château de Montbron, en Angoumois, était fils de Robert, sixième du nom, et de Yolande de Mastas, dame de Boissec, veuve d'Ythier, seigneur de Magnac. En 1363, il perdit son père, et son tuteur, Robert de Mastas ou de Matha, fournit son aveu et dénombrement au roi d'Angleterre pour la terre de Montbron et le bourg de Saint-Maurice, appartenant à son pupille. Comme son père, Jacques fit ses premières armes en Gascogne.

En 1380, il assistait au sacre de Charles VI en qualité d'homme d'armes, et suivait bientôt ce prince dans son expédition contre les Flamands en 1382.

L'année suivante, le sire de Montbron était capitaine de quinze hommes d'armes et commandait en Angoumois. Le roi, pour récompenser ses services, le nomma sénéchal d'Angoulême à 500 livres de gages par an, par lettres-patentes du 9 août 1386. Il servit sous le maréchal de Sancerre (Louis de Champagne), qui, le 13 mai de cette même année, avait reçu ses provisions de capitaine et gouverneur des châteaux de Cognac, Merpins et Châteauneuf. Jacques de Montbron alla guerroyer, en 1387, en Gascogne, toujours sous les ordres du maréchal, avec lequel il continua ses services les années suivantes; il entra depuis dans le parti bourguignon, devint chambellan de Jean sans Peur et fut fait maréchal de France par nouvelle création, sous la régence de ce prince (27 juillet 1418); il prêta serment au parlement, à l'occasion de cette nouvelle dignité, le 26 septembre suivant.

Destitué sous la régence du roi d'Angleterre par lettres données à Saint-Faron de Meaux, le sire de Montbron mourut en 1422.

Le 27 avril 1389, il avait fait hommage lige à Galhard, évêque d'Angoulême, pour tout ce qu'il avait ou autres sous lui en la haute et basse seigneurie: dîmes, hommages, cens, forêts, prés, terres, vignes et autres choses dans la paroisse de Saint-Maurice de Montbron et en plusieurs autres paroisses.

Il avait été marié deux fois: la première, à Marie de Maulevrier, qui lui donna quatre enfants:

1° François, baron de Montbron;

2° Jacques, seigneur de Montbron, par donation que lui en fit son père en 1408 ;

3° Catherine, mariée à Renaud VII, sire de Pons ;

4° Marguerite de Montbron, qui épousa, le 18 octobre 1418, Savary Bouchard, seigneur d'Aubeterre, de Pauléon, d'Ozillac et de Saint-Martin de la Coudre.

La seconde, à Marguerite, comtesse de Sancerre, veuve : 1° du seigneur de Retz ; 2° de Béraud, deuxième du nom, comte de Clermont et dauphin d'Auvergne.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne.* — Pinard, *Chronologie militaire.* — Moréri, *Dictionnaire historique.* — Archives départementales de la Charente.

III.

BERNARD DE BÉON,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES GOUVERNEMENTS DE SAINTONGE, ANGOUMOIS, AUNIS ET LA ROCHELLE, MARÉCHAL DE CAMP.

BÉON DU MASSEZ (Bernard de) servit d'abord dans les bandes de Picardie. Au rétablissement des gardes-françaises, le 1er octobre 1574, il y obtint le grade de lieutenant-colonel, et se trouva en cette qualité à la bataille de Dormans, en 1575. On le retrouve ensuite au siége de Brouage, en 1577. Béon obtint, le 1er mai 1584, le gouvernement de Carmagnole. Il se démit alors de sa lieutenance-colonelle du régiment des gardes. Créé maréchal de camp le 16 novembre 1585 et payé en cette qualité du même jour, il fut employé dans l'armée du Dauphiné, commandée par le marquis de La Valette, et servit au siége de Chorges. Il obtint l'agrément de lever une compagnie de cin-

quante hommes des ordonnances du roi, et on le pourvut de la lieutenance-générale des gouvernements de Saintonge, Angoumois, Aunis et La Rochelle, au mois de mars 1589. Démissionnaire du gouvernement de Carmagnole, il fut nommé conseiller d'état en 1597, chevalier des ordres du roi en 1604, et commanda en Saintonge et en Aunis jusqu'à sa mort, arrivée en 1608. Sa veuve, Louise de Luxembourg, mère de la femme du comte de Brienne, secrétaire d'état, mourut à l'âge de quatre-vingts ans, le 4 juin 1647.

Bernard de Béon, en mourant, légua son cœur aux habitants de Saintes, ainsi que l'indique la seconde des deux inscriptions qui suivent, gravées en lettres d'or sur une table de marbre noir incrustée dans le mur de la chapelle Saint-Thomas de l'église Saint-Pierre de Saintes :

INTREPIDÆ VIRTUTIS MILITI,
INDOMITÆ CONSTANTIÆ DUCI,
EXIMIÆ PRUDENTIÆ GUBERNATORI,
DD. BERNARDO DU MASSES,
CHRISTIANISS. REGIS A CONSILIIS,
INGULISMENSI, SANTON. RUPELL.

EXIGUA EST SED MULTA TEGIT QUAM CERNITIS URNA
CORDA SIMUL, ALIIS INVIA CORPORIBUS :
NAM QUI SANTONICÆ GENTIS, DUM VITA MANERET,
CORDA UNUS TENUIT OMNIA VINCTA SUO,
IDEM SANTONIBUS MORIENS COR LIQUIT UT UNO
PERPETUO MANEANT OMNIA CORDA LOCO.

Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français.*
Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon.*
Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II, in-8°, 1836.

IV.

LE CARDINAL DE LA VALETTE,

COMMANDANT D'ARMÉE.

LA VALETTE (LOUIS DE NOGARET D'ÉPERNON, cardinal de), troisième et dernier fils du duc d'Épernon et de Marguerite de Foix et de Candale, naquit à Angoulême, le 8 février 1593. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fut pourvu fort jeune des abbayes de Saint-Mémin, du Gard, Bardoue, en 1611; de Gimont, Saint-Victor de Marseille, Sainte-Mélaine, Grande-Selve, Saint-Vincent de Metz et la Grasse, en 1621. Élevé avec le plus grand soin, Louis de Nogaret avait été placé par son père à la Flèche, au collége dirigé par les jésuites. Peu de temps après avoir achevé ses études, il se rendit à la cour avec ses deux frères. A l'époque des partages de famille, accomplis en 1612, il était déjà pourvu de biens d'église rapportant environ cinquante mille écus de rentes. Le duc d'Épernon, son père, lui en laissa dès ce moment la jouissance et y ajouta une année de son revenu pour lui permettre de vivre selon son rang. Il obtint encore la survivance des gouvernements de Boulogne et de Loches, avec la charge de premier aumônier du roi, qui était un acheminement à celle de grand-aumônier de France.

Louis de Nogaret, nommé archevêque de Toulouse en 1614, assista en cette qualité aux états généraux tenus à Paris. Élevé à la pourpre romaine le 11 janvier 1621, il assista à l'assemblée du clergé à Bordeaux,

la même année, et à celle tenue à Paris en 1625. Il n'avait point reçu les ordres sacrés. Il se démit, en 1628, de son archevêché de Toulouse en faveur de son ancien précepteur, Charles de Montchal, abbé de Saint-Amant-de-Boixe, et embrassa la carrière militaire.

Le cardinal de La Valette accompagna le cardinal de Richelieu et servit sous lui comme volontaire, en 1629 et 1630, en Italie. Attaché à la fortune de Richelieu, il le servit de tout son pouvoir au temps de sa courte disgrâce (journée des dupes, 11 novembre 1630), et l'empêcha de fuir, en sortant du cabinet de la reine-mère, au Luxembourg. Il ne fallait pas, lui disait-il, abandonner ainsi le champ de bataille à ses ennemis. Comme il se tenait dans l'antichambre pour avoir des nouvelles et avertir son ami, il fut appelé par le roi : « Vous avez sans doute été bien surpris? lui dit-il. — Plus qu'on ne peut imaginer, répondit La Valette. — M. le cardinal, reprit le monarque, a un bon maître ; allez lui faire mes compliments, et dites-lui que, sans délai, il se rende à Versailles. »

Richelieu, prévenu des dispositions du souverain, contremanda ses préparatifs de départ et se rendit à Versailles. Il y vit le roi, et, dans quelques minutes d'entretien, reprit son ascendant et une autorité supérieure à celle qu'il avait été menacé de perdre. La nouvelle en arriva bientôt à Paris. Aussitôt la foule se porta du Luxembourg au palais cardinal. Marie de Médicis se vit abandonnée de tous ses flatteurs après quelques heures de puissance. Cette journée fut appelée la *journée des dupes*. En effet, ceux qui semblaient perdus le matin triomphaient le soir; les triomphateurs de la matinée se voyaient à leur tour vaincus au

bout de quelques heures; la reine et ses complices quittaient le pouvoir, et le cardinal triomphait pour toujours.

Le cardinal de La Valette devint gouverneur d'Anjou sur la démission du maréchal d'Effiat, par provisions données à Fontainebleau, le 12 octobre 1631, enregistrées au parlement de Paris, le 18 novembre suivant.

Prieur de Saint-Martial-des-Champs, sur la démission du cardinal de Richelieu, le 28 février 1633, il se démit la même année et fut nommé commandeur des ordres du roi, le 14 mai suivant.

Gouverneur et lieutenant-général au pays Messin et de la ville de Metz, sur la démission du duc d'Épernon, son père, par provisions du 31 décembre 1634, il prêta serment le 17 mars 1635 et commanda l'armée d'Allemagne, conjointement avec le duc de Saxe-Weymar, par pouvoir du 29 juin.

La France s'engageait dans la guerre de trente ans et levait une armée formant un total de cent vingt mille hommes. Celle des Pays-Bas, commandée par les maréchaux de Châtillon et de Brézé, devait se joindre aux Hollandais; celle du Rhin, commandée par le cardinal de La Valette et le duc de Weymar, devait se réunir aux Suédois; celle d'Italie, divisée en deux corps, l'un sous le commandement du maréchal de Créqui, dans le Piémont, l'autre sous le commandement du duc de Rohan, dans la Vatteline, avait ordre de se réunir aux confédérés italiens. Il n'y avait qu'un corps d'observation sur les Pyrénées.

Au moment où la France commençait la guerre, l'électeur de Saxe fit la paix avec l'empereur pour lui

et les princes qui voudraient adhérer au traité. Sa défection entraîna plusieurs princes; la France ne conserva que peu d'alliés en Allemagne, et la maison d'Autriche, que Richelieu croyait surprendre, prit au contraire l'offensive. Piccolomini entra avec dix-huit mille hommes en Belgique, arrêta les Franco-Hollandais et rendit inutile l'armée de Châtillon et de Brézé.

Sur le Rhin, les impériaux, commandés par Galas, prenaient aussi l'offensive, s'emparaient de Spire et assiégeaient Deux-Ponts, pendant que Charles IV envahissait son duché de Lorraine. Bernard de Weymar et La Valette forcèrent d'abord Galas à reculer. Ils passèrent le Rhin et poussèrent jusqu'à Francfort; mais à leur tour ils furent forcés de battre en retraite devant le nombre toujours croissant des impériaux et le duc de Lorraine qui avait pris Saint-Mihiel. Ils revinrent sur la Sarre, pendant que le roi avec la noblesse de Champagne reprenait Saint-Mihiel (3 octobre 1635). Ils réunirent tous les renforts de cette frontière et portèrent leur armée à soixante mille homme. Galas, de son côté, réuni à Charles de Lorraine, se trouvait à la tête d'une armée de même force; il n'osa cependant livrer bataille et se retira en Alsace.

Malgré le peu de résultats de la campagne, nos généraux de l'armée du Rhin avaient donné de brillantes preuves de leur valeur. Le cardinal de La Valette avait partagé la gloire des expéditions de Bernard de Weymar à la prise de Binghen, à la levée du siége de Mayence, où Galas l'avait bloqué; à la journée de Vaudrevange, d'où il mena ses troupes en Lorraine. Malgré la satisfaction que témoigna la cour au cardinal pour sa conduite, malgré les éloges qui lui arrivaient de

tous côtés et qui étaient rapportés à son père, le duc d'Épernon voyait avec peine son fils détourné de la carrière ecclésiastique. Il tenta de l'y ramener, mais ses efforts, comme ceux des amis qu'il faisait agir, échouèrent complètement (1).

Les premiers mois de la campagne de 1636 ne furent pas heureux. L'invasion du Milanais avait été manquée par une faute du duc de Savoie, et le duc de Rohan se trouvait isolé dans la Valteline. La Valette, commandant avec Weymar l'armée d'Alsace et de Lorraine, reprit, il est vrai, les villes de la Sarre et secourut Hagueneau; mais ensuite il employa le reste de la campagne avec Weymar à s'emparer de Saverne. Dans le même temps, le prince de Condé pénétrait en Franche-Comté et échouait au siége de Dôle. Dans le Nord, les frontières de Picardie étaient dégarnies par suite de la retraite des Français en Hollande (juillet 1636). Piccolomini, Jean de Werth et le cardinal-infant pénétrèrent dans la province avec une nombreuse cavalerie légère. L'ennemi s'avança jusqu'à Corbie, à trente

(1) A l'exemple de Richelieu et de La Valette, d'autres prélats commandèrent des armées sous Louis XIII. On connaît ces vers du temps :

Un prélat préside aux frontières, *(Évêque de Nantes.)*
Un autre a des troupes guerrières, *(Évêque de Mende.)*
Un archevêque est amiral, *(De Bordeaux.)*
Un gros évêque est caporal, *(De Chartres.)*
Un capucin pense aux combats, *(Le P. Joseph.)*
Un cardinal a des soldats, *(La Valette.)*
Un autre est généralissime ; *(Richelieu.)*
Mais France ! je crois qu'ici-bas
Ton église, si magnanime,
Milite et ne triomphe pas.

lieues de Paris. Corbie capitula (août). A cette nouvelle, la capitale fut consternée. Un grand nombre de Parisiens s'enfuirent à Orléans Ce qui restait éclata en menaces contre le cardinal de Richelieu, l'accusant de tous les malheurs qui venaient fondre sur le pays, et proféra des menaces de mort contre sa personne. Dans cette occasion, le grand ministre sembla un instant manquer de courage. Son confident, le père Joseph, qu'on surnommait l'*Éminence grise*, ce capucin d'un esprit si ferme et si délié en même temps, lui fit honte de ses folles terreurs; appuyé par Mazarin, alors nonce du pape, il le décida à sortir de son palais avec quelques hommes seulement et à se rendre à lh'ôtel de ville pour obtenir les hommes et l'argent nécessaires. Ce trait d'audace réussit; le peuple applaudit le ministre, et l'hôtel de ville vota des fonds extraordinaires et des levées d'hommes. Le salut du pays, du roi et du ministre était dès lors assuré. Rentré dans son palais, le cardinal se jeta, les larmes aux yeux, au cou du capucin, et celui-ci lui répétait : « Je vous avais bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, et qu'avec un peu de courage vous rétabliriez toutes nos affaires. » Elles furent, en effet, admirablement rétablies, et cette année, dont les débuts avaient été si tristes, ouvrit à la France une longue et glorieuse carrière de succès.

Galas avait envahi la Bourgogne avec cinquante mille hommes. Les impériaux furent arrêtés au siége de Saint-Jean-de-Losne (25 octobre), petite ville mal fortifiée, défendue seulement par cent cinquante soldats et quatre cents bourgeois, et qui soutint deux assauts et huit jours de siége. En apprenant l'arrivée du duc de Weymar et de La Valette (3 novembre), les impé-

riaux battirent en retraite ; les deux généraux se mirent à leur poursuite, leur tuèrent huit mille hommes et les forcèrent à repasser le Rhin.

Le cardinal de La Valette reçut le commandement de l'armée de Picardie par pouvoir du 6 avril 1637. Il ouvrit la tranchée devant Landrecies, le 11 juillet, et prit toutes les précautions possibles pour assurer le succès du siége. Il avait employé vingt jours à fortifier son camp par des lignes de circonvallation. Le gouverneur de Landrecies sortit de la ville avec sa garnison, le 26. Le cardinal en partit le 3 août pour assiéger Maubeuge, qui se rendit le 5. Dans la nuit du 8 au 9 septembre, il assiégea la Capelle et la garnison en sortit le 21.

La Valette commanda l'armée d'Italie en 1638 et 1639, par pouvoir du 7 avril 1638. Au titre de général de l'armée d'Italie, il joignit la qualité de plénipotentiaire pour conclure un traité d'alliance avec la duchesse de Savoie. Accompagné du duc de Candale, son frère, il força deux redoutes, jeta un renfort de deux mille hommes dans Verceil, le 2 juin, et signa le 3, à Turin, une ligue offensive et défensive entre le roi et Mme de Savoie.

En 1639, le marquis de Léganez assiégeait Cencio. Le cardinal attaqua ses retranchements au mois de janvier ; l'attaque dura huit heures. La Valette se retira sur une hauteur. Il se disposait le lendemain à une seconde attaque, lorsqu'il reçut l'ordre de la duchesse de Savoie de revenir à Turin. Les ennemis parurent le 13 devant cette capitale. Le cardinal les avait prévenus ; sa présence les éloigna. Casal était menacé d'un siége ; il y jeta des troupes, des vivres et des munitions. Chivas, investi le 17 juin, capitula le 28. Le 26, deux régiments français soutinrent, depuis huit heures du

matin jusqu'à trois heures après midi, les efforts du prince Thomas. Le nonce ménagea une suspension d'armes, à commencer du 14 août jusqu'au 24 octobre. Avant qu'elle fût expirée, le cardinal de La Valette était mort, emporté par la fièvre (28 septembre 1639). Le pape lui refusa les honneurs qu'on a accoutumé de rendre aux cardinaux, sous prétexte qu'il avait commandé des armées hérétiques contre des peuples catholiques. Pendant la durée de son archiépiscopat, Toulouse avait vu s'établir divers monastères dans ses murs : les Carmélites, en 1616; les Théatins, en 1621; les Carmes déchaussés et les Malthaises, en 1622, et les Tiercelettes, en 1625.

Le cardinal de La Valette fut toute sa vie dévoué à Richelieu, et ce dévouement alla si loin, que La Valette s'abaisse dans ses protestations d'attachement jusqu'à promettre d'abandonner son frère et son père s'ils sont coupables. (Il était alors question de faire le procès au duc de La Valette, qui prit la fuite et fut condamné à mort par contumace). La Valette, il est vrai (voir sa correspondance avec Richelieu), doute de la culpabilité du duc son frère et de son père d'Épernon, et il les recommande à la justice du cardinal; mais, même avec cette restriction, ses expressions sont indignes d'un fils et d'un frère. Aussi le vieux duc disait-il souvent en parlant de son fils : « Ce n'est pas le cardinal de La Valette, mais le valet du cardinal. » Ce jeu de mots ne semble que trop justifié par la correspondance des deux cardinaux.

Pinard, *Chronologie militaire.* — *Mercure français*, t. XX. — Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon.*—Mémoires du temps. — Ed. Sénemaud, *Nouvelle Biographie générale*, t. XXIX.

V.

BERNARD DE NOGARET, DUC D'ÉPERNON,

COMMANDANT D'ARMÉE.

ÉPERNON (BERNARD DE NOGARET D'), deuxième fils du duc d'Épernon, naquit à Angoulême en 1592. Connu d'abord sous le nom de marquis, puis de duc de La Valette, au mois de mars 1622, et de duc d'Épernon, le 13 mars 1642, il avait été pourvu de la charge de colonel-général de l'infanterie française, en survivance du duc d'Épernon, son père, par provisions données à Paris le 1er juin 1610; il prêta serment le 30 juin 1612, et reçut du roi, le même jour, le gouvernement de Metz et du pays messin, en survivance de son père.

Lieutenant-général de l'armée d'Aunis et de Saintonge, sous le duc d'Épernon, par pouvoir donné à Cognac, le 4 juillet 1621, Bernard de Nogaret servit aux siéges de Saint-Jean-d'Angély et de Royan. Créé duc de La Valette, pair de France, par lettres d'érection de la baronnie de Villebois en duché-pairie, sous le nom de La Valette, en mars 1622, enregistrées en parlement le 4 septembre 1631, il fut reçu le 5 du même mois.

Le duc de La Valette servit à l'armée d'Italie en 1629, fut reçu chevalier des ordres du roi le 14 mai 1633, et se démit, l'année suivante, du gouvernement de Metz et du pays messin en faveur de son frère le cardinal de La Valette; il obtint celui de Guyenne, en survivance de son père, en 1635, servit en Picardie,

sous le comte de Soissons, en 1636, et reçut le régiment d'infanterie de Guyenne, qu'il garda jusqu'au 20 juillet 1660, époque de son licenciement.

Le duc de La Valette fut appelé au commandement de l'armée de Guyenne, conjointement avec le duc d'Épernon, son père, par pouvoir du 4 novembre 1636. Les Espagnols venaient de franchir la frontière et marchaient sur la Guyenne. Le duc arriva près de son père, malade à Bayonne, le jour même de l'entrée de l'ennemi sur le territoire français. Le jour touchait à sa fin; le duc, après quelques heures passées avec son père, monta à cheval dans la nuit avec une suite peu nombreuse et se dirigea vers la frontière, pour arrêter l'ennemi et pour inspirer aux milices du pays, qui faisaient son unique ressource dans le danger qui menaçait la province, la confiance et le courage qu'elles semblaient avoir perdus. Ses soins furent inutiles. Le découragement et la crainte étaient partout. Le duc dut songer à opérer sa retraite ; il la fit avec beaucoup de péril pour sa personne, mais sans désordre. De concert avec La Roche, capitaine des gardes de son père, et quarante mousquetaires, sur le pont qui séparait le bourg de Siboure de celui de Saint-Jean-de-Luz, il soutint l'effort de l'armée espagnole, lui tua plus de deux cents hommes, parmi lesquels huit ou dix de ses meilleurs officiers, et donna ainsi le temps à notre infanterie d'échapper aux ennemis. Dès qu'elle fut en lieu de sûreté, La Roche leva le pont et vint rejoindre La Valette.

Les Espagnols s'emparèrent du pays de Labour, entrèrent dans Saint-Jean-de-Luz et vinrent camper devant le Socoa, qui se rendit sans résistance. La nouvelle de

la reddition du Socoa, situé à trois lieues seulement de Bayonne, terrifia d'abord cette ville. La présence du duc de La Valette et de son père la rassura bientôt. Ils la mirent en état de défense et parcoururent ensuite les villes frontières, qu'ils fortifièrent et placèrent à l'abri d'un coup de main.

La cour, en 1637, avait promis des secours au duc de La Valette. Ces promesses ne furent point suivies d'effet. Aucune armée ne parut. On ne put à la cour trouver les fonds nécessaires pour lever deux régiments d'infanterie et quatre compagnies de cavalerie. Le duc, dans toute la province, ne comptait pas un homme de guerre. Il entreprit de s'opposer aux progrès des Espagnols avec le peu de troupes que son père avait levées à ses dépens. Il parvint à les forcer dans les postes avantageux qu'ils avaient fortifiés, arrêta leurs courses et les resserra à tel point dans leurs retranchements, qu'il les mit dans l'impossibilité de nuire.

Il se fit alors un soulèvement dans la Guyenne. La révolte avait commencé par le Périgord ; elle gagna le Quercy, s'étendit promptement en Agénois et en Bordelais. Les provinces même d'Angoumois, de Saintonge et de Poitou, retenues un instant dans le devoir par l'intendant de justice Villemontée, prirent part au mouvement. Les révoltés, qui montaient, assure-t-on, à trente mille hommes, forcèrent un gentilhomme des environs de Périgueux, nommé La Mothe la Forest, à se mettre à leur tête. Celui-ci se mit en campagne avec dix mille de ces rebelles, entra dans Bergerac et tenta de surprendre Sainte-Foy. Un autre corps de révoltés s'empara de la Sauvetat Le duc de La Valette

n'avait avec lui que deux mille cinq cents hommes. Il attaqua néanmoins l'ennemi, bien supérieur en nombre et très bien défendu par des barricades. Après un combat des plus meurtriers, les rebelles, partout battus, abandonnèrent la Sauvetat, et leur chef, Madaillan, prit la fuite. La prise de cette place fut suivie de celle de Bergerac. Le bruit de cette défaite fit rentrer dans l'obéissance la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. D'Épernon se rapprocha ensuite du camp des Espagnols; sans tirer l'épée, il les enferma dans leurs retranchements, leur enleva les vivres, ruina leur armée et les obligea de décamper. Le fort de Socoa se rendit.

Le duc de La Valette commanda la même armée sous le prince de Condé, en 1638, et se distingua au siége de Fontarabie. Il ne put cependant emporter la place, et on lui attribua l'insuccès du siége. Alors il se retira en Angleterre, où il fut nommé chevalier de la Jarretière. Le 24 mai 1639 commença son procès. On le destitua de ses charges, on supprima celle de colonel-général de l'infanterie, et il vécut en exil jusqu'à la mort du roi et du cardinal de Richelieu. Il rentra en France en 1643, obtint la révision de son procès et fut rétabli dans le gouvernement de Guyenne, donné au comte d'Harcourt après la mort de son père, le duc d'Épernon, et dans sa charge de colonel-général de l'infanterie.

Le duc de La Valette, devenu duc d'Épernon depuis 1642 (13 janvier), commanda en Guyenne en 1649, conjointement avec le maréchal de La Meilleraye, et défendit cette province contre l'invasion des ennemis. En 1651, il se démit du gouvernement de Guyenne en faveur du prince de Condé, reçut celui de Bour-

gogne et contint la province dans l'obéissance due au roi. En février 1660, il remit le gouvernement de Bourgogne et fut pourvu de nouveau de celui de Guyenne, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 25 juillet 1661.

Le duc d'Épernon mourut insolvable, sans laisser d'autre héritier qu'une nièce, fille de son frère aîné le duc de Candale. Par suite de l'extinction de la maison d'Épernon, le duché passa dans la famille Goth de Rouillac, puis successivement dans les maisons d'Antin et de Noailles.

Pinard, *Chronologie militaire*. — Girard, *Histoire de la vie du duc d'Épernon.*

VI.

LÉRIGET DE LA FAYE.

LÉRIGET (Jean), sieur de La Faye, servit en qualité de volontaire, en 1647, dans l'armée navale commandée par le duc de Richelieu. Il donna des marques de son courage au combat qui se livra devant Naples contre les Espagnols, passa ensuite dans le régiment de Coudray-Montpensier, et se trouva en qualité de cornette au siége d'Ypres, à la bataille de Lens, au siége de Furnes et au blocus de Paris Il fut fait lieutenant dans le régiment d'Humières, et servit en cette qualité pendant les années 1654, 1655 et 1656, ainsi qu'à la levée du siége d'Arras, où il fut fait prisonnier de guerre. Il servit encore aux siéges de Landrecies, de Condé, de Saint-Guillain et de Valenciennes. Tous ces faits

d'armes sont attestés par quatre certificats différents, délivrés l'un par le duc de Richelieu, général des galères, en date du 4 septembre 1649; l'autre du marquis d'Humières, donné à Paris, le 25 décembre 1656; le troisième de Louis de Bourbon, prince de Condé, du 4 octobre 1666; le quatrième, enfin, du vicomte de Turenne, daté du 15 janvier 1667. Suivant le témoignage qu'on lui rend dans ces certificats, Lériget de La Faye se comporta toujours avec tant de valeur, qu'il mérita d'obtenir une commission de capitaine dans le régiment de Picardie, par lettres du 18 février 1660.

De son mariage avec Marie Dulignon, de la ville de La Rochefoucauld, il eut pour enfants :

1° Jean Lériget, seigneur de La Faye, de This, de Neuville, etc., qui fut d'abord mousquetaire du roi, fut fait prisonnier à Bruxelles en 1658, servit ensuite à l'armée de Flandre, sous le maréchal de Turenne, en 1667, et fut nommé capitaine des gardes de Jean-Casimir, roi de Pologne, par commission donnée par ce prince à Évreux, le 25 octobre 1669. Il servit encore aux armées de Hollande et de Flandre en qualité d'aide de camp de Louis de Bourbon, prince de Condé, et obtint du roi, en 1689, une commission pour continuer l'exercice de la charge de capitaine et gouverneur des ville et château de Montluel, en Bresse, malgré sa démission de cette charge en faveur de François Héraud de Gourville, que le roi en avait pourvu par lettres du même jour, sur la nomination du prince de Condé.

2° Pierre Lériget, sieur de La Faye, conseiller du roi, receveur général en l'élection de Vienne et conseiller secrétaire du roi en 1680.

Le deuxième fils de Pierre Lériget, Jean-François Lériget de La Faye, d'abord capitaine d'une compagnie de grenadiers, fut ensuite chargé de plusieurs missions diplomatiques par Louis XIV; il devint membre de l'Académie française et mourut à Paris, le 11 juillet 1731, sans avoir contracté d'alliance. Crébillon lui succéda à l'Académie.

Le fils aîné de Pierre Lériget, Jean-Élie, seigneur de La Faye, né à Vienne en 1671, servit longtemps et mourut en 1718 membre de l'Académie des sciences.

D'Hozier, *Armorial général*.

VII.

LÉON DE SAINTE-MAURE,

COMTE DE JONZAC, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SAINTONGE ET D'ANGOUMOIS.

SAINTE-MAURE (Léon de), comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, seigneur de Mosnac et de Fléac, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, conseiller en ses conseils d'état et privé, obtint du roi Louis XIII l'érection de sa baronnie d'Ozillac en marquisat, par lettres du mois de décembre 1623, enregistrées au parlement de Bordeaux le 2 mars 1624. Il fut fait mestre de camp d'un régiment d'infanterie, par brevet du 11 septembre 1627, et se trouva au siége de La Rochelle, où, si nous en croyons Tallemant des Réaux, il ne brilla guère par son courage.

Au commencement de 1628, il prit la fuite avec son régiment devant un corps de cavaliers rochelais. Le lendemain, les assiégés firent une autre sortie et furent repoussés à leur tour par les gens du roi, qui leur crièrent : *Vous n'avez pas affaire à Jonzac*. Sainte-Maure aperçut quelques jours après deux soldats de l'armée qui se battaient; il courut vers eux pour les séparer. — Qu'y a-t-il? contez-moi votre différend, leur dit-il. — Monsieur, répondit l'un des soldats, *il dit que je suis du régiment de Jonzac!* Le comte se retira fort mécontent de cette repartie.

Le comte de Jonzac fut nommé lieutenant-général des provinces de Saintonge et d'Angoumois, ville et gouvernement de La Rochelle, et gouverneur des ville et château de Cognac, par lettres du 14 février 1633. De 1639 à 1641, alors qu'on craignait une attaque de la frontière par les Espagnols attirés par la faction d'Orléans, il reçut des ordres de la cour pour mettre le pays en état de défense. En 1651, il commandait à Cognac lorsque cette ville était assiégée par le duc de La Rochefoucauld et le prince de Tarente. On l'accusait de pencher en secret pour *Monsieur le Prince*, mais il était surveillé de près par les bourgeois, tous bons royalistes, qui se défiaient de lui. Cognac, on le sait, allait tomber, malgré le zèle et le courage des habitants, au pouvoir des frondeurs, quand l'arrivée du comte d'Harcourt avec l'armée royale fit lever le siége.

Léon de Sainte-Maure fut reçu chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1661 et mourut le 22 juin 1671.

Il avait épousé Marie d'Esparbès de Lussan, fille aînée de François d'Esparbès de Lussan, vicomte d'Aubeterre, maréchal de France, et d'Hippolyte Bou-

chard d'Aubeterre, le 30 janvier 1622, qui mourut le 14 juillet 1654 et fut enterrée près du grand autel de Saint-Liguaire de Cognac. Il en eut quatre enfants :

1° Léon de Sainte-Maure, marquis d'Ozillac, tué aux barricades de Paris en 1648 ;

2° Alexis de Sainte-Maure, comte de Jonzac, qui suit ;

3° et 4° Hippolyte et Antoinette de Sainte-Maure, mortes non mariées.

Le comte de Jonzac aimait les lettres ; en 1660, il donna l'hospitalité aux voyageurs Chapelle et Bachaumont. Il avait réuni diverses notes sur les maisons nobles de la Saintonge et du Poitou, ainsi que sur sa maison et celles de Loudun et de Neesles de Joigny. Ces manuscrits, connus du bénédictin Dom Fonteneau, sont entrés dans sa collection, déposée à la bibliothèque publique de Poitiers. Ils forment trois volumes.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne.* — Tallemant des Réaux, *Historiettes.* — Massiou, *Histoire de Saintonge*, 1836, in-8°, t. II.

VIII.

ALEXIS DE SAINTE-MAURE,

COMTE DE JONZAC, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE SAINTONGE ET D'ANGOUMOIS.

SAINTE-MAURE (ALEXIS DE), comte de Jonzac, marquis d'Ozillac, seigneur de Mosnac, naquit vers 1633. Il fut d'abord capitaine dans le régiment de cavalerie-Mazarin, passa ensuite au régiment d'infanterie de Noailles et combattit glorieusement à Candie, où il fut

blessé le 25 juin 1669. A la campagne de Hollande, il fut fait brigadier et mestre de camp du régiment de Jonzac. Il devint bientôt premier écuyer de Jean-Baptiste-Gaston de France, duc d'Orléans et lieutenant-général des provinces de Saintonge et d'Angoumois à la mort de son père, en 1671. Le comte de Jonzac eut à réprimer une émeute qui, soulevée à Bordeaux, à l'occasion du papier timbré, venait d'envahir l'Angoumois. Quatre ou cinq mille rebelles s'étaient rassemblés non loin d'Angoulême; l'avant-garde vint passer tambour battant sous les murs de la ville. Prévenu aussitôt, Jonzac, quoique malade, monta à cheval, et, à la tête de trente ou quarante gardes et de quelques amis, il chargea les rebelles, les battit et apaisa l'émeute en faisant pendre deux des plus turbulents de la troupe. Il mourut peu après, en janvier 1677.

Alexis de Sainte-Maure avait épousé en 1661 Suzanne Catelan, fille d'un intendant des finances, morte en 1689. Il n'en eut que des filles :

1° Julie-Michelle de Sainte-Maure, comtesse de Jonzac, née en 1662, qui épousa en 1678 Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan, comte d'Aubeterre, lieutenant-général, et mourut à Paris en 1726;

2° Élisabeth de Sainte-Maure, mariée au marquis de Vernon-Bonneuil;

3° Françoise-Geneviève de Sainte-Maure, mariée, par contrat du 4 novembre 1696, à Philibert-Joseph Devezeau, seigneur de Chasseneuil;

4° Judith-Huberte de Sainte-Maure, née le 19 octobre 1673, mariée, par contrat du 5 février 1692, à Jean-Louis de Brémond, seigneur d'Ars, dit le marquis d'Ars, capitaine de vaisseau;

5° Et N. de Sainte-Maure, religieuse, abbesse de Puyberland.

Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne.* — P.-D. Rainguet, *Biographie saintongeaise.*

IX.

JEAN-BAPTISTE RIVAUD,

GÉNÉRAL DE DIVISION.

RIVAUD (Jean-Baptiste), issu d'une famille originaire du Poitou, était fils d'un maître général des eaux et forêts de la province d'Angoumois dont le père était venu s'établir dans la province au commencement du XVIIIe siècle. Né à Angoulême le 24 décembre 1755, il entra au service le 1er janvier 1773, comme cadet gentilhomme, dans les dragons de La Rochefoucauld (devenu régiment d'Angoulême, puis 11e régiment de dragons). Il fut nommé sous-lieutenant en 1779, lieutenant en 1787, capitaine en 1790, et chef d'escadron commandant le même régiment en 1792. Il pénétra dans Porentruy cette même année à la tête d'un détachement de cette dernière arme et passa ensuite à l'armée du Rhin, où il fit la campagne à la tête de son régiment. Il se trouva à tous les combats, et à la suite d'une action d'éclat, il fut fait général de brigade le 8 octobre 1793. Pendant quatre ans, de 93 à 96, le général Rivaud commanda avec distinction la cavalerie du général de division Desaix et contribua à la prise des lignes de Weissembourg. Employé en Hollande, de 1797 à 1799, il servit dans le corps d'armée du général

Brune, qui battit les Russes et les Anglais et les força de souscrire à la capitulation du Helder. Après avoir commandé dans le Brabant-Batave, Rivaud se rendit dans les départements-réunis. Appelé au commandement de l'avant-garde de cavalerie de l'armée de réserve en Italie, il participa, après le passage du Saint-Bernard, aux glorieuses journées de Montebello, de Marengo et de Pozzolo, qui ont valu à la France la conquête de l'Italie. Sa conduite dans cette campagne et surtout à Marengo mérita d'être honorablement citée dans les rapports de l'armée. Dans la journée de Pozzolo, conjointement avec le général Davoust, il avait enlevé le village et décidé de la victoire. Général de division le quatrième jour complémentaire an X, Rivaud, à la suite de la campagne de 1800 en Italie, où il se distingua particulièrement au passage du Mincio et de l'Adige, fut appelé au commandement du Piémont, et bientôt après à celui de la cavalerie du camp de Saint-Omer. Affaibli par les fatigues de la guerre, il mourut à la fin de 1803 (le 3 vendémiaire an XII), regretté de toute l'armée comme l'un de nos meilleurs généraux de cavalerie.

De Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français*. — *Dictionnaire historique des batailles*. — H. Beauchet-Filleau et Ch. de Chergé, *Dictionnaire historique des familles de l'ancien Poitou*.

X.

CHEMINEAU,

BARON DE L'EMPIRE, GÉNÉRAL DE DIVISION.

CHEMINEAU (JEAN) naquit le 26 avril 1771 au village de Chez-Grelet, près d'Angoulême. Il entra au service le 25 septembre 1791, en qualité de sergent-major dans le 4e bataillon du département de la Gironde, y fut fait sous-lieutenant le 11 juillet 1792 et lieutenant le 13 octobre 1793. Il servit avec ce bataillon à l'armée du Nord dans cette même année, et fut blessé à la bataille de Hondscootte le 8 septembre. Nommé capitaine au même corps le 17 août 1794, Chemineau fit en cette qualité les campagnes des armées du Rhin et de l'Italie jusqu'en 1802. Il se distingua au combat du pont du Var, le 26 mai 1802, et fut nommé chef de bataillon sur le champ de bataille. Le brevet de ce grade lui fut expédié le 30 du même mois. Devenu major du 61e régiment d'infanterie de ligne le 22 décembre 1803, il fut créé membre de la Légion-d'Honneur le 24 mars 1804. En 1805, Chemineau servait dans son grade sous les ordres du maréchal Masséna. Passé l'année suivante à la grande armée, il fit la campagne de Prusse. Employé en 1807 au siége de Dantzik, et chargé de poursuivre l'ennemi qui se retirait en fuyant sur Pillau, il prit avec lui un escadron du 11e de chasseurs, qui faisait partie des troupes placées sous son commandement, chargea l'ennemi dans un bois, fit mettre bas les armes à huit cents hommes et s'empara de trois pièces de canon. Chemineau avait eu dans cette affaire

un cheval tué sous lui. La bravoure qu'il y déploya lui valut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur le 1er juin 1807.

A la bataille de Friedland, gagnée sur les Russes dans le même mois, le général Coheorn, blessé dès le matin, dut abandonner son commandement. Chemineau se mit alors à la tête de la brigade de grenadiers du général, composée des 6e et 61e régiments d'infanterie. Cette brigade soutint vaillamment les efforts des Russes pendant toute l'action et contribua au succès de cette affaire. Le major Chemineau en conserva le commandement provisoire jusqu'au 28 juin, époque à laquelle il fut nommé colonel du 76e régiment de ligne. Créé baron de l'empire le 19 mars 1808, général de brigade le 22 juin 1811, il fut employé en cette qualité à l'armée de Portugal et y commanda une des brigades de la division du général Foy. Vers la fin de juillet 1812, après la bataille des Arapiles, qui avait été perdue le 12 du même mois, l'armée de Portugal se rallia sous Alba-de-Tormès et commença sa retraite dans la direction de Péneranda. Le général Chemineau commandait alors la 1re brigade de la division Foy, qui formait l'arrière-garde de cette armée. L'avant-garde anglo-portugaise passa la Tormès à Alba, vint attaquer l'arrière-garde française et enfonça un de ses carrés. Un autre carré, formé par le 2e bataillon du 69e régiment, au milieu duquel se trouvait Chemineau, arrêta par sa contenance l'armée anglaise. Les officiers et les sous-officiers placés dans l'intérieur du carré firent feu, tandis que les chevaux des ennemis venaient se faire percer par les baïonnettes des soldats des premiers rangs du carré. Le nombre d'hommes et de che-

vaux qui furent tués devint bientôt assez considérable pour former un rempart qui préserva le bataillon du 69ᵉ du sort éprouvé par le carré enfoncé au commencement du combat, et donna le temps au général Foy d'amener une deuxième brigade, de secourir celle commandée par Chemineau et d'arrêter la marche de l'ennemi

En octobre 1812, l'armée de Portugal reprit l'offensive contre les Anglo-Portugais et les Espagnols, qui se virent contraints à leur tour de battre en retraite. La division Foy se présenta le 25 octobre devant la ville de Palencia, dont la garnison anglo-espagnole, à la première sommation, offrit d'ouvrir les portes si le général Foy se présentait lui-même. Le général envoya un de ses aides de camp, mais notre parlementaire, par une insigne perfidie, fut accueilli par une décharge de mousqueterie à bout portant. Le général Foy, indigné de cette action déloyale, ordonna au général de brigade Chemineau d'emporter Palencia. Chemineau employa d'abord le canon pour enfoncer les portes; mais quand il vit que l'effet produit par l'artillerie ne répondait pas à son attente, il se mit à la tête des sapeurs du 69ᵉ regiment, fit rompre à coups de hache les portes barricadées, pénétra dans la ville en poursuivant vigoureusement l'ennemi, et arriva rapidement au pont de Cassion, qu'il enleva de vive force, tout en s'emparant des barils de poudre qui avaient été disposés par l'ennemi pour le faire sauter.

Le général Chemineau fut envoyé à l'armée d'Allemagne après les désastres de Moscou. Il commanda la 1ʳᵉ brigade de la division du général Souham, se distingua le 27 avril 1813 au combat de Weissenfelds et

fut cité honorablement à cette occasion. Le 2 mai suivant, il donna de nouvelles preuves de valeur à la bataille de Lutzen et se couvrit de gloire. Dans cette journée, ce fut lui qui, en faisant tirer le canon, annonça les attaques de l'ennemi. La principale de ces attaques était dirigée sur Caïa, que Chemineau était chargé de défendre avec la 1re brigade de la division Souham, formant en quelque sorte l'avant-garde du corps du maréchal Ney. Il arrêta les efforts de l'ennemi et donna le temps à toute l'armée d'arriver sur le champ de bataille. Le général Chemineau reçut d'abord une balle qui lui traversa la nuque ; il ne cessa pas pour cela de combattre, mais il eut ensuite la jambe droite fracassée et fut obligé de quitter le champ de bataille, où il avait eu deux chevaux tués sous lui. Il résista à l'amputation, fut nommé général de division le 31 juillet suivant et commandeur de la Légion-d'Honneur le 10 août. Le roi Louis XVIII le créa chevalier de Saint-Louis le 27 octobre 1814. Le général Chemineau commanda, la même année, dans le département de la Vienne et dans les subdivisions formées par les départements de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres. Il est mort à Poitiers en 1852.

De Courcelles, *Dictionnaire historique des généraux français.* — *Galerie historique des contemporains*, 1818, Bruxelles, in-8°, t. III. — *Dictionnaire historique des batailles.* — *Victoires et conquêtes.* — F. Marvaud, *Géographie du département de la Charente.*

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DE L'ANGOUMOIS

(PRINCIPAUTÉ DE MARCILLAC)

PUBLIÉS

PAR M. ED. SÉNEMAUD

I.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SEIGNEURIE DE MARCILLAC

La terre de Marcillac fut possédée depuis 866 jusqu'en 1789 par les maisons de Taillefer, de Rancon, de Sainte-Maure, de Craon et de La Rochefoucauld. Un mariage la fit passer en 1389 dans cette dernière famille. Simple châtellenie, cette terre se trouve cependant appelée du nom de principauté dans tous les aveux rendus aux évêques d'Angoulême par les comtes et ducs de La Rochefoucauld à dater du XVI[e] siècle, et toujours, depuis cette époque, les aînés de la famille se sont qualifiés princes de Marcillac.

Avant la révolution, le fief de Marcillac, situé dans la province et comté de Poitou, dépendait de la généralité de La Rochelle et de l'élection de Cognac. Compris dans le diocèse d'Angoulême, il relevait de l'évêché, à

quelques exceptions près relatées et rappelées dans tous les dénombrements; une petite partie appelée le fief de Saint-Cybard relevait de l'abbaye de ce nom.

Enclavé aujourd'hui dans le département de la Charente, le siége de l'ancienne principauté de Marcillac n'est plus qu'un modeste chef-lieu de commune connu sous le nom de Marcillac-Lanville. La terre et le château (ce dernier n'existe plus depuis longtemps) (1) furent au moyen âge le théâtre de quelques événements dont je retracerai rapidement l'histoire d'après nos chroniqueurs, nos historiens de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, et les documents que j'ai pu consulter aux archives départementales.

Vulgrin, comte de Périgord et d'Angoulême, donné par Charles le Chauve pour successeur à Emenon, en 866, bâtit le château de Marcillac pour arrêter les incursions des Normands. Il en établit vicomte Ramnulphe, qui eut trois fils, Lambert, Alduin et Odolric. Lambert, qui avait remplacé son père, fut tué, avec un de ses frères, par Bernard, comte de Périgord (918). Guillaume Ier Taillefer, comte d'Angoulême (916-962), rétablit dans leurs possessions et dignités leur frère plus jeune, Odolric, qu'il fit son vicomte, comme Ramnulphe avait été le vicomte de son père. Cette dignité de vicomte dont il est parlé dans notre chronique n'a-

(1) « Il ne reste plus du château que la motte féodale; elle est d'une telle élévation, qu'on la prendrait pour une colline naturelle, si l'inspection du terrain ne démontrait pas qu'elle a été faite de main d'homme. Sous les broussailles qui en couvrent les flancs, on découvre à peine quelques fondements de murs à fleur de terre. » (J.-H. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*.)



vait pas alors la valeur qu'on pourrait lui attribuer. Purement honorifique, elle tenait le premier rang dans l'ordre judiciaire. Les vicomtés de Marcillac et de Ruffec n'étaient point héréditaires comme celles que possédaient plusieurs grands feudataires du Poitou, et cette expression de l'*Historia pontificum et comitum Engolismensium* : « Et fuit illi vicecomes, sicuti Ramnulfus patri suo, » prouve que le vicomte n'était que le vicaire ou lieutenant du comte, chargé de rendre la justice, peut-être aussi de la levée des impôts, et préposé à la garde du château. Nommé par le comte et avec mission de le suppléer, le vicomte était essentiellement révocable, et la privation de ses *honneurs*, c'est-à-dire de ses possessions et de sa dignité, ne saurait être comparée à la confiscation du fief (1).

Vers l'an 1022, la vicomté de Marcillac était occupée par Guillaume, qui avait pour frères Odolric et Alduin. Les trois frères étaient probablement fils du vicomte nommé par Guillaume Ier, de cet Odolric dont les enfants, dit Besly, ne valurent pas mieux que leurs oncles. Alduin, le plus jeune, mis en possession du château de Ruffec, inspirait une grande jalousie à ses aînés, que cette concession avait fortement irrités. Le comte Guillaume II, désireux de mettre fin aux contestations qui divisaient les trois frères, était parvenu à les réconcilier avant son départ pour Rome, et

(1) *Chronicon Engolismense*, ad annum 918. — *Historia pontificum et comitum Engolismensium*, c. XIV, XVI et XVII, nouvelle édition publié en 1853, par M. J.-F.-Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême. — Corlieu, *Recueil en forme d'histoire*, etc., c. III.

le pieux suzerain leur avait fait jurer amitié sur les reliques de saint Cybard. Guillaume et Odolric ne tardèrent pas à se parjurer. Profitant, en effet, de l'absence du comte, ils prirent occasion des réjouissances de la fête de Pâques et attirèrent, dans la semaine des Rameaux, Alduin au château de Marcillac. « Le soir se passa en bonne chère et en compliments jusqu'à ce qu'il fallût aller prendre du repos : les deux aînés, éveillés de bon matin, surprirent Alduin endormi au lit, lui coupèrent la langue et lui crevèrent les yeux, de sorte que, par cette impie inhumanité, ils se rendirent maîtres de Ruffec. » Le comte Guillaume, à son retour d'Italie, ne laissa pas ce forfait impuni. Avec le secours de Guillaume, duc d'Aquitaine, il assiégea le château de Marcillac et le réduisit en cendres. Il laissa cependant la vie et les membres saufs aux deux traîtres, et se contenta de les priver de leurs possessions et honneurs. Alduin conserva le château de Ruffec, et quelques années plus tard, Alduin II, fils de l'aveugle, releva, par ordre du comte, les ruines du château (1).

La terre de Marcillac, depuis la mort du comte Guillaume II, en 1028, jusqu'à la fin du XI[e] siècle, fait encore partie du domaine des comtes d'Angoulême. Concédée avec le comté et d'autres terres à Foulques, mort en 1087, qui prenait le titre de seigneur de Mar-

---

(1) *Historia pontificum et comitum Engolismensium*, c. XXV. — Corlieu, *Recueil en forme d'histoire*, c. V. — J. Besly, *Histoire des comtes de Poitou*, nouvelle édition, in-8°, 1840, c. XX. — Vigier de la Pile, *Histoire de l'Angoumois*, c. II, art. II, p. XVII. — Art de vérifier les dates, *Chronologie historique des comtes d'Angoulême*, t. X de l'éd. in-8°.

cillac dans ses chartes, cette seigneurie est encore mentionnée sous le règne de son fils, Guillaume III, qui eut à défendre le château contre le duc d'Aquitaine; mais, depuis cette époque, on paraît perdre pour quelque temps toute trace historique de ce domaine. Il est probable que les seigneurs de Rancon, établis vers la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe, en Saintonge et en Angoumois, en devinrent possesseurs. Le château tomba, en 1178, entre les mains de Richard, duc d'Aquitaine, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et ce prince le rasa avec un grand nombre de places fortes, qu'il prit d'assaut sur les barons d'Angoumois et de Saintonge. Richard, devenu roi d'Angleterre, envahit de nouveau l'Angoumois et ses marches dans l'été de 1194, et sans nul doute la terre de Marcillac ne fut pas exempte des ravages qu'eurent à subir les villes et les autres places de la province. Geoffroy V, seigneur de Taillebourg et de Marcillac en 1193, transmit dans le siècle suivant les deux fiefs à son fils Geoffroy VI, décédé sans postérité en 1263 (1).

Geoffroy VI de Rancon fit présent de la seigneurie de Marcillac à son épouse Isabelle; mais cette donation ne pouvait comprendre que l'usufruit et non la propriété foncière, qui devait retourner à ses héritiers. C'est ce que prouvent du reste les chartes publiées à la suite de cette notice.

Ici se présente une double difficulté généalogique et chronologique. De qui était fille Isabelle de Lusignan?

(1) Math. Paris, *Historia major*, in-fol., 1644. — Corlieu, *Recueil*, c. VIII, IX et X. — Vigier de la Pile, c. II, art. II. — Art de vérifier les dates, in-8°, t. X.

Quelles furent ses alliances et quelles sont les dates à assigner à ses mariages? Corlieu qui écrivait au XVI[e] siècle, le P. Anselme dans son *Histoire généalogique de la maison de France*, Vigier qui suit pas à pas le P. Anselme, et tous les autres généalogistes me paraissent avoir confondu les noms, les dates et les alliances. Je ne sais si je serai plus heureux que mes devanciers. J'espère cependant, avec le secours de pièces nouvelles et inédites, pouvoir arriver à redresser leurs erreurs. J'indiquerai seulement, pour le moment, la filiation et les alliances d'Isabelle de Lusignan, en renvoyant, pour la solution de ces questions, à ma *Nouvelle chronologie historique des comtes d'Angoulême*.

Isabelle, fille de Hugues XI et de Yolande de Dreux, épousa vers 1251 Geoffroy VI de Rancon, seigneur de Taillebourg et de Marcillac, qui lui donna cette dernière terre en usufruit. Après la mort de Geoffroy, en septembre 1263, Isabelle épousa, avant 1267, Maurice de Belleville. Les hommages de 1267, 1274, 1277 et 1278 sont rendus au nom d'Isabelle, et par elle-même pour cette dernière année. Maurice de Belleville mourut en 1277. Il y a donc impossibilité à trouver une date pour le mariage d'Isabelle avec Maurice V de Craon, mort en 1282 et père de Maurice VI, marié avec Mahaud de Malines, en 1277. Dans les pièces que nous produisons, Isabelle prend toujours le titre de veuve de Geoffroy de Rancon, de femme de Maurice de Belleville, et ensuite, en 1277, celui de veuve du même seigneur de Belleville. Le P. Anselme, et avec lui tous ceux qui l'ont suivi, donnent à Isabelle, pour premier mari, Geoffroy de Rancon, et pour second mari, Maurice de Craon, qu'ils rendent veuf le 14 janvier 1299. La dou-

ble erreur commise par ces écrivains est facile à reconnaître au moyen des pièces publiées. D'abord, il est établi par ces pièces que la veuve de Geoffroy, dame de Marcillac, de Commequiers, de Beauvoir-sur-Mer, n'a jamais pris et ne pouvait prendre la qualité de veuve de Maurice de Craon; en second lieu, loin de mourir en 1299, Isabelle vivait encore en 1304, ainsi que le prouvent ses lettres à son neveu ou petit-neveu Amaury III de Craon; elle vivait même en 1309 et encore en 1314, puisqu'elle est mentionnée dans le testament de son frère Guy de Lusignan, seigneur de Couhé, et dans celui de Yolande, sœur de Guyard, dernier comte de la Marche et d'Angoulême (1).

Guillaume III, fils et successeur de Guillaume II de Sainte-Maure et de Jeanne de Rancon, devint possesseur de la terre de Marcillac, dont il fit hommage, en 1271 et en 1274, à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, et à Hélie Carel, abbé de Saint-Cybard. Dans l'hommage rendu par Isabelle en 1278, Guillaume est déclaré propriétaire du fief. Le même en fit aveu en 1296 et mourut en 1300. L'année suivante, sa fille Ysabeau portait, par son mariage avec Amaury, la seigneurie de Marcillac dans la maison de Craon, et Amaury en faisait hommage en 1302, époque de la mort de Jeanne de Rancon, aïeule de sa femme Ysabeau (2).

---

(1) Archives départ. de la Charente, série G, *Fonds de l'évêché*, liasse 25. — Arch. imp., *Trésor des chartes*, J. 407, nº 14; 406, nº 21 (*testaments* de Guy de Lusignan, seigneur de Couhé, de Peyrac et de Frontenay, en 1309, et de Yolande, en 1314).

(2) Le P. Anselme, ***Histoire généalogique de la maison de France et des grands-officiers de la couronne***, t. V et VIII. — Arch. départ. de la Charente. (V. les pièces publiées à la suite de la notice.)

Quelques difficultés s'élevèrent du temps de Guillaume III de Sainte-Maure relativement à l'hommage de la terre de Marcillac, et l'évêque d'Angoulême, en 1283, avait mis en sa main, faute de devoir de son vassal, le château et la châtellenie, dont il avait passé bail féodal, le vendredi avant la Saint-Laurent, au profit d'Hirvoix, sieur de Ruffec, chevalier, sous la caution de Pierre Chouvet, bourgeois de Bellac; de Pierre Dupont et de Guillaume Thibaud, de Montignac. Le vassal rendit ses devoirs et rentra dans son fief. Plus tard, en 1302, Amaury III de Craon parut un instant hésiter sur la validité de l'hommage qui lui était réclamé; mais bientôt ses doutes disparurent après la lettre que lui adressa Isabelle de Lusignan en 1304, lettre dans laquelle la dame de Beauvoir-sur-Mer certifiait qu'elle avait souvent ouï dire à Geoffroy de Rancon, son premier mari, que le château et la châtellenie de Marcillac et leurs dépendances étaient dans la mouvance de l'évêque d'Angoulême, à l'exception du Verteuil et du fief de Saint-Cybard, ce dernier relevant de l'abbaye du même nom. Depuis ce temps, Amaury de Craon rendit fidèlement son hommage et ses aveux à l'évêché, en 1309, comme mari et bail de sa femme Ysabeau, fille de feu Guillaume de Sainte-Maure, et après la mort d'Ysabeau, en 1311 et 1314 (1).

Le 13 avril 1320, Amaury de Craon obtint des lettres du roi Philippe le Long portant que sa châtellenie de Marcillac serait distraite du siége de Niort pour res-

---

(1) Arch. départ. de la Charente. (V. les pièces publiées à la suite de la notice.)

sortir au siége de Poitiers. Après sa mort, arrivée en 1332, son second fils et son petit-fils, Guillaume Ier dit le Grand, et Guillaume II, vicomtes de Châteaudun, lui succédèrent comme seigneurs de Marcillac. En 1389, une fille de Guillaume II porta par mariage cette terre dans la maison de La Rochefoucauld. Guy VIII, chevalier, seigneur de La Rochefoucauld, Marthon, Blanzac, Cellefrouin et Bayers, ajouta à tous ces titres celui de seigneur de Marcillac et rendit hommage à l'évêché, comme l'avaient fait ses prédécesseurs (1).

En 1445, si nous en croyons le P. Anselme, Jean de La Rochefoucauld, chambellan de Charles VII, obtint de ce prince la permission de fortifier Marcillac et d'y bâtir un château. L'ancien devait avoir été ruiné pendant la guerre avec les Anglais. François II, comte de La Rochefoucauld (1517-1533), se qualifia, le premier, prince de Marcillac.

En 1550 et en 1567, l'évêque d'Angoulême rencontra quelque résistance de la part de François III pour l'hommage, que le comte essaya de transporter au roi. Le 9 janvier 1550, François, qui avait déjà fait hommage au roi pour le comté de La Rochefoucauld, le château et la châtellenie dudit lieu, les baronnies et châtellenies de Marthon, Blanzac, Verteuil et Bayers, relevant du duché d'Angoulême, lui en rendit un second dans lequel il comprenait la principauté de Marcillac relevant du comté de Poitou. L'évêque présenta un aveu de Guy VIII de La Rochefoucauld, du 15 sep-

(1) Arch. départ. de la Charente. (V. la pièce n° XII.) — Arch. imp., *Trésor des chartes (inventaire Dupuy*, t. Ier).

tembre 1398, et l'hommage dut être rendu. En 1567, les administrateurs de l'évêché, en l'absence de l'évêque Charles de Bony, qui ne vint prendre possession de son siége que très tard, se virent contraints, pour vaincre la résistance du vassal, de produire un vidimus de l'aveu de 1398. Ce mauvais vouloir du comte de La Rochefoucauld, ce refus de rendre un hommage auquel il se connaissait certainement obligé peut s'expliquer. François III avait embrassé les nouvelles doctrines dites de la Réforme, qui avaient recruté de nombreux adhérents dans la province, et l'Angoumois, en 1567, se trouvait menacé d'une nouvelle guerre civile et religieuse. Le seigneur de Marcillac pouvait donc croire qu'il lui serait facile de se soustraire aux obligations imposées à ses prédécesseurs. Telles sont, à notre avis, les causes qui motivèrent ces tentatives d'affranchissement (1). Les rapports entre le suzerain et le vassal ne paraissent plus être troublés de quelque temps, et les difficultés soulevées un instant, par suite du refus d'hommage, disparaissent pour ne plus se renouveler qu'à l'occasion des lettres-patentes de 1732.

Au mois de février 1732, Alexandre, duc de La Rochefoucauld, fils de François VIII, n'ayant plus que des filles, obtint des lettres-patentes portant extension aux filles du duché-pairie, que l'aînée, Marie-Louise-Nicole,

(1) On doit consulter, pour les luttes antérieures soutenues par les seigneurs de La Rochefoucauld contre les évêques d'Angoulême, l'intéressant travail de M. E. Gellibert des Seguins (*Aiquilin, évêque d'Angoulême, et Guy VII de La Rochefoucauld*, 1328-1329), inséré dans le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 3e série, t. Ier, année 1859, pp. 59-82.

devait faire passer à son mari, qu'elle était tenue de prendre dans la maison de La Rochefoucauld, et à leurs enfants mâles, et à défaut, aux autres filles aux mêmes conditions; et s'il ne se trouvait plus de mâles de cette maison, il était dit que celui qu'elles épouseraient serait tenu aux nom et armes de La Rochefoucauld.

La mouvance des terres du duché relevant de l'évêché disparaissait alors par suite de l'hommage porté au roi. Les officiers de la sénéchaussée et du présidial, et l'évêque d'Angoulême, réclamèrent le droit d'indemnité. Le long procès qui suivit ne fut terminé qu'après la mort du duc, sous l'évêque de Broglie, qui obtint d'abord l'indemnité de la duchesse d'Enville, puis son hommage pour la terre de Marcillac, en 1766. Je présenterai ici quelques notes chronologiques qui retracent les principales phases du procès.

1736. — Requête du 31 août 1736, présentée à la grand'chambre du parlement par Cyprien-Gabriel-Bernard de Rézay, évêque d'Angoulême, pour être reçu intervenant dans la cause d'indemnité entre le duc de La Rochefoucauld et les officiers de la sénéchaussée et siége présidial d'Angoulême, et être payé par ledit duc de La Rochefoucauld de l'indemnité à lui due pour l'érection en duché des terres de la mouvance de l'évêché d'Angoulême.

1743. — Arrêt du conseil d'état du 17 mai 1743, portant commission au sieur Gilbert de Voisins, conseiller d'état, de juger en dernier ressort des contestations entre le duc de La Rochefoucauld et les officiers de la sénéchaussée et siége présidial d'Angoulême, au sujet de l'indemnité prétendue par lesdits officiers pour

raison de la distraction du ressort, du duché-pairie de La Rochefoucauld.

1755. — Requête du 24 novembre 1755, présentée à la grand'chambre du parlement par Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême, pour poursuivre l'instance de son prédécesseur et demander ladite indemnité contre le duc de La Rochefoucauld.

1755.— Production du 3 décembre 1755, par Alexandre, duc de La Rochefoucauld, contre ledit sieur évêque, pour prouver qu'il ne doit point être reçu en intervention dans l'affaire de l'indemnité des officiers du ressort d'Angoulême, qui est une affaire toute différente de celle de la mouvance, et qu'il ne peut former sa demande d'indemnité que devant les juges des lieux.

1758. — Délibération du 22 février 1758 sur consultation, portant avis que l'indemnité des terres qui ont été mouvantes de l'évêché d'Angoulême est due au sieur évêque d'Angoulême par le duc de La Rochefoucauld.

1759. — Délibération du 14 avril 1759 sur consultation, portant le même avis.

Voici maintenant, à propos de la question d'indemnité, l'avis présenté par un des avocats consultants de l'évêque :

« C'est le corps même du duché qui relève de l'église. La voye pour se pourvoir seroit de former opposition par requeste au parlement, à l'enregistrement des dernières lettres-patentes, fondé sur ce que, par érection, la mouvance de l'église est transférée au roy, et les droits du fief de l'église en ce point anéantis, ce qui ne se peut faire qu'en indemnisant tout au moins

l'église de la suppression de la mouvance, qui est transférée au roy, et en payant l'indemnité sur le pied du tiers de la prisée, qui sera par experts, des biens relevant immédiatement de l'église, l'érection de la pairie et enregistrement étant toujours présumés faits sans préjudice du droit d'autruy; et comme M. le duc de La Rochefoucauld a porté dans l'hommage nouvellement rendu au roy ce qui était relevant de l'église et s'est par là soustrait à la mouvance de son véritable seigneur, il a par là donné ouverture au droit d'indemnité qui n'était pas pleinement acquis par l'érection de la pairie, mais bien par l'hommage rendu au roy, contenant une tentative de transférer la mouvance et droit de supériorité féodale appartenant à l'église, car jusque-là M. le duc de La Rochefoucauld avait toujours paru rester dans l'hommage de l'église » (1).

L'évêque d'Angoulême fit ensuite dresser un état du revenu des terres du duché qui relevaient de l'évêché, pour se fixer sur le chiffre de l'indemnité à réclamer. Je reproduis cette note qui me paraît présenter un certain degré d'intérêt.

État du revenu des terres mouvantes de l'évêché d'Angoulême dans le duché de La Rochefoucauld.

La Rochefoucauld vaut 14,000 liv. de rente, en supposant que le fief vicomtal et les paroisses de cette châtellenie qui relèvent de l'évêché d'Angoulême comprennent la moitié de cette terre; c'est donc

---

(1) *Arch. départ.*, série G., liasses 22 et 25.

7,000 liv. de rente qui sont dans la mouvance de l'évêché. . . . . 7,000 ₶

Montignac mouvant en entier de l'évêché ou à peu de chose près vaut de revenu. . 5,960 ₶

Les paroisses dépendantes de Montignac donnent de revenu. . . . . 3,000 ₶

Tourriers mouvant en entier de l'évêché donne de revenu. . . . . 1,800 ₶

Forêt de Boisse mouvante en entier de l'évêché. Elle est divisée en seize coupes, et chaque coupe vaut environ quarante mille livres; cette forêt donne donc annuellement de revenu plus de six mille livres. . 6,000 ₶

Marcillac mouvant presque en entier de l'évêché : on estime que les objets mouvants de l'évêché donnent annuellement de revenu. . . . . 10,000 ₶

Total du revenu des terres mouvantes de l'évêché dans le duché de La Rochefoucauld. 33,760 ₶

Montignac. — Agriers et rentes, 4,000 liv.; — les prés de Montignac, 173 liv.; — les prés des grandes lignes de Montignac, 96 liv.; — les eaux du Tapis et autres pêcheries, 242 liv.; — moulins de Montignac, 1,450 liv. — Total du revenu de la terre de Montignac, 5,961 liv.

Paroisses dépendant de Montignac. — Agriers de Bignac, 210 liv.; — dîmes de Douzac, 470 liv.; — Xambes, 520 liv.; — Saint-Amand-de-Nouère, 1,800 liv. — Total du revenu, 3,000 liv. (1).

(1) *Arch. départ.*

Le duc de La Rochefoucauld mourut le 4 mars 1762. Il laissait deux filles : Marie-Louise-Nicole, l'aînée, qui épousa *Jean-Baptiste-Louis-Frédéric* de La Rochefoucauld-Roye, duc d'Enville, mort en mer le 17 septembre 1746, lieutenant-général des armées navales, appelé avant son mariage le comte de Roye. Il était cousin germain cadet du duc d'Estissac. Par son mariage avec la fille aînée du dernier duc de La Rochefoucauld, le duc d'Enville fit passer, quoique cadet, la possession du duché à son fils, de préférence au duc d'Estissac qui, quoique aîné, n'avait épousé que la cadette.

Marie, deuxième fille, épousa en 1737 *Louis-François* de La Rochefoucauld, duc d'Estissac, ci-devant comte de Marthon, qui, par son droit d'aînesse, devint chef des nom et armes de sa maison par la mort de son beau-père.

Par suite d'une transaction entre M. de Broglie et la duchesse d'Enville, cette dernière céda et transporta en 1764, à l'évêque d'Angoulême, les terres suivantes en paiement de partie de l'indemnité due à son évêché :

1° La terre et seigneurie de Genac, ses circonstances et dépendances, consistant en droits de haute, moyenne et basse justice, rentes seigneuriales, droits d'agriers et dîmes inféodées, affermées en 1764, au sieur Breaud, 2,300 liv.;

2° Le droit d'agrier que Mme la duchesse d'Enville possède par indivis avec l'évêché d'Angoulême dans la paroisse de Bignac, affermée, par bail commencé à la Saint-Jean 1764, 210 liv.;

3° Plus, les cens et rentes que possède ladite dame dans ladite paroisse de Bignac, consistant en 14 boisseaux froment, 9 boisseaux méture, 29 liv. 3 s. 3 d. en argent, et 3 chapons et 6 gelines ;

4° Le droit d'agrier ou dixième des fruits sur des pièces de terre situées paroisse de Vars, au lieu de l'Aplégement, affermées 72 liv.;

5° Le domaine et métairie de Villabon, affermés 302 liv. par bail commencé à la Saint-Jean 1764 ;

Toutes lesdites terres faisant partie de la châtellenie de Marcillac, mouvante de l'évêché d'Angoulême.

La cession et transport des terres susdites furent faits moyennant la somme de 90,000 liv.

La terre de Marcillac avait été unie au duché de La Rochefoucauld par lettres-patentes de juillet 1740. Ces lettres furent plus tard rapportées et remplacées, au mois d'avril 1765, par de nouvelles lettres-patentes dûment enregistrées, qui portaient désunion du duché de ladite terre de Marcillac et dépendances.

Enfin, en 1766, la duchesse d'Enville rendit, à Paris, à l'évêque Joseph-Amédée de Broglie, dans l'appartement de ce prélat, logé au séminaire des Missions étrangères, rue du Bac, faubourg Saint-Germain, la foi et l'hommage qu'elle devait pour la terre, seigneurie et châtellenie de Marcillac et circonstances lui appartenant, mouvant et relevant en plein fief, foi et hommage, dudit évêque à cause de son évêché. La duchesse, après s'être mise en devoir de vassale pour accomplir cet acte, obtint de l'évêque dispense d'aller rendre la foi et l'hommage sur les lieux, mais pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence, en s'engageant néanmoins à fournir son aveu et dénombrement pour ladite terre et seigneurie dans le temps fixé par la coutume (1).

---

(1) *Arch. départ.*

La duchesse d'Enville eut deux enfants : une fille, Élisabeth-Louise, née le 17 juin 1740, mariée à Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, comte de Maillé-la-Marche, dit le comte de Chabot, et un fils, Louis-Alexandre, duç de La Rochefoucauld et de La Roche-guyon, né le 12 juillet 1743, et marié en 1762 avec Louise Pauline de Gand de Mérode de Montmorency.

Louis-Alexandre fut le dernier prince de Marcillac Il mourut assassiné à Gisors, le 14 septembre 1792, sous les yeux de sa femme et de sa mère, la duchesse d'Enville, alors âgée de près de quatre-vingts ans. Il ne laissait pas d'enfants. Son cousin, François-Alexandre-Frédéric, duc de Liancourt, né le 11 janvier 1747, mort à Paris le 27 mars 1827, prit le titre de duc de La Rochefoucauld ; il était fils du duc d'Estissac, mort en 1783, et de Marie, fille cadette du duc Alexandre, fils de François VIII.

II.

SEIGNEURS DE MARCILLAC.

Maison de Taillefer (1).

VULGRIN Ier, établi comte de Périgord et d'Angoulême en 866 par Charles le Chauve, livra plusieurs combats aux Normands et bâtit les châteaux de Marcillac et de Matha pour arrêter leurs incursions. Il

---

(1) *Armes* : losangé d'or et de gueules.

mourut en 886, laissant deux fils de Rogelinde, fille du comte de Toulouse. L'aîné, Alduin, lui succéda.

ALDUIN Ier suivit, ainsi que son frère Guillaume, le parti du roi Eudes contre Charles le Simple. Il fit relever les murs de la ville d'Angoulême et mourut après vingt ans de règne.

GUILLAUME Ier, surnommé Taillefer (916), mourut en 962, ne laissant que des enfants naturels.

ARNAUD MANZER, bâtard de Guillaume, dépouillé par ses cousins, fils de Bernard, comte de Périgord, parvint à recouvrer son héritage en 975. Il soutint une longue guerre contre Hugues de Jarnac, évêque d'Angoulême, entra dans la confédération formée par Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, contre Guy Ier, vicomte de Limoges, et mourut en 1001.

GUILLAUME II, fils d'Arnaud, priva de leurs fiefs Guillaume, vicomte de Marcillac, et Odolric, pour avoir mutilé leur frère Alduin. Il mourut en 1028, peu de temps après être revenu de son pèlerinage en Palestine.

ALDUIN II, fils de Guillaume, eut quatre ans de règne, de 1028 à 1032.

GEOFFROY, frère d'Alduin (1032), devint comte d'Angoulême au préjudice de ses neveux exclus par le testament de Guillaume II, et mourut en 1048.

FOULQUES, fils aîné de Geoffroy (1048), eut en partage, suivant le testament de son père, le comté d'Angoulême avec les terres de Bouteville, d'Archiac, de Montignac et de Marcillac. Ce prince repoussa les Poitevins, qui étaient venus l'attaquer, força le duc d'Aquitaine à lever le siége du château de Mortagne, en Saintonge, et mourut en 1087.

Guillaume III, fils de Foulques, défendit le château de Marcillac contre les incursions du duc d'Aquitaine, et mourut en 1120.

C'est peut-être à partir de cette dernière époque ou quelques années plus tard que la terre de Marcillac fut inféodée à la maison de Rancon, qui possédait déjà la seigneurie de Taillebourg depuis le XIe siècle (1).

Maison de Rancon.

L'origine de la maison de Rancon est peu connue. Les historiens et les chroniqueurs du moyen âge ne nous ont laissé à son sujet que des détails fort incomplets et tout à fait insuffisants.

Tout ce que nous savons, c'est que cette famille apparaît dans notre histoire dès le commencement du onzième siècle.

Aimery Ier de Rancon, seigneur de Taillebourg (2), profitant de l'absence de Guillaume II, comte d'Angoulême, son seigneur suzerain, passé en Italie vers l'année 1022, bâtit dans la semaine de Pâques un fort nommé *Fracta-Botum*, sur la frontière de Saintonge. C'était fausser la foi qu'il avait faite à Guillaume avec serment prêté sur la chaussure de saint Cybard. Geoffroy, l'un des fils du comte, marcha contre Aimery et le tua dans une rencontre. Guillaume, à son retour de Rome, approuva la conduite de Geoffroy, et de concert avec Alduin, son fils

---

(1) *Chronicon Engolismense. — Historia pontificum et comitum Engolismensium*, c. XIV-XXXIV. — Corlieu, *Recueil*. — Vigier. *Hist. de l'Angoumois. — Art de vérifier les dates*, t. X.

(2) Corlieu, *Recueil en forme d'histoire*.

aîné, il assiégea la place qu'il prit d'assaut, et détruisit le château fort qu'il réédifia plus tard pour en confier la garde au vainqueur d'Aimery (1).

Aimery II de Rancon est connu par une charte de Saint-Jean, dans laquelle il se dit, en faisant mention de cet homicide, fils d'un père *mal tué* ou assassiné à tort (2).

Geoffroy Ier de Rancon, un grand pécheur, s'imagina en 1068 d'obtenir le pardon de ses fautes par l'intercession des religieuses de Fontevrault, dans la visite qu'il fit dévotement au monastère ; selon les mœurs du temps, il crut devoir, pour rendre ses vœux plus efficaces, constituer au profit de l'abbaye une rente de *cent sols* à prendre chaque année sur le péage de son pont de Taillebourg (3).

Aimery III de Rancon apposa sa signature, en 1096, au bas des lettres de restitution données par Guillaume le jeune, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, contre Ebles de Chatelaillon, qui détenait injustement plusieurs terres appartenant à l'église (4).

Cet Aimery est probablement le même qui est cité en 1121, dans le cartulaire de Saint-Cybard, où l'on trouve encore mentionnés son frère Geoffroy en 1125, et Géraud de Rancon en 1147.

Geoffroy II de Rancon, seigneur de Taillebourg, se déclara en 1134 le protecteur officiel des religieuses

(1) *Hist. pontif. et comit. Engolism.*, c. XXV. — Besly, *Hist. des comtes de Poitou*, c. XX.

(2) Besly, c. XX.

(3) Massiou, *Hist. polit. civ. et relig. de la Saintonge et de l'Aunis*, 2e éd., t. Ier. 1846, in-8°.

(4) Besly, c. XXVIII.

de Sainte-Marie de Saintes. Arrivé dans cette ville, accompagné de Bourgogne, sa mère, de Fossifie, sa femme, de Raymond de Cambon, son intendant, et de frère Jean, chapelain de Pont-l'Abbé, le baron fit avec l'abbesse Sibylle un traité par lequel il s'engagea à défendre envers et contre tous les terres et les hommes de l'abbaye de Sainte-Marie, et les mit sous la sauvegarde spéciale de son capitaine d'armes. En retour de ce pieux dévouement, Sibylle consentit, pour l'amour de Dieu et de Geoffroy de Rancon, à recevoir dans sa communauté une jeune fille, nommée Élisabeth, à laquelle le seigneur de Taillebourg s'intéressait (1).

Geoffroy II mourut en 1137 (2).

Geoffroy III de Rancon se ligua avec plusieurs barons du Poitou, d'Angoumois et de Saintonge, et guerroya toujours sans succès contre le comte d'Angoulême, Vulgrin II Taillefer. Le comte assiégea le château de Montignac, que défendaient Ithier de Villebois, Bardon de Cognac, Hugues de Lusignan, Geoffroy de Rancon et d'autres ennemis puissants. Il s'en empara avec l'aide de Guillaume, duc d'Aquitaine, malgré

---

(1) Massiou, *Hist. de Saintonge et d'Aunis*, 2e éd., t. Ier.
« Ego Gaufridus de Ranconio dono ecclesiæ B. Mariæ Santon. in manu dominæ Sibyllæ abbatissæ, et omni terræ et hominibus in terra morantibus, ubicumque sint, meum capitainium, auxilium, defensionem, etc. » (*Cartul. de l'abbaye de N.-D. de Saintes*, fo 29, cité par M. Massiou.)

(2) M. Massiou dans son *Hist. de Saintonge*, donne comme héritiers et successeurs de Geoffroy, dans la seigneurie de Taillebourg, Pierre et Seguin Bérald, ce qui me paraît difficile à concilier avec l'apparition en 1147 d'un autre Geoffroy de Rancon, possesseur de la même seigneurie.

la vigoureuse résistance que lui opposèrent ses défenseurs, et il en fit hommage à l'évêque Girard comme étant de sa mouvance. Geoffroy prêta encore son appui à Ithier de Villebois, qui sous prétexte de droits qu'il avait à faire valoir sur une portion du château de ce nom, s'en était emparé ainsi que de la portion d'Hélie de Cognac. Ithier tenait une forte garnison dans le château et paraissait peu disposé à se dessaisir de sa conquête. Il ne restait que la tour dite des Poitevins dont il n'avait pu s'emparer. Vulgrin rassembla des troupes et parut bientôt dans le pays de Villebois. A la nouvelle de son approche, les usurpateurs furent effrayés. Ithier et Geoffroy de Rancon, abandonnant aussitôt le siége de la tour des Poitevins prirent la fuite, et Vulgrin, devenu maître du château sans combat, y rétablit Hélie de Cognac, fils de Bardon (1).

La prédication de la deuxième croisade vint mettre pour quelque temps un terme à ces guerres féodales qui désolaient la province. L'empereur Conrad et le roi Louis VII prirent la croix. Avec le roi de France partirent pour la Palestine un grand nombre de barons, parmi lesquels se trouvaient les plus vaillants seigneurs de l'Angoumois et de la Saintonge. Geoffroy de Rancon jouissait déjà d'une grande réputation de bravoure. Son rang, son illustration, ses talents militaires le firent bientôt distinguer par Louis VII, qui lui confia un commandement important lorsque l'armée, au sortir de Laodicée, prit le chemin des montagnes pour marcher au-devant des Turcs. C'est là que, dans une

---

(1) *Hist. pontif. comit. Engolism.*, c. XXXV-XXXVI. — Corlieu, c. X. — Vigier, *Hist. de l'Ang.* — *Art de vérifier les dates*, t. X.

fatale journée, Geoffroy, de Rancon, par son imprudence, perdit sa réputation militaire, causa un irréparable désastre et appela sur sa tête les malédictions et les imprécations de toute l'armée chrétienne. (Janvier 1148.)

L'armée était divisée en deux corps qui marchaient, pour se soutenir, à peu de distance l'un de l'autre entre des rochers et des précipices. C'était le chemin difficile des montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie. Le roi donna le commandement de l'avant-garde à Geoffroy de Rancon, avec ordre exprès de s'arrêter sur les hauteurs pour attendre le premier corps. Geoffroy portait la bannière royale et l'oriflamme de Saint-Denis. L'armée, une fois réunie, devait descendre dans la plaine et présenter la bataille aux infidèles. « Et en ceci (s'écrie l'historien de la croisade de Louis VII) (1), nous avons à garder une éternelle rancune contre Geoffroy de Rancon que le roi lui-même avait envoyé en avant avec son oncle le comte de Maurienne. » Geoffroy, oubliant les ordres qu'il avait reçus, abandonna son poste et livra ainsi les hauteurs aux Turcs, qui bientôt prévenus par leurs espions, les couronnèrent à l'instant de toutes parts. On prétend que la reine Éléonore, qui se trouvait aussi à l'avant-garde, restée avec sa cour au pied des rochers sur lesquels Geoffroy se tenait en observation, aurait eu pitié du chevalier destiné à passer une mauvaise nuit, et l'aurait engagé à venir trouver les dames et les jeunes seigneurs qui l'entouraient. La galanterie fit oublier la prudence,

---

(1) Odon de Deuil, ***Hist.*** *de la croisade de Louis VII*, liv. VI.

et Geoffroy, par sa désobéissance, compromit le succès de l'expédition et le salut de l'armée. Les Turcs, en effet, tombèrent sur le corps de bataille séparé de l'avant-garde et le détruisirent presque en entier. Le roi courut les plus grands dangers et ne dut la liberté et la vie qu'à des prodiges de valeur (1).

Geoffroy de Rancon, « ce messager de mort et de dommage (2), » remplacé dans son commandement par Évrard des Barres, grand-maître de l'ordre des Templiers, perdit la confiance du roi ; mais le peuple, que ne satisfaisait point cette disgrâce, demandait à grands cris qu'il fût pendu pour avoir désobéi aux ordres qui lui avaient été donnés relativement à la marche de la journée. Peut-être le peuple eût-il aussi voulu que l'on pendît Jean de Maurienne pour avoir commis la même faute, mais celui-ci du moins protégea Geoffroy contre la vindicte publique. Tous deux étaient coupables ; on épargna l'oncle du roi, il était impossible de condamner l'autre (3).

Geoffroy de Rancon mourut après son retour en France, en laissant deux filles et un fils. Bourgogne épousa Hugues VIII de Lusignan, fait prisonnier en Palestine, à la bataille de Harenc, en 1165. Berthe fut mariée à Guillaume Maingot, sire de Surgères, qui, devenu veuf, fit en 1177 une donation de diverses rentes à l'abbaye de l'Absie pour le repos de l'âme de son épouse. Geoffroy succéda à son père.

---

(1) Guillaume de Tyr, *Hist. des croisades*, liv. XVI. — Odon de Deuil, liv. VI.

(2) Odon de Deuil, *Hist. de la croisade de Louis VII*, liv. VII.

(3) Odon de Deuil, *Hist. de la croisade de Louis VII*, liv. VII.

Geoffroy IV de Rancon, seigneur de Taillebourg et de Marcillac, demeura toute sa vie l'ennemi de l'Anglais, qui à trois reprises différentes ravagea ses possessions et prit son château de Taillebourg. Il se fit l'ami et l'allié d'Aymar Taillefer, comte d'Angoulême, et prit part à la troisième croisade.

Le roi d'Angleterre Henri II, en guerre continuelle avec ses enfants, passa la mer en 1174 pour venir combattre son fils Richard, duc d'Aquitaine, parvenu à rattacher à sa cause les barons du pays. A la tête de ses routiers et de ses Brabançons, Henri II prit la ville de Saintes; il se disposait à aller assiéger Richard dans le château de Taillebourg, quand lui parvint la nouvelle que son fils aîné allait débarquer en Angleterre pour y fomenter une insurrection. Le roi quitta la Saintonge en toute hâte et rentra dans son royaume, où il se réconcilia avec sa famille.

Dans les années qui suivirent, les Aquitains tentèrent de secouer le joug britannique. Quand ils se virent soutenus par les comtes d'Angoulême, de la Marche et d'autres seigneurs de grand renom, ils coururent aux armes et commencèrent la lutte pour conquérir leur indépendance. Le fougueux Richard, duc d'Aquitaine, marcha contre les peuples et les seigneurs naguère ses alliés, désola le pays, s'empara de la place de Pons et tourna ensuite toutes ses forces contre le château de Taillebourg, défendu par Geoffroy de Rancon en personne. La place était réputée imprenable, tant l'art et la nature avaient concouru à la fortifier. Revêtue d'un triple fossé, appropriée à la résistance par une triple enceinte de murs, suffisamment pourvue d'armes, de barres de fer et de verrous,

remarquable surtout par ses tours disposées en cercles, amplement munie de pierres pour lancer sur l'ennemi, abondante en vivres et défendue par des milliers de soldats aguerris, elle ne fut nullement intimidée par l'arrivée du duc d'Aquitaine, le 1er mai 1179 (1).

Ces puissants moyens de défense ne purent arrêter le terrible Richard. Le mardi des Rogations, qui était le troisième jour du siége, Geoffroy tenta de surprendre les assiégeants par une brusque attaque. Mais le duc d'Aquitaine était sur ses gardes; il repoussa les assiégés et les poursuivit avec tant de vigueur, que vainqueurs et vaincus entrèrent pêle-mêle dans la place, où les premiers firent un affreux carnage. Ceux qui avaient pu échapper à la mort se jetèrent dans le donjon avec Geoffroy de Rancon. Vaine ressource ! on les y attaqua avec fureur; leur dernier retranchement fut bientôt forcé, et le jour de l'Ascension, le malheureux châtelain, impuissant à se défendre plus longtemps, se rendit à merci. Le vainqueur lui laissa la vie sauve, mais il fit raser la forteresse au niveau du sol. Pendant un mois, Richard ne fut occupé qu'à prendre et à détruire les autres châteaux du pays; ensuite il repassa en Angleterre, où son père le reçut avec de grands honneurs (2).

Le château de Taillebourg se releva promptement de ses ruines, et moins de dix ans après, il voyait arriver devant ses murs le même ennemi et soutenait un nouveau siége. Richard était grandement irrité contre

(1) Matth. Paris, *Historia major*, ad annum 1180, p. 96, col. 2.
(2) Matth. Paris, p. 97, col. 1. — Radulfi de Diceto *Chronicon*. — Massiou, *Hist. de Saintonge*.

Geoffroy de Rancon. Geoffroy, allié d'Aymar, comte d'Angoulême, était entré dans la ligue formée par les barons d'Angoumois, de Saintonge et de Poitou, et avait porté ses dévastations dans le domaine du duc d'Aquitaine. Richard fit une guerre d'extermination. A la tête de ses compagnies de soudoyers flamands, il prit, brûla, rasa les châteaux des confédérés, incendia les villages, arracha les vignes, détruisit les vergers et livra tout au pillage jusqu'à ce que ses ennemis se fussent mis à sa discrétion. Taillebourg, devenu le refuge des fuyards, fut assiégé et pris d'assaut, et le vainqueur ne laissa la vie aux vaincus qu'à une condition. Ils durent s'engager par serment à le suivre à la croisade, en 1187. Geoffroy de Rancon, tenu par son serment, fit ses préparatifs de départ pour la Palestine. Son influence était grande ; il en usa pour entraîner sur ses pas la plupart des barons d'Angoumois et de Saintonge. Nous le verrons bientôt, en Sicile, les détacher du parti de l'Angleterre pour les faire rentrer sous la domination française (1).

Le jour de la Saint-Hilaire, 13 janvier 1187 (1188), les rois d'Angleterre et de France prirent la croix. Henri II, surpris par la maladie, mourut dans le désespoir à Chinon, en 1189, au milieu d'une nouvelle révolte de sa turbulente famille. Son fils Richard lui succéda. Ce prince avait pris la croix du vivant de son père. Il fit la paix avec Philippe-Auguste, et les deux rois, au jour fixé pour leur départ, se réunirent dans les plaines de Vézelay et se mirent en route, chacun à

(1) *Art de vérifier les dates*, t. X. — Rainguet, *Biog. saintongeaise*.

la tête d'une armée de cent mille hommes. A Lyon, ils se séparèrent ; le roi de France prit la route de Gênes et Richard celle de Marseille ; mais il était convenu qu'ils devaient se retrouver à Messine, en Sicile. Les deux princes ne purent rester longtemps amis ; à la suite de différends survenus par le refus de Richard d'épouser Alix, sœur de Philippe, et de s'embarquer au mois de mars 1190 avec son suzerain le roi de France, Philippe-Auguste appela dans sa tente, à Messine, les seigneurs d'Aquitaine croisés avec le roi d'Angleterre, et leur rappelant leur parole, les somma d'avoir à le suivre en Terre-Sainte. Aussitôt Geoffroy de Rancon et avec lui le vicomte de Châteaudun, au nom de tous les autres, répondirent qu'ils étaient prêts à le suivre et à se mettre en route quand il voudrait. Le roi d'Angleterre, dans sa colère, jura de les dépouiller de leurs domaines et tint parole (1).

Au retour de la croisade, Richard, en voulant traverser l'Allemagne secrètement et déguisé en pèlerin, fut découvert et arrêté par Léopold, duc d'Autriche, qu'il avait outragé au siége de Ptolémaïs, et son ennemi le livra ou le vendit à l'empereur Henri VI, fils de Frédéric Barberousse (1192). La nouvelle de la captivité de Richard enhardit les barons aquitains, qui se jetèrent sur ses terres et y commirent de grands dommages. A la tête des confédérés marchaient toujours Aymar d'Angoulême et l'infatigable Geoffroy de Rancon. Le sénéchal de Gascogne, aidé par le prince de Navarre, Sanche le Fort, marcha contre eux et eut

(1) Rigord, *Vie de Philippe-Auguste.*

quelques succès mélangés de revers. Les hostilités étaient complétement engagées, lorsqu'arriva Richard à la tête de plusieurs milliers de routiers placés sous les ordres immédiats de son compagnon et grand ami le féroce Mercadier, l'un de ces chefs qui comptaient pour rien l'effusion du sang humain, le pillage et l'incendie. Geoffroy de Rancon, l'un des plus sûrs et des plus puissants alliés du comte d'Angoulême, vint à mourir; mais sa mort, tout en laissant un grand vide dans son parti, n'arrêta pas la guerre. Le château de Taillebourg, assiégé pour la troisième fois depuis vingt ans, se rendit par composition après une résistance désespérée. Richard se jeta ensuite sur l'Angoumois, qu'il soumit rapidement (juillet 1194) (1). Enfin, les populations obtinrent un instant de répit par le traité de paix signé à Gaillon, en janvier 1195, entre les rois Philippe et Richard. Ce traité réintégrait dans leurs fiefs le comte d'Angoulême et les barons dépossédés par le roi d'Angleterre (2).

Geoffroy V de Rancon, seigneur de Taillebourg et de Marcillac, qui paraît dans la guerre de 1242, abjurant tout à coup ses sympathies anglaises pour se

---

(1) Richard écrivit d'Angoulême à son ministre Hubert, archevêque de Cantorbéry, pour lui annoncer ses succès.

« Sciatis quod nos, Dei gratia, Tailburgum et Marciliacum, et omnia castella et totam terram Gaufridi de Rancona cepimus, et civitatem Angolismensem et Castellum-Novum. In terris vero quas in partibus illis cepimus usque ad trecentos milites et quadraginta millia armatorum cepimus. Apud Angolisman, die 22 julii, anno 1194. » (Rogerii de Hoveden *Chronicon.*)

(2) Matth. Paris, *Hist. major.*, p. 124, col. 1. — Rigord, *Vie de Philippe-Auguste* (art. 12 de la convention de paix entre Philippe et Richard).

ranger sous les drapeaux du roi de France, dont il se déclare l'homme lige, ne peut être le dernier de sa race, quoique l'ait affirmé l'auteur de l'*Histoire de Saintonge*. Le seigneur de Taillebourg, ennemi de Hugues de Lusignan et père des femmes des sires de Parthenay, de Sainte-Maure, d'Amanjeu d'Albret et de Castillon, possédait encore un héritier mâle, également nommé Geoffroy, mentionné par le P. Anselme et positivement désigné comme oncle et tuteur du jeune sire de Parthenay par un acte de 1243. C'est donc avec ce dernier, mort sans postérité, que s'éteindra la maison de Rancon.

Geoffroy avait reçu de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, un sanglant outrage dont la nature nous est inconnue. Le seigneur de Taillebourg, dès ce moment, laissa croître sa barbe et ses cheveux, en faisant vœu de ne laisser approcher les ciseaux de sa tête et le rasoir de son menton que lorsqu'il serait vengé (1). A l'arrivée de Louis IX, Geoffroy de Rancon se hâta de mettre son château à la disposition du roi et se rendit à sa tente accompagné de ses suivants d'armes, à l'effet de lui faire foi et hommage pour sa seigneurie, le samedi 21 juillet 1242. Le roi lui fit bon accueil et le soir même coucha au château. Le lendemain, Louis IX livra aux Anglo-Aquitains la bataille de Taillebourg, suivie bientôt

---

(1) « Je vi un chevalier qui avoit nom monseigneur Gieffroy de Rancon, qui, pour un grant outraige que le comte de la Marche lui avoit fait, avoit juré sur sains que il ne seroit jamais roignez en guize de chevalier, mès porteroit grève aussi comme les femmes fesoient, jusqu'à tant qu'il se verroit vengié du comte de la Marche ou par lui ou par aultrui. » (Joinville, *Hist. de saint Louis*.)

d'une nouvelle victoire gagnée sous les murs de Saintes, et qui, décidant de la retraite du roi Henri III, anéantit les espérances du comte de la Marche et de son épouse, l'altière comtesse-reine.

Au mois d'août suivant, au camp devant Pons, le comte de la Marche, Isabelle d'Angoulême sa femme, et leurs jeunes fils Geoffroy et Guy de Lusignan, armés chevaliers quelques jours auparavant devant Tonnay-Boutonne par leur frère utérin le roi d'Angleterre, vinrent se jeter aux pieds du roi et de son frère Alphonse, comte de Poitiers, pour implorer leur miséricorde. A la vue de l'humiliation de cette famille si superbe, le roi de France, ému de pitié, releva les suppliants, pardonna au vassal repentant, et retint pour lui et ses descendants, à perpétuité, un grand nombre de fiefs et de châteaux forts en Saintonge et en Poitou, en ne laissant à Hugues de Lusignan que les comtés de la Marche et d'Angoulême avec quelques châteaux en Angoumois et Poitou, pour lesquels le comte, sa femme et ses fils, firent foi et hommage au comte Alphonse de Poitiers (1).

Quand le seigneur de Taillebourg vit l'état d'humiliation où se trouvait réduit le comte de la Marche, il se crut suffisamment relevé du vœu qu'il avait fait. Au moment où le comte et sa famille étaient prosternés aux pieds du roi, criant merci et versant des larmes, Geoffroy de Rancon entra dans la tente du monarque avec sa longue barbe et ses longs cheveux. Alors, en présence des princes et d'une nombreuse cour, il fit

(1) Traité fait au camp, proche la ville de Pons, août 1242.

apporter des ciseaux et se fit tondre et raser à la mode des chevaliers (1).

Geoffroy V de Rancon laissa en mourant quatre filles et un fils. L'aînée, N. de Rancon, fut mariée à Guillaume l'Archevêque, seigneur de Parthenay, qui succéda à son père en 1216 et mourut en 1243, après s'être rallié au parti français.

Après les victoires de saint Louis, le sire de Parthenay avait fait sa soumission au roi et au comte de Poitiers en demandant pour toute faveur le droit de confier la tutelle de son fils, alors âgé de seize ans, à Geoffroy de Rancon, son beau-frère. La seconde fille du sire de Taillebourg, nommée Jeanne, devint la femme de Guillaume de Sainte-Maure, seigneur de Marcillac en 1269 et mort en 1271. Les deux autres épousèrent les sires d'Amanjeu d'Albret et Joscelin de Castillon.

Geoffroy VI de Rancon, seigneur de Taillebourg et de Marcillac, oncle et tuteur de Hugues de Parthenay l'Archevêque, rendit hommage au nom de ce dernier à Alphonse, comte de Poitiers, en février 1243. Vers 1251, il épousa Isabelle de Lusignan, fille de Hugues XI, comte de la Marche et d'Angoulême, mort à la croisade, tué au combat de la Massoure, le 8 février 1250, et de Yolande de Dreux (2). Geoffroy fit don à sa jeune épouse,

(1) « Quand monseigneur Gieffroy vit le comte de la Marche, sa fame et ses enfants agenouillez devant le roy, qui li crioient mercy, il fist aporter un tretel et fist oster sa grève, et se fist roigner en la présence du roy, du comte de la Marche et de ceulz qui là estoient. » (Joinville, *Hist. de saint Louis.*)

(2) Je m'écarte ici de l'opinion de Corlieu, du P. Anselme et de beaucoup d'autres écrivains qui ont suivi ces deux auteurs. Je produirai plus tard mes raisons dans une ***Nouvelle chronologie historique*** des comtes d'Angoulême.



comme présent de noces *(propter nuptias seu osculum)* (1), de la terre de Marcillac, et mourut sans postérité en septembre 1263. Après de longues contestations, terminées seulement en 1269, son héritage fut partagé entre Guillaume de Sainte-Maure, son beau-frère, et son neveu, Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay. Ainsi finit la famille de Rancon, après deux siècles et demi d'une existence qui ne fut pas toujours sans gloire.

Maison de Sainte-Maure (2).

La maison de Sainte-Maure est d'origine chevaleresque. Son auteur, Aimery de Loudun, qui vivait en 1129, eut un fils, Foulques de Loudun, qui épousa Athénaïs, dame de Pressigny, en Touraine. Foulques eut trois fils; le dernier, Guillaume Ier, seigneur de Pressigny, épousa avant l'an 1190, Avoie, fille unique de Guillaume, seigneur de Sainte-Maure, en Touraine, et prit le nom et les armes de cette riche héritière, que ses descendants ont portés jusqu'à nos jours. Guillaume vivait encore en 1205.

GUILLAUME II, seigneur de Sainte-Maure, mort en 1271, épousa Jeanne de Rancon, l'une des quatre filles de Geoffroy de Rancon et sœur de Geoffroy de Rancon, mort en 1263 sans postérité. La succession de Geoffroy, seigneur de Marcillac et de Taillebourg, fut disputée par Guillaume de Sainte-Maure et Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay, qui ambitionnaient surtout la pos-

---

(1) V. nos I et V des hommages publiés à la suite de cette notice.

(2) *Armes :* d'argent, à la fasce de gueules; *tenants :* deux sauvages.

session de la terre de Taillebourg. Par suite d'une transaction ménagée par l'intermédiaire d'Alphonse, comte de Poitiers, Hugues l'Archevêque, fils de la fille aînée de Geoffroy de Rancon, fut mis en possession de la terre de Taillebourg, et celle de Marcillac, dont Isabelle de Lusignan, veuve de Geoffroy de Rancon, beau-frère de Guillaume de Sainte-Maure et oncle de Hugues l'Archevêque, avait l'usufruit, resta à la maison de Sainte-Maure. Jeanne de Rancon survécut à son époux et mourut en 1302. Elle avait eu quatre enfants, dont l'aîné, Guillaume, qui suit.

Guillaume III, chevalier, seigneur de Sainte-Maure et de Marcillac, mort en 1300, épousa en 1270 Ysabeau, fille de Jean, seigneur d'Amboise; il en eut une fille unique, Ysabeau, dame de Sainte-Maure, de Marcillac, de Montbazon, de Montcontour, de Jarnac, de Savonnières et de Pressigny. Le roi Philippe le Bel la faisait chercher en 1301 pour la mettre à Maubuisson, afin de l'empêcher de se marier à quelqu'un du parti de Bretagne. Ysabeau épousa la même année Amaury de Craon (1).

Maison de Craon (2).

Amaury de Craon, IIIe du nom, sénéchal héréditaire d'Anjou, fils de Maurice V et de Mahaud de Malines, épousa en 1301 Isabelle de Sainte-Maure, dame de

(1) Le P. Anselme, ***Hist. généal.***, t. V. — Massiou, ***Hist. de Saintonge***, 2e éd., t. II.

(2) *Armes* des seigneurs de Craon, vicomtes de Châteaudun: Écartelé aux 1 et 4 losangé d'or et de gueules qui est de Craon, aux 2 et 3 d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules qui est de Flandre.



Marcillac, fille unique et héritière de Guillaume III de Sainte-Maure et d'Ysabeau d'Amboise, morte le 13 décembre 1310.

Amaury épousa en secondes noces Béatrix de Roucy, fille de Jean IV, comte de Roucy, et de Jeanne de Dreux. Du premier lit il eut Maurice, VIe du nom, sire de Craon, mort avant son père, en 1330, laissant postérité, et Guillaume de Craon, surnommé le Grand, seigneur de Sainte-Maure, auteur des vicomtes de Châteaudun ; et du deuxième lit : 1° Simon, mort en 1330 ; 2° Pierre, auteur des seigneurs de la Suze ; 3° Jean, évêque du Mans, puis archevêque de Reims, mort en 1373 ; 4° Béatrix, mariée au sire de Lohéac et de La Roche-Bernard ; 5° Isabeau, morte sans alliance ; 6° Marguerite de Craon, morte en 1336.

Amaury de Craon, issu des Lusignans par les femmes, fit valoir ses droits à la succession du comté d'Angoulême à la mort de Guyard, décédé sans postérité en 1308. Hugues XIII, dans son second testament daté de 1297, l'avait désigné pour lui succéder à défaut d'autres héritiers et à l'exclusion de Guyard, qu'il regardait comme son ennemi. Philippe le Bel prit possession du comté et s'occupa ensuite de désintéresser les nombreux prétendants à la succession du dernier des Lusignans. On connaît une transaction en date de 1317, passée entre Amaury, seigneur de Craon, et Élie Rudel, seigneur de Bergerac, au sujet de ce qu'ils disaient leur appartenir aux comtés de la Marche et d'Angoulême. Il paraît que quelques années plus tard les sires de Bergerac et de Craon traitèrent avec la couronne. On connaît des lettres de 1326 par lesquelles ces deux seigneurs se déclarent satisfaits de ce que le roi leur a

donné, en échange de l'abandon de leurs droits sur les comtés de la Marche et d'Angoulême.

Amaury mourut le 26 février 1332, âgé de cinquante-trois ans.

GUILLAUME DE CRAON, Ier du nom, surnommé le Grand, second fils d'Amaury III et d'Isabelle de Sainte-Maure, fut chambellan des rois Philippe de Valois et Jean, et l'un des favoris de Louis Ier, duc d'Anjou. Il mourut après 1382 et eut de son mariage avec Marguerite de Flandre, vicomtesse de Châteaudun, quatre fils et deux filles. L'aîné, Guillaume, fut seigneur de Marcillac.

GUILLAUME DE CRAON, IIe du nom, vicomte de Châteaudun, seigneur de Marcillac, de Sainte-Maure, Montbazon et Jarnac, chambellan du roi Charles VI, épousa Jeanne de Montbazon, fille de Renaud, dont il eut : 1° Guillaume, vicomte de Châteaudun, seigneur de Sainte-Maure, mort sans lignée ; 2° Jean, vicomte de Châteaudun, le dernier de la branche, mort à Azincourt, en 1415, sans laisser de postérité ; 3° Marguerite, dame de Montbazon ; 4° Marie, dame de Précigné, de Verneuil et de Ferrières, puis de Montsoreau ; 5° Ysabeau, et 6° Louise, qui furent toutes mariées.

MARGUERITE DE CRAON, dame de Montbazon, de Sainte-Maure et de Marcillac, apporta par mariage en 1389 cette dernière terre à Guy, VIIIe du nom, seigneur de La Rochefoucauld. Corlieu et le P. Anselme après lui ajoutent que Guy paya au sire de Craon neuf mille écus pour Marcillac (1).

---

(1) Arch. imp. (*Inventaire Dupuy*, t. VIe.) — *Id.* (*Testament* de Hugues XIII.) — *Arch. départ.* de la Charente. — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. V. et VIII.

Maison de La Rochefoucauld (1).

Guy VIII de la Rochefoucauld, seigneur de Marcillac et des quatre quints de Châteauneuf, acquit les seigneuries de Montignac et de Tourriers, de Péronnelle, vicomtesse de Thouars. Il servit contre les Anglais, devint chambellan du roi de France, fut nommé gouverneur d'Angoumois et fit son testament en 1427.

Foucaud III de La Rochefoucauld, seigneur de Marthon et de Marcillac, chambellan de Charles VII, fut fait chevalier en 1451, au siége de Fronsac. Il testa en 1466 et mourut de la peste à Poitiers, laissant de sa femme Jeanne, fille de Geoffroy, seigneur de Rochechouart, deux fils, Jean et Aymar.

Jean Ier de La Rochefoucauld, seigneur de Marcil-

(1) *Armes :* Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.

Devise : C'est mon plaisir.

La famille de La Rochefoucauld remonte à la fin du Xe siècle. Son premier auteur connu, Foucaud de La Roche, appelé *vir nobilissimus*, apparaît vers 1019; il vivait encore en 1037.

Son fils, Guy Ier, seigneur de La Rochefoucauld, fit donation à Saint-Florent, le 19 mars 1060, avec Aymar son frère, Mayence sa femme, Guy et Arnaud ses fils, de l'alleu des Coutures, situé dans le pays de Briou, et contenant sept manses, plus la moitié de l'église dudit lieu des Coutures, consacrée d'abord à saint Georges et depuis à saint Nicolas. — On connaît une charte donnée la même année par Aymar, châtelain de La Rochefoucauld, Guy son frère, Guy et Arnaud ses neveux, et contenant donation à Saint-Florent d'une petite église située près du susdit château, avec tous les droits et revenus qui en dépendent, pour que les religieux y fondent un monastère et y établissent même un bourg, s'ils le jugent convenable; ladite donation confirmée par le roi de France, les comtes de Poitou et d'Angoulême et l'évêque de cette ville. *(Livre noir de Saint-Florent de Saumur.)*

lac, fut sénéchal d'Angoumois et capitaine de Fronsac. Il épousa sa cousine, Marguerite de La Rochefoucauld, dame de Barbezieux, Montendre et Verteuil, et mourut après 1471.

François Ier, baron, puis comte de La Rochefoucauld, seigneur de Marcillac, fut chambellan des rois Charles VIII et Louis XII. En 1494 il tint sur les fonts de baptême le fils de Charles, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, François, qui devait être plus tard François Ier, et lui donna son prénom. Devenu roi, François Ier nomma La Rochefoucauld son chambellan ordinaire et érigea en 1515 sa baronnie en comté, « en mémoire, disent les lettres-patentes, des grands, vertueux, très bons et très recommandables services qu'icelui François, notre très cher et amé cousin et parrain, a fait à nos prédécesseurs à la couronne de France et à nous. » Le comte François mourut en 1517. Il avait épousé : 1° Louise de Crussol, par contrat du 30 avril 1470 ; 2° Barbe Du Bois.

François II, comte de La Rochefoucauld, Ier prince de Marcillac, en faveur duquel les lettres d'érection en comté furent renouvelées en 1525 et enregistrées en 1528, épousa dans cette même année Anne de Polignac et mourut en 1533. Sa veuve reçut en 1539 l'empereur Charles-Quint en son château de Verteuil. Ce prince fut tellement frappé de la dignité de ses manières, qu'il dit hautement « n'avoir jamais entré en maison qui sentît mieux sa grande vertu, honnêteté et seigneurie que celle-là. » Anne de Polignac mourut à Verteuil en 1554 (1).

---

(1) Corlieu, *Recueil.* — Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV. — Moréri, *Dictionnaire historique.*

François III, comte de La Rochefoucauld, II[e] prince de Marcillac, servit en Piémont en 1551, se distingua l'année suivante au siége de Metz et quelques années plus tard fut fait prisonnier par les Espagnols à la bataille de Saint-Quentin. François III, converti au protestantisme, prit part, sous les ordres de Condé et de Coligny, à toutes les guerres civiles et religieuses de l'Ouest, et fut tué à Paris le 24 août 1572, jour du massacre de la Saint-Barthélemy. Veuf en premières noces de Sylvie Pic de La Mirandole, en 1556, il avait épousé en secondes noces, en 1557, la belle-sœur de Condé, Charlotte de Roye, qui mourut en 1571, d'une maladie qui l'empêchait de prendre aucune nourriture. Un historien du temps prétend qu'en mourant elle s'écriait *que c'était grande pitié d'avoir soixante mille livres de rentes, et toutefois de mourir de faim.*

François IV, comte de La Rochefoucauld, III[e] prince de Marcillac, fut sauvé du massacre de la Saint-Barthélemy par Lansac, chez qui son gouverneur l'avait conduit. Il servit dans l'armée protestante, et à la paix, suivit le duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Le 15 mars 1591, il se trouvait devant la petite ville de Saint-Yrieix-la-Perche et tomba au pouvoir des ligueurs, qui le poignardèrent. François IV avait épousé Claude d'Estissac.

François V, comte, puis duc de La Rochefoucauld, IV[e] prince de Marcillac, né à Verteuil le 5 septembre 1588, mort le 8 février 1650, dans son château de La Rochefoucauld, se convertit au catholicisme et fut gouverneur de Poitou et de Château-Randan. Louis XIII lui donna le collier de ses ordres en 1619, et par lettres-patentes d'avril 1622, enregistrées le 4 septembre 1631, érigea son comté de La Rochefoucauld

en duché-pairie. François V n'alla prendre sa première séance au parlement qu'en 1637, c'est pourquoi le duché de La Rochefoucauld fut réduit à ce rang par l'édit de 1711. Le duc de La Rochefoucauld avait épousé Gabrielle Du Plessis, qui donna le jour à Paris, le 15 septembre 1613, à l'auteur des *Maximes* (1).

François VI, duc de La Rochefoucauld, Ve prince de Marcillac, écrivain et moraliste français, né en 1613, mourut le 17 mars 1680. Son éducation première fut négligée, mais son heureux naturel y suppléa. L'habitude de l'observation, qu'il prit presque au sortir de l'enfance, remplaça pour lui l'étude des livres. Jeté au milieu des troubles qui agitaient la France, il prit une part active à toutes les intrigues de femmes ourdies contre le cardinal de Richelieu ; il encourut la disgrâce du ministre, qui l'éloigna de la cour, et se retira à Verteuil en 1640. La mort de Richelieu le détermina à reparaître à Paris, et quand éclata la guerre de la Fronde, le duc François VI y joua un des principaux rôles. Les charmes de la duchesse de Longueville l'y avaient engagé sans réserve. Quand Louis XIV, de retour à Paris, eut ramené le calme dans le royaume, le duc de La Rochefoucauld rentra dans le sein de la vie privée et se consacra entièrement au commerce des lettres et à l'amitié. Il s'occupa dans sa retraite de la rédaction de ses Mémoires, publiés pour la première fois à Cologne, en 1662, in-4°, puis encore de son vivant, en 1663 et 1664, in-12, et écrivit son livre des *Réflexions ou Sentences et Maximes morales*, dont la première édition parut in-12 en 1665. La fin

(1) Le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. IV. — Moréri, *Dict. hist.*

de François VI, déjà éprouvé depuis quelques années par de cruelles attaques de goutte, fut hâtée par la mort de son quatrième fils, tué au passage du Rhin, et celle du jeune duc de Longueville, qu'il dut regretter autant que ses propres enfants (1). Il mourut en philosophe et en chrétien, et fut assisté à ses derniers moments par Bossuet. De son mariage avec Andrée de Vivonne il eut cinq fils et trois filles.

Au temps de sa disgrâce, en 1640, et de sa retraite au château de Verteuil, le prince de Marcillac, tout en menant la vie d'un grand et riche gentilhomme campagnard, tout en se livrant à sa passion d'amateur pour les chiens et les chevaux, ne négligeait pas la vente de ses vins récoltés dans ses terres de Marcillac et Verteuil. Il les expédiait en Angleterre. Cette particularité de sa vie nous est révélée par la publication, dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France, de cette lettre de son père, le duc François V, à M. de La Ferté, « embassadeur pour le roy en Engleterre » :

« Monsieur, il y a deux ou trois ans que mon fils de Marsillac continue un petit commerce en Engleterre qui

---

(1) Jean-Baptiste de La Rochefoucauld, dit le chevalier de Marcillac, né le 19 août 1646, avait été reçu enseigne dans le régiment du roi le 29 octobre 1666. Nommé lieutenant le 8 novembre de la même année, il eut en 1668 la première cornette de la compagnie et fut tué en 1672. M[me] de Sévigné mandait à cette occasion à sa fille : « N'oubliez pas d'écrire à M. de La Rochefoucauld sur la mort de son chevalier et sur la blessure de M. de Marcillac (François VII, son fils aîné). N'allez pas vous fourvoyer; voilà ce qui l'afflige. Hélas ! je mens : entre nous, ma fille, il n'a pas senti la perte du chevalier, et il est inconsolable de celui que tout le monde regrette. » Ce mort tant regretté était le jeune duc de Longueville.

lûy a réussi jusqu'à cette heure, et il espère encores mieus soubs vostre protection le succès qu'il en désire, quy est de pouvoir tirer des chevaux et des chiens pour du vin qu'il envoie. Son adresse ordinaire est *à Monsieur Graf;* mais dans l'incertitude du lieu où il sera, il ose prendre la liberté de vous supplier, par moy, de com mender à quelqu'un des vostres de prendre soin de ce porteur, qu'il envoie pour la conduitte des chevaus et des chiens qu'il espère tirer du pris de ses vins...

« A La Rochefoucauld, ce 20 février 1642.

« La Rochefoucauld » (1).

François VII, duc de La Rochefoucauld, pair et grand-veneur de France, VIe prince de Marcillac, marquis de Guercheville, duc de La Rocheguyon et de Liancourt, baron de Verteuil, chevalier des ordres du roi, grand-maître de la garde-robe, naquit le 15 juin 1634 et commença ses premiers services militaires en 1652. Il se trouva au siége de Landrecies en 1655, fut mestre de camp du régiment Royal-Cavalerie le 27 mai 1666, accompagna Louis XIV en Flandre en 1667 et le suivit à la conquête de la Franche-Comté l'année suivante. Il fut fait gouverneur du Berry le 13 décembre 1671, se signala au passage du Rhin en 1672, où il fut dangereusement blessé d'un coup de mousquet au-dessous du menton, qui lui fracassa l'épaule gauche, et se trouva aux siéges de Maëstricht, de Besançon, de Limbourg, et aux prises de Valenciennes, de Cambrai, d'Ypres, de Mons et de Namur. Il mourut le 11 janvier

(1) Le P. Anselme, *Hist. généal.* — Moréri, *Dict. hist.* — Mme de Sévigné, *Lettres.* — *Bulletin* de la Société de l'Hist. de France.

1714, laissant de Jeanne-Charlotte Du Plessis-Liancourt, mariée le 13 novembre 1659 et morte le 1er août 1674 : 1° François, VIIIe du nom ; 2° Henri-Roger de La Rochefoucauld, marquis de Liancourt, né le 14 juin 1665, qui devint lieutenant-général des armées du roi et mourut le 21 mars 1749.

François VIII, duc de La Rochefoucauld, duc de La Rocheguyon et marquis de Liancourt, VIIe prince de Marcillac, naquit le 17 août 1663. Il succéda à son père comme grand-veneur de France et comme grand-maître de la garde-robe, charges dont il avait obtenu la survivance, mais il ne conserva que la dernière. Il servit avec distinction, assista au siége de Luxembourg, aux batailles de Fleurus et de Nerwinde comme colonel du régiment de Navarre, et fut nommé en 1724, en récompense de ses services, chevalier des ordres du roi, qui avait érigé en sa faveur le comté de La Rocheguyon en duché, en 1679. Le duc de La Rochefoucauld mourut à Paris le 22 avril 1728. Il avait épousé, le 23 novembre 1679, Madeleine-Charlotte Le Tellier, fille de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire d'état. *Moins discret* que son père, nous dit Saint-Simon, il eut huit garçons et deux filles.

Alexandre, duc de La Rochefoucauld, VIIIe prince de Marcillac, fils du précédent, né le 29 septembre 1690, mort le 4 mars 1762, porta d'abord le titre de comte de Montignac, puis celui de duc de La Rocheguyon. Il servit dans la marine sous les ordres du comte de Forbin, fit ensuite les campagnes d'Allemagne, et devint en 1719 brigadier des armées du roi, grade avec lequel il servit en cette qualité dans la guerre d'Espa-

gne pendant la Régence. Il succéda à son père comme grand-maître de la garde-robe, fit la campagne des Pays-Bas en 1744, et dut d'être exilé dans sa terre de La Rocheguyon à la persistance qu'il avait mise à éloigner madame de Châteauroux, à l'époque de la maladie du roi, à Metz. Plus tard, il obtint la permission de revenir à Paris, mais l'entrée de la cour lui fut interdite. Avec lui s'éteignit la descendance masculine de l'auteur des *Maximes*. De son mariage avec Élisabeth-Marie-Louise-Nicole de Bermond du Caylar de Toiras, comtesse d'Aubijoux, née le 20 décembre 1691, il ne lui resta que deux filles qui épousèrent des collatéraux appartenant à la branche des La Rochefoucauld de Roye. L'aînée, Marie-Louise-Nicole, née le 22 septembre 1716, épousa en 1732 Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld de Roye, marquis de Roucy, créé duc d'Enville en mars 1732 et mort en mer lieutenant-général des armées navales, le 17 septembre 1746 (1). La deuxième fille, Marie, née en 1718, fut alliée à Louis-Armand-François de La Rochefoucauld de Roye, né le 20 septembre 1695, créé duc d'Estissac par brevet de novembre 1737, et connu auparavant sous le nom de comte de Marthon.

Louis-Alexandre, duc de La Rocheguyon et de La Rochefoucauld d'Enville, IX[e] et dernier prince de Marcillac, fils de Marie-Louise-Nicole, fille aînée du duc Alexandre de La Rochefoucauld et de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de La Rochefoucauld, duc d'Enville, naquit le 11 juillet 1743 et fut tué à Gisors, le 14 sep-

(1) La duchesse d'Enville est appelée Louise-Élisabeth dans l'hommage de 1766.

tembre 1792. Après avoir suivi la carrière des armes, il s'était livré à l'étude des sciences et avait obtenu en 1782 le titre de membre de l'Académie des sciences. Il fit partie de l'assemblée des notables en 1787, et fut nommé député de la noblesse de Paris aux états généraux de 1789. On lui doit plusieurs écrits insérés dans les Mémoires de l'Académie des sciences et dans les Mémoires des savants étrangers.

Le duc de La Rochefoucauld d'Enville était mort sans enfants. Son titre ducal passa à son cousin François-Alexandre-Frédéric, duc de Liancourt, fils du duc d'Estissac, né le 11 janvier 1747 et mort le 27 mars 1827, à Paris. Fils aîné de ce dernier, François, duc de La Rochefoucauld, né à Paris, le 8 septembre 1765, colonel de dragons avant la Révolution, depuis maréchal de camp et commandeur de la Légion-d'Honneur, entra à la chambre des pairs par droit d'hérédité, le 3 mai 1827.

Par lettres-patentes du mois d'avril 1828, Charles X substitua au nom d'Estissac le nom de Liancourt, en conservant au nouveau duché toutes les hautes prérogatives dont il jouissait sous sa première dénomination.

Le chef actuel du nom et des armes de La Rochefoucauld est FRANÇOIS-MARIE-AUGUSTE-ÉMILIEN, duc de La Rochefoucauld et de Liancourt, duc de La Rocheguyon, prince de Marcillac, né en 1794, marié le 10 juin 1817 à *Zénaïde*-Sabine de Chapt de Rastignac, fille de feu le marquis de Rastignac, pair de France en 1815, et de Françoise-Charlotte-Ernestine de La Rochefoucauld-Doudeauville.

De ce mariage sont issus :

1° *François*-Auguste-Ernest de La Rochefoucauld,



duc de Liancourt, lieutenant-colonel de cavalerie, officier de la Légion-d'Honneur, né le 14 avril 1818;

2° Pierre-Marie-René-*Alfred*, comte Alfred de La Rochefoucauld, né le 5 septembre 1820;

3° *Georges*, comte Georges de La Rochefoucauld, né le 8 mars 1823 (1).

---

(1) Le P. Anselme, *Hist. généal.* — Moréri, *Dict. hist.* — L'abbé Expilly, *Dict. géog. hist. et polit. des Gaules et de la France*, t. VI. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse de France*, année 1860.

III.

TABLE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE DES CHARTES RELATIVES A LA SEIGNEURIE DE MARCILLAC.

I.

11 Juin 1267. — Maurice de Belleville, seigneur de La Garnache et de Montaigu (*), fait hommage lige à Rénulphe André, chanoine d'Angoulême, chargé de procuration par l'évêque Robert (**) pour les fiefs et dépendances que le seigneur de Marcillac tient dudit évêque. Maurice rend cet hommage au nom de son épouse, Isabelle de la Marche, qui tient ledit fief à titre de présent de noces de Geoffroy de Rancon, son premier mari. Fait et donné à Laumont, le jour de la fête de saint Barnabé, apôtre, l'an du Seigneur 1267.

(*) Maurice de Belleville, mort en 1277, était seigneur de La Garnache et de Montaigu dès le milieu du XIII[e] siècle. Il épousa avant 1246 Jeanne, dame de La Roche-sur-Yon et de Luçon, fille d'Aimery V, vicomte de Thouars, et veuve de Hardouin IV, sire de Maillé, sénéchal de Poitou vers 1233. Jeanne lui apporta les terres de La Roche-sur-Yon et de Luçon qu'elle tenait du chef de sa mère, décédée en 1235. D'accord avec son époux, elle accorda à Alphonse, comte de Poitiers, le droit de faire garder par ses troupes leur château de La Roche-sur-Yon. En 1255, Jeanne fit une donation à l'abbaye des Fontenelles, *cum auctoritate et assensu Mauricii de Bellavilla ultimi sponsi sui*. On croit que peu de temps avant sa mort, vers 1258, se voyant sans enfants, elle céda sa terre de La Roche à Alphonse de Poitiers. Maurice de Belleville épousa avant 1267 la veuve de Geoffroy de Rancon, Isabelle de Lusignan. Les seigneuries de La Garnache et de Montaigu étaient possédées en 1304 par un autre Maurice de Belleville, sans doute fils du précédent et d'une première femme, peut-être de Guiburgue, qui dans un don fait à

l'abbaye des Fontenelles en 1239, prend la qualité de femme de Maurice de Belleville. Ces terres de La Garnache et de Beauvoir passèrent par alliance, au XIVe siècle, aux maisons de Clisson et de Harpedanne. En 1408, par suite d'une transaction, les terres de Montaigu et Belleville demeurèrent à Jean Harpedanne, comme fils unique et seul héritier de Jeanne de Clisson, et celles de La Garnache et de Beauvoir-sur-Mer revinrent à Alain VIII, vicomte de Rohan et de Léon, par sa femme Béatrix de Clisson et Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre et vicomtesse de Limoges. Alain VIII mourut en 1429 et Béatrix en 1448. Alain IX, mort en 1462, transmit ses possessions à Jean II, mort en 1527, et qui en hérita probablement, malgré les réclamations de Jean le Bon, comte d'Angoulême et gendre d'Alain IX, dont il avait épousé la fille Marguerite, née de son mariage avec Marie de Bretagne. Jean d'Angoulême prenait en 1454 le titre de seigneur de Beauvoir-sur-Mer et de La Garnache.

Armes des Belleville : Gironné de vair et de gueules de dix pièces. Ces armes furent également portées par les Harpedanne, sieurs de Belleville, du XIVe au XVIe siècle, et par les Belleville, seigneurs de Saint-Palais, de Chanteloup et de La Rousselerie (au XVIe siècle), maintenus dans leur noblesse le 14 janvier 1700, et qui descendaient peut-être des précédents. En 1789, elles étaient encore portées par un Harpedanne, dit le comte de Belleville, demeurant en Saintonge.

(**) Robert fut évêque d'Angoulême de 1252 à 1268. — Il faut effacer de la succession des évêques d'Angoulême Gérard III, donné par le *Gallia christiana* comme prédécesseur de Robert en 1252, ainsi que Pierre III, Raimond et Guillaume IV, portés comme ses successeurs de 1260 à 1268. Robert de Montbron, qui siégeait encore au mois de juin 1267, vivait probablement en 1268, et les auteurs du *Gallia* auront encore commis une erreur en introduisant dans le catalogue un nouvel évêque du nom de Robert II. — Robert Ier, au mois de décembre 1252, est désigné sous le nom d'évêque élu ; il paraît dans différents actes, presque sans interruption jusque vers la fin de 1267.

II.

10 Mai 1274. — Adam de Beaumont, chevalier, sénéchal de Marcillac, rend hommage lige, aveu et dénombrement à Guillaume de Blaye (*), évêque d'An-

goulême, au nom de Maurice de Belleville et d'Isabelle, son épouse, seigneurs de Marcillac, pour ce qu'ils tiennent de l'évêché d'Angoulême à Molins, Genac, Gourville, Bonneville, à l'exception du fief de Saint-Cybard; pour la chapelle près de Marcillac, Ambérac, Mons, Aigre, Rouillac, Verziles, Breuil-de-Loup, Orfeuille, Ranville; pour les fiefs tenus par Guillaume Tranchard, les seigneurs de Vivier-Gessau, de Guorz, à Crane et aux marais près de la forêt; pour ce qui est tenu à Gore-Luzent, au pas de Tulhuet, à Ébréon, Tusson, la forêt Vergnet, Fouqueure, Fouilloux, Gourcet: pour le château et le territoire de Marcillac, à l'exception du Verteuil (**), Anville, Allanville, Le Puy-l'Évêque et toute la châtellenie de Marcillac et ses dépendances. Fait à Cellefrouin, le jour de l'Ascension, l'an du Seigneur 1274.

(*) Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême en 1273, mourut en 1309. Ce prélat eut saint Yves pour disciple.

(**) Verteuil (*Vertolium*). Un grand nombre de nos chartes d'Angoumois au XIII[e] siècle reproduisent ce mot (*Verthelium* et *Vertolium*), qui désigne le donjon, citadelle ou forteresse placée dans la dernière enceinte du château. Les seigneurs de Jarnac, de Marcillac, de Tourriers, etc., exceptent toujours le Verteuil intérieur ou forteresse dans leurs aveux rendus aux évêques d'Angoulême.

III.

3 Novembre 1274. — Aimery, doyen, Aimery de Malemort, chantre, Seguin de Juillac, écolâtre, Ramnulphe de l'Isle et les chanoines d'Angoulême, Ramnulphe André, Pierre Peyrot, Guillaume de Blaye, font savoir que noble homme Guillaume de Sainte-Maure (*), seigneur de Marcillac, du diocèse d'Angou-

lême, a fait foi et hommage lige dans l'église cathédrale, le samedi après la fête de tous les saints, à l'évêque Guillaume de Blaye, pour le château, le territoire et la châtellenie de Marcillac, et pour les forteresses d'Enville, de Breuil de-Loup et autres de la même châtellenie, qui sont mouvantes dudit évêque, à l'exception de la forteresse ou Verteuil du château de Marcillac et du fief de Saint-Cybard. Fait et donné à Angoulême, l'an du Seigneur 1274.

(*) Guillaume HI de Sainte-Maure, seigneur de Marcillac, mort en 1300, appartenait à une ancienne maison de chevalerie à laquelle on donne pour auteur Aimery de Loudun, qui vivait en 1129. Guillaume de Prèssigny, troisième fils de Foulques de Loudun, fils d'Aimery, épousa avant l'an 1190 Avoie, dame de Sainte-Maure en Touraine, et prit le nom et les armes de cette riche héritière que ses descendants ont portés jusqu'à nos jours.

La maison de Sainte-Maure a formé huit branches principales, savoir :

1. Les seigneurs de Sainte-Maure, de Pressigny, de Savonnières et de Montcontour, fondus au XIVe siècle dans la maison de Craon, par le mariage d'Ysabeau, fille unique de Guillaume III, avec Amaury III, sire de Craon ;

2. Les seigneurs de Montgauger, comtes de Nesle, de Benaon, de Joigny, vicomtes de Pleumartin, barons de Cuverville, éteints en 1576 ;

3. Les seigneurs d'Origny, barons de Ruère, comtes de Sainte-Maure-Montausier en Champagne, seule branche existante au XIXe siècle dans la personne de Louis-Auguste-Marie-César, comte de Sainte-Maure-Montausier, qui fut créé pair de France le 17 août 1815;

4. Les seigneurs, puis marquis de Jonzac et d'Ozillac, éteints en 1677;

5. Les seigneurs et barons de Chaux, éteints vers 1630;

6. Les seigneurs, marquis, puis ducs de Montausier, éteints dans la personne de Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de la province d'Angoumois, gouverneur du Dauphin, mort à Paris le 17 mai 1690. La seigneurie de Montausier était entrée en 1325 dans la maison de Sainte-Maure par alliance. Cette terre, qualifiée de baronnie,

fut érigée en marquisat par lettres du mois de mai 1644; puis en duché-pairie par d'autres lettres du mois d'août 1664, registrées le 2 décembre 1665;

7. Les seigneurs de La Guiraie, éteints vers 1650;

8. Les seigneurs de Fougeray, barons d'Auger, marquis d'Archiac, éteints en 1763.

IV.

24 Décembre 1277. — Hugues d'Aiguechave (*), clerc, sénéchal de Marcillac, au nom d'Isabelle de la Marche, dame de Marcillac, retenue par suite de la multiplicité des affaires qui lui sont survenues à la mort de Maurice de Belleville, son mari, rend acte de foi et hommage lige à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, pour le château et la châtellenie de Marcillac et les dépendances dudit fief. Fait et donné à Angoulême, la veille de Noël, l'an du Seigneur 1277.

(*) En 1215 on trouve un Hugues d'Aiguechave qui reçoit un dénombrement de Guillaume, Pierre et Armand Prévost.

En 1312, Richard d'Aiguechave reçoit un dénombrement de Pierre, Jean et Guillaume Tricard.

En 1314 paraît Hugues d'Aiguechave. Le même en 1316 rend son dénombrement à Hélie, seigneur de Gourville.

En 1323, Hugues d'Aiguechave reçoit permission d'Amaury de Craon, seigneur de Marcillac, de faire garenne dans les terres et bois qu'il possède près de Pontoux, au lieu appelé la Touche.

En 1344, Mathieu d'Aiguechave reçoit le dénombrement de Jean Prévost, paroissien de Genac.

En 1444, le 23 janvier, Hugues d'Aiguechave rend son dénombrement pour une partie d'Aiguechave à l'abbé de Saint-Cybard.

En 1446, Jeanne est désignée comme fille et héritière de feu maître Macé d'Aiguechave.

En 1473, Jean de Roufflgnac, seigneur de Gourville, devenu seigneur d'Aiguechave, rend son dénombrement à Marguerite de La Rochefoucauld, veuve de Jean et mère et tutrice de François.

Le fief d'Aiguechave était situé en grande partie dans les paroisses de Genac et de Bignac.

V.

14 Janvier 1278 (*). — Isabelle de Lusignan, dame de Commequiers (**) et de Marcillac, fait hommage lige à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, pour l'usufruit de toutes les choses pour lesquelles Guillaume de Sainte-Maure, propriétaire du fief mouvant de l'évêché dans le château et la châtellenie de Marcillac, avait fait hommage audit seigneur évêque. Cet usufruit lui avait été constitué et assigné en donation comme présent de noces par noble seigneur Geoffroy de Rancon, décédé, autrefois son mari. Donné le samedi, lendemain de la fête du bienheureux Hilaire, l'an du Seigneur 1278, à Marcillac, dans le château, en présence des témoins qui suivent : Hélie, prieur de Lanville, Pierre Celnarius, sacristain dudit lieu, maître Pierre Paneux, chanoine d'Angoulême, maître Pierre Ondoyn, prêtre, curé de l'église d'Angeac, maître Girard, chapelain d'Anginiac, du diocèse de Limoges, le seigneur Guillaume de Rochemiel (***) et le seigneur Pierre de La Faye, chevaliers.

(*) La fête de saint Hilaire, évêque de Poitiers, est inscrite au 13 janvier dans le martyrologe romain. — Quant à la supputation des années, j'ai compté en partant du 1er janvier. En France, au moyen âge, sous la troisième race, l'année commençait ordinairement à Pâques; mais on peut citer des exceptions et de nombreuses variations pour quelques-unes de nos provinces d'outre-Loire. Je compterai ainsi pour les autres dates comprises entre le 1er janvier et le 25 mars, toutes les fois que j'éprouverai quelque incertitude.

(**) Commequiers (*Quimiquerium*), canton de Saint-Gilles-sur-Vie, arrondissement des Sables, Vendée, dans le voisinage de Beauvoir-sur-Mer.

Je dois cette indication à mon honorable collègue à la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. Rédet, archiviste de la Vienne, qui a bien voulu répondre avec son obligeance ordinaire à la demande que je lui adressais relativement au nom moderne de *Quimiquerium* et à la position occupée par cette localité dans le Poitou.

(***) La famille de Rochemiel tenait à hommage lige de l'évêque d'Angoulême, au devoir de 10 sols à mutation de seigneur et de vassal, la maison de La Chapelle, près Marcillac, et ses appartenances avec plusieurs autres terres dans la paroisse de Marcillac. On connaît des hommages et des aveux et dénombrements de Hugues de Rochemiel, de Bertrand, son fils, en 1288, de Mathias en 1311 et 1312, et de Landry en 1337.

VI.

13 Juin 1293. — Guillaume de Sainte-Maure, chevalier, seigneur de Sainte-Maure et de Marcillac, reconnaît tenir en fief à hommage lige de Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, le château, la châtellenie de Marcillac avec ses dépendances, et lui rend son dénombrement qui reproduit, à quelques différences près, celui rendu en 1274 au même évêque par Adam de Beaumont, au nom de Maurice de Belleville et d'Isabelle de Lusignan. En rendant son aveu, Guillaume de Sainte-Maure ajoute que s'il arrive à sa connaissance que le fief renferme une plus grande étendue, il le déclarera fidèlement. Donné à Villejésus, le samedi après la fête du bienheureux Barnabé, apôtre, l'an du Seigneur 1293.

VII.

8 Juillet 1296. — Le 8 des ides de juillet de l'an 1296, deuxième année du pontificat de Boniface VIII, le dimanche après l'octave des apôtres Pierre et Paul, par acte public dressé par Guillaume Faber de Vars,

clerc du diocèse d'Angoulême, notaire public autorisé par la sainte église romaine, noble homme Guillaume de Sainte-Maure, chevalier, seigneur de Sainte-Maure et de Marcillac, reconnaît posséder et tenir en fief à hommage lige de l'évêque d'Angoulême, Guillaume de Blaye, la châtellenie de Marcillac. Mais dans son dénombrement, le seigneur de Sainte-Maure restreint l'étendue de la mouvance en exceptant la forêt de Tusson avec ses appartenances, le Verteuil de Marcillac avec la haute et basse justice du château et de la châtellenie, et ce qu'il possède en la paroisse de Gourville, les chemins publics desdits lieux et les droits qu'il en retire, savoir : les arbres, les péages et la maltote (*). Fait à la Chapelle près Marcillac, dans la maison du prieur ou chapelain de l'église du lieu, en présence des seigneurs Pierre de Sainte-Maure (**), de Tours, frère du seigneur de Marcillac susnommé, Aimery Pascaud (***), de Villejésus, Guillaume de Rochemiel, Pierre de La Faye, chevaliers, maître Hugues d'Aiguechave, curé de l'église de Genac, diocèse d'Angoulême, Guillaume de Montendre, professeur ès-lois, Hélie de Labatut, prêtre de Bordeaux, Geoffroy de Vallée, du diocèse d'Angers, et Geoffroy de Fouqueure, prévôt de Marcillac.

(*) Maltote *(maltota, malatolta, mantota)*, redevance forcée, impôt injustement perçu, taille.

(**) Pierre de Sainte-Maure, deuxième fils de Guillaume II et de Jeanne de Rancon, fut seigneur de Montgauger. Il fit son testament en 1328 et laissa de Mahaud, sa femme, Pierre II, Guillaume de Sainte-Maure, doyen de l'église de Tours, chancelier de France; Guy de Sainte-Maure, qui a fait la branche de Jonzac et de Montausier, et des filles

(***) Le 24 juin 1294, Aimery Pascaud, chevalier, fournit son aveu à Guillaume, évêque d'Angoulême, et lui fit hommage lige

sous l'achaptement de cinq sols pour l'acquisition qu'il avait faite de Hugues Guy, de Champniers, et de Perronelle, sa femme, et leurs enfants, pour le fief des Mézeaux (plus tard appelé Maisons), et qui comprend tout ce qu'il a et est tenu de lui et sous lui entre Villognon et La Terne. Il fournit encore son aveu pour un autre fief à hommage plain. — Le même Aimery Pascaud, de Villejésus, fit encore un hommage plain à l'évêque Guillaume pour l'acquisition que ledit évêque avait faite de Odon Bernard et de sa femme, fille de feu Guillaume de Villebois, choses que ledit Aimery, avouant, possède et qui sont tenues de lui entre le chemin public qui conduit de Sémentra de Aigre jusqu'à Marcillac, et entre le chemin qui va du temple d'Aigre jusqu'aux Montagnes, excepté les vignes tenues par Bernard Sirvens et qui peuvent contenir cinq ou six quartiers. — En 1445, le fief de Maisons (*alias* Mézeaux, Abeysos) était tenu par Marguerite de Lorière, héritière de la famille Pascaud.

VIII.

16 Aout 1304. — Lettres par lesquelles Isabelle de Lusignan, de Beauvoir-sur-Mer (*), diocèse de Poitiers, déclare à son très cher neveu, Amaury de Craon (**), qu'elle a souvent ouï dire à feu Geoffroy de Rancon, son mari, aux héritiers duquel il a succédé dans le château et la châtellenie de Marcillac, que tout ce qu'il possédait à Marcillac dans ladite châtellenie était dans la mouvance de l'évêché d'Angoulême, à l'exception du Verteuil et du fief de Saint-Cybard. Elle a fait cette déclaration en présence d'un grand nombre de personnes et même en présence de l'évêque d'Angoulême, qui se trouve actuellement à Niort. Donné à Beauvoir-sur-Mer, le dimanche après l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, l'an du seigneur 1304.

(*) La baronnie de Beauvoir-sur-Mer, dont l'usufruit avait été donné par Maurice de Belleville à Isabelle de Lusignan, appartint successivement à Pierre de La Garnache, qui en était seigneur

en 1206, aux familles de Belleville, Harpedanne, Montaigu, Clisson, Rohan, Gondi et Villeroy. Alain IX, vicomte de Rohan, mort en 1462, transmit cette seigneurie à son fils. Cependant son gendre, le comte d'Angoulême, Jean le Bon, prenait déjà en 1454 le titre de seigneur de Beauvoir-sur-Mer et de La Garnache. C'est ce que constate cette note, tirée des archives de l'empire, X. 10015, f° 21 : « 1454. — Procès du comte d'Angoulême contre les habitants du fief Taureau. — Défault est donné au conte d'Angolesme, seigneur de Beauvoir-sur-Mer et de La Ganasthe, appelant du seneschal de Poictou ou son lieutenant, de Jehan Jaco et Jehan de Grasmouton. Signifié requeste contre les habitans du fief Taureau, intimez en deux causes, non présentez. Requeste par Laurens Rale, huissier de la cour de céans. »

(**) La maison de Craon remonte à Robert de Nevers, dit le Bourguignon, qui reçut en 1050, de Geoffroy Martel, la seigneurie de Craon en Anjou et épousa en secondes noces (1078) Berthe de Craon, fille de Guerin, dépossédé par Geoffroy. Cette terre, à la mort d'Amaury IV, décédé sans postérité en 1373, passa à sa sœur Isabeau de Craon, morte en 1393, puis à Marie de Sully et de Craon, qui porta ces deux seigneuries dans la maison de La Trémoille, par son alliance contractée vers 1382 avec Guy de La Trémoille, surnommé le Vaillant, qui refusa en 1392 l'épée de connétable. Des La Trémoille, la baronnie de Craon entra par mariage, en 1586, dans la maison de Bourbon-Condé, fut vendue en 1620 à Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, et avant 1701 par le petit-fils du précédent à la famille de La Forêt d'Armaillé, qui la possédait encore à la fin du siècle dernier. Après Amaury III, la seigneurie de Marcillac passa à son second fils du premier lit, Guillaume de Craon, auteur de la branche.

IX.

16 Avril 1309. — Amaury de Craon, chevalier, seigneur de Marcillac, fait hommage lige et rend son aveu et dénombrement à Foulques (*), évêque d'Angoulême, pour ce qu'il possède et ce qui est tenu de lui dans la châtellenie de Marcillac et ses dépendances. Cet aveu est semblable aux précédents. L'avouant en excepte la forêt de Tusson avec ses appartenances, le Verteuil

supérieur de Marcillac avec la haute justice du château et de ladite châtellenie, les dépendances de la haute justice et tout ce qu'il possède dans la paroisse de Gourville. Il rend cet hommage lige pour le compte d'Isabelle, son épouse, fille de feu seigneur Guillaume de Sainte-Maure, autrefois seigneur de Marcillac. Fait et donné à Genac, diocèse d'Angoulême, le mercredi avant la fête du bienheureux Georges, l'an du Seigneur 1309.

(*) Foulques ou Foucaud (*Fulco*) de La Rochefoucauld, fils de Guy VI de La Rochefoucauld, seigneur de Verteuil, mort en 1295, et d'Agnès de Rochechouart, se fit cordelier et devint ensuite archidiacre, et enfin évêque d'Angoulême en 1309. Il mourut en 1313.

X.

28 Avril 1311. — Amaury de Craon, chevalier, seigneur de Marcillac, fait hommage lige et rend son aveu et dénombrement à Foulques, évêque d'Angoulême, pour tout ce qu'il possède et tient à hommage lige de l'évêché et ce qui est tenu de lui dans la châtellenie de Marcillac. Cet aveu est semblable au précédent. Amaury en excepte la forêt de Tusson et ses dépendances, le Verteuil supérieur de Marcillac, avec la haute justice du château et de ladite châtellenie, ce qui dépend de la haute justice et tout ce qu'il possède dans la paroisse de Gourville. L'évêque reconnaît avoir reçu l'hommage d'Amaury, et déclare l'avoir mis en possession dudit fief, comme propriétaire ou donataire, sauf son droit et l'autrui. Fait et passé à Villognon, diocèse d'Angoulême, le mercredi après la fête du bienheureux Georges, l'an du Seigneur 1311.

XI.

21 Aout 1314. — Amaury de Craon, chevalier, seigneur de Marcillac, rend foi et hommage lige, aveu et dénombrement à Olivier (*), évêque d'Angoulême, pour tout ce qu'il possède et tient et ce qui est tenu de lui dans la châtellenie de Marcillac et ses dépendances. Cet aveu est semblable au précédent, et les exceptions faites dans l'aveu de 1311 sont encore renouvelées dans celui-ci. Fait et donné à Châteauneuf, le mercredi après la fête de l'Assomption de la bienheureuse Marie, l'an du Seigneur 1314.

(*) Olivier, nommé évêque d'Angoulême en 1313, après la mort de Foulques, mourut ou se démit en 1315.

XII.

4 et 24 Janvier 1366. — Guillaume de Craon (*), vicomte de Châteaudun et seigneur de Marcillac, nomme ses procureurs généraux et spéciaux Regnault de Monléon, chevalier, Jean des Bordeaux et Pierre Richard, auxquels il donne plein pouvoir pour se présenter et ester en jugement en son nom, et spécialement de faire foi et hommage à révérend père en Dieu messire l'évêque d'Angoulême (**), et recevoir les hommages et foi qui lui sont dus, etc. Fait et donné le quatrième jour de janvier, l'an de grâce 1366.

En vertu de cette procuration, noble homme le seigneur Regnault de Monléon fit hommage lige au seigneur évêque pour tout ce que ledit vicomte de Châteaudun possédait dans la châtellenie de Marcillac, et

promit de rendre son aveu et dénombrement dans le temps fixé par la coutume, en présence de vénérable et discrète personne maître de Lampinus, chanoine d'Angoulême, discrète personne maître de Guineband, archiprêtre de Rouillac, de maître Hélie de Villars, curé de Vars, Pierre Richard, châtelain dudit lieu de Marcillac, et Hugues de Tusson. Fait le samedi après la fête du bienheureux Vincent, l'an du Seigneur 1366.

(*) Les vicomtes de Châteaudun, de la maison de Craon, ont pour auteur Amaury III de Craon, seigneur de Craon et de Marcillac, sénéchal d'Anjou, mort en 1332.

(**) En 1366, le siége de l'église d'Angoulême était occupé par Hélie de Pons, nommé quelquefois de Choisy, élu en 1363 après la mort d'Aiguelin de Blaye.

I.

Hommage rendu à Robert, évêque d'Angoulême, pour la terre de Marcillac, par Maurice de Belleville, au nom d'Isabelle de La Marche, son épouse, veuve de Geoffroy de Rancon.

(Archives départementales de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Omnibus præsentes litteras inspecturis, Mauricius de Bellavilla, dominus Ganaspiæ et Montisacuti, salutem. Noveritis quod nos fecimus homagium litgium nomine reverendi patris in Christo domini Roberti, Engolismensis episcopi, magistro Renulpho Andreæ, canonico Engolismensi, ad hoc ab ipso episcopo litteratorie destinato, sub soluta et asueta forma, pro feudo quod dominus de Marciliaco habet ab episcopo Engolismensi et pertinenciis; nomine Hisabellis de Marchia uxoris nostræ, quod feodum spectat ad dictam uxorem nostram ex causa donacionis propter nupcias eidem factæ a domino Gauffrido de Ranconio, quondam marito suo, nunc deffuncto. In hujus rei vero memoriam dedimus dicto domino episcopo præsentes litteras sigillo nostro sigillatas. Actum et datum apud Longum Montem in festo sancti Barnabæ apostoli, anno Domini m°. cc°. sexagesimo septimo.

(Original sur parchemin. Le sceau, qui était en cire verte, n'existe plus.)

II.

Hommage lige, aveu et dénombrement rendus à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, par Adam de Beaumont, au nom de Maurice de Belleville et d'Isabelle, son épouse, pour le château et toute la châtellenie de Marcillac.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Universis præsentes litteras inspecturis, Adam, dominus de Bellomonte, miles, senescallus de Marciliaco, pro domino

Mauricio de Bellavilla, et domina Hysabelli uxore sua, salutem. Noveritis quod cum dicti conjuges personaliter accedere non possent comode ad dominum Willelmum, Engolismensem episcopum, pro homagio ligio sibi faciendo, ad quod tenentur et tenebantur pro hiis quæ inferius continentur, nos, de mandato dictorum conjugum et nomine, juramentum ligiantiæ et fidelitatis præstitimus eidem episcopo, et promisimus eidem nos facturos et servaturos ea ad quæ vassallus ligius domino suo tenetur pro rebus et juribus infra scriptis; videlicet pro omnibus et singulis quæ dominus de Marciliaco habet, et quæ habentur ab ipso, prout descenditur ab ulmo de Ambelac ad aquam prioris de Voherta, et inde itur apud Molins, concludendo Molins, et totum territorium de Molins cum pertinenciis, scilicet aquis, terris, pratis, lempniis et aliis omnibus, et inde descenditur apud Agenacum, comprehendendo omnia quæ idem dominus de Marciliaco habet et quæ habentur ab eo in vicis et parrochiis de Agenac, de Gorvilla et de Bonavilla, excepto feudo Sancti Eparchii, in vicis et parrochiis de Capella prope Marciliacum, de Ambeiraco, de Montibus, de Agria, de Rolhaco. Item, habet idem dominus de Marciliaco a dicto episcopo, lempniam de Marciliaco, et aquas et prata et nemora ipsius, et omnia quæ habet vel habentur ab ipso, prout descenditur ad portum de Latier, et inde ad portam Sancti Nazarii de Marciliaco, et inde ad levatam quæ est prope leproseriam, et inde ad ulmum deus Eycures, et inde ad ulmos Richau, et inde proceditur apud Verziles, includendo Verziles et Brolium Lupi cum tota parrochia de Verziles; et inde proceditur apud Orfolha, concludendo Orfolha cum omnibus quæ ad ipsam pertinent, et Romvillam cum pertinenciis; et inde proceditur usque ad portum de Brocia Lanat; et inde ad portum de Brolhau,

concludendo quamdam peciam terræ quæ est inter Fontanas et Brolhau, quam tenet Willelmus Trenchardi; et inde revolvitur in Cranam, comprehendendo quicquid dominus de Viverio Gessau, et dominus de Guorz habent a domino de Marciliaco in Crana, et in maresiis quæ sunt prope ipsam forestam; et inde proceditur apud Gorcluzent, et inde apud Agriam, concludendo eam cum pertinenciis; et inde proceditur ad passum de Tulluet, et inde apud Ebreon, et inde apud Tusso, quæ comprehenduntur in dicto feudo, cum toto Tuzzonesio et pertinenciis, cum forestis, terris, hominibus et rebus aliis; et inde proceditur apud Lempniec, et inde ad portum de la Tarna, et inde ad fontem de Lugat, et inde ad Vergnhetum, concludendo ipsum cum pertinenciis; et inde apud Focoira, concludendo ipsum cum pertinenciis; et inde apud Ambeirac, concludendo ipsum cum aquis, lempniis, pratis et terris; et inde proceditur in Guorcetum, concludendo ipsum cum pratis, aquis et nemoribus; et inde itur apud Folhosium, et inde ad supra dictam ulmum de Ambelac, et inde ad Capellam prope Marciliacum, concludendo ea cum aquis, terris, lempniis, nemoribus et pratis; et inde itur ad portam Marchadilli de Marciliaco, concludendo totum castellum, et villam de Marciliaco, excepto Vertelio; et inde itur apud Envillam, concludendo ipsam cum pertinenciis; et inde reditur apud Allanvillam, concludendo culturam de Allanvilla; et inde ascenditur ad ulmum Decimarii quæ est in monte qui dicitur Podium episcopi; quod Podium et omnia et singula prænominata, et si qua sint alia ultra contenta in antiquis cartis, sunt de dicto feudo episcopi prædicti. Et generaliter confitemur et recognoscimus quod præmissa omnia et singula et totam villam totam et castellaniam de Marciliaco, et quicquid dominus de Marciliaco habet alibi racione dominii

de Marciliaeo, tenet idem dominus et tenere debet sub homagio ligio ab episcopo Engolismensi, et prædecessores ipsius domini ab antiquo tenuerunt et habuerunt ab episcopis Engolismensibus, cum omni jure, potestate et dominio, alta justicia et bassa, et fortaliciis dictæ castellaniæ, et quæ dicti conjuges, racione dominii de Marciliaco prædicti, habent et tenent ab episcopo Engolismensi : qui quidem episcopus prædictum juramentum ligianciæ et fidelitatis recepit a nobis prædictis conjugibus, ex gracia parcens eorum ad præsens laboribus qui ad ipsum comode venire non poterant ; ad preces ipsorum protestans et retinens sibi, quod dicti conjuges vel alter ex ipsis ad prædictum homagium ligium pro prædictis eidem episcopo præstandum venire ad ipsum episcopum personnaliter teneantur, cum comode poterunt, vel si eos duxerit requirendos a prædicta avoacione et recognicione excipimus tantum Vertelium de Marciliaco et feudum quod dominus de Marciliaco habet ab abbate Sancti Eparchii Engolismensis. In quorum omnium et singulorum testimonium dedimus eidem domino episcopo præsentes litteras sigillo nostro proprio una cum sigillo senescalliæ de Marciliaco sigillatas. Actum apud Cellafroyn, in festo Ascensionis Domini, anno ejusdem m°. cc°. septuag°. quarto.

(Original sur parchemin. Les deux sceaux manquent.)

III.

Hommage lige rendu à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, par Guillaume de Sainte-Maure, pour le château et la châtellenie de Marcillac.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Aymericus decanus, Aymericus de Malamorte, cantor, Seguinus de Juliaco, scolasticus, Rampnulfus de Insula, magistri, Rampnulfus Andreæ, Petrus Peyroti, Guillelmus

de Blavia, canonici Engolismenses; omnibus præsentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noveritis quod nobilis vir Guillelmus de Sancta Mora, dominus de Marciliacò, dyœcesis Engolismensis, in ecclesia nostra Engolismensi cathedrali, sabbato, post festum omnium sanctorum, fecit homagium litgium venerabili patri domino Guillelmo de Blavia, Engolismensi episcopo, pro castro, villa et castellania de Marciliaco, et pro fortaliciis de Envilla, et de Brolio Lupi, et aliis fortaliciis ejusdem castellaniæ quæ ab ipso movent et pro omnibus aliis quæ habet et habere debet, et habentur ab eo, et haberi debent in dictis villa, castro et castellania, et alibi, racione dominii de Marciliaco : exceptis fortalicio, seu Vertelhio dicti castri de Marciliaco, et feudo Sancti Eparchii. Et præstitit idem nobilis memorato episcopo juramentum fidelitatis quod a vassallis dominis litgiis præstari consuevit. Et idem episcopus eum recepit in hominem suum litgium propræmissis. In quorum testimonium præsentibus litteris sigilla nostra, duximus apponenda. Actum et datum dictis die et loco, anno Domini m°. cc°. septuagesimo quarto.

(Original sur parchemin. Au bas de la pièce pendaient sept lacets de différentes couleurs : deux d'entre eux présentent encore quelques fragments de sceau en cire verte.)

IV.

Hugues d'Aiguechave, sénéchal de Marcillac, rend foi et hommage lige à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, au nom d'Isabelle de Lusignan, veuve de Maurice de Belleville, pour le château et la châtellenie de Marcillac.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Guillelmus Dei gracia Engolismensis episcopus, et Hugo de Aquacava, clericus, senescallus de Marcilhaco, nomine

nobilis dominæ Hysabellis de Marchia, dominæ de Marcilhaco, omnibus præsentes litteras inspecturis, salutem. Noveritis quod accedens ad nos prædictum episcopum clericus ante dictus, nomine dominæ prædictæ, nobis exposuit quod domino Mauricio de Bellavilla, marito dictæ dominæ, viam universæ carnis ingresso, prædicta domina propter multiplicitatem negotiorum suorum, ad nos ad præsens accedere non poterat pro faciendo homagio ad quod nobis dicta domina tenetur pro hiis quæ a nobis habere debet in castro et castellania de Marcilhaco et in pertinenciis illius feodi; unde super hæc dicens se habere speciale mandatum, requisivit nos ut nos ipsum ad fidelitatis juramentum et ad promissionem eorum quæ homo ligius domino suo tenetur promittere, nomine dictæ dominæ, recipere dignaremur, et nos, prædictæ dominæ defferre volentes, juramentum fidelitatis ab ipso nomine prædictæ recepimus; et eidem nomine dictæ dominæ feudum deliberavimus ante dictum. Ego vero, clericus ante dictus, confiteor me de speciali dominæ prædictæ mandato, prædicto domino episcopo juramentum fidelitatis fecisse pro rebus superius expressis, et ab ipso liberationem dicti feodi recepisse : et eidem supplicavi nomine dominæ prædictæ, ut præsentibus litteris sigillum suum una cum sigillo quo utor in senescallia de Marcilhaco apponeret in testimonium præmissorum. Et nos, episcopus ante dictus, ad instanciam ipsius clerici sigillum nostrum una cum sigillo suo prædicto præsentibus litteris duximus apponendum. Actum et datum apud Engolismam, in vigilia Natalis Domini : anno ejusdem Mº. CCº. LXX. VIJº.

(Original sur parchemin. Deux fragments de sceau.)

V.

Hommage lige rendu à Guillaume de Blaye, évêque d'Angoulême, par Isabelle de Lusignan, pour l'usufruit de toutes les choses pour lesquelles Guillaume de Sainte-Maure, propriétaire du fief mouvant de l'évêché dans le château et la châtellenie de Marcillac, avait fait hommage audit seigneur évêque.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Nos, Hysabellis de Lesignaco, domina Quimiumquerii et de Marciliaco, notum facimus universis, quod nos, die sabbati in crastinum beati Hylarii, fecimus homagium ligium venerabili patri in Christo domino Guillelmo de Blavia, venerabili Engolismensi episcopo, pro usufructu omnium rerum pro quibus Guillelmus de Sancta Mora, proprietarius feudi moventis a dicto domino episcopo in castro et castellania de Marciliaco, fecit homagium ligium episcopo supradicto; qui quidem usus fructus nobis constitutus et assignatus extitit in donationem, propter nuptias, seu osculum, a nobili viro domino Gaufrido de Ranconio, ultimo defuncto, quondam marito nostro; in quorum testimonium eidem domino episcopo has præsentes dedimus litteras, sigillo nostro sigillatas. Datum prædicta die sabbati, anno Domini mill°. cc°. lxx°. octavo, apud Marciliacum, in fortalicio, præsentibus et audientibus domino Helia, priore de Allanvilla, et Petro Celnarii, sacrista dicti loci, et magistro Petro de Paneux, canonico Engolismensi, et magistro Ondoyno, presbitero, rectore ecclesiæ de Angiaco, et magistro Girardo, capellano de Anginiaco, Lemovicensis dyœcesis, et domino Guillelmo de Rupemellis, et domino Petro de Faya, militibus. Datum anno et die ut supra.

(Original sur parchemin. Fragment de sceau en cire verte.)

VI.

Hommage lige, aveu et dénombrement rendus à Guillaume, évêque d'Angoulême, par Guillaume de Sainte-Maure, pour la terre de Marcillac.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Nos Guillelmus de Sancta Maura, miles, dominus ejusdem loci et de Marciliaco, notum facimus universis quod nos habemus et tenemus in feudum sub homagio liggio a reverendo patre in Christo domino Guillelmo, Dei gratia Engolismensi episcopo, et prædecessores nostri habuerunt et tenuerunt a suis prædecessoribus ab antiquo, quidquid habemus vel alius habet a nobis in feudo seu retro feudo, a corpore fortalicii de Marciliaco, prout exitur a porta Sancti Nazarii et tenditur ad portum de Latier, et exinde descenditur per aquam et riperiam nemora et lempnias usque ad aquas prioris de Voerta, prout aqua seu fluvius Karantonis protenditur, feudis de Pontosio et de Molis in eis inclusis; item quidquid habemus seu alius habet a nobis seu sub nobis a dicto portu de Latier, prout protenditur fluvius Karantonis usque ad eyclusam molendinorum prioris de Villanulfo, sive consistant in aquis, lempniis, nemoribus, pratis, terris, sive in rebus aliis quibuscumque. Item quidquid habemus vel alius habet a nobis a corpore dicti fortalicii versus portam Marchadilli, prout ascenditur versus......

....

....

....

Verzilhes; et exinde usque ad Ramvillam et exinde usque ad boscum de Crana, et exinde usque ad peyratum de Chelyec, et exinde recta via ad peyratum de Quijet, et exinde protenditur subtus Montes et revertitur recta via

apud Marciliacum, usque ad dictam portam de Marchadillo, incluso in istis Podio episcopi, et cultura de Anlavilla, exceptis ex istis alta et bassa justicia, et hiis quæ ad eam pertinent. Istam vero avohationem a prædicto domino episcopo facimus, et promittimus quod si majora esse in prædicto feudo ad notitiam nostram pervenerint, eidem fideliter declarare. In quorum testimonium damus eidem pro se et successoribus suis presæntes litteras sigillo nostro sigillitas. Datum apud Villamjesu, die sabbati post festum beati Barnabæ apostoli : anno Domini m°. cc°. nonagesimo tercio.

(Original sur parchemin. Dans le milieu se trouvent une large tache et un trou qui empêchent de lire cinq ou six lignes. La pièce conserve encore un fragment de sceau en cire jaune.)

VII.

Hommage lige, aveu et dénombrement rendus à Guillaume, évêque d'Angoulême, par Guillaume de Sainte-Maure, pour la terre de Marcillac.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

In nomine Domini amen. Pateat universis per hoc præsens publicum instrumentum quod anno ejusdem millesimo ducentesimo nonagesimo sexto, indiccione nona, pontificatus domini Bonifacii papæ octavi, anno secundo, octavo idus julii, videlicet die dominica post octabas apostolorum Petri et Pauli, apud Capellam prope Marciliacum, in hospicio prioris, seu capellani ecclesiæ ipsius loci, Engolismensis diœcesis, in præsencia mei notarii publici et testium subscriptorum ad hæc vocatorum et rogatorum, personaliter constitutis reverendo patre domino Guillelmo Engolismensi episcopo, ac nobili viro domino Guillelmo de Sancta Maura, domino ejusdem loci et de Marciliaco milite, idem dominus

de Marciliaco confessus fuit et publice recognovit se habere et tenere in feudum, ad homagium ligium ab eodem domino Guillelmo Engolismensi episcopo, ac prædecessores suos a quibus idem dominus de Marciliaco causam habet, habuisse et tenuisse hactenus ab antiquo a præfati domini episcopi prædecessoribus Engolismensibus episcopis quicquid ipse dominus de Marciliaco habet et habetur ab eo seu sub eo a ponte de leprosaria de levata, subtus Marciliacum inclusive versus Marciliacum, prout acqua Augiæ protenditur ad molendinum de Ayzeto, et exinde ad pontem de la Bretoniere, et exinde ad vicum seu burgum Sancti Medardi et in parrochia ejusdem loci, et exinde ad villam de Augia cum parrochia ipsius ex parte Marciliaci, et exinde ad ulmum Richondy, et exinde ad viam quæ ducit ad puteum de Brocelana, et exinde ad terreria existentia prope viam quæ ducit de Banesio versus Aurifolium, et in villa et parrochia de Berbegieres, et exinde protenditur ad villam de Bocheto, et exinde ad villam de Gouges cum pertinenciis ejusdem villæ ex parte Marciliaci : et illud quod habet et habetur ab eo et sub eo in territorio de Cierne, et in villa et parrochia de Ebreone et in parrochia de Bessec, et exinde ad portum de Tarna, et exinde ad molendinum de Villanulpho, et exinde ous agartz de Colongiis, et exinde ad Castrum Lobini, et exinde prout aqua seu fluvius Charentonis protenditurusque eyssattum Johannis Landrici, et exinde usque ad supra scriptum pontem de leprosaria supra dicta; una cum feudis de Molis et de Pontous, et quicquid infra prædictas designaciones habet et habetur ab eo et sub eo. De prædictis tamen excepit tantum forestam de Tuzconio cum pertinenciis ejusdem, et Vertelium superius de Marciliaco cum alta et bassa justicia castri et castellaniæ prædictorum et ea quæ habet in parrochia de Gorvilla, et vias publicas locorum supradicto-

rum ac jura earum, videlicet arbores, pedagia, et malatoltam. Actum anno, indictione, pontificatus, viijo idus, die, loco, seu hospicio supra scriptis, præsentibus dominis Petro de Sancta Maura, fratre prænominati domini de Marciliaco, Turonensi, Aymerico Pascaudi de Villajesu, Guillelmo de Rupemellis, Petro de Faya, militibus, magistro Hugone de Aquacava, rectore ecclesiæ de Agenaco Engolismensi, discreto viro domino Guillelmo de Monteadronis, legum professore Xanctonensi, Helia de Labatut, presbitero Burdegalensi, Gaufrido de Valeæ, Andegavensi diœcesis, ac Gaufrido de Fulcodrio, præposito de Marciliaco, testibus ad hoc vocatis specialiter et rogatis.

Et ego Guillermus Fabri de Varno, clericus Engolismensis diœcesis, sacro sanctæ romanæ Ecclesiæ auctoritate notarius publicus, præmissis omnibus et singulis una cum domino episcopo, et domino de Marciliaco ac testibus supra nominatis, præsens interfui, et hoc instrumentum publicum, cum dictione Charantonis superius scripta in rasura, propria manu scripsi, signoque meo solito signavi rogatus.

(Original sur parchemin, signé du clerc, notaire de la sainte Église romaine.)

VIII.

Lettres par lesquelles Isabelle de Lusignan, dame de Beauvoir-sur-Mer, déclare à Amaury de Craon qu'elle a souvent ouï dire à feu Geoffroy de Rancon, son mari, que tout ce qu'il possédait dans le château et la châtellenie de Marcillac était dans la mouvance de l'évêché d'Angoulême, à l'exception du Verteuil et du fief de Saint-Cybard.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25; — Mss. de Gaignères, à la Biblioth. Imp.; — Mss. de Dom Fonteneau, t. Ier.)

Nobili viro karissimo nepoti suo Almaurrico de Creone, valeto, Ysabellis de Lezigniaco, domina de Bellovidere supra

mare, Pictaviensis dyœcesis, salutem, et ad sua bene placita separatam, quia scriptum est a sanctis quod celare veritatem est peccatum mortale, idcirco vobis qui dubitare dicimini de feudo quod dominus de Marcilhiaco debet tenere ab episcopo Engolismensi, in consciencia mea assero et dico quod sæpe et sæpius audivi dominum Gauffridum de Ranconio, quondam maritum meum, cui et hæredibus suis successistis in castro et castellania de Marcilhiaco, avohantem et recognoscentem dum viveret, se habere et tenere ab episcopo Engolimensi quidquid habebat apud Marcilhiacum et in castellania, exceptis Vertolio et feondo Sancti Eparchii, et hoc idem dixi coram pluribus, et ecciam in præsentia domini episcopi Engolismensis supra dicti, qui nunc est apud Niortum, et hæc vobis et universis significo per has præsentes licteras sigillo meo sigillatas. Datum apud Belvearium supra mare, die dominica post Assumptionem beatæ Mariæ Virginis, anno Domini Mo CCCo IIIIo.

IX.

Hommage lige, aveu et dénombrement rendus à Foulques, évêque d'Angoulême, par Amaury de Craon, pour la terre de Marcillac.

Nos Almarricus de Credonio, miles, dominus de Marcilhiaco, notum facimus universis per præsentes litteras, sigillo nostro proprio sigillatas, quod nos habemus et tenemus, et nos habere et tenere confitemur et publice recognoscimus a domino episcopo Engolismensi, ac prædecessores nostros quondam dominos de Marcilhiaco hactenus habuisse et tenuisse, ab antiquo, ab episcopis Engolismensibus qui pro tempore fuerunt, in feodum ad homagium litgium, quicquid nos dominus de Marcilhiaco habemus et habetur a nobis et sub nobis a ponte de leprosaria de levata, subtus Marcilhiacum inclusive versus Marcilhiacum, prout aqua

Augiæ inde protenditur ad molendinum de Aezeto, et exinde ad pontem de la Bretoniera; et exinde ad villam de Augia cum parrochia ipsius ex parte Marcilhiaci; et exinde ad ulmum Richondi; et exinde ad viam quæ ducit ad puteum de Brozcalana; et exinde ad terraria existentia prope viam quæ ducit de Banesio versus Aurifolium, et in villa ac parrochia de Ramevilla et de Lochevilla, et in villa et parrochia de Berbegieres; et exinde itur ad villam de Boucheto; et exinde ad villam de Gouges cum pertinenciis ejusdem villæ ex parte Marcilhiaci, et illud quod habemus et habetur a nobis et sub nobis in territorio de Cyerna, in villa et parrochia de Ebreone, et in parrochia de Beyssiec; et exinde usque ad pontum de Tarna; et exinde ad molendinum de Villanulpho; et exinde ous ajarz de Colongiis; et exinde ad Castrum Lobini; et exinde prout aqua seu fluvius Karantonis protenditur usque ad eyssacum Johannis Landrici; et exinde usque ad supra dictum pontem de leprosaria supra dicta una cum feodis de Molis et de Pontos : et quicquid infra prædictas designationes habemus et habetur a nobis et sub nobis. Exceptis dumtaxat de præmissis, foresta de Tuczonio cum pertinenciis ejusdem, et Verthelio superiori de Marcilhiaco, cum alta justicia castri et castellaniæ ejusdem, ac pertinenciis altæ justiciæ, ac hiisquæ habemus in parrochia de Gorvilla : pro quibus supra scriptis quæ ab episcopo Engolismensi tenemus, fecimus et nos fecisse confitemur homagium ligium racione Hysabellis uxoris nostræ, filiæ quondam domini Guillelmi de Sancta Maura, olim domini de Marcilhiaco, reverendo patri in Christo domino Fulconi, Dei gracia Engolismensi episcopo. Actum et datum apud Agenacum Engolismensis diœcesis, die mercurii ante festum beati Georgii, anno Domini mill° ccc° nono.

(Original sur parchemin. Le sceau n'existe plus.)

X.

Hommage lige et dénombrement rendus à Foulques, évêque d'Angoulême, par Amaury de Craon, pour la terre de Marcillac.

Nos Almarricus de Credonio, miles, dominus de Marciliaco, notum facimus universis per præsentes litteras, sigillo nostro proprio una cum sigillo reverendi patris domini Fulconis Dei gratia Engolismensis episcopi sigillatas, quod nos habemus et tenemus, et nos habere et tenere confitemur et publice recognoscimus a domino episcopo Engolismensi, ac prædecessores nostros quondam dominos de Marciliaco hactenus habuisse et tenuisse, ab antiquo, ab episcopis Engolismensibus qui pro tempore fuerunt, in feudum, ad homagium ligium, quicquid nos dominus de Marciliaco habemus et habetur a nobis et sub nobis a ponte de leprosaria de levata subtus Marciliacum inclusive versus Marciliacum, prout aqua Augiæ inde protenditur ad molendinum de Aezeto; et exinde ad pontem de la Bretonyeyra; et exinde ad villam de Augia cum parrochia ipsius ex parte Marciliaci; et exinde ad ulmum Richondy; et exinde ad viam quæ ducit ad puteum de Brozcelana; et exinde ad terraria existencia prope viam quæ ducit de Banesio versus Aurifolium, et in villa ac parrochia de Ramvilla, et de Lochavilla, et in villa ac parrochia de Berbegieres; et exinde itur ad villam de Bocheto; et exinde ad villam Gouges cum pertinenciis ejusdem villæ ex parte Marciliaci, et illud quod habemus et habetur a nobis et sub nobis in territorio de Cyerna, in villa et parrochia de Ebreone, et in parrochia de Beyssiec; et exinde usque ad portum de Tharna; et exinde usque ad molendinum de Villanulpho; et exinde ous agyarz de Colongiis; et exinde ad Castrum Lobini; et exinde prout aqua seu flu-

vius Carantonis protenditur usque ad eyssatum Johannis Landrici; et exinde usque ad supra dictum pontem de leprosaria supra dicta, una cum feudis de Molis et de Pontous; et quicquid infra prædictas designaciones habemus et habetur a nobis et sub nobis, exceptis duntaxat de præmissis, foresta de Tuzconio cum pertinenciis ejusdem, et Vertelio superiori de Marciliaco cum alta justicia castri et castellaniæ ejusdem, ac pertinenciis altæ juticiæ; ac hiis quæ habemus in parrochia de Gourvilla pro quibus supra scriptis quæ ab episcopo Engolismensi tenemus, fecimus et nos fecisse confitemur homagium ligium domino Fulconi Engolismensi episcopo supra dicto. Nos vero idem episcopus recognoscimus præfatum dominum Almarricum de Credonnio dominum de Marciliaco recepisse pro præmissis et racione præmissorum, in hominem ligium nostrum; et ipsum nobis fecisse homagium ligium pro præmissis; ipsumque de dicto feudo investivimus ut proprietarium seu donatarium, salvo in omnibus jure nostro et quolibet alieno; in hujus modi testimonium sigillum nostrum, una cum sigillo dicti domini de Marciliaco præsentibus apponentes. Actum et datum apud Villanulphum Engolismensis diœcesis, die mercurii post festum beati Georgii, anno Domini millesimo trecentesimo undecimo.

(Original sur parchemin. Les sceaux manquent.)

XI.

Hommage lige, aveu et dénombrement rendus par Amaury de Craon à Olivier, évêque d'Angoulême, pour la châtellenie de Marcillac et ses dépendances.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Nos Almarricus de Credonio, miles, dominus de Marciliaco, notum facimus universis quod nos habemus et tene-

mus, et nos habere et tenere confitemur, et publice recognoscimus a domino episcopo Engolismensi, ac prædecessores nostros quondam dominos de Marciliaco hactenus habuisse et tenuisse, ab antiquo, ab episcopis Engolismensibus qui pro tempore fuerunt, in feodum, ad homagium ligium, quicquid nos dominus de Marciliaco habemus et habetur a nobis et sub nobis a ponte de leprosaria de levata subtus Marciliacum inclusive versus Marciliacum, prout aqua Augiæ inde protenditur ad molendinum de Aezeto; et exinde ad pontem de la Bretonieyra; et exinde ad villam de Augia cum parrochia ipsius ex parte Marciliaci; et exinde ad ulmum Richondi; et exinde ad viam quæ ducit ad puteum de Broscelana; et exinde ad terraria existentia prope viam quæ ducit de Banesio versus Aurifolium, et in villa ac parrochia de Ramvilla et de Lochavilla, et in villa et parrochia de Bergieres; et exinde itur ad villam de Bocheto; et exinde ad villam Gouges cum pertinenciis ejusdem villæ ex parte Marciliaci, et illud quod habemus et habetur a nobis et sub nobis in territorio de Cierna, in villa et parrochia de Ebreone, et in parrochia de Beyssiec; et exinde usque ad portum de Tharna; et exinde usque ad molendinum de Villanulpho; et exinde ous agiars de Colongiis; et exinde ad Castrum Lobini; et exinde prout aqua seu fluvius Carantionis protenditur usque ad supradictum pontem de leprosaria supradicta, una cum feudis de Molis et de Pontous; et quidquid infra prædictas designaciones habemus et habetur a nobis et sub nobis, exceptis duntaxat de præmissis, foresta de Tuzezonio cum pertinenciis ejusdem, et Vertelio superiori de Marcilhiaco, cum alta justicia castri et castellaniæ ejusdem ac pertinenciis altæ justiciæ; ac hiis que habemus in parrochia de Gorvillac. Pro quibus omnibus et singulis supra scriptis quæ ab episcopo Engolismensi tenemus, fecimus et nos fecisse con-

fitemur reverendo patri in Christo domino Oliverio, Dei gratia Engolismensi episcopo, homagium litgium supradictum, in hujus modi testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris apponentes. Actum et datum apud Castrum Novum, die mercurii, post festum Assumptionis beatæ Mariæ, anno Domini millesimo trecentesimo quarto decimo.

(Original sur parchemin. Le sceau, qui était en cire verte, n'existe plus.)

XII.

Procuration donnée par Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun et seigneur de Marcillac, à Regnault de Monléon, chevalier, Jean de Bordeaux et Pierre Richard, et acte de foi et hommage rendu par Regnault de Monléon à Guillaume, évêque d'Angoulême, pour la châtellenie de Marcillac.

(Arch. dép. de la Charente, série G, fonds de l'Évêché, liasse 25.)

Nous Guillaume de Craon, viconte de Chasteaudun et seigneur de Marcillac, avons fait, ordené et establi, et encores faisons, ordenons et establissons nos amés et féaux monsieur Regnault de Monléon, chevalier, Jehan des Bordeaux et Pierre Richart, nos procureurs généraulx, messayers et alocs especiaux, et chascun diceulx par soy et pour le tout, ainssi que la condicion de loccupant ne soit pas la meilleure, et que tout ce qui par lun diceulx sera entrepris ou commencé puisse estre par lautre et par chacun poursuy, determiné et mis a fin deue, en toutes et chascunes nos causes, querelles et negoces meus et a mouvoir, tant en demandant comme en deffendant contre tous et chascuns nos adversaires pardevant tous juges ordinaires, extraordinaires, baillifs, prevos, seneschaux ou leurs lieutenans; et pardevant

tous autres juges de quelconque povoir ou auctorité que il usent ou soient fondés, tant de court deglise que de cour laic. Auxqueulx nos devant dis procureurs et a chacun diceulx pour le tout, nous avons donné et donnons plain povoir, auctorité et commandement especial de eulx presenter et ester en jugement et dehors pour nous et en non de nous, et de nous deffendre, de convenir, de reconvenir, de repliquer, dupliquer, tripliquer, de donner et recevoir libelle ou libel, de contester, de poser, de articuler, de reppondre aux posicions et articles, de jurer en l'arme de nous, de calompnier de malice et de verité dire, et de faire tout autre serment que ordre de droit requiert, de exiber, metre, produire et amener tesmoins, lettres, actes, memoires et instrumens en manière de preuves, de dire contre les tesmoins et contre leurs depositions, de ouir drois et sentences interlocutoires et diffinitives, de apeller, de poursuivre leur apel ou apeaulx, de innover, de intimer, de apleger, de contrapleger, de essonier et excuser, de jurer nos essoines et excusations estre vraies, de prendre et recevoir gariement ou gariements, de faire veues et montrées, de requerre la court et cognoissance de nos hommes et subges, de requerre la recreance et delivrance de nos biens et choses, optage et sans plege ou autrement si comme reson deura de demander, jurer et recevoir depens, paines, commissions et interest, si aucuns nous estoient adjuger, de avoer, de desavoer et par especial de faire foy et hommage a reverent pere en Dieu messire levesque de Engolesme et a tous autres a qui nous suymes tenus de faire foy et hommage et de prendre respit et degager, et faire tous devoirs et servitutes et obeissances que homme doit et peut faire a ses seigneurs, tout aussi comme nous le ferions si nous estions presens; et de recevoir nos homm s des foy, et de

les metre en respit, et de en donner lettres, et generaument de faire toutes et chascunes les choses que bons et loyaulx procureurs pevent et doivent, et que nous ferions et faire pourrions se nous y estions presens en notre propre personne, jaçoit ce que la chose requierre commandement especial. Prometans en bonne foy et sur l'obligation et hipoteque de tous nos biens meubles et immeubles, presens et avenir, que nous avons et aurons ferme et estable sans revoquer tout ce qui par nos devant dis procureurs, et par chacun diceulx pour le tout sera fait dit procure et autrement besoigne es choses dessus dites et es dependances dicelles, soit pour nous ou contre nous; et payer le juge ou juges pour eulx et chacun deulx si mestier en aura esté, et les relever de toute charge de satisfaction. En tesmoing de ce nous avons mis a ces presentes notre scel. Ce fut fait et donné le quatrième jour de janvier lan de grace mil troys cens soixante et six.

Sur le dos de l'original est écrit : — Racione procuracionis hujusmodi nobilis vir dominus Raynaldus de Monte Leonis fecit homagium ligium domino episcopo racione rerum quas tenet in castellania de Marcilliaco prout in libro feodorum continetur, promisit reddere feodum infra..... præsentibus venerabili et discreto viro domino de Lampino, canonico Engolismensi, discreto domino de Guinebaud, archipresbitero de Roillaco, domino Helia de Vilaribus, rectore..... de Varno, et Petro Ricardi, castellano dicti loci de Marcilliaco, et Hugone de Tussonio, etc. Actum die sabbati post festum beati Vincentii, anno Domini M° CCC° LX° sexto.

(Original sur parchemin. Le sceau est perdu.)

INDEX DIGNITATUM ET OFFICIORUM.

INDEX NOMINUM.

INDEX LOCORUM.

Banesium, VII, IX, X, XI.

Bellus mons, Beaumont, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe, II.

Belvearium supra mare, Beauvoir-sur-Mer, Vendée, ch.-l. de canton, arr. des Sables-d'Olonne, VII, VIII.

Berbegieres, Barbezières, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, VII, IX, X, XI.

Bessec, Beyssiec, Bessé, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, VII, IX, X, XI.

Bochetum, Le Bouchet, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, VII, IX, X, XI.

Bonavilla, Bonneville, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, II.

Boscus de Crana, II, VI.

Bretonyera, VII, X, XI.

Brocialana (puteus de), II, VII, IX, X, XI.

Brolhau, Breuillaud, Char., com. de Ranville-Breuillaud, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, II.

Brolium lupi, Breuil-du-Loup, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, III.

Capella prope Marciliacum, La Chapelle, Char., II.

Carantionis, Carantonis fluvius, V. *Carantonus*.

Carantonus, Charente, rivière qui donne son nom au départ. de la Charente. Elle prend sa source à Chéronnac (Haute-Vienne) et se jette dans la mer au-dessus de Rochefort, après un cours de trente-deux myriamètres, VII, IX, X, XI.

Castrum Lobini, VII, IX, X, XI.

Castrum novum, Châteauneuf, Char., arr. de Cognac, XI.

Cellafroy, Cellefrouin, Char., arr. de Ruffec, cant. de Mansle, II.

Charentonis fluvius, V. *Carantonus*

Lesigniacum, Luzignan, Vienne, chef-lieu de canton, arr. de Poitiers, V, VIII.

Longus mons, Laumont, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, I.

Lochavilla, Lochevilla, Lucheville, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, IX, X, XI.

Lugat (fons de), fontaine de Lugeat, II.

Marchadilli de Marciliaco porta, II, VI.

Marchia, La Marche, province avec le titre de comté, divisée en haute et basse Marche, avec Guéret et Bellac pour capitales, I, IV.

Marciliacum, Marcillac, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII.

Molins, Molis, II, VI, IX, X, XI.

Mons acutus, Montaigu, Vendée, chef-lieu de canton, arr. de Napoléon-Vendée, I.

Mons adronis, Montendre, Charente-Inférieure, chef-lieu de canton, arr. de Jonzac, VII.

Montes, Mons, arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, II.

Niortum, Niort, chef-lieu du départ. des Deux-Sèvres, VIII.

Orfolha, V. *Aurifolium*.

Peyratum de Chelyec, VI.

Peyratum de Quijet, VI.

Podium episcopi, Puy-l'Evêque, II, VI.

Pons de la Bretoniera, VII.

Pons de leprosaria de levata, VII, IX, X.

Pontos, Pontosium, Pontous, Pontour, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Rouillac, VI, VII, IX, X, XI.

Portus de Latier, VI.

Portus de Tarna, VII.

Quimiumquerium, Commequiers, Vendée, arr. des Sables-d'Olonne, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie, V.

RAMVILLA, RAMEVILLA, ROMVILLA, Ramville, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, II, VI, IX, X, XI.

RICHAU, V. *Richondy.*

RICHONDY (ulmus), l'ormeau de Richond, Chez Richin? II, VII, IX, X, XI.

ROILLACUM, ROLHACUM, Rouillac, Char., chef-lieu de canton, arr. d'Angoulême, II, XII.

SANCTA MAURA, MORA, Sainte-Maure, Indre-et-Loire, chef-lieu de canton, arr. de Chinon, III, V, VI, VII.

SANCTI EPARCHII feodum, II, III, VIII.

SANCTI MEDARDI vicus seu burgus, VII.

SANCTI NAZARII de Marciliaco porta, II, VI.

TARNA, La Terne, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, II, IX, X, XI.

TULLUET (passus de), II.

TUZCONIO (foresta de), forêt de Tusson, VII, IX, X, XI.

TUSSO, TUSSONIUM, Tusson, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre II, XII.

VARNUM, Vars, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe, VII, XII.

VERGNHET, Le Verguet, II.

VERTELHIUM, VERTOLIUM de Marciliaco, Verteuil de Marcillac, nom donné à la forteresse du château, II, III, IX.

VERZILHES, Verdilles, Char, arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, II, VI.

VILLAJESU, Villejésus, Char., arr. de Ruffec, cant. d'Aigre, VI.

VILLANULPHUS, Villognon, Char., arr de Ruffec, cant. de Mansle, VI, VII, IX, X, XI.

VOERTA, VOHERTA, Vouharte, Char., arr. d'Angoulême, cant. de Saint-Amant-de-Boixe, II, VI.

CHRONIQUE.

La Société Archéologique a perdu dans le cours de cette année l'un de ses membres titulaires, M. le baron de La Porte-aux-Loups, sous-intendant militaire en retraite, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, décédé le 17 décembre 1860, sur son domaine des Mérigots, commune de l'Isle-d'Espagnac, près Angoulême.

La ville de Cognac a formé le projet d'ériger sur l'une de ses places publiques une statue équestre au roi François I[er], né dans ses murs en 1494. Ce projet de perpétuer le souvenir de l'une des gloires de la France a été accueilli avec empressement par notre population charentaise. La Société Archéologique et Historique de la Charente, le conseil municipal de Cognac, le conseil d'arrondissement, le conseil général s'y sont associés de la manière la plus chaleureuse et la plus sympathique. L'autorisation demandée pour l'érection de la statue a été accordée par un décret impérial du 1[er] décembre 1860. Deux modèles exécutés par M. Etex ont été soumis au choix de l'administration municipale et de la commission. Le journal *le Charentais*, du 30 septembre, donne à ce sujet les détails qui suivent :

« Deux modèles de la statue de François I[er], exécutés par M. Etex, l'habile statuaire dont nous avons déjà parlé, sont en ce moment soumis à l'administration municipale de la ville da Cognac et de la commission.

Le premier modèle, le plus important, se compose d'un groupe représentant François Ier à Marignan, au moment de son triomphe; son cheval renverse les ennemis vaincus et les terrasse.

« Un piédestal, style renaissance, porte le groupe équestre. Sur la face principale, du côté de la route d'Angoulême, sont sculptées les armes de la ville de Cognac : deux vieux ceps de vignes chargés de raisins s'appuient sur l'écusson ; aux angles sont deux figures d'enfants, une petite vendangeuse, un petit vendangeur, tous les deux armés de leur serpe.

« Huit bas-reliefs, où les principaux traits de la vie de François Ier sont sculptés, retracent quelques pages brillantes de notre histoire de France. Le premier représente la naissance de François Ier dans le parc de Cognac ; dans le second, nous le trouvons endormi sur l'affût d'un canon, la veille de la bataille de Marignan ; dans le troisième, il est fait chevalier par Bayard ; le quatrième représente la gracieuse scène de sa captivité à Madrid, où sa sœur Marguerite est venue le distraire et le consoler. Sur le mur de la prison se trouve gravée cette phrase célèbre écrite à sa mère le lendemain de la bataille de Pavie : *Tout est perdu fors l'honneur*.

« Le cinquième bas-relief, sur l'autre face latérale, figure l'assemblée des notables à Cognac en 1527, refusant de payer la rançon du roi Dans le sixième, nous trouvons François Ier à Fontainebleau, au milieu de sa cour, composée d'artistes et de poètes ; on remarque au premier plan Léonard de Vinci, Primatice, Benvenuto Cellini, puis Erasme et Rabelais.

« Le septième bas-relief représente le camp du Drap-

d'Or, où Henri VIII et François Ier luttent d'adresse et de splendeur.

« Le huitième et dernier représente la visite de Charles-Quint et de François Ier aux tombeaux de Saint-Denis, en 1539 ; derrière et sur la face postérieure sont les armes de François Ier; deux petits génies portent ses armes de guerre.

« Ce monument très important, exécuté soit en marbre, soit en bronze, soit en pierre, selon la somme qui sera obtenue, coûterait au moins deux années de travail en le poussant avec activité.

« Le second modèle, beaucoup plus modeste que le premier, se borne à représenter le jeune prince, enfant de Cognac, à l'âge de dix-huit ans; il est à cheval. Le moment saisi par l'auteur du modèle esquissé est celui où il salue ses concitoyens, en 1512.

« Cette statue équestre, comme la précédente, est composée de manière à pouvoir être exécutée soit en marbre, soit en bronze, soit en pierre. Le piédestal est très simple aussi : sur la face, le blason de Cognac; deux grappes de raisins ornent le fond. Sur les côtés latéraux sont sculptés les deux bas-reliefs qui retracent, le premier, la naissance de François Ier dans le parc; le second, l'assemblée des notables, présidée par le roi de France. Derrière, le blason de François Ier.

« Depuis mardi dernier, ces deux modèles esquissés sont exposés à la mairie de Cognac, où ils ont, comme à Paris, dans l'atelier de l'artiste, obtenu le succès le plus sympathique. Le premier modèle et le plus important réunit tous les suffrages des habitants de Cognac. Nous ne pouvons taire, cependant, que celui où le jeune prince, enfant de Cognac, salue ses concitoyens, a

trouvé de chauds partisans parmi les artistes et les raffinés des choses de l'art.

« *Vox populi, vox Dei*. Que M. le maire et ses adjoints, que le conseil municipal de Cognac et la commission choisissent et se prononcent, et nous verrons que la liste des adhérents, si nombreux déjà, qui à Paris a reçu de S. Exc. M. Billault, Ministre de l'Intérieur, tout l'accueil désirable, comme à Angoulême celui de de M. Chadenet, préfet de la Charente, s'augmentera sensiblement encore lorsque la souscription sera connue des habitants de la ville de Cognac, des cantons environnants et du département de la Charente. Déjà deux votes moralement importants sont acquis au succès de l'entreprise de l'érection de la statue de François Ier à Cognac, celui du conseil général de la Charente et celui de la Société Archéologique de notre département; ils en sont une véritable consécration. Qui sait si le gouvernement ne voudra pas contribuer à l'érection d'un monument si éminemment national? La France entière applaudirait à cette décision. »

La *Revue des Sociétés savantes* a donné de la publicité à un article fort sommaire sur l'industrie de la fabrication des cartes à jouer anciennement exercée à Limoges, et une liste des cartiers de cette même ville aux trois derniers siècles, sur laquelle on remarque le nom d'*imprimeur* donné à l'un deux, bien avant l'invention de l'imprimerie.

Des cartes de l'époque la plus reculée, à en juger par les dessins de monnaies qui y sont empreints, ont été retrouvées dans l'épaisseur des reliures de certains registres de nos archives; on y voit des coupes, des

épées, des bâtons noueux à la place des cœurs, carreaux, piques et trèfles; les figures des rois, dames et valets sont aussi gravées sur bois, et présentent des costumes et des légendes fort originales.

Ces cartes, en partie pourries, conservent à peine des traces des couleurs rouge, jaune et verte dont elles étaient bariolées. Un savant de Paris, aussi adroit que patient, a désiré faire une étude sur ces cartes; il les a déroulées, recollées et expliquées avec un soin et une habileté extrêmes, et nous fait espérer que son excellent travail nous sera communiqué.

Ces cartes, dans l'état plus satisfaisant où il les a remises, iront enrichir, comme monument de l'industrie limousine à une époque déjà bien loin de nous, la collection des estampes de la Bibliothèque Impériale de Paris, à qui M. le comte E. de Coëtlogon, préfet de la Haute-Vienne, a voulu en faire présent. (Maurice Ardant, *Bulletin de la Société Arch. et Hist. du Limousin.*)

On annonce que M. le comte J. de Cosnac vient de découvrir de nouvelles lettres autographes et divers autres documents concernant la vie de l'évêque Daniel de Cosnac, dont il a donné les Mémoires pour la Société de l'Histoire de France.

Le journal de Chinon du 13 décembre 1860 annonce la découverte faite à Saint-Louans, près Chinon, des tombes de Saint-Louans, Saint-Salique, Sainte-Lachie et Saint-Corémar, découverte due principalement à M. de Cougny, auteur d'une remarquable notice sur le château de Chinon.

On écrit d'Athènes, le 3 novembre, que les fouilles, interrompues durant quelques mois à Éleusis à cause de l'excès de la chaleur et de la sécheresse, ont été reprises depuis quelque temps par M. Lenormant, et donnent des résultats intéressants. Ainsi, par rapport à la chronologie historique, on a fait il y a peu de jours une découverte remarquable. On a trouvé le squelette d'un homme enfoui sous les débris de marbre d'un édifice; près du corps étaient des armes brisées absolument semblables à celles qu'on trouve dans les anciens tombeaux de France et d'Allemagne : un couteau, une hache, un javelot et quelques autres armes. Ce squelette est probablement celui d'un travailleur qui aura péri pendant la destruction du temple De cette manière se trouve confirmée l'attestation des Bysantins qu'on a si souvent mise en doute, que le temple d'Éleusis a été détruit par les hordes d'Alaric en l'an 390 après Jésus-Christ.

Dans les fondations d'une petite église d'Athènes où la Société archéologique fait pratiquer des fouilles, on a trouvé une tablette en marbre, avec une inscription contenant une décision des Athéniens qui rend honneur à « la jeunesse sous la domination d'Héraclitos, qui régnait sur l'Argion, » principalement « parce qu'elle avait fait don de cent livres à la bibliothèque de Ptolémaïs. » Beaucoup prétendent qu'il est pour la première fois question dans cette inscription de la bibliothèque de Ptolémaïs.

A Mégare, on a découvert, il y a quelques mois, le torse colossal d'une statue, qui est intacte des hanches en bas, et représente bien un Apollon; c'est un travail remarquable de la plus belle époque des arts sous Péri-

clès. Il est très vraisemblable que c'est la statue d'Apollon dont parle Pausanias, quand il décrit le temple assis sur la colline où l'on a trouvé la statue.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis :*

« Un journal de la Floride rapporte qu'une cave plus vaste que la célèbre Mammoth Cave du Kentucky a été découverte dans le comté d'Alachua. Sur les parois du souterrain on lit une inscription latine annonçant que des Danois ont visité cet endroit en 1050, et qu'un prêtre du nom de Marcus Poleus, qui les accompagnait, a tracé cette inscription de ses propres mains. Notre confrère ajoute que les Danois en question sont sans doute les mêmes que ceux qui se rendirent à Mexico, et dont Montézuma parla à Cortez comme ayant exploré le pays 400 ans avant que Colomb mît le pied sur la terre d'Amérique.

« On sait que cette question de la priorité des navigateurs scandinaves dans la découverte du continent américain a été plus d'une fois soulevée et s'appuie sur des documents très sérieux. Si l'inscription de la Floride est authentique, ce serait une preuve décisive. »

Les recherches faites dans les archives ont, depuis quelques années, rectifié bien des erreurs de dates sur un grand nombre de nos hommes célèbres. Une découverte faite récemment nous permet aujourd'hui de rendre à une petite ville du département du Loiret une illustration que l'on avait jusqu'à présent donnée à Paris.

Il s'agit cette fois de Jacques Vallée-Desbarreaux, le poète philosophe, l'ami de Descartes, qui se démit de sa charge de conseiller au parlement pour goûter

plus aisément les délices d'une vie voluptueuse, et qui changeait constamment de climat, suivant les saisons de l'année.

Jusqu'à ce jour, tous les biographes ont fait naître Desbarreaux en 1602 ou 1604, à Paris. Malheureusement, ni le lieu ni la date ne sont exacts, et nous pouvons actuellement affirmer que le poète a vu le jour à Châteauneuf-sur-Loire, le 7 novembre 1599. Les registres du parlement nous apprennent que son père, Jacques Vallée, sieur Dud'huy, reçu conseiller le 10 mai 1595, et plus tard maître des requêtes, avait épousé Barbe Dolu, fille de François Dolu, président en la chambre des comptes. Or, voici ce qu'on lit dans le registre des actes de la paroisse de Saint-Martial de Châteauneuf, aujourd'hui conservé à la mairie de cette ville :

« Du mardi septième jour de novembre 1599, a été baptisé, en l'église de Saint-Martial de Châteauneuf-sur-Loire, Jacques Vallée, fils de M. Dud'huy, conseiller du roy notre sire en sa cour de parlement à Paris, et damoiselle Barbe Dolu, ses père et mère ; et ont été les parrains messire Jacques Vallée, seigneur des Barreaux, conseiller du roy en ses conseils, et intendant des finances, seigneur de Châteauneuf, son ayeul paternel, et dame Marie Vallée, veuve de messire Robert Miron, vivant conseiller du roy en ses conseils et surintendant de ses finances de France et autres paternels.

« *Signé* MERLIN, curé ; DOLU. »

Un fait que l'on n'a pas encore remarqué, et qui méritait de l'être pourtant, vient à l'appui de cet acte et le confirme en tous points : c'est la date de la récep-

tion de Vallée-Desbarreaux au parlement. Il fut reçu conseiller au parlement le 31 mai 1625. S'il fut né en 1604, ou même en 1602, il n'aurait eu que vingt et un ou vingt-trois ans, et l'on sait que l'ordonnance de Blois, rendue par Henri III au mois de mai 1579, exigeait pour les conseillers l'âge de vingt-cinq ans accomplis.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — *Séance publique annuelle du 7 décembre* 1860. — M. ALFRED MAURY, rapporteur de la commission des antiquités de la France, a la parole pour faire connaître la liste des récompenses annuelles :

L'Académie décerne la première médaille à M. le comte Melchior de Vogüé, pour son ouvrage intitulé : *les Églises de la Terre-Sainte ;* 1 vol. in-4°.

La deuxième médaille est décernée à M. Mahul, pour le tome II du *Cartulaire et Archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne ;* in-4°.

La troisième médaille est partagée entre M. de Robillard de Beaurepaire, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *les États de Normandie sous la domination anglaise, aux années* 1424, 1425, 1429, in-8° ; l'autre : *de l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise*, in-8° ; et M. l'abbé Raillard, auteur de trois Mémoires sur la musique du moyen âge : *Explication des neumes*, in-8° ; *Recueil de chants religieux extraits d'un manuscrit du XIe siècle*, in-8° ; — *Morceaux extraits du Graduel et traduits sur les manuscrits de Worms et de Saint-Gall*, in-8°.

Des rappels de médailles sont accordés à M. Viollet-

Le-Duc, pour le tome IV de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, in-8°; et à M. d'Arbois de Jubainville, pour son *Histoire de Bar-sur-Aube sous les comtes de Champagne*, 1077-1284, in-8°.

Des mentions très honorables sont accordées :

1° A M. Clerc, pour son Mémoire manuscrit intitulé : *Étude complète sur Alaise*, avec atlas in-f°.

2° A M. Luce, pour son *Histoire de la Jacquerie, d'après les documents inédits*, in-8°.

3° A M. Maurice Champion, pour les deux premiers volumes de ses recherches sur *les Inondations en France depuis le VIe siècle jusqu'à nos jours*, in-8°.

4° A M. Stanislas Prioux, pour sa *Monographie de l'ancienne abbaye royale de Saint-Yved de Braine*, in-f°.

5° A M. Lepage, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *l'Abbaye de Bouxières*, in-8°; l'autre : *Commentaires sur la chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles le Téméraire*, in-8°.

6° A M. Eugène Cordier, pour son ouvrage intitulé : *le Droit de famille aux Pyrénées*; in-8°.

7° A M. Berty, pour ses *Études historiques et archéologiques sur l'ancien Paris*, in-8°.

8° A M. Amé, pour son ouvrage intitulé : *les Carrelages émaillés du moyen âge et de la renaissance, etc.*, 1 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées par ordre alphabétique à :

MM. Raymond Bordeaux, Gérente et Bouet, pour leur ouvrage intitulé : *Serrurerie du moyen âge, les ferrures de portes*, 1 vol. in-4°.

M. Caillette de l'Hervilliers, pour ses deux brochu-

res intitulées, l'une : *le Mont Gannelon*, in-8°; l'autre : *Pierrefonds, etc.*, in-8°.

MM. Henry et Loriquet, pour la publication de deux documents intitulés : *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, in-8° ; et : *Correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière*, in-8°.

M. le comte Hector de la Ferrière Percy, pour sa nouvelle édition du *Journal de la comtesse de Sanzay, intérieur d'un château normand au XVIe siècle*, in-12.

M. l'abbé Laurent, pour son ouvrage intitulé : *Saint-Germain d'Argentan (diocèse de Séez). Histoire d'une paroisse catholique pendant les trois derniers siècles*, in-12.

M. Ange Petit, pour ses *Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Danville (Eure)*; in-8°.

M. Puiseux, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un : *Robert l'Ermite, étude sur un personnage normand du XIVe siècle*, in-8° ; l'autre : *Siége et prise de Caen par les Anglais, en 1417*, in-8°.

M. L. Quenault, pour ses *Recherches sur l'aqueduc de Coutances*, in-8°.

M. Max. de Ring, pour la deuxième édition de son *Mémoire sur les tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim*, in-f°.

M. Ropartz, pour son ouvrage intitulé : *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du tiers-état en Bretagne*, 2 vol. in-8°.

OBJETS REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ DANS LES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES.

Imprimés.

Académie des Inscriptions et Belles-lettres. — Rapport fait au nom de la commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury, lu dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860, in-4°.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais, deuxième trimestre de 1860, n° 36, in-8°.

Description des médailles grecques et latines du musée de la ville de Toulouse, par Casimir Roumeguère, 1 vol. in-12; Paris et Toulouse, 1858.

Étude iconographique sur l'arbre de Jessé, par M. l'abbé J. Corblet, in-8°; Paris, 1860.

Journal de la Société de la morale chrétienne, tome X, nos 3 et 5 de 1860, in-8°.

La plus vieille des étables à porcs, par M. Charles des Moulins, in-8°, 1860; don de l'auteur.

Mémoire sur les signes lapidaires des monuments religieux, civils et militaires de la ville de Poitiers, par M. l'abbé X. Barbier de Montault, in-8°; don de l'auteur.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, sciences et Arts d'Angers, tome IIIe, 2e série, in-8°, 1860.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome IV; Beauvais, in-8°, 1859.

ERRATA.

BULLETIN DES TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES.

Page 98, lignes 17 et 18, au lieu de *l'an* 1253 *à l'an* 1314, lisez : *l'an* 1267 *à* 1366.

Page 99, lignes 1 à 15; *chronologie inexacte*, rectifiée pages 279-283.

Page 144, ligne 33, au lieu de *escrit*, lisez : *escript*.

Page 157, ligne 23, au lieu de *huitaines*, lisez : *huitains*.

Page 162, note 1, ligne 15, au lieu de *vol. Ier*, lisez : *vol. I*.

Page 174, note 1, au lieu de *vol. Ier*, lisez : *vol. I*.

Page 213, note 1, ligne 3, au lieu de *on trouve*, lisez : *on lit*.

Page 265, ligne 16, au lieu de *fiefs*, lisez : *honneurs*.

Page 269, note 1, après *Pontif.*, ajoutez : *et*.

Page 276, note 1, ligne 7, au lieu de *Angolisman*, lisez : *Angolismam*.

Page 287, lignes 27 et 28, au lieu de 1662, *in-4°, puis encore de son vivant, en* 1663 *et* 1664, lisez : 1662, *in-12, puis encore de son vivant, en* 1663, 1664, 1665 *et* 1669.

Page 303, note (**), après le mot *branche*, ajoutez : *des vicomtes de Châteaudun*.

Page 306, note (*), ligne 2, après *ont pour auteur*, ajoutez : *Guillaume Ier, fils d'Amaury*.

Page 313, ligne 8, au lieu de *Quimiumquerii*, lisez : *Quimiquerii*.

Page 315, ligne 8, au lieu de *sigillitas*, lisez : *sigillatas*.

Page 317, ligne 10, et page 327, ligne 28, au lieu de *Valeæ*, lisez : *Valee*.

Page 326, ligne 12, au lieu de *Quimiumquerii*, lisez : *Quimiquerii*.

Page 327, ligne 17, au lieu de *Almoricus*, lisez : *Almauricus*.

Page 332, ligne 31, au lieu de *Quimiumquerium*, lisez : *Quimiquerium*.

Page 333, ligne 21, au lieu de *Vergnhet, le Verguet*, lisez : *Vergnhetum*, *Vergnette*, *Char.*, *arr. de Ruffec, cant d'Aigre*.

TABLE DU BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE.

— ANNÉE 1860. —

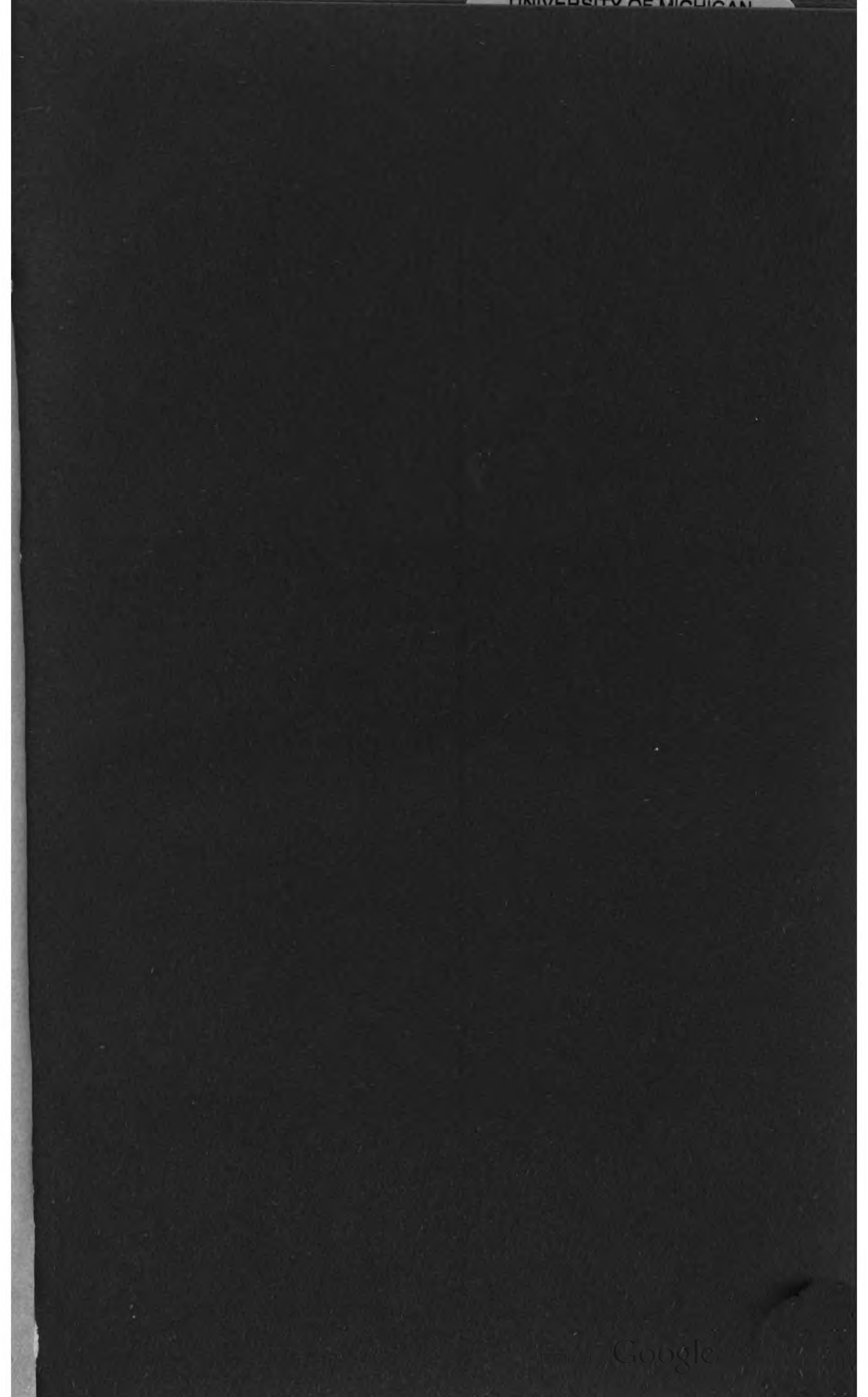
I. Administration de la Société.

II.

III. Procès-verbaux des Séances.

FIN.

Angoulême, Imp. A. Nadaud et Ce, rue du Marché, 4.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
Digitized by Google

